This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES SCIENTIA VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1734.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER. ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy

AVIS.

L'ADRESSE *generale est à Monsieur* MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

840.6 M558 1734 July-Aug

B9

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUILLET. 1734.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

ODE SACRE'E,

Tirée du Pseaume XIX. *Exaudiat te Dominus.*

QU'en ces tristes jours où la guerre,
Répand le deüil et la terreur,
Le Dieu qui lance le Tonnerre
Daigne s'armer en ta faveur.
Que ce Dieu qu'Israël revére,
De son auguste Sanctuaire
Exauce tes voeux et tes cris ;

 Qu'il

Qu'il accepte ton Sacrifice ;
Et sous les traits de sa Justice,
Qu'il terrasse tes Ennemis.

Qu'à ton gré sa toute-puissance
Fasse réüssir tes projets ;
Qu'il prenne soin de ta vengeance ;
Qu'il couronne tous tes souhaits :
Alors célebrant ta victoire,
Nous n'en rapporterons la gloire
Qu'à son invincible secours ;
Déja pleins de reconnoissance,
Rendons graces à sa Providence ;
Seurs qu'il te benira toûjours.

Il exaucera ta priere,
Et sa droite, du haut des Cieux ;
Sans cesse sçaura te soustraire
Aux traits de ces audacieux ;
Ils reconnoîtront, pleins d'allarmes,
Qu'en leurs Chars, leurs Chevaux, leurs Armes ;
Ils se sont en vain confiez ;
Et sous le poids de sa vengeance,
Ce Dieu, notre unique esperance,
Les fera tomber à nos pieds.

Exauce-nous dans ta clémence,

Dieu

Dieu de Sion, et dans ce temps,
Daigne signaler ta puissance
En faveur de nos Combatans,
Veille, Seigneur, à la deffense
D'un Prince qui dès son enfance
Fut ton fidelle adorateur;
Conserve sa gloire et sa vie,
Contre ceux qu'une noire envie
Arme pour un usurpateur.

M. de Sainte Palaye, de Montfort-Lamaury.

SUITE du Discours sur l'état des Sciences dans l'étenduë de la Monarchie Françoise, sous Charlemagne.

LA Théologie fut de toutes les Sciences celle que l'on cultiva davantage et celle où l'on fit le plus de progrès; cependant toute la Théologie de nos François, au temps dont nous parlons, consistoit dans une idée superficielle et assez confuse, des principaux dogmes de la Religion, on se contentoit de croire sans trop approfondir et peut-être sans beaucoup sçavoir pourquoi. Les disputes des Grecs sur le culte des saintes Images, et l'erreur de Félix d'Urgel, furent

le prétexte dont se servit le Prince pour réveiller le zele des Prélats et pour les exciter à l'étude des saintes Lettres. On composa par son ordre et sous ses yeux, les Livres qui portent son auguste nom. Ces Livres servirent de regle à la Décision qui se fit à Francfort, où par une erreur de fait, on condamna la Décision du second Concile de Nicée. C'étoit le premier Ouvrage de controverse qui fût sorti depuis long-temps de la plume de nos François ; le goût et le génie de ce siecle se développent tout entiers dans ce Chef-d'œuvre. On y voit une érudition mal dirigée, soutenuë de déclamations indécentes et assaisonnées de traits piquants ; le style en est dur, les raisonnemens sans justesse, sans précision, sans solidité. C'est encore beaucoup pour des hommes livrez à eux-mêmes et qui n'avoient aucun usage de la Controverse, d'avoir pû composer un Livre, où il y a quelque érudition et quelque connoissance de l'Antiquité. Ces genereux efforts auroient, sans doute, été suivis d'un heureux succès, si l'on avoit pû profiter alors des lumieres d'Alcuin ; mais ce sçavant homme n'étoit pas en France * quand on entreprit cet Ouvrage.

* *Alcuin s'étant rendu en France vers l'an 781.*

Il

Il y reparut bien-tôt, et la Théologie pauvre et défigurée, commença dès-lors à s'enrichir, en prenant une forme nouvelle. La Dialectique, appuyée sur des principes incontestables, avoit parû dangereuse aux premiers Peres de l'Eglise, qui ne pensoient pas qu'une Religion, fondée sur la Foy, pût être soumise aux regles du raisonnement. Il y a grande apparence qu'ils n'en condamnoient que l'abus et non la justesse et la solidité. Quoiqu'il en soit, l'exemple d'Alcuin anima nos François à l'étudier; lui-même leur en apprit les regles et la pratique, et bien-tôt on la vit s'emparer de la Théologie, mais, tant il est difficile à l'homme de s'arrêter au point juste où consiste la perfection, en lui communiquant une partie de ce qu'elle a de solide et de méthodique ! elle contribua beaucoup à l'embarasser de vaines subtilitez qui porterent le trouble dans les esprits et la confusion dans la Foy. Ce fut, comme on sçait, parmi les Disciples d'Al-

fut obligé de s'en retourner en Angleterre l'an 789. d'où il ne revint en France que l'an 792. pour combattre l'erreur de Félix d'Urgel, comme le dit son Evêque, en lui permettant de le quitter; il se retira à Tours vers l'an 797. il y mourut l'an 804. le jour de la Pentecôte qui tomboit cette année-là le 18. May,

 cuin

cuin, que s'éleverent ces grandes disputes sur la prédestination, sur l'Eucharistie, et sur la maniere dont la Vierge mit au monde le Sauveur. La subtilité plus féconde que la raison, inonda le Public d'un nombre considerable d'Ouvrages qui ne firent que répandre de nouvelles ténebres sur les points contestez; le pour et le contre également revétus des apparences de la verité, remportoient tour-à-tour la victoire. N'en soyons pas surpris; le raisonnement humain ne peut rien produite de solide, s'il n'est appuyé sur des principes sûrs et évidens. Le vrai, le seul vrai peut contenter, et en matiere de Religion, il n'est rien de vrai que ce qui nous est proposé comme tel par l'Eglise. Il est inutile d'entrer ici dans la discussion de tous les Ouvrages de Théologie qui furent les fruits des travaux d'Alcuin et de ceux de ses Dissiples; il suffit de dire que sous les deux Regnes qui suivirent celui de Charlemagne, on vit plus paroître d'Ecrivains que l'on n'en avoit vû dans toute la France depuis l'établissement de la Monarchie; on subtilisa beaucoup sur le Dogme et sur la Discipline; quelques-uns réüssirent assez; mais aucun n'excella; le goût étoit cor-

rompu

rompu et personne n'étoit en état de le réformer.

Il n'en fut pas de la Physique comme de la Théologie, elle étoit encore plus négligée, mais elle ne fit pas des progrès aussi considerables. Il auroit fallu pour y former des Eleves, que les nouveaux Maîtres fussent plus versez qu'ils n'étoient dans les secrets de la Nature, et la belle Nature avoit alors disgracié, non-seulement la France, mais le Monde entier. Nos François n'avoient pas assez de pénetration pour faire d'eux-mêmes ces recherches curieuses qui contribuent si fort aux besoins et à l'agrément de la vie; ils se contentoient de suivre la Nature, ils en ressentoient les effets, sans en connoître les causes; incultes et grossiers, ils ne pouvoient sonder ces abîmes impénetrables à toute l'intelligence humaine, mais ils avoient au moins assez de jugement pour ne pas forger des systêmes bizares, qui ne servent, pour la plupart, qu'à jetter des tenebres sur les connoissances les plus claires.

De toutes les parties que renferme la Physique, je ne vois que la Médecine et l'Astronomie auxquelles on se soit appliqué. Charlemagne, par un Capitu-

laire fait à Thionville l'an 805. recommande l'étude de la Médecine, dont jusqu'alors il n'avoit pas été fait mention ; il ne nous reste aucun monument par où nous puissions juger du progrès que fit cette Science. On cultiva davantage l'Astronomie, elle étoit du goût du Prince, selon son Historien. Alcuin lui en enseigna d'abord les principes ; il se fit ensuite un plaisir de consempler les Astres, de suivre leur cours et de raisonner sur les Eclipses. Dungale, Moine de S. Denis, lui (*a*) adressa, par forme de Lettre, un petit Traité qu'il avoit composé sur ce Phénomene, il en explique la nature et les causes d'une maniere assez solide pour ces temps-là. Nous avons encore un Auteur (*b*) contemporain, qui paroît avoir été versé dans l'Astronomie, c'est l'Anonime qui a écrit les Annales des trois premiers Rois de la seconde Race ; cet Ecrivain fait mention de quatre Eclipses qui arriverent, à ce qu'il dit, l'an 807. dont trois furent de Lune et la quatriéme de Soleil. Il ajoute aussi que Jupiter fut caché par la Lune ; il assigne les Lieux Celestes où elles arriverent, il parle de leur durée et de leur

(a) *Spicil. d'Ach. Tome X.*
(b) *Annal. Laurensh.*

grandeur,

grandeur, il dit enfin que Mercure parut pendant huit jours, au moins, dans le Disque du Soleil, comme une tache noire. N'auroit-on pas pris pour Mercure un de ces corps opaques qui volent dans les Airs, et qui venant quelquefois à s'enflammer, brillent à nos yeux sous le nom de Cométes. Je laisse la décision de ce fait à ces hommes occupez à suivre le cours des Astres, et je dis que tout ce que nos François connurent de l'Astronomie étoit renfermé dans le sensible et dans le mécanique; ils n'avoient pas l'esprit assez perçant, ni assez profond pour creuser dans les principes abstraits de la Géométrie, les sçavans Ouvrages des Grecs qui ont traité cette matiere, ne leur étoient pas connus; Alcuin lui-même n'en sçavoit que la pratique.

Ce même Alcuin cependant se flatoit dans une Lettre (a) adressée à Charlemagne, de faire sous ses auspices revivre l'ancienne Athénes dans la France; promesse magnifique, mais dont l'execution ne dépendoit pas seulement de la volonté des hommes, il auroit fallu que le Ciel eût regardé la France d'un œil favorable et qu'il y répandît ce Génie heu-

(a) *Epist.* X.

reux, et ce goût exquis dont il l'a gratifiée depuis près d'un siecle, ou du moins que les Maîtres enrichis de ces dons précieux fussent en état d'en faire part à leurs Eleves; par malheur le Ciel étoit, pour ainsi dire, de bronze, et les Maîtres n'avoient d'autre avantage sur leurs Disciples, que ce qu'ils avoient acquis par un travail opiniâtre; on ne laissa pas de faire des tentatives, on tâcha de suppléer par le secours de l'Art à ce qui manquoit du côté de la Nature; on travailla beaucoup; mais quand le fond est mauvais et que l'Art est lui-même imparfait, peut-on rien produire d'excellent et d'accompli? C'est ce qui va paroître beaucoup mieux encore dans ce qui me reste à dire du progrès que firent les Belles Lettres.

Les Belles Lettres sont, pour ainsi parler, le plus brillant appanage de l'esprit humain, elles le polissent, elles l'élevent et le remplissent des idées les plus gracieuses. Parmi les connoissances que l'on comprend sous ce nom, la Poësie mérite sans contredit le premier rang, soit par la noblesse de son origine, soit par la multitude des graces qu'elle réünit, soit pour les rares talens qu'elle exige. Il y avoit déja plusieurs siécles que le génie poëtique

poëtique avoit disparu, avec les délicatesses, les agrémens, le feu, la majesté de la Poësie; on se contentoit des regles de la versification, et l'on croyoit faire beaucoup que d'entrelasser certains nombres de syllabes pour en tirer une mesure cadencée. Alcuin et Théodulphe les deux plus habiles Maîtres qui fussent alors dans ce genre d'écrire, en apprirent les regles à nos François; mais ils ne purent leur donner cette cadence harmonieuse qui fait l'agrément de la versification, ils ne la connoissoient pas eux-mêmes, et leurs oreilles n'étoient pas assez délicates pour sentir les beautez d'un style nombreux et poli.

Théodulphe plein de feu et d'imagination réüssit beaucoup mieux qu'Alcuin; moins dur et plus châtié, il composa plusieurs Piéces en Vers, où l'on ne laisse pas de remarquer de la verve et quelques beaux traits; ses ouvrages sur les matieres Ecclesiastiques le font regarder avec raison comme un des plus sçavans hommes de son tems. Charlemagne qui se connossoit en mérite l'avoit fait venir d'Italie pour éclairer la France l'an 781. il lui confia le Gouvernement de l'Eglise d'Orleans, et le chargea du soin d'y rétablir les Sciences; Théodulphe pour répondre

dre à l'attente de ce Prince établit differentes Ecoles non-seulement dans sa Ville Episcopale, mais encore à S. Benoît sur Loire dont il avoit été Abbé, à S. Lifart, et dans quelques autres Monasteres; je n'entre pas ici dans les causes ni dans les suites de sa disgrace; j'ajouterai seulement avec (*a*) Loup de Ferrieres qu'il composa dans son exil cet espece de Cantique que l'Eglise chante le jour des Rameaux, pour célebrer l'Entrée triomphante du Sauveur dans Jerusalem, et que cette (*b*) Piéce lui valut la liberté? Quel progrès nos François encore plus grossiers pouvoient-ils faire sous de tels Maîtres?

L'Eloquence n'eut pas un sort beaucoup meilleur. Cet Art admirable de peindre, de toucher et de convaincre n'étoit d'aucun usage parmi des hommes, qui ne songeoient qu'à se faire craindre et à subjuguer par la force des armes. L'Eloquence aussi bien que la Poësie demande un génie vif, aisé, sublime et poli; mais, dit l'Orateur Romain, la nature qui peut faire seule des Poëtes ne sçauroit former un homme éloquent; il faut que l'art seconde la nature, et qu'il en dirige les belles dispositions. Or au

(a) *Lup. Ferr. Epist.* 20.

(b) *Gloria laus et honor &c.*

temo

tems de Charlemagne on manquoit de génie et de secours ; Alcuin le plus Sçavant qui fut alors, ignoroit aussi bien que les autres Maîtres ce secret merveilleux d'orner un discours par le mélange des images qui élevent l'esprit d'un Lecteur, et qui le soutiennent par la varieté des objets qu'elles lui présentent; personne ne s'étoit étudié à connoître le cœur humain, pour y exciter à propos divers mouvemens qui le fissent entrer dans des passions dont il ne ressentoit que le plaisir ; ils ne sçavoient ni allier la force avec la délicatesse, ni concilier la politesse avec la sublimité ; ils ignoroient non seulement les finesses de leur Art : mais ils n'étoient pas même fort versés dans les préceptes excellens, que les premiers Maîtres nous ont laissez ; tout leur sçavoir consistoit dans la connoissance de certaines regles d'une Réthorique plus capable d'étouffer l'Eloquence que d'y former des Eleves ; faut-il donc être surpris si malgré tous leurs soins on continua de mal écrire ? ils n'avoient pû former le gout de l'Eloquence, et l'Eloquence est le nerf et l'ame de la belle diction.

L'Histoire eut un succès un peu plus considérable ; c'est dans ce genre d'écrire qu'un

qu'un Auteur traçant avec des couleurs simples et naturelles certains faits qu'il rend vraisemblables et interessans, déploye son propre génie, son gout et celui de son siécle. Pour y exceller comme ont fait Tucidide, Titelive et Saluste, il faut réünir les talens les plus beaux avec les connoissances les plus solides; cependant on peut y réüssir à moins de frais; il ne faut, pour écrire une Histoire qui se fasse lire avec plaisir, que du choix et de la fidelité dans les faits, de la clarté dans la narration, de l'élegance dans le style. On ne doit pas s'attendre à trouver au siécle de Charlemagne d'excellens Historiens, de ces grands Peintres qui travaillant d'après la nature, ont sçu animer leurs portraits, et rendre leurs narrations utiles et agréables; il n'en est même aucun qui approche des bons Historiens de ces derniers siécles. Alcuin, Eginard, et l'Anonime que j'ai déja cité, sont les seuls qui se distinguerent alors. Alcuin nous a laissé quelques Histoires pieuses composées avec plus de simplicité que de choix, il est dans ce genre d'écrire aussi dur et plus rampant que dans ses Ouvrages Théologiques; il est par tout reconnoissable.

Eginard, François de naissance, Sécretaire

taire d'Etat, et favori de Charlemagne, écrivit la vie ou plutôt le Panégirique de son Maître; c'est le premier Ecrivain que la France ait produit depuis le rétablissement des Lettres, et celui qui seul pourroit nous servir de preuve de la tirannie, du mauvais gout qui regnoit alors, et du peu de disposition que l'on avoit pour exceller dans les Sciences; on ne peut nier qu'il n'eut un esprit aisé, vif, éloquent, capable des plus grandes choses; cependant ce bel esprit cultivé par Alcuin, sous les yeux et dans la familiarité du Prince le plus éclairé de son siécle, secondé de la lecture de Ciceron, ne put s'élever jusqu'au rang des bons Historiens; son style moins dur que celui de son Maître est dénué de graces et d'élegance, les fleurs dont il est embelli ne sont ni choisies ni naturelles; il y a dans sa maniere de penser plus de force que de noblesse; les loüanges excessives dont il charge son Héros pourroient en faire soupçonner la fidelité, si tout ne devenoit vrai semblable dans un Prince qui étoit une espece de prodige.

Pour ce qui est de l'Annaliste, Astronome, Moine de Lauresheim, il n'a pour tout mérite qu'un certain air de candeur, qui répand sur ce qu'il raconte beaucoup

de vraisemblance : mais sec, rampant et décharné, il paroît avoir entrepris d'écrire une Gazette plutôt que de composer une Histoire. C'est sans fondement que quelques Ecrivains (*a*) l'ont confondu avec Eginard, attribuant ses Annales à l'Auteur de la vie de Charlemagne. Quand ils ne se contrediroient pas en plusieurs points, * la seule diversité de style prouve évidemment que les deux Ouvrages partent de deux plumes differentes.

Je ne m'arrête pas à Paul Diacre le plus célebre Historien qui fut alors en Europe; comme il n'étoit pas né sujet de Charlemagne, et qu'il ne fit pas un long sé-

(a) *Tritheme du Chesne &c.*

* 1°. *Eginard dit au commencement de son Histoire, que Childeric fut déposé par l'ordre du Pape Etienne*; Jussu Stephani Romàni Pontificis depositus. *Et l'Analiste dit sous l'an* 749. *que l'on envoya Burchar, Evêque de Virsbourg et Foliard, Prêtre à Rome, consulter le Pape Zacharie, et il ajoûte que ce même Pontife répondit qu'il valoit mieux donner le nom de Roy à celui qui en avoit toute l'autorité.* Prædictus Pontifex mandavit melius esse illum vocari Regem apud quem summa potestatis consisteret, dataque autoritate sua jussà Pipinum Regem constitui. 2°. *Eginard dit que toutes les Eclipses, que l'Analiste met en une seule année, arriverent pendant l'espace de trois années consécutives avant la mort de Charlemagne; je pourrois rapporter plusieurs autres traits semblables.*

jour

jour en France, je ne crois pas le pouvoir placer parmi les Ecrivains François : mais je ne sçaurois me dispenser de dire un mot de l'Histoire qui porte le nom de l'Archevêque Turpin. Ce n'est autre chose qu'un miserable tissu de fictions, d'Anacronismes et de traits ridicules, indignes des dernieres années de Charlemagne. Je ne puis comprendre comment Trithême a pû loüer cet Ouvrage pour la beauté de son Style. *Scripsit eleganter gesta Caroli Magni.* Je ne sçai pas non-plus sur quel fondement il trouve qu'Eginard ait excellé tant en Vers qu'en Prose. *Tam metro, quam Prosâ excellens.* Sa Prose peut nous faire juger de ses Vers qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Des éloges si peu mesurez, ne font pas beaucoup d'honneur au goût de ce Critique, d'ailleurs assez judicieux.

Pour juger sainement du mérite des Auteurs, il ne suffit pas de les contempler dans le siecle où ils ont vécu ; il faut sur tout les rapprocher du centre de perfection où ils devoient atteindre pour exceller, il faut jusques dans le mérite, distinguer divers degrez d'excellence et de bonté. Par le deffaut de ce discernement, Tite-Live se trouve dans le Temple de la Gloire confondu avec Turpin,

pin, Virgile avec Valafoide et nos faiseurs de Chansons prendont impunément le pas sur Horace et sur Pindare. Plaçons à part sur des Trônes élevez ces grands Maîtres du Monde, ces génies sublimes qui ont inventé les Sciences, ou qui les ont portées au plus haut degré de perfection; rangeons ensuite à quelque distance un nombre choisi d'anciens et de modernes qui ont brillé par la beauté de leur génie ou par l'étendue de leurs connoissances, et confondons dans la foule tout ce qui n'a pû s'élever au-dessus du médiocre.

S'il en étoit absolument de l'état des Sciences comme de celui des Empires, je ne ferois pas difficulté de placer les Ecrivains qui ont parû sous Charlemagne dans les postes les plus honorables, jamais la France ne fut plus puissante; mais le Ciel qui répand assez souvent parmi les hommes le courage, la prudence et le génie, qui font les Héros guerriers, est beaucoup plus avare quand il s'agit de communiquer cette sublimité, ce que je ne sçais quoi qui fait les excellens Ecrivains. Or la France étoit entierement disgraciée du côté de l'esprit; je dis plus, et suivant mon systême, j'ajoûte que les circonstances étoient si tristes,

tes,

tes, que personne ne pût s'élever au-dessus du médiocre ; pourquoi ? Parce que l'on n'avoit ni le goût ni le génie des belles-Lettres, et que l'on ignoroit les regles de la bonne Critique. Les Belles-Lettres auroient adouci le genie de la Nation trop féroce encore, et la critique l'auroit formé à l'amour du solide et du vray. C'est, à mon avis, par où il auroit fallu commencer à rétablir les Sciences, elles auroient eu, sans doute, un succès beaucoup plus considerable, et le siecle suivant ne les auroit pas vû retomber dans l'oubli d'où l'on venoit de les tirer.

C'est aussi, comme on le sçait, à quoi l'on s'attacha, sur tout au temps de François Premier, le veritable Restaurateur des Sciences dans ce Royaume; alors les Belles-Lettres et la Critique se réünirent pour leur préparer les voyes à la perfection, où depuis elles sont arrivées, et nous avons tout lieu d'esperer qu'elles s'y maintiendront à l faveur des Académies sçavantes, établies pour fixer leur sort et pour leur donner, s'il est possible, un lustre nouveau.

PSEAUME.

PSEAUME LXXII.

Inquiétudes de l'ame sur les voyes de la Providence.

Que la simplicité d'une vertu paisible,
Est sûre d'être heureuse en suivant le Seigneur !
Dessillez-vous, mes yeux, console-toi, mon cœur,
Les voiles sont levez ; sa conduite est visible
Sur le Juste et sur le Pécheur.

Pardonne, Dieu puissant, pardonne à ma foiblesse.
A l'aspect de mechants confus, épouvanté,
Le trouble m'a saisi, mes pas ont hésité ;
Mon zele m'a trahi, Seigneur, je le confesse,
En voyant leur prosperité.

Cette Mer d'abondance, où leur ame se noye,
Ne craint ni les écueils, ni les vents rigoureux;
Ils ne partagent point nos fleaux douloureux,
Ils marchent sur les fleurs, ils nagent dans la joye,
Le sort n'ose changer pour eux.

Voila donc d'où leur vient cette audace intrepide,
Qui n'a jamais connu craintes ni repentirs ;
Enveloppez d'orgueuil, engraissez de plaisirs,
Enyvrez

Enyvrez de bonheur, ils ne prennent pour guides,
Que leurs plus insensez désirs.

Leur bouche ne vomit qu'injure et que blasphême
Et leur Cour ne nourrit que projets vicieux ;
Ils affrontent la terre, ils attaquent les Cieux :
Et n'élevent leurs voix que pour vanter eux-mêmes
Leurs forfaits les plus odieux.

Delà, je l'avoueray, naissoit ma défiance :
» Si sur tous les Mortels Dieu tient les yeux-ouverts,
» Disois-je, pourquoi donc épargner ces pervers?
» Oüi, s'il ne les voit pas, comment peut sa Science
» Embrasser tout cet Univers ?

» Tandis qu'un Peuple entier les suit et les adore,
» Prêt à sacrifier ses jours mêmes aux leurs,
» Accablé de mépris, consumé de douleur,
» Je n'ouvre plus mes yeux aux rayons de l'Aurore,
» Que pour faire place à mes pleurs.

» Ah! c'est donc vainement qu'à ces ames parjures
» J'ai toujours refusé l'encens que je te doi ;
» C'est donc en vain, Seigneur, que m'attachant à toi,
» Je n'ai jamais lavé mes mains simples et pures,
» Qu'avec ceux qui suivent ta Loy.

C'étoit

C'étoit en ces discours que s'exhalloit ma plainte;
Mais, ô coupable erreur, ô transports indiscrets !
Quand je parlois ainsi j'ignorois tes secrets,
J'offensois tes Elus, et je portois atteinte
A l'équité de tes decrets.

Je croyois penetrer tes Jugemens augustes ;
Mais, grand Dieu, mes efforts ont toujours été vains,
Jusqu'à ce qu'éclairé du flambeau de tes Saints,
J'ai reconnu la fin qu'à ces hommes injustes
Réservent tes puissantes mains,

J'ai vû que leurs honneurs, leur gloire, leur richesse,
Ne sont que des filets tendus à leur orgueil ;
Que le Port n'est pour eux qu'un veritable écueil
Et que ces lits pompeux où s'endort leur molesse,
Ne couvrent qu'un affreux cercueil.

Comment tant de grandeur s'est-elle évanoüie ?
Qu'est devenu l'éclat de ce vaste appareil ?
Quoi? leur clarté s'éteint aux rayons du Soleil !
Dans un sommeil profond ils passerent leur vie,
Et la Mort a fait leur réveil.

Que j'étois insensé de ne pas voir leur chute,
Dans l'abus criminel de tes dons tout-puissants !
De

De ma foible raison j'écoutois les accens,
Et ma raison n'étoit que l'instinct d'une brute,
Qui ne juge que par les sens.

Cependant, ô mon Dieu, soutenu de la grace,
Conduit par ta lumiere, appuyé sur ton bras,
J'ay conservé ma foy dans ces rudes combats,
Mes pieds ont chancelé, mais enfin de ta trace
Je n'ai point écarté mes pas.

Puis-je assez éxalter l'adorable clémence
Du Dieu qui m'a sauvé d'un si mortel danger?
Sa main contre moi-même a sçû me proteger;
Et son divin amour m'offre un bonheur immense,
Pour un mal foible et passager.

Que me reste-t'il donc à chérir sur la Terre?
Et qu'ay-je à desirer au céleste séjour?
La nuit qui me couvroit cede aux clartez du jour;
Mon esprit, ni mes sens ne me font plus la guerre,
Tout est absorbé par l'amour.

Car enfin je le vois, le bras de sa justice,
Quoique lent à frapper, se tient toujours levé;
Sur ces hommes charnels dont l'esprit dépravé
Ose à de faux objets offrir le Sacrifice,
D'un cœur pour lui seul réservé.

Laissons les s'abîmer sous leurs propres ruines,
Ne plaçons qu'en Dieu seul nos vœux et notre espoir;
Faisons nous de l'aimer un éternel devoir,
Et publions par tout les merveilles divines
De son infaillible pouvoir.

LETTRE de M. Frezier, *Ingénieur en Chef de Landau, à M. D. L. R. touchant les Observations de M. le Blanc,* sur le gout de l'Architecture des Eglises anciennes et nouvelles.

MONSIEUR,

L'Extrait que vous avez fait dans un de vos Mercures du petit Ouvrage de M. le *Blanc*, sur le gout de l'Architecture des Eglises anciennes et nouvelles, à excité ma curiosité; je l'ai fait venir de Paris et l'aï lû avec plaisir, bien fâché qu'il ne fût que l'occupation d'un quart d'heure, parce que l'Auteur y traite cette matiere avec esprit, et qu'il mêle à des réflexions fort judicieuses des comparaisons vives et amusantes, auxquelles on ne s'attend pas; telle est celle des

vi-

vitraux du chevet d'une Eglise Gotique, qu'il compare à *des Lames d'épées rangées en demi cercle contre des murs.* J'en ai cependant trouvé une qui pourroit fournir matiere à discussion. Il dit que *la reception de la lumiere est bornée à un certain degré, comme la chaleur de l'eau boüillante, qu'on fait de vains efforts, pour l'augmenter.* Il est aisé de prouver le contraire par des raisonnemens de Physique, d'Optique, de Dioptrique et de Catoptrique; mais comme je ne veux pas accomplir la prophétie qu'il a faite, que son ouvrage qu'il *envoye à la découverte comme un enfant perdu, fera naître des Critiques,* je m'en tiendrai à un éclaircissement que je demande, et au parallele des Eglises de S. Pierre de Rome et de S. Paul de Londres; j'y suis invité par la promesse qu'il fait, *d'éclaircir les doutes qu'il a pû laisser*; d'autres que moi pourront peut-être lui faire les *objections qu'il a prévûes et auxquelles il a ses réponses toutes prêtes.*

Voici l'Endroit qui me paroît inintelligible; c'est la preuve de ce qu'il avance, que *dans le gout Gotique les défauts sont réels et incontestables*, et les beautez sont trompeuses et fausses.

» La premiere proposition, *dit-il*, se
» rendra sensible en tirant deux lignes
» paral-

» paralleles sur les superficies des vives
» arêtes rentrantes sur le haut des deux
» longs murs d'une Eglise ; la vûë est
» conduite d'un bout à l'autre de l'Edi-
» fice entre deux retrécissemens qui font
» aboutir en pointe la voute dans son
» milieu, ensorte que l'œil ne trouve
» qu'une seule ligne qu'il peut parçourir
» sans ricochets dans toute son étenduë.

Je vous avoüerai, Monsieur, que je n'entends pas cette preuve. Premierement le mot d'*arête* signifie un angle saillant, ou plutôt la rencontre de deux plans ou de deux surfaces courbes, formant un angle saillant ; ainsi cette expression *vives arêtes rentrantes*, enferme une contradiction ; mais sans s'arrêter aux mots, je demande quelle position elles peuvent désigner dans le bâtiment ; est-ce au rez de chaussée, où sont suivant ce langage les vives arêtes rentrantes des plans verticaux des murs avec le plan du pavé ? Non, sans doute, puisque les lignes paralleles doivent être imaginées *sur le haut des deux longs murs d'une Eglise.* Est-ce à l'imposte de la voute de chaque côté ? Quelle apparence d'y trouver une vive arête rentrante, puisque suivant les *traits* des voutes *en tiers point*, les centres des arcs doubleaux sont sur l'horisontale

qui

qui traverse la Nef perpendiculairement d'une Imposte à l'autre ? par conséquent ces arcs sont tangens au plan du mur, ou aux pilliers et perches qui les soutiennent. Doit-on tirer ces paralleles de bas en haut verticalement ? Ce seroit contre l'énoncé *d'un bout à l'autre de l'Edifice.* Enfin faut-il les tirer obliquement *entre deux retrécissemens* ? Alors elles ne seront plus paralleles, mais convergentes, et l'on ne pourroit pas dire que *l'œil n'y trouveroit qu'une seule ligne qu'il parcourroit sans ricochets dans toute son étenduë*, excepté celle de la clef qui n'est pas une des paralleles *sur le haut des deux longs murs*; car les autres feroient ressaut à chaque ogive sur la lunette suivante. Comment faut-il donc faire pour trouver la preuve des *défauts réels* ? Je ne puis le deviner sur cet énoncé; et comme il faut entendre un raisonnement pour en sentir la force, je suspendrai mon jugement jusqu'au *plus amplement informé.*

Quelque envie que j'aye de ne point m'arrêter aux mots, je ne puis passer à M. *le Blanc*, sans quelque repugnance, le mot de *Vomitoria* qu'il donne aux portes de l'Eglise de Reims. Ce mot étoit uniquement destiné chez les Romains aux ouvertures qu'on pratiquoit

dans les Amphithéatres, pour faciliter aux Spectateurs la liberté d'entrer et de sortir ; je dis aux Amphithéatres, parce que Vitruve ne s'en sert pas dans son traité des Théatres, Liv. 5. mais seulement de *aditus*. Je n'ai lû nulle part chez les Ecrivains des premiers siécles qu'on l'ait appliqué aux portes de nos Eglises. Il est vrai que je ne les ai pas tous lûs ; car depuis 27 ans, je n'habite que des Forteresses, où, au lieu de Bibliothéques, on ne trouve que des Arsenaux et des Magazins d'ustenciles de Guerre. Au reste il me souvient d'avoir trouvé dans ces Auteurs tous les autres synonymes qui peuvent désigner une porte; sçavoir, *Porta*, *Ostium*, *fores*, *Postes*, *Limina*, *Regia*. Les deux premiers dans l'Epître de S. Jerôme où il fait l'Eloge de Nepotien. *Erat sollicitus*, dit-il, *si janitor creber in* porta *vela semper in ostiis*. Les suivans dans le Poëme de S. Paulin.

Aurea nunc niveis ornantur limina *velis*....
Sternitur ante fores *et* postibus *oscula figit*.

Le dernier, dans Anastase le Bibliothécaire, parlant de ce que le Pape Leon avoit fait faire à S. Pierre de Rome, et à d'autres Eglises, *fecit vela holoserica majo-*

ria

via tria quæ pendent ante REGIAS *in introitu* mais jamais je n'y ai lû *Vomitoria.*

Je passe presentement au second objet de mes remarques. M. le Blanc, par une ingénieuse circonlocution, donne lieu de penser qu'il fait plus de cas de S. Paul de Londres, que de S. Pierre de Rome. *Je n'ai point vû*, dit-il, *S. Pierre de Rome, et je n'imiterai pas la folie de ceux qui préferent la Statuë voilée de Praxitelle, à celle qu'ils avoient examinée.* De-là il n'est pas difficile de deviner ce qu'il pense par ce qu'il avoit dit page 5. et 6. que *l'Architecture de la fameuse Eglise de S. Paul de Londres est dans le goût moderne*, que *c'est-là qu'il triomphe avec éclat, et qu'il semble avoir posé son* TRÔNE.

Je suis dans le même cas à l'égard de S. Paul de Londres; mais comme cette Eglise n'est pas pour moi une *Statuë voilée*, parce que j'en ai un bon plan, copié sur celui de Hulsberg, je n'hesiterai point de préferer S. Pierre de Rome que j'ai vû, à S. Paul de Londres que je n'ai pas vû. Voici sur quoi je suis fondé; le Lecteur en jugera. Je crois devoir exposer mes raisons, non-seulement à l'occasion de ce qu'en dit M. le Blanc, mais encore parceque j'ai souvent entendu des Anglois donner la préference à leur Cathédrale.

Premierement, si l'on doit prendre pour modéle des nouvelles Eglises, celles des premiers siécles du Christianisme, dont les Novateurs ne peuvent rejetter les saints usages, on trouvera dans celle de S. Pierre des conformitez avec ces modeles qui manquent à S. Paul de Londres. On sçait que les Eglises de ces tems étoient précedées d'une Cour fermée par des portiques où se tenoient les Pauvres pour recevoir les aumônes, dans laquelle il y avoit une, ou plusieurs fontaines pour se laver les mains, le visage, et la bouche. Cette partie se trouve exécutée à S. Pierre dans la grande perfection, on est saisi d'admiration à la vuë de sa magnifique Colonade qui donne aux approches de ce Temple un air de Majesté, et prépare l'esprit au respect qu'on doit y apporter. On ne voit rien de semblable à S. Paul de Londres. Peut-être me dira-t'on que la Religion Anglicane n'exige pas tant de respect pour ces Temples que la nôtre, parce qu'elle n'y conserve pas le même objet d'adoration ; passons donc sur la convenance pour nous arrêter au seul examen de l'Architecture.

A commencer par la façade, je ne puis consentir que M. le Blanc comprenne S. Pierre de Rome dans le discours qu'il

fait

fait tenir à S. Paul de Londres. *Les façades nouvelles, dit-il, de S. Pierre et de S. Paul disent à nos yeux; demeurez au-dehors pour nous admirer plutôt que d'entrer dans l'Eglise. Le Portail de Reims dit au contraire; entrez dans l'Eglise plutôt que de m'admirer.* S'il faut adopter ici le langage des Fables qui fait parler les choses inanimées: voici, selon moi, l'invitation de S. Pierre. Entrez de plein pied dans cette magnifique avant-cour dont la superbe Colonade fait l'admiration des connoisseurs; Allez aux bassins de ces jaillissantes Gerbes d'eau que vous voyez à droite et à gauche, lavez vos mains et votre bouche suivant l'ancien usage pour vous souvenir de la pureté intérieure avec laquelle vous devez vous présenter à Dieu; et si vous avez prévenu cette propreté chez vous, que ces fontaines servent * à vous rapeller que c'est par l'ablution des eaux du Baptême que vous avez acquis le droit d'entrer dans l'Eglise, et que c'est dans l'Eglise que vous devez être lavé des taches que vous avez contractées depuis ce tems-là. De cette avant-cour vous monterez par trois re-

* *Decet enim*, dit S. Paulin, *ingressum Ecclesiæ talis ornatus ut quod mysterio salutari geritur spectabili pro foribus opere signetur.*

prises quelques *marches à la cour* supérieure pour vous avertir d'élever vos sentimens et vos cœurs, à mesure que vous approchez du Sanctuaire. Ce frontispice que vous voyez au fond n'est encore qu'un vestibule destiné à vous préparer au recueillement. Sa hauteur inférieure à celle des Dômes avancez au-delà, vous fait bien connoître que ce n'est pas en ce premier endroit où vous devez vous arrêter. Il ne se présente rien à droite et à gauche qui puisse amuser vos yeux, on n'a point affecté dans cette façade une repétition de deux Tours très élevées pour ne placer des Cloches que dans une, et sacrifier des sommes considérables à une vaine simetrie, préjudiciable au milieu du Frontispice qu'elles font paroître écrasé, comme à S. Paul de Londres. Les arbres montrent aux Architectes, qui doivent imiter la nature, à mettre au milieu, les parties des Edifices les plus élevées. C'est prendre pour modele une tête de bœuf qui est une chose mobile que d'élever les côtés plus que le milieu. Observez que dans cette façade il n'y a qu'un ordre d'Architecture surmonté d'une Attique qui regne autour de l'Eglise pour montrer l'unité d'habitation; vous n'en penseriez pas de même

si vous voyez S. Paul de Londres, où deux ordres entassez vous donneroient lieu de croire que c'est un Palais à deux étages. Vous conjecturez sans peine à la vuë de ce Dôme qui s'éleve jusqu'aux nuës au milieu de quatre autres inférieurs, que sous cette superbe couverture est l'Autel où l'on sacrifie au Createur de l'Univers, et que la beauté intérieure qui l'environne doit encore l'emporter sur l'extérieure. Ne demeurez donc pas au dehors, comme vous le dit S. Paul de Londres, plutôt que d'entrer dans l'Eglise, car vous y trouverez un assemblage merveilleux de chef-d'œuvres de tous les Arts qui peuvent concourir à la beauté et à la richesse d'un Edifice.

Voilà, Monsieur, une interprétation bien differente de celle de M. le Blanc sur les abords de S. Pierre. Venons présentement à l'examen de chaque partie en détail; la premiere qui se présente est le vestibule Dans celui de S. Paul de Londres, il n'y a qu'une seule porte *qui se fait chercher*, pour me servir des termes de M. le Blanc, *à travers les Colonnes et où l'on ne soupçonne pas qu'il y ait des portes Collaterales*, de sorte que ses deux bouts à droite et à gauche sont des especes de culs-de-sac. A S. Pierre au con-

 traire

traire ils sont ouverts aux avenuës des Colonades, et la face est percée de cinq ouvertures qui répondent à autant de portes directement opposées, dont trois communiquent à la Nef et deux aux bas côtez.

Entrons présentement dans l'Eglise; quelle difference de ce vase à celui de S. Paul! Voici le parallele de l'étenduë.

	S. Pierre.	*S. Paul*
Longueur dans œuvre	564. pieds.	434
Longueur de la Croisée	420.	218
Largeur de la Nef	82	38
Diamétre du Dôme	141	104
Surface du Plan de la Tour ronde du Dôme.	23478	8498
Raport entre ces nombres	$\frac{1}{3}$	*environ*

d'où l'on peut inferer à peu prés que la surface de S. Paul n'est qu'environ le tiers de celle de S. Pierre; je pourrois en donner le raport avec précision, s'il s'agissoit d'étenduë, mais il ne s'agit que du gout d'Architecture, et pour l'examiner voyons le raport de la largeur de la Nef à sa longueur; à S. Pierre il est environ comme d'un à six et un tiers, et à S. Paul comme d'un à onze; ce qui fait voir que cette derniere est un boyau long et étroit, en comparaison de la premiere,

con-

considerée dès l'entrée,d'où la longueur se présente toute entiere. Je sçai qu'à cause de l'interruption du Dôme, la Nef doit être considerée en deux parties, l'une en deçà,l'autre en delà vers le chevet, mais je trouve encore dans chacune plus de proportions à S. Pierre qu'à S. Paul, pour ce qui concerne la largeur. A l'égard de la hauteur on ne peut guere en faire de comparaison, puisque S. Paul est vouté en *platfond*, selon M. le Blanc, et S. Pierre en berceau. Aussi compare-t-il la Nef de S. Paul à *un Salon*; *Figurez-vous*, dit-il, *la proportion d'un Salon qui n'est ni écrasé ni efflanqué*. Pour en juger ainsi il falloit dire deux Salons, un en deçà,l'autre en delà du Dôme; car le tout ensemble seroit ridiculement long, puisque chaque moitié l'est encore trop,considerée à part. En effet Vitruve qui vivoit dans un tems et chez un peuple qui nous a laissé des monumens et des modeles du bon gout dans l'Architecture, n'admet pas de plus grand raport de la longueur à la largeur que de cinq à trois; or la moitié de S. Paul jusqu'au Dôme est moitié plus grande. Cependant M. le Blanc trouve ce platfond admirable en ce que *que les embrasures des fenêtres n'y font aucune échancrure*. L'Architecte a eu

ses raisons, car ses vitraux en abajour, n'éclairent pas trop bien, à ce qu'on dit; mais jusqu'à présent on n'a pas trouvé qu'une Lunette bien proportionnée, comme celles du Jesus à Rome, de Saint Philippe de Neri, et de la Chapelle de Versailles, fussent des échancrures désagreables à la vuë. Je trouve au contraire qu'un platfond aussi large que celui de S. Paul, qui ne peut être fait que de bois, nous présente l'idée d'une construction mesquine et peu durable, qui n'est pas faite pour passer à la posterité. D'ailleurs je demande quel est l'accord de cette surface plane à la rencontre des arcades de la Tour du Dôme qui ouvrent des passages à la Nef qui la traverse? Il doit y rester de chaque côté un triangle mixte de surface verticale qui ne peut-être aussi agréable à la vuë que la jonction naturelle d'une voute en berceau.

Les anciens Temples des Romains étoient voutez et non pas couverts d'un platfond; s'ils avoient été ainsi, il ne nous resteroit pas tant de beaux monumens de l'Antiquité. Nos anciennes Eglises étoient voutées en berceau, c'est-à-dire, en demi cylindre, comme on le voit chez le Poëte Arator qui vivoit au 6e siécle, *tacta sacretur parte* CYLINDRI.

Une

Une voute en platfond ne convient en effet qu'à une Chambre ou à une Sale où l'on n'a pas assez de hauteur pour mettre une raisonnable distance entre la naissance de la voute et le plancher, et cependant les bons Architectes ayant apperçu que les platfonds font avec les murs un angle désagréable à la vuë, mettent encore une voussure au-dessous pour effacer cet angle, ce qui fait une agréable transition à la vuë, du Plan vertical à l'horisontal renversé. J'ai senti la necessité de cette voussure en voyant les Eglises de Lisbonne qui sont presque toutes en platfond droit, appuyé seulement sur une corniche. La richesse de leurs compartimens ornez de peinture, dorure et sculpture, n'empêche pas que cet angle encore trop sensible malgré la corniche, ne choque un peu la vuë. J'en trouve une raison Physique ; l'œil ne peut appercevoir en même tems deux Plans si differemment posez sans se mouvoir avec quelque espece d'effort, car le mouvement de ses muscles et de la tête de bas en haut n'est pas si aisé que celui de droite à gauche ; d'où il résulte, qu'il doit se faire plus lentement. D'ailleurs est-il constant qu'un platfond soit plus beau qu'une voute concave ? si les beau-

tez

tez des édifices se tirent de l'imitation de la nature ; quelle couverture offre-t-elle à nos yeux ? c'est un Hemisphère en aparence, apuyé sur le Plan de l'horison: aussi est-il vrai qu'une voute Spherique est plus belle que toute autre.

Je ne puis comparer les beautez de celle du Dôme de S. Paul, avec la Coupole de S. Pierre, parce que je n'ai pas vû la premiere; je sçai seulement que sa capacité est moindre de moitié, et plus ; car les Spheres étant entre elles comme les Cubes de leurs diamétres, on verra que leur raport se réduit à peu près comme de trois à sept, ce qui diminuë sans doute aussi plus de la moitié de l'air de grandeur qui en résulte, comme une beauté réelle. Je m'arrêterai seulement à l'examen de la Tour qui la porte, son Plan est un Octogone régulier; à la difference de celle de S. Pierre qui est un quarré à pans coupez ; les angles rentrans de l'une et de l'autre sont occupez par un Pilastre plié qui est une sorte d'imperfection en Architecture, parce que le chapiteau, particulierement le Corinthien, se retrécissant par le pli, perd la beauté de la proportion de ses ornemens; mais ce qu'il y a de plus choquant dans cette Tour, c'est que le Pilastre plié est accouplé avec un droit

d'un

d'un côté seulement, et non de l'autre, ce qui retrécit les ouvertures de cette Tour qui répondent aux bas côtez, de deux fois la largeur du Pilastre droit et de son intervalle au plié ; double irrégularité ; l'une dans l'accouplement de choses inégales, l'autre dans celle des intervalles des jambages.

Cependant M. le Blanc dit que *huit arcs égaux en grandeur, en quoi ils different de ceux du Val-de-Grace et des Invalides, ferment la Roze*. Je demande si l'on peut appeller *égaux* des arcs qui ne le sont qu'en *hauteur* et non pas en diamétre ? Ceux qui répondent aux Nefs ont 38 pieds de Londres, et les autres n'en ont que 26, c'est-à-dire environ un tiers moins, par conséquent cette *Roze* est d'une espece bâtarde qui pêche contre la simetrie; car, outre que ses *feuilles* sont plus étroites les unes que les autres, c'est qu'elles ne peuvent avoir des contours semblables. En effet les impostes des arcs et les clefs étant de niveau et les largeurs inégales ; si les cintres des grands sont circulaires, les autres sont Elliptiques, et si les uns et les autres sont Elliptiques, les grands doivent-être surbaissez et les petits surmontez, diversité qui ne peut-être agréable à la vuë ; mais encore quels objets

jets se présentent dans les petits ? M. le Blanc nous dit que c'est un mur, c'est *une section horisontale*, dit-il, *par-dessus laquelle ils sont murez* pour y pratiquer une Tribune. Ne sont-ce pas là des souspentes ou entresoles semblables à ceux qu'on voit aux maisons neuves de Paris, au-dessus des Boutiques et des Portes cocheres ? franchement je ne crois pas devoir compter cette partie au nombre des beautez de S. Paul. J'en aprouverois l'œconomie, si ces Tribunes n'étoient pas si haut perchées, car si elles sont sur les impostes, leur hauteur au-dessus du pavé doit être d'environ 44 pieds. Que faire là ? est-ce pour la Musique ? le son doit se perdre dans les airs en s'élevant dans la coupole.

Sans l'irrégularité des arcs de la Tour, on pourroit dire que le Dôme de Saint Paul, dans sa grandeur, seroit plus beau que celui de S. Pierre, parce que les arcades de la base étant multipliées, il y auroit moins de porte-à-faux dans la Colonade de la Tour ronde qui accompagne les vitraux et soutient la coupole; mais cet avantage ne peut s'accorder avec le passage d'une grande Nef et d'une croisée qui lui soit égale en largeur. L'Architecte de S. Paul, dont j'ai oublié le nom

nom s'étoit proposé de faire des passages au travers de la Tour du Dôme, non seulement aux Nefs, mais encore aux bas côtez ; ainsi il lui falloit 8 ouvertures, qu'il ne pouvoit faire égales qu'en élargissant les bas côtez aux dépens de la Nef, qui est déja fort étroite. Il n'en est pas de même à S. Pierre, où les bas côtez de la Nef ne vont pas plus loin que la Tour du Dôme, où ils ont leur point de perspective terminé à un Autel, comme deux petites Eglises, accolées à la grande, et dont la largeur et la longueur ont un raport à peu près proportionné. Ne concluez pas delà que ce sont des culs-de-sacs comme les bas côtez de S. Paul de Londres; ils aboutissent au grand passage de dégagement qui communique à toutes les branches de la Croix.

Je me suis insensiblement engagé à une comparaison des Plans des deux Eglises qui peut faire juger laquelle des deux compositions est la plus ingénieuse. Celle de S. Pierre est l'ouvrage de deux Architectes. Le *Bramante* projetta de la faire en Croix grecque, inscrite dans un quarré suivant ses diagonales ; et afin de donner des communications libres aux branches de cette Croix, Il inscrivit un second quarré dans le premier qui croise

à angle droit toutes ces branches , dans les angles duquel il y a autant de Dômes qui cantonnent le grand au milieu de la Croix; *Bonarota* (autrement Michel Ange.) a ensuite alongé une des branches de la Croix Grecque, pour en faire une Latine, et sans alterer le premier projet y a fait une addition de bas côtez qui font avec le reste un accord admirable. Voyons à présent quelle est l'idée du Plan de Saint Paul. Ce n'est ni une Croix Grecque, ni une Croix Latine parfaite , mais défigurée, en ce que la partie qui est au-delà de la croisée , excéde beaucoup la longueur de ses branches , ensorte qu'elle est presque égale à la premiere partie de la Nef; et comme les bas côtez sont de même longueur que toute la Nef, il résulte que ce sont deux corridors extrémement longs pour leur largeur , et comme je viens de le dire, deux especes de culs-de-sac qui ne tournent point comme dans la plûpart des Eglises , autour du chevet, pour communiquer de l'un à l'autre.

Après ce que je viens de dire il me paroît qu'on a lieu de révoquer en doute que *le gout moderne ait mis son Trône dans S. Paul de Londres, et qu'il y triomphe avec éclat*, suivant la décision de M. le Blanc; à quoi j'ajouterai une réflexion simple , c'est

c'est que quand même cette Eglise pourroit entrer en parallele avec S. Pierre pour la beauté de l'Architecture, contre ce que je viens de montrer, cette derniere auroit toujours l'avantage sur l'autre, de la surpasser en air de grandeur, autant qu'elle la surpasse en capacité de vaisseau et en élevation ; car toutes proportions égales, les grands édifices nous frapent d'une admiration que les petits n'attirent point. N'est-il pas vrai que les Pyramides d'Egypte, ou seulement un Obelisque comme celui du Vatican, une colonne Colossale, comme la Trajane et l'Antoniene étant imitées en petit ne mériteroient pas notre attention? Où est donc le merveilleux de ces choses ? C'est sans doute dans la grandeur de leur masse, plus que dans leur figure et le raport de leurs dimensions ; en voici la raison : nous raportons tout à nous, sans nous en appercevoir ; la grandeur des objets qui nous environnent, nous fait remarquer notre petitesse, de sorte qu'on peut dire que le même homme dans S. Pierre de Rome doit se trouver beaucoup plus petit que dans S. Paul de Londres : En effet si la hauteur de sa Nef étoit double comme sa largeur l'est de celle de Saint Paul, et que la voute fut en platfond, il est

est clair qu'à longueur égale elle seroit huit fois plus grande et le cube du corps d'un homme dans un raport considérablement plus petit. Sans avoir recours aux ornemens de l'Art dans les grandes masses, il n'y a qu'à faire attention que dans les gorges étroites de Rochers élevez et de hautes montagnes on ne peut s'empêcher d'être frapé de réflexions sur la petitesse de l'homme, et d'admirer ces corps qui le surpassent infiniment en grandeur ; de sorte qu'on peut dire que les grandes Eglises, qui sont par cette raison plus majestueuses que les petites, sont plus propres à nous inspirer du respect, à élever nos pensées en même tems que nos yeux, et à nous faire rentrer en nous mêmes.

J'ajouterai encore que si nous sommes prévenus qu'elles soient anciennes, elles nous donnent occasion de réflechir sur notre peu de durée, et nous impriment un respect qui est dû à la sainte Antiquité. Il est vrai que l'Eglise de S. Pierre, telle qu'elle est, n'est pas beaucoup plus ancienne que S. Paul de Londres, mais nous sçavons qu'elle est établie sur l'ancienne Basilique de S. Pierre du Vatican qu'elle en conserve les parties essentielles, et nous sçavons que S. Paul est un bâtiment

ment aussi nouveau que le culte et l'Architecture qu'on y voit, puisque l'ancienne Cathédrale étoit dédiée à Dieu sous l'invocation de S. Laurent, laquelle étoit apparemment bâtie dans le gout Gotique, comme les anciennes Eglises de Londres, si j'en avois le Plan et des élevations je pourrois peut-être montrer que les Architectes n'ont pas sçu garder un juste milieu dans leurs ouvrages, et que celui de S. Paul a plus donné dans l'excès massif et pesant du gout moderne, que celui de S. Laurent n'a pû donner dans le leger du Gotique.

PERFIDIE DE L'AMOUR,

ODE ANACREONTIQUE.

Adore la jeune Sylvie ;
Me dit Cupidon l'autre jour ;
Le plus grand charme de la vie
Est celui qui naît de l'amour.

Je crus l'amour sans le connoître,
Sylvie aussi-tôt eut mon cœur ;
Mais qui l'eut cru ? ce petit traître,

Le

Là fit brûler d'une autre ardeur.

Cependant Mirtil qui l'engage
Insensible à ses tendres feux,
D'une autre Bergere volage
Est éperdument amoureux.

Contre un cœur qui suit ton Empire,
Amour, ce sont là de tes traits:
Le souverain bien où j'aspire,
Est celui de n'aimer jamais.

Par M. de Sommevel.

SUITE de Questions élementaires et pédagogiques.

1. L'Enfant d'un ou de deux ans, n'est-il pas à proportion affecté, occupé et peut-être accablé de plus d'idées et connoissances passageres, que n'en acquiert de permanantes l'Enfant de trois à quatre ans?

2. N'est-il plus aisé d'affecter un petit Enfant d'idées d'images et de sensationsquelconques, que de le réjoüir et de l'amuser inutilement?

3. La Méthode qui écoute, qui observe le naturel des Enfans et qui suit la Nature dans le choix des objets les plus sensibles et les plus instructifs, n'est-elle pas préferable à la Méthode vulgaire et moins sensible, qui méprise ou néglige toutes ces attentions.

4. D'où vient que la plupart des Parens prodigues en frivole et vaine dépense pour la parure et le plaisir du corps, sont si économes pour la culture du cœur et de l'esprit ? ou ce qui revient au même, pourquoi le corps de l'Enfant obtient-il le superflu, pendant que son esprit n'a pas le nécessaire ?

5. N'est-il pas naturel en montrant les premiers élemens des Lettres, de consulter l'oreille et la langue d'un Enfant dans l'ordre réel et effectif des Lettres, que de suivre l'ordre aveugle, vulgaire et abécédique ?

6. A quoi pense un Enfant avant que d'être écho ? Les Enfans écho, n'apprenant à parler qu'à force d'articulation et de répetition, ne sçauront-ils pas également mieux les premiers élemens des Lettres par la vraie prononciation et la vraye dénomination souvent réïterée, que par la pratique fausse, équivoque et souvent captieuse de la fausse prononciation et de la mauvaise dénomination des Lettres ?

7. Dès que l'Enfant est écho, n'est-il pas en état d'être utilement exercé à réperer le son des voyelles et le nom des consones avant que de passer aux sillabes et aux mots !

8. L'Enfant amusé par le jeu des sons, de l'oreille et de l'écho, ne s'y prêtera-t'il pas plutôt qu'à chercher des Lettres dans un Livre ;

9. Après le jeu de l'oreille, de la langue et des sons, l'Enfant se refusera-t'il au jeu de l'objet de la figure et des yeux ?

10. N'est-il pas plus aisé de montrer à un petit Enfant les voyelles avant les consones, les Lettres d'une seule valeur avant celles de plusieurs valeurs, et enfin les Capitales avant les petites ?

11. A l'exemple des Musiciens, n'est-il pas mieux de donner d'abord aux Lettres et aux Caracteres une dénomination vraye et convenable au son et à la valeur de ces Lettres, que de leur en donner une fausse, captieuse et nullement convenable pour représenter et exprimer le son de ces mêmes Caracteres? Ne faut-il pas également montrer aux yeux les Caracteres et leur valeur, ou leur son à l'oreille, soit dans la Musique, soit dans la lecture?

12. L'*e* muet ne paroît-il pas être le son ou la voyelle auxiliaire la plus propre pour exprimer et articuler la consone et pour conduire insensiblement à l'élision que pourront exiger les autres voyelles après les mêmes consones?

13. Dans la Leçon des syllabes élémentaires *ba*, *be*, *bi*, *bo*, *bu*, n'est-il pas mieux de consulter l'oreille autant et plus que les yeux, et de faire dire et lire, par exemple, *ca*. *ke*, *ki*, *co*, *cu*; *ga*, *ghe*, *ghi*, *go*, *gu*. *Ja*, *je*, *ji*, *jo*, *ju*. *Sa*, *ce*, *ci*, *so*, *su*, *&c*? Peut-on se dispenser de donner une dénomination polissillabe aux lettres indéterminées et à double valeur, comme *c*. *g*. *s*. *t*. *x*. *y*. quoiqu'elles n'ayent que la dénomination monosillabe quand elles sont déterminées par la valeur locale du mot et de la sillabe? La Méthode vulgaire, en nommant les Lettres d'une maniere fausse, équivoque et captieuse, peut-elle apprendre à un aveugle ou dans les tenebres aussi facilement que le fait la Méthode du Bureau Typographique en nommant les sons de la Langue?

14. D'où vient que le petit Enfant devine les voyelles plutôt que les consones dans les syllabes qu'on lui dicte et qu'il devine les consones suivies de la Lettre auxiliaire, plutôt que si elles étoient suivies d'autres voyelles.

15.

15. D'où vient qu'un Enfant Typographe de 30. mois sçait lire d'oreille ou les yeux fermez, et qu'il devine les Lettres ou les sons des mots qu'on lui dicte, et qu'un Enfant de 6. à 7. ans enseigné selon la Méthode vulgaire, ne sçauroit le faire ?

16. Un Enfant ne se prêtera-t'il pas à la lecture des cartes proportionnées à son âge, à sa foiblesse et à sa portée, plutôt qu'il ne se prêtera à la lecture d'un Livre, dont la seule vûë le fait pleurer ?

17. D'où vient qu'on ne peut pas deviner facilement les lettres d'un mot prononcé que l'on n'aura jamais vû ? Ni deviner les sons d'un autre mot qu'on n'aura jamais oüi ?

18. D'où vient que la plupart des Enfans à Paris, qui passent pour sçavoir épeler, ne connoissent pas seulement les lettres quand on vient à l'examen ?

19. L'Enfant qui a appris par principe l'Ortographe des sons ou de l'oreille avant celle des yeux ou de l'usage, n'est-il pas plus avancé que l'Enfant de la Méthode vulgaire, dont le Maître ignore l'Ortographe des sons ?

20. La Méthode qui fait épeler à propos et avec la veritable dénomination, lettre à lettre, son à son, syllabe à syllabe, mot à mot, n'estelle pas préférable à celle qui n'épele jamais que lettre à lettre avec la fausse dénomination ?

21. Quand il s'agit de montrer à lire à un Enfant, la premiére, la plus simple et la meilleure regle à suivre, n'est-ce pas cela qui induit le moins en erreur l'Enfant qui apprend à lire ? N'est-ce pas le Systême Typographique qui suit cette regle ignorée des Maîtres de la Méthode vulgaire ?

22. Les Anciens n'ont-ils pas d'abord reglé l'Orthographe par les sons de la langue ? Pourquoi le Systême du Bureau ne suivroit-il pas cette regle au commencement ?

23. Le changement dans la prononciation n'a-t'il pas donné lieu à l'Orthographe des yeux, des Livres et de l'usage ? Pourquoi le Systême du Bureau ne finiroit-il pas par la pratique de cette Orthographe ?

24. Ne doit-on pas faire passer la pratique et l'étude de l'Orthographe des sons, de la nouvelle ou de la vraye Orthographe qui facilite la lecture, avant que de faire passer la vieille ou la fausse Orthographe qui induit trop souvent en erreur les Enfans, les femmes, les gens de la Campagne et les Etrangers, portez naturellement à lire tout et à prononcer toutes les lettres, bien loin de les rendre muettes ?

25. D'où vient que de vieux Maîtres ont peine à comprendre dans le Systême du Bureau Typographique, ce que de petits enfans y sentent et y pratiquent facilement ?

26. Le Systême du Bureau qui peut d'abord pratiquer l'usage des accens, des apostrophes, de la ponctuation, des chiffres et de la quantité, n'est-il pas préférable à la Méthode des Maîtres vulgaires, qui ignorent ou qui négligent la pratique de ces minuties ?

27. D'où vient qu'il y a si peu de gens de Lettres et si peu de Maîtres qui sçachent bien la doctrine des sons de la Langue Françoise, la doctrine des accens, du tréma, des voyelles ou des diphtongues aux yeux ou à l'oreille ?

28. D'où vient que de petits Enfans mis à la table du Bureau Typographique, apprennent si facilement cette doctrine qui paroît difficile à bien des Maîtres ?

29.

29. Pourquoi des gens d'esprit ont-ils peine à comprendre devant un Bureau, ce que de petits enfans y comprennent sur la pratique des sons de la Langue ?

30. Pourquoi tant de Maîtres de la Méthode vulgaire entendent-ils si peu le détail des exercices d'un petit Enfant Typographe, soit dans le jeu de l'écho, dans le jeu du Singe et dans les jeux d'operation théorique et pratique ?

31. Pour montrer à lire selon le Systême du Bureau, n'est-il donc pas mieux de commencer par l'Orthographe des sons et de l'oreille, avant de passer à l'Orthographe arbitraire des yeux ou de l'usage ?

32. N'y a-t'il pas plus de justesse et de verité de rapport entre la prononciation du Latin et le nom ou le son des Lettres, qu'il n'y en a entre la prononciation du François et le nom ou le son de ces mêmes Lettres ?

33. Après l'Orthographe de l'oreille ou des sons, n'est-il pas mieux de montrer l'Orthographe la plus vraye, la plus réguliere et la plus conforme aux sons de la Langue, et de differer la lecture et l'étude d'une Orthographe fausse, captieuse et très-équivoque, quoiqu'ancienne ?

34. Pourquoi la Méthode vulgaire employe-t'elle plus de temps que celle du Bureau Typographique pour apprendre à lire ?

35. Le Systême du Bureau Typographique mettant de la partie abécedique tous ceux qui environnent et chérissent l'Enfant, n'est-il pas préferable à la gêne et au travail qu'exige l'épouvantail d'un Livre ;

36. Le petit Enfant qui voit les autres jouer aux cartes, ne se prêtera-t'il pas plutôt au jeu des cartes typographiques, qu'à l'exercice péni-

ble de regarder et de chercher dans un petit Livre?

37. L'Enfant Typographique ne peut-il pas s'occuper et travailler seul à l'Imprimerie de son Bureau, plutôt que l'Enfant abandonné à lui-même ne peut s'occuper avec son petit Livre, selon la Méthode vulgaire?

38. N'est-il pas plus aisé d'amuser, d'occuper et d'instruire un Enfant à la table de son Bureau pendant l'absence du Maître, que de l'amuser avec un seul Livre?

39. Le maniment, le mouvement des cartes abécédiques et instructives, ne donnent-ils pas à un Enfant un plaisir, une adresse et un ordre qu'il ne peut avoir avec un petit Livre élémentaire?

40. Un Enfant ne prendra-t'il pas au commencement plus de plaisir à lire en gros caractere les mots communs connus et favoris qu'on lui donnera sur des cartes, qu'à lire en petit caractere dans un Livre des mots dont il n'a pas l'idée?

41. L'Enfant qui apprend sans peine à lire le caractere romain et le manuscrit sur des cartes Typographiques, ne sera-t'il pas ensuite plus capable de lire dans des Livres vulgaires?

42. N'est-il pas mieux à cause de la posture, du moins quand on le pourra, et dans les maisons riches, de donner à l'Enfant des Livres *in* 4. *in* 8. et de figure oblongue, comme des Livres de Musique, pour qu'ils se tiennent facilement ouverts sous les yeux de l'Enfant, comme ceux de la *Bibliotheque des Enfans*, in 4. et in 8?

43. La pratique de la Méthode vulgaire a-t'elle quelque avantage sur celle du Bureau Typographique? En quoi?

44. Les démonstrations Typographiques par la

la théorie et par la pratique, ne devroient elles pas faire taire le préjugé ?

45. Y a-t'il jamais eu quelques Systêmes nouveaux sans adversaires ?

46. Suffit-il qu'un Systême soit fort utile et meilleur qu'un autre pour obtenir d'abord la préference ?

MADRIGAL.

A une Dlle qui reprochoit à l'Auteur qu'il ne l'aimoit plus.

QUe vous connoissez mal vos appas séduisans,
Quand vous me soupçonnez d'une lâche inconstance ;
Voici, belle Philis, toute la différence
De mon ardeur passée et de mes feux présens :
J'aimois d'un fol amour, j'aime d'un amour sage,
Et si mon cœur en proye au pouvoir de vos yeux,
Jadis vous aima davantage,
Maintenant il vous aime mieux.

*Par M. C ***

EXTRAIT d'une Lettre écrite de la Ville d'Eu, au sujet de la mort de M. Capperon, Ancien Doyen de Saint Maxent.

LA mort vient de nous enlever Monsieur Capperon, Ancien Doyen de S. Maxent. C'étoit un homme d'un rare mérite, sa capacité le fit élire Doyen de son Canton. Il s'appliqua beaucoup à la Physique et aux productions de la nature, ce qui lui fournit enfin un Cabinet fort curieux dont on a vû la description dans le Mercure.

Il travailloit à perfectionner sa découverte sur les Sels, et il étoit prêt de faire paroître un Memoire sur une autre découverte qu'il avoit faite au sujet de la petrification et cristalization de la Rosée, et sur la matiere d'en faire des Pierres semblables aux Diamans d'Alençon. On voit de ces Pierres dans son Cabinet; et il avoit même commencé à mettre en œuvre une Croix qu'il n'a pû finir.

Il étoit très-bon Artiste, et il laisse plusieurs Ouvrages, qu'il a inventés, ou qu'il a exécutés sur les Descriptions qu'on lui en

à faites. On voit aussi dans son Cabinet quelques Ouvrages d'Optique très-curieux.

Il avoit plusieurs secrets utiles, entre autres celui de clarifier et d'adoucir le Cidre le plus aigre, et de le rendre doux et agréable à boire, ce qui se faisoit dans l'espace d'un quart d'heure. Un homme si versé dans les misteres de la nature ne pouvoit manquer d'avoir un grand gout pour la médecine, aussi s'y appliqua-t'il beaucoup pour le soulagement des pauvres; plusieurs habiles Médecins ont souvent reconnu sa capacité. Tout étoit du ressort de son heureux génie, il s'adonna même à la Peinture, et il nous a laissé sept petits Tableaux, qui sont singuliers, par une maniere particuliere qu'il avoit de peindre, et que l'on admire d'autant plus qu'il n'a jamais eu de Maître en cet Art.

Il a fini un peu avant sa mort son *Histoire du Comté d'Eu*, qui est aussi curieuse, que bien écrite, et dont on attend la publication de la reconnoissance de ses héritiers.

Tant de belles qualitez ne pouvoient manquer de lui attirer l'estime et la vénération de tout le monde. Il avoit avec justice la confiance de M. de Tressant, der-

nier Archevêque de Roüen, et il eut l'estime de Mrs d'Aubigné et de Bezons ses Prédecesseurs, avec celle de quantité d'autres Personnes de considération. Il avoit gagné le cœur de ses compatriotes à qui ses heureux talents le rendoient précieux. Il étoit enfin le Pere des pauvres, et il emporte les regrets de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connoître. Il est décedé le 19 May 1734. âgé de 74 ans.

Nous venons de recevoir une autre Lettre sur le même sujet avec les circonstances qui suivent. La vie de M. Capperon a été principalement employée au service de Dieu, au salut des Ames, au soulagement des Pauvres, à l'étude de l'Ecriture Sainte et des Peres. Comme il avoit aimé les Pauvres pendant sa vie, il ne les a pas oubliés à sa mort: il a fondé une Ecole de charité pour les pauvres Filles de son ancienne Parroisse de S. Maxent. Il a legué presque tous ses effets mobiliers aux pauvres, et il y a compris son curieux Cabinet, dont le détail se trouve dans les Mercures d'Avril et May 1733. Ceux qui voudront en faire l'acquisition en entier, car M. Capperon a souhaité qu'il ne fut pas divisé, pourront s'adresser à M. Capperon, Receveur

du

du Grenier à Sel d'Eu, et de Tréport dans la Haute Chaussée de la Ville d'Eu. Il lui a laissé pour celui de ses Enfans qui embrassera l'Etat Ecclesiastique, et lorsqu'il sera Prêtre, tous les Manuscrits de sa composition qui sont en grand nombre sur l'Histoire Sacrée et Prophanes, la Théologie, la Physique, la Médecine &c.

A Mlle DE...

Sur un Compérage secret.

Vous qui n'avez pas moins d'attraits que de vertus,
Qui m'avez fait votre Compére,
J'en sens le prix, et c'est, trop aimable Commére,
A ma chaîne un anneau de plus;
Je n'avois pas besoin qu'elle devint plus forte,
On ne vit jamais de liens
Ni plus infortunez, ni plus forts que les miens;
Je vous tiens dans mon cœur, l'amour veille à la porte;
Vos deux yeux sont mes souverains;
Tout ce qu'on peut jamais prétendre,
Sur un amant fidéle et tendre.

Hors mon amour, est dans vos mains :
Cette réserve est nécessaire,
Et vous l'étoufferiez d'abord en son Berceau ;
Ou comme un vrai Tantale auprès d'une belle eau,
Vous le feriez périr de soif et de misére.

SUITE de la Dissertation sur le Flux de la Mer, par M. de S. Aubin.

J'Espere qu'une Explication plus ample pourra satisfaire le judicieux Auteur de l'Objection concernant le Flux et Reflux de la Mer. Il réduit avec raison la difficulté à la question de sçavoir si la pression est plus indirecte dans le temps des solstices. C'est le précis de ma Réponse.

On ne doit regarder que comme un objet de pure curiosité, les differentes opinions des Astronomes sur la figure du Globe Terrestre, que les uns veulent être un ellipsoïde allongé vers les poles, et les autres un sphéroïde rehaussé sur l'Equateur. Cette difference ne peut être sensible pour le plus ou le moins de pression des eaux, puisque Cassini, qui tenoit pour l'ellipsoïdité, n'a évalué qu'à environ vingt et une lieuës de trois mille pas, la longueur dont le diametre qui passe par les poles, excéde le diametre de l'Equateur. Je reviens, comme l'Auteur de l'Opinion le désire, à établir que la pression est plus indirecte dans le temps des Solstices.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à considerer (ce qui me paroît évident) que le Flux n'arrive pas

pas alors en conséquence de la pression des eaux qui sont sous le tropique où la Lune se trouve, mais par celle qui se fait d'une maniere fort indirecte aux environs de l'Equateur, sur la même partie de l'Océan, où est la plus grande étenduë et la plus grande profondeur de ses eaux exposée à la Lune.

L'hypothèse nouvelle, qui consiste à incliner l'écliptique sur l'Equateur, et à regarder le parallelisme de la Terre comme une position toujours droite de son axe, n'est pas indifferente à l'objet dont il s'agit; car suivant cette construction de la Sphere Copernicienne, la Lune dans un tropique, décrit effectivement le cercle du tropique, et non pas un des grands cercles de la Sphere; ce qui donne une solution de plus à l'objection.

J'ay déja observé que cette hypothèse est bien plus simple en ce qu'elle n'a pas besoin d'un mouvement du Globe Terrestre d'Orient en Occident, par lequel Copernic et Bion expliquent son parallelisme. J'ajoûterai que cette hypothèse épargne encore un autre mouvement d'Orient en Occident, qu'il faut attribuer à l'axe de la Terre pour rendre raison de la déclinaison des Etoiles fixes et du changement qui arrive à la longue dans leurs longitudes. Car le Pole étant incliné, la Section équinoxiale ne peut anticiper sur l'Equateur de vingt-cinq secondes à chaque équinoxe, à moins que le Pole n'ait une révolution d'Orient en Occident, qui le détourne insensiblement de son parallelisme, au lieu que ce parallelisme consistant dans une position toujours droite, il faut seulement, pour expliquer la déclinaison des fixes, qu'à chaque équinoxe l'intersection se fasse sur un méridien plus Oriental de vingt-cinq secondes

condes, sans qu'il y ait aucune variation du parallalelisme.

Je prie l'Auteur de l'Objection d'examiner plus attentivement ce que j'ai dit du périhélie de la Terre, par rapport au Flux de la Mer. Il semble qu'il ait confondu ce périhélie avec le périgée de la Lune, qui est veritablement commun aux équinoxes et aux Solstices. Mais le périhélie de la Terre est au huitiéme degré de l'Ecrevisse, lorsque le Soleil nous paroît être au huitiéme degré du Capricorne, vers le 30. Décembre. Ce périhélie est fixe, sauf la petite variation qui a été observée, suivant laquelle il étoit il y a environ deux mille ans, au vingt-huitiéme degré des Jumeaux, et il n'a avancé dans tout cet intervalle de temps que d'environ dix degrez de l'écliptique. Il est facile de se convaincre de cette proximité du Soleil par la plus grande apparence de son disque, qui va en hyver jusqu'à trente-deux minutes quarante-sept secondes, et par sa diminution en été n'ayant alors que trente et une minutes quarante-deux secondes. Et ce qui fait que le Soleil plus éloigné en été est beaucoup plus chaud, c'est que ses rayons sont beaucoup plus perpendiculaires, de même que la pression plus directe augmente le Flux.

Ainsi il y a lieu de distinguer quatre mouvemens de la Mer; 1. le Flux journalier, qui retarde tous les jours de 49. minutes, comme le retour du même méridien au-dessous de la Lune; 2. l'augmentation du Flux pendant les conjonctions et oppositions de la Lune, parce qu'alors ce luminaire se trouvant dans une ligne presque perpendiculaire avec le Soleil, les eaux sont plus comprimées; 3. une augmentation plus grande du Flux pendant les conjonctions et oppositions

dés

des équinoxes, parce qu'alors la Lune étant dans l'Equateur, la pression est plus directe ; 4. enfin la difference des marées plus hautes pendant le Solstice d'hyver que pendant le Solstice d'été, parce qu'alors la Terre étant dans le périhélie, la proximité du Soleil cause aussi quelque augmentation dans le Flux de la Mer ; et le concours de toutes ces circonstances donne une apparence de certitude à des opinions, qui par elles-mêmes en sont si peu susceptibles.

A Mlle DE....

HYmen vouloit hier faire votre conquête,
Sans prier avec vous l'amour à ce repas ;
Mais ce Dieu qui sçavoit la fête,
Ainsi que moi n'y manqua pas :
» Viens, me dit-il, tu sçais ma force et mon adresse,
» Des mains de nos Rivaux sauvons l'aimable Iris ;
» Brisons la coupe enchanteresse,
» Et que ce digne objet dont ton cœur est épris,
» N'y boive, s'il se peut, jamais qu'à ta tendresse ;
Il dit, et dans l'instant le secret de son art
Nous transporte au Banquet, et l'y rend invisible ;
Il combat, il triomphe et sous son Etendart
L'Ennemi vous trouve invincible ;

Ce

Ce vainqueur qui pouvoit se placer dans vos yeux,
Crut que dans votre cœur il se cacheroit mieux:
Pour moi d'un papillon empruntant la figure,
Je faisois le tour des flambeaux,
Et d'un battement d'aîle, et d'un petit murmure
Je semblois vous parler et partager vos maux;
Mais, Dieux! quelle douceur extrême?
Vos soupirs étouffez, vos regards presque éteints,
Etoient de vos malheurs des signes trop certains;
Tout me faisoit trembler, pour moi, pour ce que j'aime,
Vous ne combattiez plus que de la volonté;
La force vous manquoit et déja la victoire
S'envoloit de l'autre côté;
Je perdois tout espoir, amour perdoit sa gloire,
Et devant l'ennemi baissoit le pavillon;
Pour moi, comme un vrai papillon,
Je me brulois à la chandelle,
La nuit survint pour mon malheur,
Peut-être aux loix l'hymen cessant d'être rebelle
Avez-vous donné votre cœur,
Hélas! s'il est ainsi, cruelle,
C'en-est-fait de l'amour; l'hymen est son vainqueur,

C. D.

LET-

LETTRE écrite à M. Juenin, Chanoine de Tournus, Auteur de la nouvelle Histoire de cette Ville, au sujet de S. Valerien, *Martyr du même Pays.*

VOus dites, Monsieur, de si belles et bonnes choses dans votre nouvelle Histoire de l'Abbaye de S. Filibert de Tournus, que je ne doute point que la dissertation dont vous me parlez dans votre derniere Lettre ne mérite de voir le jour. Je vous dirai qu'en votre place je n'aurois pas fait difficulté de l'ajouter aux piéces de votre Histoire, quoiqu'elles soient déja en assez grande quantité. Je m'étois bien douté de quelque bévuë insigne, de la part du Curé de la Madeleine de Tournus, lorsque j'ai lû à la page 339. de ces Piéces dans la Lettre que vous écrivites à son sujet en 1720. à M. votre Doyen, ce qui suit.

Vous sçavez M. (dites-vous à ce Doyen) *que quoique* le Personnage grave et digne de foi *eut assuré que les Reliques de S. Valerien avoient été brûlées et les cendres jettées dans la riviere, on les a pourtant retrouvées à Sens. On remarque à la verité*

verité un petit inconvénient, qui est que ces prétenduës Reliques étoient à Sens dès longtems avant qu'on eut ouvert à Tournus le tombeau du Saint, dans lequel on trouva même tout son corps. Mais vous sçavez bien aussi comment on se tire de ce mauvais pas.

Ces six lignes de votre Lettre ne ressemblent pas mal au stile de M. Baillet: et je croi que vous êtes très bien fondé à le prendre sur ce ton. Votre cause me paroît bonne et celle du Curé de la Madeleine ne vaut rien. Ce Curé apporta, dit-on, de Sens à Tournus en 1696. trois ossemens de S. Valerien, les voulant faire passer pour être de votre Saint Martyr, parce qu'on lui avoit dit à Sens qu'ils en étoient. Vous avez eu, M. grande raison de nier la prétention, et d'alléguer, comme vous avez fait, que Wenilon Archevêque de Sens ne pouvoit pas avoir transferé en 846. le corps d'un Saint qui fut trouvé plus de cent trente ans après dans son tombeau à Tournus, tout entier et en sa situation naturelle.

Je n'avois pas encore appris de vous même que vous aviez écrit là-dessus, lorsque voulant voir clair dans cette affaire par rapport à un de nos Saints Evêques qui s'appelle aussi Valerien, je

me suis adressé à une personne studieuse et intelligente de la Ville de Sens, pour sçavoir en quoi consistoit le corps que l'on dit avoir à Sens de S. Valerien de Tournus, et s'il étoit sûr que ce corps fut d'un Saint Martyr, et qu'il fut entier ou presque entier. L'examen fait par cet habile homme, il s'est trouvé qu'il n'y a aucune apparence que ces Reliques soient de S. Valerien, Evêque d'Auxerre, parce que tous les Historiens de six ou sept cent ans qu'il a vûs et qui parlent de la déposition qu'en fit l'Archevêque Wenilon au IX. siécle dans le nouveau Monastere de *Vareilles*, à deux lieuës de Sens, le qualifient Martyr, et pas un ne lui donne le titre de Confesseur. La visite faite de ces Reliques refugiées à la Paroisse de Sainte Colombe du * *Carouge* dans Sens, depuis les Guerres des Calvinistes, m'a appris que le corps entier y a été autrefois conservé, en comptant ce que votre Curé en emporta en 1696. Mais ce qui pourra vous surprendre est qu'on y est si fort persuadé que ces ossemens qui constituent le gros d'un corps humain sont de S. Valerien Martyr de Tournus, que l'on seroit porté à croire fausse l'Histoire de l'ouverture de son

* *De Quadrivio.*

tombeau, et de l'élevation de ses ossemens qui fut faite en l'an 960. et que vous rapportez page 33 de vos preuves. Mais vous sentiez assez que c'est simplement la difficulté qu'il y a de reconnoître un même corps en deux endroits, qui suggere cet expédient. Je n'ai garde de me mettre du côté de ceux qui pensent ainsi, parce que je suis persuadé qu'il n'y a jamais eu à Sens de titre ancien qui ait combattu votre possession, c'est-à-dire, qui ait énoncé que le S. Valerien, dont on y possede le corps, soit le Martyr de Tournus. J'ai voulu examiner le fait selon les regles que m'a donné autrefois le célebre Hagiologiste M. l'Abbé Chastelain, et dans la pratique desquelles m'ont confirmé les Peres Janning et du Sollier, à qui ces sortes de matieres ont été familieres toute leur vie.

L'une de ces regles a été de consulter les anciens Martyrologes manuscrits du Pays où sont les prétentions. Je n'ai pas été en chercher bien loin. Je suis tombé sur celui qui est au Chœur de la Cathédrale de Sens qui est un Usuard d'une écriture du XIII. siécle. Après l'avoir soigneusement parcouru, j'y ai trouvé la preuve de ce dont je me doutois, sçavoir, que c'étoit un S. Valerien martirise dans

dans le pays Senonois. J'y ai lû au 15 Septembre quelques lignes après l'annoncé de S. Valerien de Tournus, *Senones S. Valeriani Martyris*, cette désignation locale est peremptoire comme au 6 Septembre, *Senones, S. Sanctiani Martyris*, et au 22 *Senones, S. Serotini Martyris* est un langage qui marque que S. Sanctien et S. Serotin sont des Martyrs Senonois, il doit être également décisif à l'égard de S. Valerien. Wenilon mit donc à *Vareilles* le corps de S. Valerien Martyr qu'il avoit tiré de son tombeau situé dans son Diocèse, et qui étoit apparemment dans le Village qui porte le nom de ce Saint, à trois lieües de Sens vers le couchant, où il auroit souffert le Martyre. Mais une difficulté qu'on peut faire, est sur le jour auquel cette annonce se trouve dans le Martyrologe, cette annonce a été l'accüeil de ceux qui ont travaillé au Breviaire de Sens de 1702. La voyant si près de celle de S. Valerien de Tournus, ils ont cru que c'étoit ce même Saint. Mais ils devoient faire attention à l'ancien abus qui a regné durant plusieurs siécles, et que dans les lieux où l'on possedoit le corps d'un Saint qui avoit un nom commun à plusieurs autres, on choisissoit pour faire sa Fête le jour auquel Usuard

ou

ou Adon en marquoient un du même nom. C'est ce qui se pratiquoit lorsque l'on avoit oublié le jour de la Fête du Saint, local et particulier, et c'est ce qui a causé aussi une infinité d'erreurs et de confusions. Je serois trop long à vous en rapporter des exemples. J'ai remarqué, au reste, que quelquefois le Saint Valerien de Sens est nommé *Valentinien*, dans des Calendriers du XIII. siecle, et dans des Litanies du XVI. Je suis, &c.

L.... Chanoine d'Auxerre.

Ce 22. Juin 1754.

*SENTIMENS DE PIETE' de Mad. la Marquise *** à la vûë d'une Tête de Mort d'argent, dans laquelle on avoit enchassé une Montre, dont un de ses Amis lui avoit fait présent.*

STANCES.

Vous sur qui la Mort homicide
Dans sa fureur lança ses traits;
Tête, quoique pâle et livide,
Que vous avez pour moi d'attraits.

Tête muette et décharnée,

Quand

Quand vous m'apprenez à n'aimer
Qu'un Dieu pour lequel je suis née,
Pouvez-vous ne me point charmer ?

Sans rien dire, ce triste Crane
Dit que mes maux doivent finir ;
J'y lis l'Arrêt qui nous condamne
A ne naître que pour mourir.

Dans une si sombre demeure
Prenant plaisir à m'affliger,
De ma mort je vais chercher l'heure ;
Je ne sçaurois trop y songer.

A considerer cette Tête,
Je passe les nuits et les jours ;
A mourir, quoique toujours prête,
Pour mieux mourir, je meurs toujours.

Oüi ; cette Montre, mieux qu'un Livre,
Depuis le matin jusqu'au soir,
Me marque comment je dois vivre,
Et me rappelle à mon devoir.

Toutes les fois que je la monte,
Découvrant ses foibles ressorts ;
Telle est, dis-je, pleine de honte,
La fragilité de mon corps.

Ce corps n'est qu'un vase d'argile,
Plus sujet au dérangement
Que la Montre la plus fragile,
Qui se détraque à tout moment.

Alors déplorant ma misere,
Triste et tremblante sur mon sort,
J'ay regret au jour qui m'éclaire;
Et la nuit j'invoque la Mort.

O Mort trop souvent méritée,
Je viens me courber sous ta Faulx;
Frappe, justement irritée,
Termine ma vie et mes maux.

Tu fuis, peux tu quand je t'appelle
Te refuser à ton Employ?
Tu cesserois d'être cruelle,
Tu veux toujours l'être pour moy.

Mais cessons de lui faire outrage,
Nous ne naissons que pour souffrir,
Et qui n'en à pas le courage,
Ne mérite pas de mourir.

Grand Dieu, témoin de mon supplice,
Qu'attendez vous pour l'abreger?
De ce corps, l'instrument du vice,
Quand pourrai je me dégager?

Quand

Quand pourrai-je rompre mes chaînes !
J'aspire à mon dernier moment ;
Sors enfin d'un corps que tu traînes,
Ame, mets fin à mon tourment.

Ame aveugle, aux sens asservie,
Rougis de te voir captiver ;
Aimeras-tu toujours la vie,
Tandis qu'un rien peut t'en priver !

Des Jérômes, des Magdelaines,
J'emprunte souvent les discours ;
Fatal Exil, source de peines,
Quand verrai-je finir ton cours !

Comme Théreze, toute en larmes,
Je soupire après mon trépas ;
La mort seule a pour moi des charmes,
Et je meurs de ne mourir pas.

A son Amy.

Hélas ! que je m'estime heureuse
Dans ces salutaires momens
Où votre Montre industrieuse
Excite en moi ces sentimens.

Je prens cette Montre, je l'ouvre,
Et sur vous pleine de soucy,

D Aux

Aux heures qu'elle me découvre
Je m'adresse, et leur parle ainsi :

» Heures, charmantes Fugitives,
» Pour un Ami je fais des vœux ;
» A ma voix soyez attentives ;
Arrêtez-vous, s'il est heureux.

S'il est accablé de tristesse,
Heures, pour charmer son ennuy,
Coulez, coulez avec vîtesse ;
Vous êtes trop longues pour lui.

*T * * *.*

ACCOUCHEMENS difficiles.

QUelque merveilleuse que soit la Nature dans ses operations, il y a neanmoins une infinité d'occasions où il faut que l'Art concoure avec elle pour la mener heureusement à son but. Cette verité si manifeste, l'est principalement dans les Accouchemens laborieux. Or plus la vie des hommes est précieuse, plus on doit faire cas des personnes, qui par des méditations et des recherches, découvrent de nouveaux moyens de la

conser-

conserver dans des momens critiques et périlleux, sur tout quand ces moyens sont sûrs dans la pratique et sans aucun inconvenient.

Ce que la méditation a fait inventer depuis quelque temps à M. Dussé, celebre Accoucheur à Paris, semble devoir tenir le premier rang entre les Découvertes les plus utiles au Public, puisqu'il s'agit d'un expédient qui peut préserver de la mort deux personnes à la fois. C'est un Instrument que l'Auteur nomme *Tire tête*, parce qu'il est destiné à tirer l'Enfant par cette partie dans les Accouchemens naturels, mais laborieux.

Il est aisé de comprendre le danger que la Mere et l'Enfant courent dans ces sortes d'Accouchemens. Pour sauver la Mere en pareil cas, on s'est servi jusqu'a présent de Crochets, c'est-à-dire qu'on a déchiré la tête de l'Enfant qu'on a toujours supposé mort, quoique l'experience n'ait que trop souvent montré le contraire, ensorte que quelques Accoucheurs effrayez de pareils accidens se sont déterminez à ne plus employer les Crochets; mais en voulant éviter un inconvénient ils tombent dans un autre encore plus funeste; ils attendent si longtemps le secours de la Nature, qu'à

la fin la Mere et l'Enfant périssent.

Le nouvel Instrument que M. Dussé a inventé, remedie à divers accidens d'une maniere aussi simple que sûre pour la Mere et pour l'Enfant. Il est très-lisse et très-poli, n'ayant ni pointe ni tranchant. Il est si mince, qu'il n'augmente pas d'une ligne la partie de la tête qu'il embrasse; cependant il est construit de maniere qu'il a toute la force nécessaire pour tirer l'Enfant sans le blesser et sans qu'il y ait aucun déchirement à craindre pour la Mere, ni plus de douleurs à essuyer que dans les Accouchemens ordinaires.

M. Dussé ne s'en est pas tenu à la simple spéculation, il a passé à la pratique, qui lui a parfaitement réüssi; plusieurs Enfans qu'il a tirez de cette maniere, étant pleins de vie.

M. Dussé, qui a pour la perfection de son Art cette ardeur qui fait les habiles gens dans toutes les Professions, et qui ne cherche qu'à communiquer au Public ce qu'une longue experience soutenuë par l'attention la plus sérieuse lui a fait découvrir d'utile dans ce qui concerne les Accouchemens, et le traitement des femmes, soit pendant leurs grossesses, soit durant leurs couches, a résolu

résolu de faire tous les ans chez lui un cours d'Accouchement, où il traitera à fond ces matieres. On ne peut trop le loüer s'il execute un pareil dessein, puisque par là, un grand nombre de personnes pourront se mettre en état de pratiquer les Accouchemens avec succès, non-seulement dans les Provinces du Royaume, où de semblables secours sont assez rares, mais même dans le reste de l'Europe, où ils le sont peut-être encore davantage.

L'AMOUR ET PSICHE',

CANTATE.

LE Dieu charmant qui fait aimer,
Croyoit impunément sous son pouvoir suprême
Faire gémir les cœurs qu'il avoit sçû charmer;
Mais on le vit enfin pour Psiché s'enflammer,
Et de ses Traits il se blessa lui-même.

Aimer n'est qu'un amusement
Avec une chaîne legere;
Mais s'il est aisé d'être Amant
Il est difficile de plaire.

 Amour

Amour ! si nos désirs
Etoient sans allarmes ;
Combien tes plaisirs
Auroient de charmes !

Tu verrois sous tes Loix
Mille cœurs à la fois ;
Tout rendroit les armes.

Amour, si nos désirs
Etoient sans allarmes,
Combien tes plaisirs
Auroient de charmes.

Déja pour répondre à ses vœux
Zéphire vole et fend les Cieux.
Il transporte Psyché dans un séjour aimable ;
L'Amour n'oublia rien pour le rendre agréable,
Avec l'Amour tout est charmant,
Tout doit se ressentir des attraits de l'Amant.

Les Oyseaux de ce Lieu tranquile
Faisoient entendre leurs Chansons,
Les retenir étoit facile ;
Les plaisirs étoient des leçons.

Quel bonheur extrême !
O l'heureux séjour

Où

Où le plaisir même
Invite à l'Amour !

Les Oyseaux de ce Lieu tranquile
Faisoient entendre leurs Chansons ;
Les retenir étoit facile,
Les plaisirs étoient des leçons.

De ces Lieux, dit l'Amour, vous êtes la Maîtresse;
Belle Psyché, de ma tendresse
Je n'exige qu'un prix pour combler tous mes voeux,
Ne cherchez point à me connoître ;
Par un destin trop rigoureux
Dont je ne puis être le Maître,
En me voyant, vous nous perdrez tous deux.

Psyché promit, et ne tint pas parole ;
Mais qu'elle paya cher un moment de douceur !
Elle veut voir l'Amour, soudain l'Amour s'envole,
En perdant son Amant, elle perd son bonheur.

Amour tu sçavois la foiblesse
Du charmant objet de tes voeux ;
Esperois-tu que ta Maîtresse
Pût deffendre son coeur d'un désir curieux ?

C'est pour les Belles un Martyre
Que leur interdire un objet ;
C'est leur confier un secret
Et leur deffendre de le dire.

Amour, tu sçavois la foiblesse
Du charmant objet de tes vœux ;
Esperois tu que ta Maîtresse
Pût deffendre son cœur d'un désir curieux ?

*Par M. de B***.*

LETTRE de M.... au sujet de deux nouvelles Lettres de S. Augustin, &c.

VOici, Monsieur, l'Instruction que vous m'avez demandée pour vous et pour vos Amis, sur un sujet important et qui interesse extrémement la Religion. La Veuve Maziere et Jean-Baptiste Garnier, Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques, à la Providence, ont imprimé au commencement de cette année *Deux Lettres de S. Augustin*, qui n'avoient point encore vû le jour en France, et qui ont été trouvées dans une Abbaye celebre de la Basse-Autriche, appellée Gottwic, située sur la droite

droite du Danube, à trois lieuës de Vienne. Dom Géofroi Besselius, Abbé de cette illustre Maison, en a fait la découverte et les a données au Public en 1732. accompagnées d'une sçavante Préface, et enrichies de plusieurs Vignettes magnifiques.

Comme cette Edition n'a presque point été connuë parmi nous, * un Benedictin de l'Abbaye de S. Germain des Prez, s'est chargé, non-seulement de la faire connoître, mais encore d'y ajoûter ce qui manquoit, et ce que tous les Sçavans souhaitoient d'y voir; c'est-à-dire qu'il a d'abord examiné si le Texte étoit pur ou corrompu, s'il étoit intelligible ou obscur, et s'il répresentoit vraîment le style, les pensées, la doctrine, le tour et la maniere d'écrire de S. Augustin. 2°. Il a levé les difficultez que quantité de leçons évidemment mauvaises ou suspectes faisoient naître, et qu'on ne pouvoit éclaircir par le secours d'aucun Manuscrit. 3°. Il a comparé plusieurs Endroits de ces Lettres avec d'autres Endroits paralleles de S. Augustin, et a tiré de-là des lumieres qui ont servi à fixer le Texte et à s'assurer de la pensée du S. Docteur. 4°. Il a distribué chaque Lettre en Cha-

* *Le R. P. Dom Jacques Martin.*

 pitre

pitres et en nombres ou Sections à l'instar de l'ordre et de l'esprit qu'ont suivi ses Confreres dans leur excellente Edition de S. Augustin. 5°. Enfin sans toucher au Texte, même dans les Endroits où il y a visiblement faute, il a rétabli dans de courtes Notes un grand nombre de Leçons ou alterées ou corrompuës, ou qu'on ne pouvoit lire, ou qu'on avoit peut-être mal luës; il a éclairci les endroits obscurs, marqué au juste le temps auquel chaque Lettre a été ou a pû être écrite, réformé la date de quelques autres, jetté des Observations Sommaires à la tête et à côté du Texte, et indiqué, et, pour ainsi dire, rapproché les choses et les faits auxquels S. Augustin fait allusion.

Après avoir rempli ce Plan dans toute son étenduë et suivi les regles de la plus saine Critique, l'Auteur a donné tout-à-la-fois deux Editions de ces deux Lettres, l'une *in folio*, et l'autre *in octavo*. L'Edition *in folio* est pour completer les differentes Editions de même forme des Ouvrages de S. Augustin, sur tout celle que les Benedictins ont travaillée avec tant de soin.

L'Edition *in octavo* comprend la Traduction des mêmes Lettres, avec le

La-

Latin à côté, un plus grand nombre de Notes Critiques, Historiques et Chronologiques, et un Traité de l'Origine de l'Ame, tiré des Ecrits de S. Augustin.

La premiere Lettre est adressée à Pierre et Abraham, deux Solitaires de la Tripolitaine, qui avoient proposé à Saint Augustin differentes difficultez que leur faisoient les Pélagiens d'un côté et les Payens de l'autre.

La principale difficulté des Pélagiens regarde le sort des Enfans morts sans Baptême. S. Augustin décide que ces Enfans sont damnez. 1°. Parce qu'ils ne sont pas du nombre des Fideles. 2°. Parce qu'ils sont Enfans de colere, et que la colere de Dieu n'est autre chose qu'un supplice merité. 3°. Enfin, parce qu'ils ont été conçus dans la concupiscence, et que la concupiscence est tout ce qu'il y a de plus opposé à Dieu.

Ici S. Augustin va au-devant d'une objection qu'on pouvoit lui faire; sçavoir, que les Enfans qui naissoient de parens baptisez ne devoient point avoir été conçus dans la concupiscence, puisqu'elle avoit été détruite dans les Parens par le Baptême qu'ils avoient reçû. Le S. Docteur fait voir par l'exemple de l'Olivier franc qui ne produit et ne sçau-

roit produire qu'un Olivier sauvage, que les Parens même baptisez ne peuvent mettre au monde que des Enfans de colere : et la raison qu'il en apporte est incontestable : c'est, dit-il, que les Parens ne donnent à leurs Enfans qu'une naissance charnelle. Or la naissance charnelle ne peut point communiquer une renaissance spirituelle, laquelle est attachée au Baptême. D'où S. Augustin conclut que tous les enfans sans exception qui meurent sans avoir reçu le Baptême vont en enfer, mais que leur supplice est beaucoup plus doux que celui des autres réprouvez : ce qui donne occasion à notre Saint d'établir sur des autoritez invincibles le dogme qui enseigne que dans l'Enfer il y a diférens degrez de peines.

S. Augustin vient ensuite aux difficultez particulieres aux Payens ; et après avoir remarqué qu'il y a plusieurs sortes de Payens, il dit qu'il ne faut pas s'attendre d'en convertir aucun par l'autorité de l'Ecriture, puisqu'elle n'est chez eux d'aucun poids, et qu'elle a besoin au contraire qu'on défende son autenticité qu'ils attaquent ouvertement. » Mais, » ajoute-t-il, quand Dieu vous mettroit » en état de le faire avec succès, vous ne » gagneriez pas beaucoup sur l'esprit de » ceux

» ceux que vous voudriez rendre Chré-
» tiens, en vous bornant à confondre
» leur infidelité par des argumens solides
» et convaincans, si d'ailleurs vous ne
» leur obteniez par de ferventes prieres
» le don de la foi : car vous sçavez fort
» bien que la foi est un présent que Dieu
» départ à chacun par mesure ; présent
» dont la nature est de prévenir necessai-
» rement l'entendement. »

A ce moyen efficace de gagner les Idolâtres, S. Augustin en ajoute un autre, qui est de lire son ouvrage de la Cité de Dieu, qu'il avoit entrepris exprès contre eux : il en donne ici le plan et le précis, et il dit qu'il l'avoit avancé, puisqu'il étoit déja au quatorziéme Livre.

C'est sur ces dernieres paroles que l'habile Editeur se fonde pour soutenir que cette Lettre a été écrite vers le commencement de 417. » Le quatorziéme Livre de la
» Cité de Dieu, dit-il, étoit publié vers
» le commencement de 420. puisque
» notre Saint le cite dans le quatorziéme
» chapitre de l'Ouvrage intitulé, *contre*
» *l'Adversaire de la Loi et des Prophétes.*
» Sans examiner si S. Augustin n'avoit
» pas dès-lors poussé l'Ouvrage de la Cité
» de Dieu au-delà du 14. Livre, ce qu'il ne
» seroit peut-être pas difficile de démon-
» trer,

» trer, on peut assurer que ce 14 Livre
» étoit fini et publié au moins en 419. et
» certainement au commencement de
» l'année. Mais n'auroit-il pas été fini et
» publié plutôt ? C'est, à la verité, ce dont
» on n'a aucune preuve formelle, quoiqu'il
» y ait grand fondement de le croire.
» Car outre que toute l'année 418. et le
» commencement de l'année 419. se trou-
» vent si remplis pour S. Augustin, qu'il
» est moralement impossible que ce
» Pere ait pû pendant tout ce tems jetter
» les yeux sur ce 14. Livre ; la maniere
» dont S. Augustin le cite dans l'endroit
» indiqué, fait entendre qu'il étoit déja
» répandu et connu. Ce qui, joint à tout
» ce qu'on vient de dire, suppose que la
» publication en étoit faite précedem-
» ment aux années 418. et 419. Ainsi il
» paroît qu'on peut dire, que S. Augus-
» tin finit le 14 Livre de la Cité de Dieu
» sur la fin de 417. et qu'il écrivit cette
» Lettre vers le commencement de la
» même année.

» Mais, dira-t-on, S. Augustin sur la
» fin du 1. Chapitre de cette Lettre, par-
» lant de l'Olivier franc et de l'Olivier
» sauvage, observe qu'il a déja traité fort
» au long cette matiere. Comme la Lettre
» 194. de ce Pere écrite sur la fin de 418.

» est

» est le plus ancien ouvrage, où l'on sçache
» que S. Augustin ait mis en œuvre la
» comparaison de l'Olivier franc et de
» l'Olivier sauvage, il est visible que la
» Lettre que nous donnons doit être pos-
» térieure à l'année 418.

» On répond que l'Endroit où S. Au-
» gustin dit, qu'il a traité fort au long
» cette matiere, ne regarde pas la com-
» paraison des deux sortes d'Oliviers,
» mais la question, comment les Parens
» qui ont reçu le Baptême, et qui ne
» sont pas coupables du peché originel,
» ne mettent au monde que des Enfans
» de colere et criminels. Or c'est ce que
» S. Augustin avoit clairement expliqué
» dès l'an 412. *De peccat. meritis lib. 2. cap. 9. num. 11. et seq.*

La derniere des deux Nouvelles Lettres de S. Augustin est adressée à l'Evêque Optat. Voici quel en fut le sujet. Optat chagrin que le sentiment de la propagation des ames eut toujours été constamment suivi et enseigné dans le Diocèse, dont il venoit d'être fait Evêque, entreprit de faire revenir les Esprits, et de les porter à embrasser celui de la création journaliere, dans lequel il avoit été nourri et élevé. Mais il trouva tant de résistance, que pour sauver son honneur, il

il crut devoir reclamer l'autorité et la décision des Eglises de la Mauritanie Césarienne. Il leur écrivit donc en apparence pour les consulter, mais en effet pour les prier d'honorer son sentiment de leurs suffrages, qu'il avoit eu soin d'appuyer de toutes les raisons qu'il avoit pû ramasser, et qui pourtant ne disoient rien. Sa Lettre arriva à Césarée précisement dans le tems que S. Augustin y étoit venu terminer des affaires de conséquence, dont le Pape Zozime l'avoit chargé. On ne trouve point que les Eglises de la Mauritanie Césarienne se soient mis en peine de faire réponse à Optat. Il est vraisemblable qu'elles remirent ce soin à S. Augustin, qui tenoit la plume dans presque tous les Conciles d'Afrique. Ce Saint Docteur s'en acquitta avec ce zele, cette éloquence et cette charité qui brillent dans tous ses Ecrits. Il écrivit à Optat sa 190. Lettre, où en lui exposant avec beaucoup de clarté et de solidité ce qu'il y a de certain et de douteux sur la question de l'origine de l'ame; il s'efforce de lui prouver, que le sentiment de la création journaliere semble favoriser le Pelagianisme; au lieu que celui de la propagation, enseigné comme il faut, s'accorde parfaitement avec la doctrine du

peché

péché original. Mais quoique ce sentiment soit chargé de moins de difficultez que le premier, comme il en a de particulieres qu'on ne sçauroit résoudre, et que d'ailleurs l'Ecriture ne favorise pas plus un sentiment que l'autre, il lui conseille de suivre son exemple, de laisser là tous les sentimens, et d'attendre à se déclarer que cette question soit un peu mieux éclaircie qu'elle ne l'est. Optat ne voulut se rendre ni aux raisons, ni à l'avis de S. Augustin : mais il ne put tenir contre une autre Lettre que notre S. Docteur lui écrivit, et qui est la seconde de celles qu'on donne aujourd'hui, elle est si forte, qu'elle obligea Optat d'embrasser le parti que S. Augustin lui avoit d'abord proposé. S. Fulgence fait un grand éloge de l'une et de l'autre Lettre, et il loüe en particulier la modestie et l'humilité, avec laquelle S. Augustin y faisoit profession de ne vouloir pas prónoncer définitivement sur une question qu'il entendoit mieux que personne, mais qu'il ne pouvoit éclaircir entierement.

Je me dispense de faire ici l'Extrait de la Lettre de S. Augustin, qui donne lieu à ces remarques ; parce que cela me meneroit trop loin ; il suffira de rapporter

ter les deux premieres notes de l'Editeur, qui font voir jusqu'à quel point il a porté la Critique et son exactitude.

1. Quoique Possidius ne marque que deux Lettres de S. Augustin à Optat sur l'Origine de l'Ame, S. Fulgence en reconnoît trois. La 190. de celles qui sont imprimées, étoit visiblement la premiere; celle-ci devoit être la seconde; la derniere n'a pas encore vû le jour.

Mais qui est cet Optat, à qui ces Lettres importantes ont été écrites ? Ce ne sçauroit d'abord être le célebre Optat de Miléve, que ses sept Livres contre les Donatistes ont immortalisé, comme quelque-uns pouroient le croire sur la foi d'un Copiste ignorant : Ce S. et docte Evêque étoit mort plusieurs années avant que S. Augustin fit ces Lettres.

M. Baluze dans ses Notes sur la conférence du Carthage, croit que c'est l'Optat, dont il est parlé dans le 120. Chapitre des Actes du premier jour. Mais il ne fait pas attention que cet Optat étoit Evêque de Vescer, *plebis Vescerilanæ*, ou, *Berceritanæ*, et que ce Diocèse étoit dans la Numidie, ce qui ne quadre nullement avec les Lettres de S. Augustin, où il est marqué, sinon expressement, du moins indirectement, que l'Optat

que

que nous cherchons étoit Evêque dans l'une des trois Mauritanies.

M. Dubois dit, *qu'il y a apparence que cet Optat étoit l'Evêque de Tubunes dans la Mauritanie Césarienne, et le même à qui S. Augustin renvoye le Comte Boniface dans la Lettre 185. pour avoir communication de l'abregé de la Conférence de Carthage.* Mais je ne sçai où cet Auteur a trouvé que l'Optat, à qui S. Augustin renvoye le Comte Boniface, étoit Evêque de Tubunes : il paroît au contraire que cet Optat étoit Evêque de Numidie, puisqu'il assista avec S. Augustin en 412. au Concile de Zerta, Ville de Numidie, comme la 141 Lettre du même S. Augustin en fait foi. D'où j'infére avec fondement qu'il avoit aussi assisté l'année d'auparavant à la Conférence de Carthage; qu'il étoit Evêque de Vescer, dont nous venons de parler; et qu'ainsi il avoit plusieurs années d'Episcopat : ce qu'on ne peut dire en aucune maniere de l'Optat que nous cherchons, et que S. Augustin représente par tout comme un Evêque jeune, leger, vain, entreprenant, et qui ne sçavoit guere ni ce qu'il disoit, ni ce qu'il devoit dire, ou du moins qui ne prouvoit pas ce qu'il avançoit : outre que notre Optat lui-même avoüe, qu'il n'étoit Evêque

que

que depuis peu. *Vide supra cap. 5. num. 11. p 34.*

Le R. P. Dom Bernard Pez, Benedictin de l'Abbaye de Molk en Autriche, célebre par les excellens Ouvrages dont il a enrichi et dont il enrichit tous les jours le Public, et qui a eu part à la découverte des deux Lettres de S. Augustin dont il s'agit ici, ce Sçavant homme, dis-je, soupçonne qu'Optat étoit Successeur du grand Optat de Miléve. Cette pensée est ingénieuse et sauve l'honneur du Copiste du Manuscrit original. Je voudrois bien pouvoir l'adopter, dit l'Editeur en faveur de l'estime et de l'amitié qui m'unit depuis longtems à celui qui en est Auteur: mais la verité dont les interêts sont toujours préferables à ceux de l'amitié ne me le permet pas pour plusieurs raisons. 1° Parce que l'Evêque qui occupoit le Siége de Miléve dans le tems que cette Lettre a été écrite ne s'appeloit pas Optat, mais Severe, comme il paroît par les Lettres 31. 62. 84. 92. 109. 110. 175. 181. et 213. de S. Augustin. 2°. Parce que Severe étoit ami intime de S. Augustin et avoit une entiere déference pour ses sentimens; au lieu qu'Optat s'étudioit à les combattre et n'avoit aucune habitude avec notre S. Docteur. 3°. Parce que depuis

puis la mort du grand Optat de Miléve : jusqu'à l'an 426. que Sévère mourut, il seroit difficile de montrer qu'il y ait eu à Miléve d'autre Evêque que Severe. 4°. Et enfin parce que Miléve étoit une Ville de Numidie, et que le Siége d'Optat étoit dans une des Mauritanies.

Il est vrai que ce n'étoit pas dans la Césarienne, quoiqu'Optat en fût, et qu'il en eut été tiré pour gouverner une Eglise dans une autre Province. En effet s'il fût été Evêque dans la Mauritanie Césarienne, il n'auroit pû manquer de se trouver avec tous les Evêques de cette Province au Concile que tint S. Augustin à Césarée, au lieu de quoi, Optat se contenta d'envoyer aux Peres du Concile la Lettre qui donna lieu à la 190. de S. Augustin. *Vide Aug. retract. lib. 2. cap. 51. de gestis cum Emerito.*

Il n'est pas vrai non plus qu'Optat fût Evêque dans la Mauritanie de Stefe, parce qu'au fond, cette Province faisoit partie du Gouvernement Civil et Ecclesiastique de la Numidie, dont elle avoit été démembrée, pour l'Ecclesiastique seulement depuis quelques années, et qu ainsi tous les Evêques de ces cantons, ayant S. Augustin à leur tête, étoient parfaitement instruits de tout ce qui concernoit

noit le Pélagianisme. On trouve au contraire qu'Optat n'étoit pas au fait de cette hérésie, et qu'il pouvoit ignorer jusqu'à la condamnation qui en avoit été faite. *Vide Aug. Epist.* 190. *cap.* 6. *num.* 22 ; d'autre part il est certain que l'Evêque de Stefe de ce tems-là s'appelloit Novat, comme il paroît par le 143. Chapitre des Actes du premier jour de la Conférence de Carthage, par les Actes du Concile de Carthage tenu en 419. où Novat assista en qualité de Deputé de sa Province, et enfin par les Lettres 229. et 230. de S. Augustin écrites vers l'an 429.

Tout ce que nous venons d'observer conduit enfin à persuader que le Peuple qu'Optat gouvernoit, étoit dans la Mauritanie Tingitane, qui étoit à l'extrémité de l'Afrique, vis-à-vis de l'Espagne, dont elle faisoit partie pour le Gouvernement civil, et dont elle n'étoit separée que par le détroit de Gibraltar. Ce qui donne beaucoup de force à ce sentiment c'est qu'Optat se plaint de n'avoir pour tout Clergé qu'une troupe d'Ecclesiastiques barbares et peu instruits. Or voilà le vrai caractére de la Mauritanie Tingitane. *C. Cæsar inveteratam quamdam barbariem ex Gaditanorum moribus disciplinaque delevit.* Cicero orat. pro L. Cornelio Balbo.

J'ai

J'ai dit plus haut, que Severe Evêque de Miléve n'étoit mort qu'en 426. J'ai pour garant de cette verité, non-seulement toutes les Lettres de S. Augustin, que j'ai citées au même Endroit, mais encore les Sçavans Editeurs des ouvrages de ce Pere qui le disent en termes exprès dans la Préface du second tome, en fixant l'époque des Lettres 109. 110. ainsi c'est sans aucun fondement que M. Dupin, Dom Thiery Ruinart et quelques autres Ecrivains disent, que l'Evêque Severe mourut quelques jours avant la Conférence de Carthage. L'erreur vient de ce qu'ils ont confondu le terme *Disessit*, qui se lit dans le 215. Chapitre des Actes du premier jour de cette Conférence, avec le mot *Decessit*, qu'ils avoient dans l'esprit sans qu'il fut dans l'original.

2. *Ecrite vers le commencement* de 420. (page 19.) la preuve en est très-aisée. S. Augustin dit au commencement de cette Lettre, qu'il l'écrit *près de cinq ans entiers* après celle qu'il avoit adressée à S. Jerôme. Orose qui en avoit été le porteur, devoit être arrivé à Bethléem au moins quelques jours avant qu'il eut à Jerusalem la célebre dispute contre Pelage. Cette dispute se fit dans le mois de Juillet de l'année 415. Orose étoit donc parti

parti d'Afrique avec les Lettres de S. Augustin au commencement de cette même année ; sur ce pied cette Lettre doit nécessairement avoir été écrite ou sur la fin de 419. ou vers le commencement de 420.

On ne peut point fixer si facilement la date de la premiere Lettre de S. Augustin à Optat, qui est la 190. de la derniere Edition. Les Sçavans disent en general qu'elle a été écrite après le milieu de l'an 418. M. Dubois la met *vers le mois d'Août* de cette année. Je ne sçai si ces deux opinions ne rentreroient pas au fond l'une dans l'autre : il est du moins constant que celle de M. Dubois est conçuë en termes si clairs et si précis, qu'on ne sçauroit en couvrir la fausseté. En effet elle suppose évidemment que S. Augustin a écrit cette Lettre à Césarée ; ce qui ne sçauroit absolument être, quoique le Sçavant Cardinal Noris l'ait cru : Car outre que ces paroles *cùm in supra dicto oppido remoraremur*, lorsque nous étions retenus dans cette Ville, qui sont au commencement, marquent qu'il en étoit déja parti, il paroît par les deux Lettres de S. Augustin contre Gaudence, et par la Relation que ce Pere a faite de ce qui se passa à Césarée dans la Conférence qu'il eut

eut avec le Donatiste Emerite, que Saint Augustin n'a pû arriver à Césarée avant le milieu du mois de Septembre. D'ailleurs les Lettres 191. 192. et sur tout la 193. font sentir que S. Augustin n'avoit garde d'écrire à Optat une Lettre qu'il ne lui devoit point, dans un tems où il n'avoit pas celui de répondre à des Lettres qu'il avoit reçues auparavant qui lui étoient fort cheres et qui pressoient beaucoup. Car il nous apprend dans ces Lettres et dans la Relation dont je viens de parler, qu'il y fut toujours accablé d'affaires. Il donne même à connoître qu'il ne put point faire cette Lettre en s'en retournant de Césarée à Hippone : quoique le voyage fut un peu long ; parce qu'en partant il fut obligé de parcourir toute la Mauritanie Césarienne pour des affaires qui lui survenoient à tout moment. *Per quas totas terras, cùm intentionem nostram huc atque illuc, quæ ingerebantur sensibus, diversa raptarint. Epist.* 193. num. 1. Ces raisons même me font croire que la Lettre 190. n'a été écrite qu'après les trois suivantes, qui étoient bien plus pressées, et qu'ainsi ce n'a pû être, au plus, avant le mois de Novembre de 418.

Vous aurez encore une de mes Lettres au sujet du *Traité de l'Origine de*

l'Ame, *tiré des Ecrits de S. Augustin*, du même Sçavant Benedictin, et imprimé dans le même volume. Je suis Monsieur, &c.

A Paris le premier Juillet 1734.

RONDEAU.

En réponse de celui qui est inseré dans le premier volume du Mercure du mois dernier.

Qui te l'a dit, petit Auteur vulgaire?
Que femme chaste étoit un vrai Phœnix
Si tu n'en sçais le mérite et le prix
Ton sentiment au moins tu devois taire.

Gens bien sensez penseront le contraire ;
De ton avis tu n'en trouveras dix,
Et fais serment par les Ondes du Stix,
Que ce ne peut être enfin que ta mere
Qui te l'a dit.

Pour ton honneur, croi moi, foible avorton ;
Ne risque plus de parler sur ce ton ;
Crains de Malcrais la plume redoutable ;
Si de rimer il te reprend le tic

Passé

Passe avec soin tes vers par l'Alambic
Pour faire au sexe une amende honorable ;
Et par ma voix, crois que c'est le Public
Qui te l'a dit.

*Par Mlle H****

ESSAI de M. du Quet, pour parvenir à avoir la mesure du tems et par conséquent les longitudes sur Mer, par le moyen d'une Horloge Marine qui fera trouver l'estimation juste du cours des Navires en allant de l'Est à l'Oüest, ou de l'Oüest à l'Est, sans être alterée par les mouvements du Vaisseau.

TOus les Sçavans conviennent que si on pouvoit avoir l'heure juste sur Mer, on parviendroit à compter plus précisement le cours des Navires, que par tout autre moyen lorsqu'ils vont de l'Est à l'Oüest, ou de l'Oüest à l'Est ; c'est pourquoi nous nous sommes appliquez à composer une Horloge sans engrenage, qui la rend exemte de frotements susceptibles, de l'humide, du sec, du froid et du chaud, et des mouvements du Vaisseau que le vent et les vagues lui font

 faire,

faire, *c'est toujours M. du Quet qui parle*, nous avons été au devant de ce qui pouvoit empêcher la justesse de cette Horloge, soit par la maniere de la suspendre, soit par l'arrangement simple et naturel de toutes les parties qui la composent.

Cette Horloge n'a d'autres sujetions que de bien sçavoir sous quels degrez de longitude et de latitude sont les lieux de partance et de destination, puis mettre l'éguille de l'Horloge Marine sur la Méridienne du lieu de partance lorsqu'on veut sçavoir les degrez de longitude que l'on a parcourus. On examine le midi du Soleil où on se trouve, et s'il y a une heure de diférence entre le midi du Soleil et le midi de l'Horloge Marine, on a parcouru quinze degrez en longitude, soit à l'Oüest, soit à l'Est : il est nécessaire d'avoir deux de ces Horloges dans le même Navire, afin d'en remonter une le soir, et l'autre le lendemain au matin, parce que le tems que l'on employe à remonter l'une, l'autre allant toujours, peut servir à remettre l'éguille de celle qu'on a remontée sur l'heure de l'autre.

Une de ces Horloges peut suffire pourvû qu'on ait une Montre à secondes, laquelle étant mise à l'heure de l'Horloge au

au moment qu'on veut la remonter, servira à sçavoir quelle quantité de secondes sera employée en la remontant, afin de remettre l'éguille de l'Horloge à sa véritable heure.

Nous avons la clef pour conduire ces sortes d'Horloges à marquer 28. ou 30. heures avec les minutes et même les secondes, par les épreuves que nous faisons tous les jours sur celle que nous avons inventée, construite et fait construire, qui marque toujours juste pendant 6 heures.

Les Inventions de cette importance, *continuë M. du Quet*, doivent être soigneusement protegées pour les conduire au but proposé, sans quoi elles demeurent ensevelies dans l'oubli et sans fruit, ce qui est très contraire au bien general, aux talents utiles, aux soins et dépenses d'un inventeur qui a fait preuves de capacité, ainsi que le confirment les Journaux des Sçavans, les Mercures, les Journaux de Trévoux, les Memoires de l'Académie Royale des Sciences, Articles des inventions aprouvées &c. *Signé du Quet*, Ingénieur, ruë de l'Arbresec, vis-à-vis le petit Paradis, à Paris.

Certificat.

Nous avons examiné en détail l'Esquisse de

l'Horloge Hydraulique que M. du Quet a inventée pour avoir l'heure juste sur Mer, et nous avons jugé qu'il y avoit beaucoup à esperer de cette invention, par raport à la simplicité naturelle et ingénieuse de sa composition, et à la facilité d'en faire usage; de plus nous avons observé que c'est véritablement le propre du génie de cet inventeur, d'aller droit à la difficulté d'une maniere simple et toujours conformément aux raisons Physiques et Mathématiques, ainsi que nous en avons la preuve par tout ce qu'il a produit et communiqué à l'Académie des Sciences, et pour rendre justice à la verité, nous ne voyons aucun deffaut dans cette invention, à moins qu'il ne s'en découvre quelqu'un dans l'usage, mais nous ne croyons pas qu'il soit insurmontable. Signé de Lagny. Ce 24 Mars 1733.

ENIGME.

Bien que j'aye un très petit corps
Je suis utile à tout le monde:
On m'employe en tous lieux, sur la Terre et sur l'Onde
Pour les vivants et souvent pour les morts:
Je suis toujours claire et brillante;
Et le beau sexe assurement
Me doit son plus bel ornement;
Cependant de mon sort je ne suis pas contente,
Car quoique je serve par tout,
On ne m'estime guere, ou presque point du tout.

LOGO.

LOGOGRYPHE.

Je domine ordinairement
Dessus le liquide Element ;
J'ai cependant servi quelquefois au supplice
Du soldat déserteur ennuyé du service ;
Six lettres composent mon nom ;
De deux membres, chacun en a trois en partage ;
Le premier représente, un Hôte de renom,
Qui chez les gueux souvent loge au dernier étage,
Le second fait l'Etain plus clair que de l'argent
Enchiffre moi, Lecteur, point de mot plus changeant ;
Avec un peu de patience
Tu peus me transformer pour le moins vingt-sept fois.
Cinq, six, trois, très souvent je suis sans conscience :
Quatre, deux, trois, puis un, je loge dans les bois,
Trois, cinq, quatre, je rends un homme méprisable ;
Un, deux, quatre avec cinq, je le rends estimable ;

Un, cinq, quatre et puis six, je suis chez des
Marchands,
Quatre, deux, cinq, je fais mourir tous les méchants,
Trois, deux, quatre, souvent j'ai fait pendre
mon pere,
Un, deux, trois, quatre, six, si je ne suis plus
mere
On me fait aussi-tôt passer le goût du pain,
Six, un et cinq, Lecteur, tu ris quand je suis
plein ;
Cinq, deux, six avec quatre, un des petits
Prophétes,
Cinq, deux, trois et puis six, c'est quatre pour
deux têtes,
Quatre, six, trois et cinq, je suis une Tribu ;
Trois, cinq et six, sans moi tu n'aurois jamais
bû,
Un, deux, cinq et puis quatre, à peine suis-je
au monde,
Que mon maître aussi-tôt demande qu'on me
tonde :
Quatre, deux, trois, un, six, quand tu me
fais mourir,
Mon pauvre maître, il faut te résoudre à souffrir,
Deux, trois, cinq, qui m'a dit quelquefois en
enrage,
Trois, deux, cinq, quatre, six, fy de moi dans
l'orage,
Un, cinq et six, Hélas! je serois bonne Enfant ;

Mais

Mais par malheur pour moi j'ai le Vice Normant,
Quatre, deux, trois, cinq, six, bon quand je suis bien fine,
Deux, six, cinq et puis quatre, étant seul pauvre mine:
Un, quatre, trois, cinq, six, je suis rare en Eté:
Deux, cinq, six, je suis jeu par les Grecs inventé,
Cinq, trois, un, six, je suis présentement très large,
Un, quatre, cinq, souvent c'est moi qui fais la marge,
Un, cinq, six avec trois, sans bouger je fais peur,
Aux plus hardis guerriers, adieu mon cher Lecteur.

L. G. De Chanlay.

Les Enigmes et Logogryphes du premier vol. du Mercure de Juin, doivent s'expliquer par *Marteau*, *Adam et Eve*, *chifre*, *nacre.*

Les mots des Enigmes et Logogryphes du deuxiéme vol. du Mercure du même mois sont, La *Pierre*, *Voliere*, *Pinceau.* On trouve dans le dernier, *pin*, *eau*, *vin*, *pain*, *vice*, *puce*, *jupe*, *an &c.* et

E v dans

dans le précedent. *Lire, yvre, vire, viol, vol, loy, vil, lie, rue, vie, or, &c.*

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

PRIERES au S. Sacrement de l'Autel pour chaque semaine de l'année, avec des Méditations sur divers Pseaumes de David. *Par feu M. Pelisson, de l'Académie Françoise. A Paris, chez François Mathey, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Noyers à S. Augustin* 1734. in 18.

TRAITE' DE CHIMIE, contenant la maniere de préparer les remedes qui sont le plus en usage dans la pratique de la Médecine, par *M. Maloüin*, Docteur Regent de la Faculté de Médecine de Paris. *Chez G. Cavelier, ruë Saint Jacques, au Lys d'or.*

LETTRES au sujet d'un Livre intitulé : *Réflexions sur la Poësie en general, sur l'Eglogue, sur la Fable, sur l'Elegie, sur la Satyre, sur l'Ode, et sur les autres petits Poëmes.* A Paris, chez Jacques Guerin, Quay

Quay des Augustins 1734. *in douze.*

Histoire Romaine, Octavien César, Marc Antoine, et Lepide, Empereurs sous le nom de *Triumvirs*, avec des Notes Historiques, Geographiques et Critiques, des Gravures en Taille douce, des Cartes Geographiques, et plusieurs Médailles authentiques. *Par les RR. PP. Catrou et Roüillé, de la Compagnie de Jesus*, tome 18. depuis l'an de Rome 710. jusqu'à l'an 722. *A Paris, chez Jacques Rollin, Quay des Augustins, Jean Baptiste Delespine, Coignard fils, et C. J. B. Delespine fils, ruë S. Jacques* 1734. in 4.

Experiences de Physique. *Par M. Pierre Poliniere*, Docteur en Médecine, et de la Societé des Arts. *Quatriéme Edition*, revûë, corrigée et augmentée considérablement par l'Auteur. *A Paris, chez Gissey, ruë de la Vieille Boucherie, à l'Arbre de Jessé.* 1734. *in* 12. 2. *vol.*

Pensées du Pere Bourdaloue, de la Compagnie de Jesus, sur divers sujets de Religion et de Morale. *A Paris, chez Caillau et Rollin fils, Quay des Augustins,*

gustins, Prault. Quay de Gêvres, & Bordolet, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Jesuites. 1734. *in*-12. 3. *vol.*

LETTRES EDIFIANTES et curieuses, écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, 21. Recueil. *A Paris, chez Nicolas Leclerc, rue de la Bouclerie, et P. G. le Mercier, rue Saint-Jacques.* 1734. in-12.

DESCRIPTION DES PLANTES qui naissent ou se renouvellent aux environs de Paris, avec leurs usages dans la Médecine et dans les Arts, le commencement et le progrès de cette Science, et l'Histoire des personnes dont il est parlé dans l'Ouvrage. *Par M. Fabregou, Botaniste, et Demonstrateur.* Tome I. *A Paris, chez Jacques Lambert, ruë Saint Jacques,* à la Sagesse. 1734. Vol. in 12. pages 354.

REFLEXIONS CRITIQUES sur l'Elegie. *Par M. Michault,* 1734, *chez A. J. B. Augé à Dijon.* Cet Ouvrage est la Critique d'un Livre imprimé à Paris *chez Chaubert* en 1731. intitulé *Elegies de M. L. avec un Discours sur ce genre de Poësie. in-8°.*

PENSE'ES CHOISIES sur divers sujets de Morale

Morale, tirées des plus excellens Auteurs. *A Paris, rue Saint-Jacques chez Henry*. 1734. in-12 de 308 pages.

Les Auteurs dont on entend parler ici, sont Pascal, Nicole, Abbadie, &c. La lecture de ce Recueil de Pensées est très-propre à se rappeller sur les sujets les plus importans, et en même tems les plus communs, des principes de sagesse qui puissent mettre en état d'en bien juger, et de se garantir par la reflexion d'une infinité d'erreurs et de fausses maximes, dont il est aisé de se remplir sur ces sujets, même dans le commerce du monde. Les pensées des grands hommes d'ailleurs, quand elles sont bien choisies et présentées à propos, ont cela d'avantageux, qu'elles élevent l'esprit de ceux qui les lisent; qu'elles inspirent le goût du vrai et du bon, et qu'elles apprennent en même tems, et à bien penser et à bien vivre.

On a lieu de se prometttre que ceux qui acheteront et liront ce Recueil, ne regreteront ni le tems, ni la depense qu'ils y auront employé. Ce qu'on y a joint sur les miracles, ne pourra point paroître indifferent à ceux pour qui la Religion n'est point indifferente; ils sçavent combien ces œuvres merveilleuses ont servi à son établissement

établissement, et servent à ses preuves ; et que par consequent rien n'est plus important que d'en bien connoître la certitude pour s'y rendre, et les caracteres pour les discerner.

On ne peut exiger de nous, pour donner quelque idée de cet Ouvrage, que de transcrire ici quelques-unes de ces pensées : c'est ce que nous allons faire presque sans choix.

Les hommes ont toujours à combattre ; vainqueurs d'une passion, une autre s'éleve, qu'il faut réprimer ; celle ci détruite, il en naîtra plusieurs, dont la défaite demandera de nouveaux efforts. Ce monde n'est point un séjour de paix ; la cupidité affoiblie l'ambition se révolte ; l'ambition terrassée l'avarice prend sa place. Toute notre vie n'est pas suffisante pour faire la guerre à nos ennemis.

L'homme se sent miserable et pauvre au milieu de la prosperité et de l'abondance ; rien ne le remplit, rien ne le satisfait ; il se dégoûte de tout, et desire tout ; il veut toujours connoître et ne connoît rien à fond ; il admire parce qu'il ignore ; il est curieux de sçavoir parce qu'il ne sçait rien ; il n'est pas seulement le joüet des autres, il est en quelque façon le joüet de lui même ; ses pas-

sions

sions sont à son égard l'équité et la rectitude, et la verité ne se trouve que dans ce qui lui plaît.

Qu'il est peu de joyes parfaites en ce monde ! mais aussi qu'il y est peu de chagrins sans ressource ! dans les plus grands plaisirs on éprouve je ne sçai quelles petites traverses qui en diminuent le souverain agrément ; dans les plus ameres disgraces il entre un mélange de douceur qui corrige l'excès du mal.

Le dégoût de la magnificence oblige les Princes à chercher dans la pureté de la nature les plaisirs qu'ils ne trouvent pas dans leur grandeur. Ennuyez de cérémonies, de gravitez, de contenances, de représentations, ils cherchent les douceurs toutes naturelles d'une liberté que leur condition leur ôte. Travaillez de soupçons et de jalousies, ils cherchent enfin à se confier, à ouvrir un cœur qu'ils tiennent fermé à tout le monde. Les flateries des adulateurs leur font souhaiter la sincerité d'un ami ; et c'est-là que se font ces confidens qu'on appelle favoris : ces personnes cheres aux Princes, avec lesquelles ils se soulagent de la gêne de leurs secrets, avec lesquelles ils veulent goûter toutes les douceurs que la familiarité du commerce et la liberté de la conversa-

tion

tion peuvent donner aux amis particuliers.

Les hommes voudroient que la Fortune prévînt leurs souhaits ; ses retardemens les affligent. Deux choses manquent à la fortune de la plupart ; aux uns il manque de l'avoir bien acquise, aux autres il manque d'en user sagement.

Rien ne fait mieux comprendre le peu de chose que Dieu croit donner aux hommes, en leur abandonnant les richesses et les grands établissemens, que la dispensation qu'il en fait, et le genre d'hommes qui en sont le mieux pourvûs.

L'Envie est un sentiment implacable ; vous pouvez lui imposer silence par vos bienfaits et par votre honnêteté ; mais vous ne la fléchirez point, elle vivra autant que subsistera votre mérite. On vous pardonnera les derniers outrages qu'on aura reçus de vous, et du moins le temps en effacera le souvenir ; mais on ne vous pardonnera jamais vos bonnes qualitez.

Il n'y a rien que l'homme aime tant que la loüange, en quelque état qu'il se trouve c'est sa passion dominante, comme si la gloire faisoit toute sa satisfaction dans sa bonne fortune, et toute sa consolation dans la mauvaise.

Tout le monde est exposé aux traits perçans

perçants de la médisance ; elle défigure tout, elle n'épargne ni les justes ni les pecheurs, elle tient un Tribunal redoutable toujours dressé pour juger les actions et les intentions mêmes ; elle va présomptueusement foüiller dans les cœurs, elle se plaît sur-tout à noircir les plus belles vies, et par ses traits envenimez elle rend aux esprits qu'elle a séduits ou préoccupez, l'innocence même suspecte et la verité méconnoissable.

CRITIQUE de Manichée et du *Manichéisme*. Par M. de Beausobre. *A Amsterdam, chez Jacques-Frederic Bernard.* 1734. in-4°.

CONSIDERATIONS sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. *Amsterd. chez Jaq. Desbordes.* 1734. in-12. de 277 pages.

ABREGE' de la Carte generale du *Militaire de France*, depuis l'établissement de la Monarchie jusqu'au 20 Février 1734, jour de la promotion des Officiers generaux et des Brigadiers des Armées du Roi, avec les nouveaux Colonels d'Infanterie et les Mestres de Camp de Cavalerie et de Dragons, compris le supplément

supplément aux mutations et augmentations des Troupes, et la distribution des Officiers generaux des Armées, conformément aux Ordonnances de Sa Majesté, pour la commodité des Officiers et du Public. présenté au Roi par *P. Lemau de la Jaisse de l'Ordre de Saint Lazare. A Paris, chez Giffart Libraire, rue Saint Jacques, Didot, Quay des Augustins, Briasson, ruë Saint Jacques, Nully, grande Sale du Palais.* 1734. L'Auteur demeure rue et près la fontaine de Richelieu, où les Libraires de Province pourront lui écrire.

CHRONOLOGIE de l'Histoire Sainte et des Histoires Etrangeres qui la concernent, depuis la Sortie d'Egypte jusqu'à la Captivité de Babylone. Par Alphonse Des-Vignoles. *A Berlin, chez Ambroise Haude*, M. DCC XXXIV.

C'est le Titre d'un Ouvrage important qui paroît à la tête d'un *Prospectus* Latin, lequel en contient le Plan et nous a été envoyé depuis peu. Ce Plan donne une grande idée de l'Ouvrage entier, et l'idée est confirmée par divers témoignages qui sont à la suite de l'Exposé Latin. Voici celui de M. de la Croze, Bibliothequaire et Antiquaire du Roy de Prusse.

J'ay lû la Chronologie de l'Histoire Sainte, composée par M. Des Vignoles; L'ordre, la netteté et l'exactitude y regnent par tout. La Critique y est modeste et judicieuse; elle est pleine de Recherches curieuses par leur nouveauté, et utiles pour la certitude de l'Histoire. Celle des Hebreux et celle des Nations voisines y sont liées naturellement. Quantité de Passages de l'Ecriture y sont expliquez presque sans peine, et plusieurs faits particuliers y sont heureusement éclaircis. Enfin la Chronologie y est scrupuleusement suivie, expliquée et démontrée, autant que le comporte et le peut être un sujet de cette nature. Si cet Ouvrage s'imprime, comme je le souhaite, je ne doute point qu'il ne se débite fort bien, et qu'il ne faille bien-tôt faire une autre Edition. A Berlin le 21. d'Avril 1731.

On propose cet Ouvrage par Souscriptions. On peut souscrire *à Paris, chez Briasson, ruë S. Jacques, à la Science.*

MEMOIRES très-fideles et très exacts des Expeditions Militaires qui se sont faites en Allemagne, en Hollande et ailleurs, depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle jusqu'à celui de Nimegue, auxquels on

on a joint la Relation de la Bataille de Senef, par M. le Prince, et quelques autres Memoires sur les principales Actions qui se sont passées durant cette guerre. *Par un Officier distingué.* A Paris, chez *Briasson, ruë S. Jacques, à la Science,* 1734. 2. vol. *in* 12. d'environ 400. pages chacun.

Nouvelle Dissertation sur les paroles de la Consécration de la sainte Eucharistie, où l'on montre que les Liturgies Orientales sont conformes à la Romaine sur le Rit de la Consécration, et que les Scholastiques qui ont combattu le Rit des Orientaux, et les nouveaux Grecs qui l'ont voulu soutenir contre eux, n'ont pas compris le vrai sens de cette Priere, ni étudié le Rit de leurs Liturgies. *A Troyes, chez Jacques le Févre le jeune, Libraire, grande rue, au grand S. Jacques,* 1733. *vol.* in 8. *pages* 254. *et se vend à Paris, chez Briasson, Libraire, ruë S. Jacques.*

Les Illusions du Cœur dans toutes sortes d'états et de conditions, par le Pere *Jean Croiset*, D. L. C. D. J. *A Lyon, chez les freres Bruyset,* 1734. 2. volumes *in* 12.

Les

Les mêmes Libraires ont réimprimé depuis peu LES REFLEXIONS CHRETIENNES pour tous les jours de l'année. *Par le P. Neveu, Jesuite.*

LES SOUFFRANCES DE N. S. J. C. traduites *par le P. Aleaume, Jesuite.*

LA METHODE PRATIQUE pour converser avec Dieu, *par le P. le Franc, Jesuite.*

LE PSEAUTIER de la sainte Vierge, traduit de S. Bonaventure, *par le P. de Galifet, Jesuite.*

RETRAITE SPIRITUELLE, *par le P. le Large*, Jesuite.

LA PHILOSOPHIE DE POURCHOT, en 3. volumes *in* 12. sans Planches, et en 5. volumes avec les Planches.

LES PRIERES et Instructions Chrétiennes, par le P. *Sanadon*, Jesuite.

LE DICTIONNIRE OECONOMIQUE, avec des augmentations considerables, *par M. Chomel*, in folio 2. volumes.

LE PASTEUR APOSTOLIQUE, par le *P. Ducos*, Jacobin, *in* 8. 2. volumes.

LA

LA BIBLIOTHEQUE des Prédicateurs, par le P. *Houdry*, Jesuite, avec l'Eloquence Chrétienne du P. *Gilbert*, Jesuite, 22. volumes *in* 4.

PARALLELE des Mœurs de ce Siecle, augmenté d'un troisiéme volume qui se vendra séparément; par le P. *Croiset*, Jesuite.

L'ANNE'E CHRE'TIENNE, du même Auteur, *in* 12. 18. volumes.

GEMMÆ ANTIQUÆ, &c. Cent Planches gravées d'après les Pierres antiques qu'on garde à Florence dans le Cabinet du Grand Duc, et dans ceux de quelques particuliers, où l'on voit représentées les Images des Hommes Illustres et des Dieux, avec les Observations d'*Antoine Gori*, Professeur d'Histoire. *A Florence, de l'Imprimerie de François Moucke*, 1732. papier Imperial, pages 100. pour les Planches, 158. pour les Observations, sans compter la Table de Matieres.

LE MENAGE UNIVERSEL de la Ville et des Champs, et le Jardinier, accommodez au goût du temps, contenant la Patisserie, Confitures, Liqueurs, la Cuisine,

ne, le Jardinage, la Chasse et la Pêche, secrets du Ménage, avec un Traité des Abeilles. Par M. *de la Ferriere.* Où se trouvent aussi deux nouveaux Traitez, l'un sur la Nature, l'Education, la Nourriture des Chevaux, leurs maladies, les remedes, &c. l'autre concerne les Viviers, les Etangs, Canaux, Fossez, Marais, &c. *A Bruxelles, chez Jean Léonard.* Nouvelle Edition augmentée.

Le Lecteur Royal, ou Recueil de Pensées, Maximes, Discours, Contes, poësies, &c. pour servir d'amusement à S. A. R. Monseigneur Fréderic, Prince de Dannemarc, de Norwege, des Vandales et des Goths.

Amant alterna Camœnæ.

A Amsterdam, chez Pierre Mortier, 1733. vol. *in* 12. pages 251. sans l'Epitre Dédicatoire au même Prince, et l'Avertissement.

Remarques Historiques et Critiques sur l'Histoire d'Angleterre de M. de *Rapin-Toïras*, *par M. Tyndal*, Maître ès Arts, et Vicaire du Grand-Waltham, dans le Comté d'Essex; et *Abregé Historique* du Recueil des Actes Publics d'Angleterre, de *Thomas Rymer*, par M.

M. de *Rapin-Toïras*, avec les Notes de M. *Et. Whatley*, en 2. vol. *in* 4. *A la Haye, chez P. Gosse, et J. Neaulme*, 1733.

BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E des Ouvrages des Sçavans de l'Europe. Tome 9. 1732. Premiere et seconde Partie. *A Amsterdam, chez les Westeins et Smith*, in 12.

L'Extrait de l'Histoire des Chevaliers de Malte, par l'Abbé *de Vertot*, qui remplit le second Article de ce Volume, quoique long de 58. pages, se fait lire avec plaisir.

LES METAMORPHOSES D'OVIDE en Latin, traduites en François, avec des Remarques et des Explications Historiques par M. l'Abbé Banier, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Ouvrage enrichi de Figures en Taille-douce, gravées par B Picart et autres habiles Maîtres. *A Amsterdam, chez les Westeins et Smith*, 1733. 2. vol. *in folio*, pages 524. pour les deux, et le même Ouvrage chez les mêmes en 3. volumes *in* 12. p. 384. pour le premier volume, 318. pour le 2^e et 276 pour le 3^e.

Les ornemens exterieurs de cette Edition, dit le Journaliste à la fin de son Extrait, méritent qu'on avertisse le Lecteur

teur de leur prix. C'est une des plus belles qui soient sorties depuis long-temps de dessous les Presses de Hollande. Tout en est superbe, le Papier, les Caracteres et sur tout un très-grand nombre de Planches, où l'idée d'Ovide est parfaitement exprimée. En un mot, ce Livre est un vrai Livre pour les Cabinets des Curieux.

Histoire de l'Empire, contenant son Origine, ses Progrès, ses Révolutions, la forme de son Gouvernement, sa Politique, ses Négociations et les nouveaux Reglemens faits dans les Traitez de Westphalie, &c. *Par M. Heiss.* Nouvelle Edition, augmentée d'un Discours Préliminaire, de Notes Historiques et Politiques, continuée jusqu'à présent et enrichie de Tailles-douces, imprimée en deux formes, l'une *in* 4. en deux volumes, dont le premier a 523. pages, sans les Préfaces et le Discours Préliminaire, qui font en tout 77. pages, et le second 740. pages avec la Table des Matieres. L'autre *in* 12. en 8. volumes, dont le premier contient en tout 628. pages, le 2. 483. le 3. 492. le 4. 500. le 5. 518. le 6. 538. le 7. 509. et le 8. 478. *A Amsterdam, chez les Westeins et Smith*, 1733.

REFLEXIONS sur l'attachement d'*Athenaïs*, Imperatrice d'Orient, pour *Paulin*, Favori de l'Empereur, où l'on réfute l'Auteur de la Vie d'*Athenaïs*, inserée dans le 9e Tome des Memoires de Litterature et d'Histoire du R. P. *des Molets*.

On a réimprimé à Londres, en 2. vol. *in* 8. l'*Histoire des Bains froids, tant anciens que modernes, par le Chevalier Jean Floyer*, avec un Appendix d'*Edoüard Baynard*, Membre du College des Medecins.

On a imprimé à Amsterdam, *Memoires et Refléxions* sur les principaux Evenemens du Regne de *Louis XIV. Par le Marquis de la Fare.* Nouvelle Edition, augmentée de Remarques où l'on éclaircit diverses circonstances du Regne de ce Monarque, *in* 8.

On publiera dans peu de jours dans la même Ville, chez François Changuion, une *Histoire Naturelle des Vers qui rongent les Piliers des Digues de la Zélande, de la Frise et de la Nord-Hollande, avec une Relation Historique du dégât qu'ils ont fait, de l'état présent des Digues, &c. ornée d'une Planche qui représente les differentes*

rentes sortes de Vers et la construction des Digues, un vol. *in 8*.

Le même Libraire a commencé une *nouvelle Edition des Oeuvres diverses de M. Rousseau, considerablement augmentée*, un volume *in* 12.

QUESTION de Medecine.

1. Sçavoir si les Alimens cruds sont aussi salutaires que les Alimens cuits?

2. Si les Alimens, soit cruds, soit cuits, sont aussi salutaires froids que chauds?

Le V. Tome de la nouvelle Edition du Glossaire de du Cange, par les R R. Peres Benedictins, dont on a parlé plusieurs fois dans le Mercure, vient de paroître et se débite actuellement chez *C. Osmont, ruë S. Jacques.*

Il paroît depuis peu un nouveau Recueil de Pieces de Clavecin, de la composition de M. Février Organiste; le prix en blanc 6. livres. Il se vend à Paris, chez l'Auteur, à la Coupe d'or, ruë saint Honoré, ou chez le sieur le Clerc, ruë du Roule, ou chez le sieur Boivin, ruë S. Honoré. *Gravez par Huë.*

Nous apprenons par une Lettre écrite

 de

de Toulouze le 14. Juillet 1734. qu'un nombre de personnes curieuses y ont formé *une Societé des Sciences*, laquelle tient ses Conférences, avec la permission du Roy, depuis environ 6. ans; cette Societé a tenu cette année son Assemblée publique le Mardy 22. Juin, les Capitouls de Toulouse et le Corps de Ville y assisterent. M. l'Abbé de Catelan, Grand-Chantre de l'Eglise Métropolitaine, y présida et fit un Discours sur l'utilité des Sciences.

M. Carriere lut un Mémoire contenant quelques Observations Anatomiques également curieuses et utiles. M. Sage lut ensuite une Dissertation Chimique sur les differentes qualitez des Eaux qui sont aux environs de la Ville de Toulouze. M. Planque, de l'Oratoire, Directeur, termina la Séance par la résomption qu'il fit avec beaucoup d'ordre et de clarté, de tous les Mémoires qu'on venoit de lire. Il y eut à cette Assemblée un grand concours de monde; il n'y en avoit point encore eû de plus nombreuse et de plus remplie de personnes de distinction.

La Lettre qui contient ce détail, nous a été écrite par M. Garipuy, Secretaire de la Societé des Sciences de Toulouze.

Le Panégyrique de S. Victor fut prononcé

noncé dans son Abbaye Royale, par M. de Meney, Chanoine Régulier de l'Ordre de S. Augustin, de la Maison de S. Antoine, le Mercedy 21. de ce mois, en présence de M. l'Abbé de Berwik, Abbé de S. Victor, et d'un très-grand nombre de Personnes distinguées. Il conduisit insensiblement son sujet à l'Eloge du feu Maréchal de Berwick, des qualitez duquel il fit une très-ingénieuse et très-touchante application, qui n'attira pas moins les suffrages que l'attendrissement de tout l'Auditoire.

Voici l'Extrait de ce Panégyrique, dont les beautez soutiennent parfaitement la réputation que M. de Meney s'acquiert tous les jours en Chaire par la force et la netteté de ses Compositions et par la sagesse avec laquelle il les prononce.

LEs difficultez qui se multiplient, ne servent qu'à multiplier les mérites de celui qui en triomphe, et à relever la toute-puissance de la Grace, qui seule en peut faire triompher. Ainsi, et tout récemment, avons-nous vû tomber sous ces foudres de bronze inventez pour la destruction des hommes, un grand et sage Capitaine, en qui toutes les vertus Guerrieres ont brillé avec d'au-

tant plus d'éclat, qu'elles puisoient leur source dans son amour pour les Vertus Chrétiennes, dans la constance de sa foy, dans la fermeté de son esperance, dans son attachement inviolable pour le Roy et pour l'Etat. L'intrepidité de son cœur le laissoit tranquile dans les occasions les plus dangereuses, où la mort se présentoit à lui de toutes parts. N'en soyons pas surpris. C'est que la pureté de sa conscience le rassuroit; c'est que nourri du pain des Forts au pied des Autels, il apprenoit à mépriser dans la mêlée, ces foiblesses qui troublent malgré eux l'ame des impies; c'est qu'après avoir vécu dans les exercices d'un parfait Chrétien, il regardoit comme un bonheur de mourir en remplissant les devoirs d'un bon et fidele Sujet. Animé de l'esprit des Gédéons, des Josués, des Davids, il mettoit toute sa confiance dans le Dieu des Batailles, qui seul forme les Guerriers et les Conquerans. Aussi quelle prudence n'en résultoit-il point dans ses Conseils? quelle génerosité dans ses sentimens? quel courage dans ses entreprises? quel succès dans ses Combats? quel désinteressement dans toute sa conduite! Pour un si grand cœur les richesses n'étoient rien; tout autre interêt que celui de la Patrie languissoit auprès de lui; et la vertu en un mot, unique objet de ses actions, lui en servit de digne prix pendant sa vie, comme

un

un nom glorieux en sera à jamais la recompense après sa mort.

Poussons donc à bout par cet exemple cette criminelle politique qui oseroit disputer à la pieté la gloire de former les plus sages et les plus intrépides Héros. Quoi ! dans une condition où toutes les portes sont ouvertes à la mort, où l'on touche sans cesse à l'instant fatal de subir son dernier terme, il y auroit un plus sûr moyen de s'y exposer sans crainte, que de n'avoir rien oublié pour se rendre favorable son Juge ? Peut-on penser, et seroit-il possible qu'un Chrétien courût plus tranquillement les hazards terribles de la Guerre, quand à travers l'épais nuage de ses crimes, il n'appercevroit que les suites inévitables d'une malheureuse Eternité, que si par des jours pleins de mérite il avoit tout à esperer de la bonté de Dieu ? Non, non, les hommes habiles à se déguiser, peuvent sous un visage serein, couvrir les inquietudes les mieux fondées ; mais il sera toujours constamment vrai que la Religion, loin de nuire au courage, l'inspire ; et rien n'est plus rare que d'être brave par goût et dans le fonds du cœur, si à l'exemple du grand General que nous regrettons, l'on n'est en même temps veritablement Religieux par l'esprit et par le sentiment.

Vous me passerez cette digression, Mes-

 sieurs,

sieurs, outre qu'un tel hommage rendu à un Héros immolé à la Patrie, doit trouver place dans tous les cœurs reconnoissants, et qu'il convenoit dans un Temple arrosé chaque jour des larmes de l'un de ses pieux et illustres Descendans, il me semble encore que je l'ai tiré du fond de mon Sujet et qu'il m'y ramene naturellement. Car quel pensez-vous que fût Victor dans la dissipation des Armes, dans les plaisirs de la Cour, &c.

M. Edme Pourchot, Licentié ès Droits, Ancien Recteur et Syndic de l'Université de Paris, Professeur Emérite, et Doyen de la Tribu de Sens, mourut le 22 Juin 1734. regretté de tous ses Amis et de tous ceux qui le connoissoient, à cause de son bon esprit et de son aimable caractere, dans la Societé. Il fut inhumé le 24. avec toute la simplicité possible, comme il l'avoit recommandé par son Testament, dans le Cimetiere de S. Etienne du Mont ; toute l'Université assista à son Enterrement, avec une foule d'Amis, à la tête desquels étoient plusieurs Magistrats. M. Clément, Conseiller au Parlement, Executeur Testamentaire du Deffunt, menoit le Convoy.

On trouve chez *Jaillot*, sur le Quay des Augustins, deux nouvelles Cartes nouvellement publiées par M. Henry Liebaux, habile Géographe; l'une de la Ville de Mantoüe, son Lac, ses Fortifications et les divers Ouvrages qui en deffendent les approches, et l'autre des Environs de cette Ville.

Il paroît depuis peu en Estampe les *Quatre Saisons*

Saisons d'après *Vvattau*, d'une composition agréable et très-bien caracterisée, dans des especes de Cartouches d'une forme et d'un contour singulier; elles sont gravées en large par le sieur *Huquier*, chez lequel elles se vendent, vis-à-vis le grand Châtelet, et chez la *Veuve Chereau*, ruë S. Jacques.

On débite aussi, avec grand succès, chez le sieur *Huquier*, un fort beau Portrait de Philippe Wauwermans, celebre Peintre Hollandois, dont les Tableaux font l'ornement des plus fameux Cabinets. Il est très-bien gravé dans un Cartouche avec des ornemens convenables au caractere du Peintre, par le sieur *Dupuis*, d'après un Dessein original de C. *Vischer*.

On nous a écrit que le Memoire sur lequel nous avons parlé dans le Mercure du mois d'Avril dernier, du R. P. Raphaël Bluteau, à l'occasion de sa Mort, n'est pas exact. Il n'étoit point Chanoine Régulier, mais Clerc Régulier de la Congrégation des Peres Théatins. C'est un des premiers Profès de la Maison de Paris, et il en étoit Superieur il y a plus de 50. ans. On ne sçait pas à quelle occasion le P. Bluteau alla en Portugal, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il apprit si bien le Portugais en 6. mois de temps, qu'il eut l'honneur de prêcher avec applaudissement en cette Langue, devant le Roy et la Reine de Portugal. Il composa depuis le Dictionnaire Académique de la même Langue, et les autres Ouvrages dont il est parlé dans le Mercure. Il revint dans la suite à Paris, où il s'acquit la réputation d'une grande Pieté et d'une profonde Erudition. Il étoit sur tout fort estimé du Cardinal d'Etrées. Il repassa en Portugal, où il a fini sa carriere.

CHANSON.

TAndis que sur le Rhin
Nos Guerriers bravent le Destin ;
Et que Mars, les Armes en main,
Par un caprice inhumain
Dans son courroux ambitieux et vain,
Semble enfin
Vouloir du Genre humain
Avancer la fin.

Dans le fond d'un Jardin
Parsemé de Thin ;
Colin
Contraire, ainsi que Catin ;
Au dessein,
De ce Dieu trop hautain,
Sans cesse a recours au vin.
Ce jus divin
Dans leur sein
Porte l'Amour, et ce petit lutin
Fait que Colin
Avec Catin
Tous les neuf mois enfin
Font un Fantassin.

Le choix du beau monde ou des gritl

F v

VAUDEVILLE.

Vous qui croyez que la Justice
A vos vœux deviendra propice,
Et cela sans rien débourser ;
C'est mal penser.
Mais, vous qui doublez le salaire
Du Greffier et du Secretaire,
Et croyez par-là triompher,
C'est bien penser.

Amans qui contez des fleurettes ;
Et croyez dans vos amourettes,
Bien avancer sans financer ;
C'est mal penser.
Mais vous, Caissier, dans l'abondance
Qui croyez à votre opulence,
Que Philis se laisse amorcer,
C'est bien penser.

Mamans, qui ne prêchez sans cesse
Que vertu, morale et sagesse,
Croyant les mieux faire exercer,
C'est mal penser.
Mais vous qui laissez à vos Filles,
Le choix du beau monde ou des grilles,

Sans vouloir en rien les forcer,
C'est bien penser.

Petit Maitre, dont la figure
A grand besoin de la parure,
Qui, minaudant, croyez passer;
C'est mal penser.
Mais vous qui croyez qu'on se mocque
Du Poupin, et que sa deffroque
Est ce qui le fait encenser,
C'est bien penser.

Vous qui croyez votre Maîtresse
Pour tout autre que vous tigresse;
Que l'or ne pourroit ébranler,
C'est mal penser.
Mais vous qui croyez qu'une Belle
Ne puisse être deux mois fidelle,
Sans la voir un peu chanceler,
C'est bien penser.

Beautez, qui croyez que vos charmes
Seront toujours de fortes armes,
Qu'Hymen ne pourroit ébranler;
C'est mal penser.
Mais vous qui croyez que la Nôce
Abrege le tendre négoce

D'un

D'un Amour prêt à s'éclipser,
C'est bien penser.

J... de Paris.

SPECTACLES.

LE 22 Juillet l'Académie Royale de Musique donna la premiere Représentation d'un Ballet nouveau, composé d'un Prologue et de trois Entrées, intitulé, *Les Fêtes nouvelles*, dont les paroles sont de M. Massip, et la Musique de M. Duplessis. On a interrompu cette Piece après la troisiéme Représentation; nous en parlerons plus au long.

On a repris le Ballet des *Elemens*, qu'on revoit avec plaisir, et dont nous avons parlé assez au long : mais nous n'avons rien dit de la Décoration de la derniere Entrée qui fait un effet admirable, et que le Public a extrémement applaudi. Il est juste d'en donner une idée à ceux de nos Lecteurs qui ne sont pas à portée de voir ce magnifique et ingenieux Spectacle.

Cette Décoration représente le jardin des Hesperides. On voit d'abord une grande allée ; à l'entour du tronc des arbres et Palmiers s'élevent des Sarmens et des Pampres de vignes, et l'on voit sur les

arbres

arbres des fruits de differentes especes: au bout de l'allée s'éleve une grande terrasse supportée par des murs en talus d'ordre rustique, avec un balcon et des balustres portés par des Satyres.

Le dessous de la terrasse est percé au milieu par une grande Arcade surbaissée et continuée jusqu'au fond où est une niche, dans laquelle paroît un fleuve couché appuyé sur une urne, de laquelle sort une chute d'eau mouvante, formée par des gazes d'argent, et imitant parfaitement le naturel par le moyen des roues, &c.

Tout le dessous de la terrasse est voûté formant plusieurs grottes, d'où sortent tous les Personnages du Ballet. Ce souterrain paroît extrêmement grand, et suppose conduire par son plan sur tous les differens endroits du jardin.

Le dessus de la terrasse sur laquelle il y a de grandes allées d'arbres en berceau à perte de vûe, ornés comme ci-dessus, est occupé par plusieurs Musiciens avec leurs instrumens, placez au-delà des balustres; lesquels sont négligemment ornez de quelques tapis jettez au hazard; ce qui enrichit cette Architecture rustique, qui paroît porter la terre et les arbres, comme si c'étoit réellement bâti en pierre, et jusqu'à tromper les yeux.

Cette Décoration est peinte et disposée avec un art admirable sur les desseins du Chevalier Servandoni.

ENE'E ET DIDON, Tragédie représentée pour la premiere fois sur le Théatre François le 21 Juin 1734.

ACTEURS.

Didon, Reine de Carthage. *La Demoiselle Dufresne.*

Enée, Chef des Troyens. *Le Sr. Dufresne.*

Iarbe, Roi de Numidie. *Le Sr. Grandval.*

Madherbal, Ministre et General des Carthaginois. *Le Sr. Legrand.*

Achate, Capitaine Troyen. *Le Sr. Sarrazin.*

Zama, Officier d'Iarbe. *Le Sr. Dubreüil.*

Elise, Confidente de Didon. *La Demoiselle Jouvenot.*

Barcé, Femme de la suite de la Reine. *La Demoiselle Dubreüil.*

La Scene est à Carthage dans le Palais de la Reine.

Nous supprimons l'Extrait que nous avions fait de cette Tragédie, et le Lecteur y gagnera ; nous substituons à la place la Lettre qu'on va lire, qui nous est tombée entre les mains par hazard, et qui

qui donne une idée très-claire et très-complette de ce Poëme.

*LETTRE de M. *** à M. le Marquis de Bauffremont, Mestre de Camp de Dragons.*

JE manquerois, Monsieur, aux devoirs de l'amitié qui nous unit, si je negligeois de vous apprendre un succès, auquel j'ose croire que vous prendrez part. Je viens de donner au Théatre François ma Tragédie de *Didon*, et les applaudissemens dont le Public l'a honorée, ont pleinement justifié la démarche que j'avois faite, en m'avouant l'auteur d'un ouvrage dramatique.

J'avois toujours pensé que les talens de l'esprit étoient le plus bel appanage de l'homme ; que ceux qui les avoient reçus de la nature étoient sûrs d'une gloire aussi solide que brillante, et qu'enfin le préjugé des personnes qui croyent qu'un homme d'un certain état ne peut avec bienséance suivre son penchant pour la Poësie, est d'autant plus injuste et déraisonnable, qu'il est détruit par l'exemple de tant d'hommes illustres, dont la réputation est plus établie par les ouvrages qu'ils ont laissez à la posterité, que par les dignitez dont ils ont été revêtus,

pen-

pendant leur vie : cependant l'incertitude de l'évenement, et la honte attachée à une chûte, je dirois même à un succès médiocre *, m'ont retenu longtems, et sans un coup du hazard, je n'aurois peut-être jamais tenté de détruire moi-même une idée dont je connoissois toute la fausseté.

Vous pouvez vous rappeller, Monsieur, que cette matiere a été souvent le sujet de nos conversations ; et tout jeune que vous êtes, je fais gloire de vous nommer parmi ces personnes, qui comme vous, aussi recommandables par la justesse de leur esprit, que par l'éclat de leur naissance, m'ont toujours exhorté à cultiver un talent flatteur par lui-même, et qui ne peut être avili que par la faute de ceux qui le possedent.

Je vais vous donner une idée generale de ma Tragédie, en attendant que vous puissiez juger par vous-même si elle mérite son succès.

Le sujet est tiré de Virgile qui en est l'inventeur, et qui a jugé à propos de faire, comme tout le monde sçait, un

* *Mediocribus esse Poetis*
Non di, non homines, non concessêre columnæ.
Hor. ort. p.

anacronisme

anacronisme de plus de trois cens ans pour procurer à Didon l'avantage d'être trahie par le fondateur de l'Empire Romain. Il est vrai que le titre seul de ce Poëme avoit déja révolté tout le monde, et que les spectateurs se rendirent à la Comédie avec un esprit de prévention qui me fit trembler. Je ne dois ma réussite qu'au soin que j'avois pris en composant ma Tragédie de donner à mes heros un caractere et des sentimens tout differens de ceux qu'ils ont dans l'Enéïde.

Iarbe Roi de Numidie ouvre la scene avec Madherbal Ministre et General Carthaginois; ce Roi qui arrive chez Didon en qualité de simple Ambassadeur, avoit passé autrefois sous un nom inconnu à la Cour de Pygmalion, lorsque Sichée venoit d'être assassiné. C'est là qu'il étoit devenu amoureux de Didon : mais n'ayant pu lui découvrir sa passion, à cause de la fuite de cette Princesse qui avoit quitté secretement sa patrie, pour éviter les fureurs de son frere, meurtrier de son mari; il étoit retourné en Afrique après bien des malheurs : alors ayant appris que Didon venoit de fonder une Ville sur les côtes de Libie, il lui avoit fait proposer de l'épouser, ce que cette Reine avoit refusé deux fois à ses Ambassadeurs; ce refus

refus obstiné engage Iarbe à venir lui-même en penetrer les raisons. Madherbal lui apprend que les Troyens sont arrivez à Carthage; que la Reine les comble de bienfaits, et qu'on parle déja de son mariage avec Enée. Cette nouvelle est un coup de foudre pour le Prince Africain, qui dans un premier mouvement de fureur propose à Madherbal de soulever les Tyriens contre les projets de la Reine. Madherbal dont les sentimens nobles et vertueux n'ont pas peu contribué au succés de ma Tragédie, lui répond ainsi.

Moi, *Seigneur* ! moi rebelle ! ah j'en frémis d'horreur :
Mais il faut excuser l'amour et sa fureur ;
Fallut-il sur moi seul attirer la tempête,
Et dûssai-je payer mes conseils de ma tête ;
Je parlerai, Seigneur, et peutêtre ma voix
A-t-elle chez la Reine encore quelque poids.
Votre hymen est utile au bien de son Empire ;
Et je me trahirois en craignant de le dire.
Mais si de Madherbal le zele parle en vain,
Si l'étranger l'emporte, et s'il l'épouse enfin ;
N'attendez rien, malgré votre douleur mortelle,
D'un sujet, d'un Ministre à sa Reine fidele ;
Jamais flatteur, toujours prêt à leur obéir,
Je sçais parler aux Rois, mais non pas les trahir.

Didon

Didon paroît avec toute sa Cour pour recevoir l'Ambassadeur d'Iarbe. Le faux Ambassadeur fait de vains efforts auprès d'elle pour la déterminer à épouser son Maître. Il se retire en lui annonçant ce qu'elle doit craindre d'un Roi puissant et irrité. Didon finit cet Acte par une scene avec Elise, qui lui représente en vain les suites fâcheuses de ses refus et de la colere d'Iarbe. Cette Princesse compte sur le secours d'Enée; elle justifie sa passion par l'éloge qu'elle fait des vertus de ce Heros; et c'est principalement dans cette scene que j'ai tâché de développer le caractere de cette Reine; son intrépidité dans les perils, sa tendresse dans ses sentimens, et sa force dans ses résolutions.

Enée commence le second Acte avec son fidele Achate. Il paroît dans une agitation violente; la gloire l'appelle en Ausonie, son amour et les bienfaits de la Reine le retiennent à Carthage; il ne peut se résoudre à partir, il trouve trop de conformité de son sort à celui de Didon, pour ne pas croire que le Ciel les a faits l'un pour l'autre.

Je ne sçais si mon cœur se flatte en son amour,
Mais peut-être le Ciel m'appelloit à sa Cour;
Son malheur est le mien, ma fortune est la sienne,
Elle

Elle fuit sa patrie, et j'ai quitté la mienne;
Le fier Pygmalion poursuit les Tyriens,
Les Grecs de toutes parts accablent les Troyens:
L'un à l'autre connus par d'affreuses miseres,
Le destin nous rassemble aux terres étrangeres;
Et peut-on envier à deux cœurs malheureux
Le funeste interêt qui les unit tous deux?

Cependant Achate insiste, et lui annonce que les Troyens commencent à murmurer de ses retardemens. Ils sont interrompus par Didon, qui vient pleine de tendresse et de confiance se féliciter avec Enée du plaisir qu'elle a de le couronner, et de l'avoir pour défenseur contre les efforts de ses ennemis. Ce Prince troublé par les discours d'Achate, laisse entrevoir à la Reine ce qu'ils doivent craindre tous deux; il s'attendrit lui-même, et rejette la cause du malheur qui les menace sur son peuple déja séduit par l'attrait de la gloire que lui promettent les oracles.

Tel est du préjugé le pouvoir ordinaire,
Il soumet aisément le crédule vulgaire:
Courageux sans honneur, et pieux sans vertu;
Souvent dans les transports dont il est combattu,
Le Soldat entraîné sur la foi d'un oracle,
Du respect pour ses Rois brise le vain obstacle,

Cede

Cede, sans la connoître, à la Religion,
Et se fait un devoir de la rebellion.

Enée dont l'amour et la bonne foi paroissent dans toutes ses actions, quitte Didon en l'assurant que si le sort se déclare contre eux, son cœur n'en sera ni moins tendre, ni moins fidelle. On conçoit aisément le trouble et l'agitation de la Reine ; c'est dans ce moment qu'on vient lui annoncer que l'Ambassadeur d'Iarbe veut lui parler pour la derniere fois. Elle est forcée à se contraindre : l'Etranger paroît devant elle, et ne pouvant plus dissimuler sans désespoir il se fait connoître à Didon qui lui répond avec les égards dûs à la Royauté, mais en lui laissant moins d'espérance que jamais. Iarbe finit l'Acte avec Zama Officier Numide.

Il reparoît au commencement du troisiéme, mais il ne respire que fureur et que vengeance. Comme il n'a plus d'espoir dans sa passion, il n'a plus de retenuë dans ses emportemens, et j'ai tâché de caracteriser par ses sentimens et ses expressions la violence que s'est faite un Roy barbare dont l'amour avoit suspendu quelque tems la ferocité naturelle. Les sages conseils de Madherbal ne servent qu'à

qu'à l'aigrir, et il sort après les sermens les plus terribles de venger son amour et de punir la Reine. Elle arrive. Madherbal lui apprend les projets et le départ d'Iarbe ; elle lui ordonne de faciliter la retraite de ce Prince, et de songer aux moyens de lui résister. Cependant cette Reine malheureuse se livre plus que jamais à ses inquiétudes, et de violens soupçons lui font pressentir le malheur qui lui sera bientôt annoncé. En effet elle apperçoit son amant qui revient du Temple où les Troyens l'avoient entraîné : elle connoît à son désespoir et à ses discours embarrassez qu'il a promis tout ce qu'on a voulu. Si je ne craignois d'être trop long, je vous raporterois ici tout cette Scene qui est sans contredit, celle de toute ma Tragédie où le cœur est le plus remué et le plus attendri. Enée tâche de se justifier; son amante l'accable des reproches les plus tendres, les plus vifs et les plus touchans : il ne peut les soutenir sans émotion, l'amour enfin reprend le dessus ; c'est dans ce moment que le severe Achate vient lui dire que sa Flote est prête, mais Enée le quitte brusquement pour voler sur les pas de Didon. Achate le suit en s'écriant,

Que vois-je ? quel transport de son ame s'empare !

Courons, sçachons les soins dont il est combattu :

Dieux, faut-il que l'amour surmonte la vertu !

Enée revient avec Elise qu'il charge de calmer et d'entretenir la Reine pendant qu'il va déclarer aux Troyens la résolution où il est de ne plus quitter Carthage. Achate se présente aux yeux d'Enée, il le trouve dans la situation d'un homme que l'amour a mis hors d'état d'écouter tout ce qui ne tend point à flatter sa passion. Il falloit le faire revenir de cet oubli de soi-même : combattre les raisons dont il se sert pour épouser Didon ; il falloit l'éblouir, le frapper, le convaincre et sur tout le persuader ; mais sans avoir recours à ces lieux communs de vertu, de gloire et de morale qu'on étale avec emphase, et qu'on écoute sans surprise et sans émotion, Achate employe des moyens plus sûrs et plus touchans. L'interêt du jeune Ascagne, l'Empire de l'Univers promis aux Descendans d'Enée offrent un champ libre à son attachement pour ce Héros. C'est ainsi qu'il lui parle.

Aimez donc; renoncez aux palmes immortelles,

Qui

Qui devoient couronner vos conquêtes nouvelles ;
Nos yeux s'étoient flattez d'en être les témoins:
Sans doute votre cœur peu touché de nos soins,
Envie aux Phrigiens l'heureuse destinée
De vaincre ou de mourir pour la gloire d'Enée.
Mais il vous reste un fils. Ce fils n'est plus à vous,
Il apàrtient aux Dieux de sa grandeur jaloux ;
Par ma bouche aujourd'hui vos peuples le demandent ;
Promis à l'Univers les Nations l'attendent :
Confiez à nos soins ce dépôt précieux,
Pour nous sacré garant de la faveur des Cieux.
Nous irons pleins de zele accomplir les miracles
Qu'à ses premiers exploits annoncent les oracles
Vous le sçavez, Seigneur, vous qui dans les combats,
De ce fils jeune encor deviés guider les pas ;
Ses neveux fonderont un Cité guerriere,
Qui changera le sort de la nature entiere,
Qui lancera la foudre, ou donnera des Loix,
Et dont les Citoyens commanderont aux Rois,
Leur nom fera trembler ; le Maître du Tonnerre,
A leur vaste triomphe a reservé la Terre:
Laissez à votre fils commencer un destin
Dont les siécles futurs ne verront point la fin,

Et n'avilissez plus dans une paix profonde,
Le sang qui doit former les Conquerans du monde.

Enée à ce discours semblable à un homme qui sort d'un profond assoupissement, revient enfin à lui-même. La gloire se montre à lui dans tout son éclat ; il rougit de sa foiblesse ; rien ne l'arrête plus ; et pour éviter les adieux d'une Princesse dont il doit redouter les charmes, il se dispose à suivre Achate. Dans ce moment Didon paroît devant lui. Cette Reine qui d'ailleurs ne doit plus avoir confiance en lui, s'apperçoit aisément de son embarras, et sans l'accabler de nouveaux reproches, se contente de lui apprendre les malheurs qui la menacent, et finit en lui donnant la liberté de partir. Madherbal vient annoncer l'arrivée des Troupes d'Iarbe. Ce nouvel Evenement rend la situation de la Reine encore plus touchante. Enée n'a pas deux partis à prendre ; il se détermine en Héros, et sort pour aller combattre.

Le cinquiéme Acte se passe sur la fin de la nuit et à la pointe du jour. Didon effrayée du combat qui se donne pour elle, ne s'occupe que des idées les plus cruelles et les plus funestes. Elle se repro-

proche son injustice à l'égard d'un Amant qui sacrifie pour elle ses peuples, sa gloire et sa vie. Mille pensées differentes l'agitent tour à tour jusqu'à l'arrivée de Barcé, qui vient lui dire qu'Enée a vaincu et mis en fuite les Africains. Quelle joye pour une Amante de devoir sa gloire et sa sûreté à la valeur de son Amant ! Elle l'attend avec impatience, ou plutôt elle vole audevant de lui, lorsque Madherbal arrive suivi d'une troupe de Tyriens. Il lui fait le détail de la victoire d'Enée, et finit par les adieux de ce Héros qui a saisi l'instant de son triomphe pour obéir aux Dieux, et s'éloigner à jamais de Carthage. Figurez-vous les differents transports auxquels peut se livrer une Amante infortunée dans les premiers mouvemens de sa fureur et de son affliction. Reproches, plaintes, emportemens, tout est mis inutilement en usage ; il ne reste plus d'espoir à la malheureuse Didon qui se poignarde aux yeux de ses femmes et des Tyriens qui ont accompagné Madherbal. Mais par un retour digne d'une ame grande et genereuse, elle expire en avoüant ce qu'elle doit à Enée, et en lui adressant ses derniers soupirs.

Au reste, Monsieur, je ne puis que

me loüer extrémement du zele avec lequel les Comédiens et sur tout M. Dufrêne, ont representé ma Tragédie. Cet Acteur si justement cheri du Public, soutient dans le Personnage d'Enée l'estime qui est duë à ses talents. Mlle Du-Frêne, s'est surpassée : elle n'offre rien à désirer à la plus severe Critique. Une figure aussi aimable qu'interessante, la voix foible à la verité, mais touchante et gracieuse ; la prononciation la plus correcte et la plus distincte : force, précision, noblesse dans l'expression des sentimens ; l'art chez elle ne supplée point à la nature, il ne fait que l'aider, ou pour mieux dire l'embellir. En un mot elle réünit toutes les differentes parties qui doivent concourir à former une Actrice parfaite.

Mlle Dufrêne a donné la préference au rôle de Didon sur tous les autres rôles du Theatre, en le choisissant pour être le sujet d'un Tableau d'Histoire auquel on travaille actuellement.

Adieu, Monsieur, souvenez-vous quelquefois au milieu des allarmes et des fatigues de la guerre, d'un ami qui s'interesse plus que personne à votre gloire et à votre avancement. Vous connoissez mes sentimens pour vous et vous ne doutez

tez point de leur sincerité. J'ai l'honneur d'être &c. . .

A Paris ce 14 Juillet 1734.

Le Samedy 31 de ce mois, on donna la treiziéme Représentation de cette Piéce, pour la remettre au Théatre après la S. Martin.

Le 28 Juin, les Comédiens Italiens donnerent la premiere Représentation d'une Comédie du Sr Romagnesi, en Vers et en trois Actes, qui a pour titre le *Petit-Maître Amoureux*; Elle a été reçuë favorablement du Public. Cette Piéce fut suivie d'un nouveau Balet Pantomime représentant la Fable de *Pigmalion*, executé avec aplaudissement par la Dlle Rolland et par le Sr Riccoboni sur des airs de violons de la composition de Mr Mouret, très-bien caracterisez. Le même sujet de Balet a éte dansé à Londres au mois d'Avril dernier, par la Dlle *Sallé* et par le Sr *Maltaire*.

Le 26 Juin, l'ouverture de la Foire S. Laurent fut faite en la maniere accoutumée, et le même jour, l'Opéra Comique fit aussi l'ouverture de son Théatre

par deux Piéces nouvelles d'un Acte chacune en Vaudevilles, avec des Divertissemens; la premiere intitulée la *Mere Embarassée*, et l'autre *l'Absence*, précedées d'un Prologue : on parlera plus au long de ces Piéces qui ont été goutées du Public.

Le 9 Juillet, on donna à la fin de ces mêmes Piéces un nouveau Balet Pantomime qui a pour titre *Don Quichotte chez la Duchesse*. On a voulu représenter par des Danses figurées, les differentes folies que ce Chevalier Errant fit chez la Duchesse pendant le séjour qu'il y fit. Ce Balet est ingénieux et fort bien exécuté.

Le 22, on donna sur ce même Théatre une Piéce nouvelle d'un Acte, qui a pour titre *la Ramée et Dondon*. C'est une Parodie de la Tragédie d'*Enée et Didon*, qu'on représente actuellement au Théatre François; cette nouveauté dont on pourra parler plus au long, a été goutée du Public.

NOU-

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

Suite du Siege de Dantzick.

LEs Troupes Françoises, campées au Farhwasser, sous le Canon du Fort de Wechselmunde, que le Comte de Munich avoit fait sommer le 19 du mois dernier de se rendre, envoyérent le même jour au soir un Ayde Major à ce General pour demander une suspension d'armes de deux jours pendant laquelle on pût convenir de la capitulation.

Cette demande leur fut accordée, mais les François n'ayant pas voulu accepter les propositions qui leur furent faites de la part des Generaux Ennemis, les Officiers qui avoient été nommez pour regler les articles, se séparerent sans avoir rien conclu. Comme le terme prescrit pour la durée de la suspension d'armes expira avant qu'on eut pû s'accorder, il fut résolu qu'elle seroit prolongéé d'un jour, et que trois Officiers François se rendroient au Camp des Assiegeants pour traiter avec eux.

Le Chevalier de la Luzerne, Colonel du Regiment de Perigord, le Lieutenant-Colonel du Regiment de Blaisois, et M. Cornier, ayant été chargez de cette commission, allérent le 22 au Quartier du Duc de Saxe Wesseinfels, et le soir on signa la Capitulation par laquelle on convint qu'il ne seroit commis aucun acte d'hostilité

 contre

contre les Forts de la Munde, et de Westerschantz, jusqu'à ce que les François eussent retiré les Officiers et les Soldats malades ou blessez qu'ils y avoient fait transporter, les Chirurgiens, les Artisans et les Domestiques qui les avoient suivis, et jusqu'à ce que les Détachemens de leurs Troupes qui étoient tant d'un côté que de l'autre de la Riviere eussent rejoint; que l'on accorderoit aux François tous les honneurs de la Guerre, qu'ils sortiroient de leur Camp Tambour battant et Drapeaux déployez avec armes et bagages; que les Pilotes, les Matelots, les 15 Canoniers, le Commissaire Ordonnateur et tous ceux qui étoient venus avec les Troupes, auroient aussi la liberté de se retirer sans être inquiétez; que les Troupes Françoises seroient transportées sur des Vaisseaux de l'Escadre Moscovite dans un des Ports de la Mer Baltique, où elles pourroient s'embarquer sur des Vaisseaux François, ou sur d'autres Bâtiments; qu'elles se rendroient successivement par Compagnies à bord des Vaisseaux Moscovites; qu'en y arrivant elles remettroient volontairement leurs armes qui leur seroient rendues fidelement lorsqu'elles en sortiroient; qu'on fourniroit des vivres à tous les Officiers, Soldats et autres, depuis que la capitulation seroit signée, jusqu'au jour de leur arrivée dans le Port où on les conduiroit, et les remedes nécessaires pour les blessez et les malades; que ceux de ces derniers qui ne pourroient être transportez, seroient mis dans un lieu sûr, et qu'après leur guerison on leur donneroit toutes les facilitez nécessaires pour retourner en France.

Le Comte de Munich en signant ces articles avoit exigé que le Fort de la Munde se rendroit

droit deux jours aprés celui de la Capitulation, mais le Chevalier de la Luzerne étant retourné le 23 au Camp des Assiégeants avec le Lieutenant-Colonel du Regiment de Blaisois et M. Cornier, et ayant representé que les Troupes Françoises n'avoient aucune autorité sur le Gouverneur et la Garnison de ce Fort, les Assiégeants se relâcherent sur ce point, et la Capitulation signée la veille, fut confirmée.

Les Troupes Françoises selon ce qui a été reglé, ont été embarquées sur des Vaisseaux de l'Escadre Moscovite, qui mirent à la voile le 26 pour les transporter dans le Port de la Mer Baltique où l'Amiral Gordon s'est engagé à les faire conduire.

Le 27, les Magistrats de Dantzick ayant député quelques-uns d'entre-eux au Comte de Munich pour lui faire quelques nouvelles propositions d'accomodement, ce General offrit d'accorder une suspension d'armes de trois jours, pourvû que pendant ce tems il pût continuer tranquillement ses approches, mais cette condition fut rejettée; et l'on continua les hostilitez de part et d'autre.

Le Roy sortit secretement de Dantzick la nuit suivante, et le Marquis de Monti Ambassadeur du Roy de France, ayant informé le lendemain aprés midi les Seigneurs Polonois qui étoient dans la Ville et les Magistrats, du départ de Sa Majesté, ils envoyérent de nouveaux Deputez au Comte de Munich pour lui en donner part, et pour lui témoigner qu'ils étoient déterminez à capituler. Comme le General des Moscovites, au lieu d'écouter leurs propositions ordonna qu'on recommençât à bombarder la Ville, les Magistrats lui écrivirent le 29 une

Lettre par laquelle ils le priérent de faire cesser les Actes d'Hostilité, et à laquelle ils joignirent une attestation du Marquis de Monti qui déclaroit qu'ils n'avoient eû aucune connoissance de la résolution que le Roy avoit prise de se retirer.

Ils demandoient par la même Lettre des Passeports pour les personnes qu'ils chargeroient de regler les articles de la Capitulation avec les Officiers qui seroient nommez par les Generaux des Assiegeans.

M. Zaluski, Evêque de Ploko, les Princes Casimir, Auguste et Theodore Czartorinski, les Princes Georges et Casimir Sapieha, le Comte Poniatowski, M. Ossolinski Grand Trésorier de la Couronne, M. Bielinski, Maréchal de la Cour et les autres Seigneurs Polonois qui étoient à Dantzick, à l'exception du Primat, envoyerent le même jour au Comte de Munich un Acte par lequel ils se soumettent, en considération de la conjoncture presente des affaires, à reconnoître l'Electeur de Saxe.

Le Comte de Munich ayant mandé le 30 aux Magistrats qu'ils pouvoient lui envoyer des Deputez, munis de pleins pouvoirs pour traiter, les Principaux d'entr'eux se rendirent le premier Juillet au Quartier general des Assiegeans, et l'on est convenu de la Capitulation qui porte que la Ville payera un million d'écus à la Czarine.

Tous les Seigneurs Polonois qui avoient suivi le Roy à Dantzick, sont allez trouver le Comte de Munich. Le Marquis de Monti s'est rendu aussi au Camp pour conférer avec ce General, qui a refusé de voir le Primat, et l'a fait conduire à Elbing.

Voici

Voici la teneur de l'Acte des Seigneurs Polonois dont on vient de parler.

Dautant que par la permission de la Divine Providence, par les circonstances présentes, et par les évenements que nous voyons arriver, il paroît avec évidence que la volonté du Tout-Puissant est que le très Illustre Electeur de Saxe regne en Pologne, Nous soussignez en considération des présentes conjonctures, reconnoissons et admettons le susdit très Illustre Electeur de Saxe pour notre Roy et Seigneur, dans la juste persuasion qu'il maintiendra et conservera inviolablement les Droits, Libertez et Priviléges qui nous ont été donnez par tous ses Prédecesseurs, nos Rois et Seigneurs; en foi de quoi nous avons signé la présente. Fait à Dantzick le 29 Juin 1734.

Le Duc de Saxe Wesseimfels et le Comte de Munich, qui étoient convenus dès le 3 de Juillet avec les Magistrats de Dantzick des principaux articles de la Capitulation, ayant fait des difficultez sur quelques-uns, ils ne la signérent que le 9 au matin.

Cette Capitulation porte, que la Ville se soumettra à l'Electeur de Saxe.

Que les Habitants payeront un million d'écus à la Czarine, à laquelle ils envoyeront des Deputez pour la prier de leur rendre sa bienveillance.

Qu'ils donneront de plus 300000 livres pour le rachat de leurs Cloches.

Que des Détachements des Troupes Saxones garderont le Fort de Wechselmunde, et la Porte d'Oliva, jusqu'à la pacification des troubles qui divisent le Royaume.

Que la Ville continuera d'avoir une Garnison à sa solde, et qui ne recevra l'ordre que des Magistrats.

Que le Regiment des Gardes de la Couronne, et celui de Buschow, sortiront avec tous les honneurs militaires, mais qu'ils seront ensuite désarmez et qu'ils seront Prisonniers de guerre.

Enfin qu'on nommera des Commissaires pour faire des perquisitions afin de découvrir ceux qui ont eu connoissance de la retraite du Roy.

La Ville de Dantzick s'est engagée à fournir d'ici au premier du mois de juillet de l'année prochaine, les 3000000 de livres qui lui sont demandées et dont elle doit acquiter 1200000 livres dans trois semaines.

Le Comte de Munich a longtems insisté pour que les Habitants payassent, outre ces trois millions, une pareille somme pour n'avoir pas pris des mesures, afin d'empêcher le Roy de sortir de la Ville, mais il a été reglé qu'on renvoyeroit à la Czarine la décision de cet article.

On est convenu que les Habitants ne seroient point inquiétez au sujet de leur conduite passée, mais le Duc de Saxe Wessenfels en a excepté quelques-uns qu'on ne nomme pas encore, et sur le sort desquels l'Electeur de Saxe prononcera. Ce General qui n'a pas voulu se relâcher sur ce point, a fait esperer qu'ils ne seroient pas traitez moins favorablement que les autres; mais il exige qu'ils s'en remettent à la generosité de l'Electeur

Le Comte de Munich a donné une Garde au Marquis de Monti, qui s'est rendu au Camp des Moscovites, et il a dépêché un Courier à la Czarine pour demander ses ordres au sujet de la conduite qu'il tiendra avec ce Ministre.

Le Primat est gardé très étroitement à Elbing, et l'on croit qu'il sera conduit à Petersbourg.

Il paroît à Dantzick des copies de deux Lettres que le Roi a écrites, l'une au Primat, et aux Seigneurs Polonois, l'autre aux Magistrats et aux Habitans de cette Ville, pour leur donner part de la résolution qu'il avoit prise.

On attend à Dantzick incessamment l'Electeur de Saxe; les Magistrats sont convenus que ce Prince pourroit entrer dans la Ville avec la Garde qui l'accompagne, et qu'il y seroit reçû avec tous les honneurs convenables.

Les dernieres Lettres de Dantzik, portent que le Régiment des Gardes de la Couronne et celui de Buschow, sortirent de cette Ville avec les honneurs militaires le 11. de ce mois, et ils quitterent leurs Armes à quelque distance de la porte de Petershagen, conformément à la Capitulation suivant laquelle ils sont prisonniers de guerre. Le même jour 200. Moscovites monterent la Garde à la porte d'Oliva; et quoiqu'on fût convenu que les Saxons en demeureroient maîtres jusqu'à l'entiere pacification des troubles qui divisent le Royaume de Pologne, on espere que l'execution de cet Article ne subsistera pas longtemps. Les Troupes qui composent le Détachement Moscovite et celles qui le releveront doivent payer exactement tout ce que les Habitans leur fourniront; il ne leur sera point permis d'entrer dans la Ville au delà des Sentinelles qui seront posées conjointement par leurs Officiers, et par ceux de la Garnison.

Après qu'on eut remis la Porte d'Oliva aux Troupes Saxones destinées à la garder, le Comte de Munich fit sortir du Fort de Westerchantz et de celui de Zomer, les Troupes Moscovites qui y étoient, et les Magistrats firent entrer des Détachemens de la Garnison dans ces deux Forts,

où

où les Moscovites ont laissé toute l'Artillerie qu'ils y ont trouvée lorsqu'ils s'en sont emparez. On a remis en même-temps aux Magistrats toutes les redoutes qu'ils avoient fait construire sur le Canal de Bootsmans-Laake.

La Députation que la Ville de Dantzick doit envoyer à la Czarine, sera composée de 6. personnes qui seront choisies parmi la Noblesse, deux entre les Magistrats, et deux dans le Corps des Marchands. Le Comte de Munich a promis qu'ils seroient reçûs favorablement par Sa Majesté Czarienne, et la Ville ayant demandé que la Czarine s'engageât par un Acte autentique à ne point inquieter les Habitans au sujet de leur conduite passée, il a assuré qu'elle pouvoit charger ces Députez d'instructions à ce sujet, et qu'il appuyeroit leurs demandes de tout son crédit.

Le Duc de Saxe Wesseinfels n'a paru faire aucune difficulté sur la prétention formée par les Magistrats touchant la confirmation des Droits et Immunitez de la Ville.

Le Primat est tombé malade à Dirschau, où il a été conduit avec la veuve et les enfans du feu Comte de Potoki, son frere, qui a été Grand-Maréchal de la Couronne.

Aucun Habitant ne peut sortir de Dantzick sans un Passeport du Duc de Saxe Wesseinfels, mais l'entrée en est également libre aux Polonois et aux Etrangers, et on y voit arriver chaque jour une grande quantité de personnes de toutes Nations.

ALLEMAGNE.

L'Electeur de Baviere a déclaré qu'il n'accordera point le passage dans son Electorat aux Troupes du contingent du Cercle de Baviere, à moins

moins que les Princes et les Etats à qui elles appartiennent, ne donnent des sûretez pour le payement des vivres et des fourages qu'elles y consommeront.

Le Roy de Prusse est arrivé au Camp du Prince Eugêne; on compte qu'après y avoir passé quelques jours, il se rendra dans son Duché de Clêves.

ITALIE.

LE 28. du mois dernier, le Ministre d'Espagne remit à la Chambre Apostolique une Protestation au sujet de l'hommage pour le Royaume de Naples; il offrit en même-temps de remettre la Cédule pour le tribut, et il lui en fut donné Acte.

Le soir, le Prince de Sainte-Croix se rendit en cavalcade au Vatican, étant suivi de quatre Prélats, et il rendit le même hommage, au nom de l'Empereur. Le même jour et le lendemain il y eut chez lui un Concert, auquel se trouverent huit Cardinaux.

L'Abbé de Canillac, à qui Sa Majesté Très-Chrétienne a donné la place d'Auditeur de Rote pour la France, vacante par la mort de l'Abbé de Gamaches, arriva le 23. du mois passé à Rome, et il descendit au Palais du Duc de Saint-Aignan, qui le conduisit le même jour chez le Cardinal Otthoboni, avec qui ils eurent un long entretien.

Le Cardinal Caraffe a fait ôter de dessus la porte de son Palais les Ames de l'Emepereur pour y mettre celles du Roy d'Espagne.

Le Prince de Caserte conduisit le 9. de ce mois le Prince Don Octavien Medicy chez l'Evêque de Cordoue, qui a promis à ce dernier de faire

ses

ses efforts pour que le Roy de Naples lui pardonnât d'avoir differé si long-temps à reconnoître son autorité.

Le Prince de Santo-Buono est arrrivé à Rome de Naples, où le Roy l'a rétabli dans la possession d'un Fief de 3000. écus de revenu, qu'on lui avoit ôté sous le précedent Gouvernement.

On apprend de Gênes, que le Sénat a nommé M. Ansaldo, Grimaldi et Doria, pour aller travailler à faire rentrer dans leur devoir les Habitans de Final, qui jusqu'à présent n'ont voulu accepter aucune des conditions qu'on leur a offertes; si les Rebelles persistent dans leur révolte, on attaquera la Ville, et on a déja fait embarquer de l'Artillerie pour en former le Siege.

De Naples et de Sicile.

On apprend par les Lettres de la fin du mois dernier, que les Troupes qui forment le Siege de Gaëtte, continuent de travailler avec beaucoup de diligence à leurs approches; cette Ville est entierement bloquée du côté de la Mer par une partie de l'Escadre Espagnole.

Le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France, est parti de Naples, avec les 8. Galeres Françoises qu'il commande, pour aller à Pozzuolo, où six Galeres de Sa Majesté Catholique doivent aussi se rendre incessamment.

Plusieurs Bâtimens de transport mettront incesssamment à la voile pour transporter en Toscane 3000. hommes destinez à renforcer les Garnisons de Livourne, de Porto Ferraïo et de Portolongone.

La plupart des Officiers Imperiaux qui ont été faits prisonniers à Bitonto et qu'on avoit conduits

duits à Naples, ont obtenu du Roy la permission de se retirer dans telle Ville du Royaume qu'il leur plaira de choisir pour leur demeure.

Un Officier arrivé à Naples le 9. de ce mois du Camp devant Capouë, a appris au Roy que le Gouverneur avoit demandé la permission d'envoyer à Vienne, pour représenter à l'Empereur l'extremité où la Ville étoit réduite, et pour prier S. M. I. de lui donner ses ordres à ce sujet, mais qu'on n'avoit point voulu accepter cette proposition.

On assure que le Roy se dispose à aller prendre le commandement des Troupes qui assiegent Gaëtte.

Quelques Troupes Imperiales s'étant jettées dans Pescara depuis le départ du Comte de Visconti, on en a formé le Siege, et l'on a fait marcher un Détachement d'Infanterie pour s'emparer d'Aquila, dont le Gouverneur a été sommé de se rendre.

Six des Galeres de S. M. C. sont parties pour donner la chasse aux Corsaires qui croisent sur les Côtes de la Poüille.

Il a été résolu dans le Conseil de Guerre, d'envoyer en Espagne une partie des Soldats Allemans qui ont été faits prisonniers de guerre, et on doit les embarquer incessamment à bord de plusieurs Bâtimens, qui seront escortez par quelques Vaisseaux de l'Escadre Espagnole.

Le 5. de ce mois, les nouveaux Elûs du Peuple prêterent serment de fidelité entre les mains du Roy, qui leur accorda le droit de se couvrir en sa présence, ainsi que les Grands d'Espagne.

Le Comte de Montemar a été créé Duc de Bitonto, et le Roy lui a donné le titre de Commandant du Château de l'Œuf, avec 50000. Ducats

cats d'appointement. S. M. C. l'a nommé en même temps Grand d'Espagne.

Un Détachement de Troupes Espagnoles qu'on avoit fait embarquer sur deux Vaisseaux de l'Escadre de S. M. C. qui avoit ordre de s'emparer de l'Isle de Lipari, située à 40. milles de la Côte Septentrionale de la Sicile, y a fait une descente, et le Gouverneur, sur la premiere nouvelle de l'arrivée des Espagnols, a abandonné la Ville de Lipari, s'est retiré avec la Garnison dans le Château de la Pignatare, et s'est rendu après une foible résistance; il a été fait prisonnier de guerre, ainsi que tous les Imperiaux qui étoient dans ce Fort.

Toutes les Places de la Calabre, excepté Cortonne, sont actuellement soumises à l'obéïssance de S. M. et la plupart ont déja envoyé des Députez pour prêter serment de fidelité.

Le Duc de Bitonto est parti pour se rendre au Camp devant Gaëtte, d'où l'on a appris qu'on y avoit établi depuis peu des Batteries de Canons et de Mortiers.

On a commencé de battre en breche la Ville de Pescara, qui selon les apparences, ne tardera pas à se rendre; aussi-tôt qu'on s'en sera rendu maître on fera marcher l'Artillerie qui est devant cette Place vers Aquila, dont le Gouverneur a refusé de se rendre.

Le Comte de Charny, Lieutenant General du Royaume, a été déclaré Chef de la Jonte *de l'Inconfidence*, que S. M. a rétablie depuis peu.

On assure que le Roy est dans la résolution de supprimer les Vicaires Generaux, et que le Royaume sera divisé seulement en quatre Provinces, dont chacune sera gouvernée par un Viceroy.

Es-

ESPAGNE.

LE Roy a déclaré Capitaines Generaux de ses Armées, le Marquis de Caylus, le Comte de Charny et le Comte de Glimes, qui a obtenu en même-temps la place de Capitaine General de la Province d'Estramadoure. Don Blaise de Lezo, Don Rodrigue de Torres, et le Comte de Clavijo; Chefs d'Escadre, ont été faits Lieutenans Generaux des Armées Navales.

S. M. reçût le 14. de ce mois par un Ayde de Camp, que le Maréchal de Coigny lui avoit dépêché, la nouvelle de la victoire remportée près de Parme par les Troupes du Roy de France, et du Roy de Sardaigne sur celles de l'Empereur, et S. M. a nommé le Maréchal de Coigny, Chevalier de la Toison d'or.

La Flote de la Havane, commandée par Don Rodrigue de Torres, Lieutenant General des Armées Navales, composée de 4. Vaisseaux de guerre et de plusieurs autres Bâtimens, arriva le 17. du mois dernier, et les deux jours suivans à Cadix, elle a apporté 12500000. Piastres, et 4000000. en Effets.

GRANDE BRETAGNE.

LE Roy a nommé M. Jacques Trevor et M. Bladgen, pour commander deux des Compagnies indépendantes qu'on doit envoyer à la Jamaïque pour soumettre les Negres rebelles.

La Princesse d'Orange, accompagnée de Myladi Herbert, de Myladi Sowthwell, et de la Demoiselle Schutz, l'une de ses Filles d'honneur, est arrivée à Londres de Hollande il y a quelques

ques jours, et elle est allée à Kensington, d'où elle ne reviendra en cette Ville qu'avec L. M.

Le Roy a nommé M. Horace Walpool, son Ambassadeur Extraordinaire et son Ministre Plenipotentiaire auprès des Etats Generaux, qui s'embarqua le 24. de ce mois pour se rendre en Hollande.

Le Comte de Kinski, Ambassadeur de l'Empereur, a fait ouvrir des Souscriptions pour l'emprunt de 300000. liv. sterlings que S. M. I. fait dans Londres.

MORTS, NAISSANCES des Pays Etrangers.

LE 2 Juin 1734. *François Guillaume, Comte de Salm et de Reiffelcheld*, Comte du S. Empire, Maréchal héréditaire de l'Archevêché et Eglise de Cologne, Conseiller intime actuel d'Etat de l'Empereur, et Grand Ecuyer de l'Impératrice Doüairiere Amelie, mourut d'une attaque d'apoplexie à Vienne, dans la 62 année de son âge.

Le 7 Juin 1734. *Dona Loüise de Gand et Sarmiento*, Duchesse de *Montellano*, Camerera Major de la Princesse des Asturies, Charge qu'elle avoit eûe ci devant auprès de la Reine, veuve de D. Loüis Premier, mourut à la Cour de Madrid à l'âge de 75. ans. Elle étoit fille de feu Baltasar Philippe de Gand Willain, Prince d'Isenghien et de Masmines, Comte de Middelbourg &c. Doyen des Chevaliers de la Toison d'Or, Gentilhomme de la Chambre du Roy d'Es-

d'Espagne, de son Conseil suprême de Guerre, Gouverneur et Capitaine General du Pays et Duché de Gueldres, et de D. Louise Henriquez de Sarmiento Salvatierra ; elle avoit épousé D. Alonse de Solis Osorio, Duc de Montellano, Comte de Salduena, Grand d'Espagne, dont elle laisse des enfans. Elle étoit tante du Prince d'Isenghien, aujourd'hui Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, et du Comte de Middelbourg son frere, Maréchal de Camp.

Georges-Albert, *Prince d'Oostfrise* et du Saint Empire Romain, mourut à Aurich, lieu de sa résidence le 13 Juin 1734. âgé de 44 ans accomplis, étant né à pareil jour du mois de Juin de l'année 1690. le Roi de Dannemarck venoit de lui donner tout nouvellement son Ordre de l'Elephant dans une visite qu'il lui avoit faite à Aurich, en visitant ses Etats en Allemagne. Le Prince d'Oost-Frise avoit succedé à Christian Everard, Prince d'Oost-Frise, aussi Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, mort le 3 Juin 1708. dont il étoit fils aîné, et d'Everardine Sophie, née Princesse d'Oëtingen. Il avoit été marié 1°. le 24 Septembre 1709. avec Christine-Loüise de Nassau Idstein, morte à Aurich le 13 Avril 1723. dans la 33 année de son âge, fille de Georges-Auguste Samuel Prince de Nassau-Idstein, et de Henriette-Dorothée d'Oetingen, et 2°. au mois de Decembre de la même année 1723. avec Sophie-Caroline de Brandebourg-Culmbach, née le 31 Mars 1707. sœur puînée de la Reine Regnante de Dannemarck. et fille de feu Christian-Henri, Margrave de Brandebourg-Culmbach, et de Sophie Christine, née Comtesse de Worstein. Il a laissé de son premier

mier mariage Charles Edzard, Prince-d'Oost-Frise, née le 19 Janvier 1716. qui lui a succedé dans ses Etats, et qui avoit consommé tout nouvellement son mariage avec Sophie Guillelmine de Brandebourg-Culmbach Bareith, née le 8 Juillet 1714. niéce de la Princesse Doüairiere d'Oost-Frise, et derniere fille de Georges-Frederic-Charles Margrave de Brandebourg-Culmbach, Régent de Bareith, et de Dorothée de Holstein-Sunderbourg.

L'Oost-Frise, ou Frise Orientale, est une Province d'Allemagne dans la Vestphalie; Embden, qui en est la Ville Capitale, s'est soustraite de l'obéïssance de leurs Souverains et s'est renduë Ville libre sous la protection des Hollandois, depuis ce tems le Prince fait sa résidence à Aurich.

Le 21 Juin, *Michel Frederic, des Comtes d'Althann* Cardinal, Prêtre du Titre de Sainte Sabine, Evêque de Waitzen ou Vaccia dans la Haute Hongrie &c. mourut d'une colique en son Diocèse, dans la 52 année de son âge, étant né à Glatz en Bohême, le 20 Juillet 1682. Il fut d'abord Chanoine des Eglises Cathedrales d'Olmutz et de Breslau, et Auditeur pour la Nation Germanique de la Rote à Rome, où il soutint en cette qualité ses Théses de Droit Canonique le 18. Fevrier 1715. l'Empereur le nomma au mois de Fevrier 1718. à l'Evêché de Vaccia, et le déclara en même tems Conseiller d'Etat du Royaume de Hongrie, à la Noblesse duquel sa maison est aggréée depuis plus d'un siécle. A son retour à Vienne, il y fut sacré le 25 Juillet 1718. dans la Chapelle du Palais de la Favorite par l'Evêque de Vienne en présence de la Cour Impériale. Il fut créé et déclaré Cardinal

dinal par le Pape Clement XI. le 29 Novembre 1719. reçut la Barette à Vienne le 18 Fevrier 1720. des mains de l'Empereur, qui le 18 Mars suivant le mit au nombre de ses Conseillers intimes actuels d'Etat; s'étant rendu à Rome il y fit son entrée avec une magnificence extraordinaire, et un Cortége très nombreux le 18 Août de la même année en qualité de Ministre chargé des affaires de S. M. I. auprès du Pape. Le 22 du même mois il reçut le Chapeau des mains de sa Sainteté, qui le 16 Septembre après avoir fait la fonction de lui fermer et ouvrir la bouche lui assigna le Titre Presbiteral de Sainte Sabine. Ce fut sur les instances réïterées et pressantes qu'il fit de la part de l'Empereur auprès de Clement XI. que l'Eglise Episcopale de Vienne fut érigée en Titre d'Archevêché le 6 Mars 1721. Il assista ensuite au Conclave dans lequel Innocent XIII. fut élû. Il présenta à ce nouveau Pape le 29 Juillet 1721. ses nouvelles Lettres de créance, par lesquelles il étoit continué dans la Charge du soin des affaires de l'Empereur. Il reçut à Rome le 10 Mai 1722. les Patentes de Viceroi de Naples avec une Procuration de l'Empereur pour faire en son nom entre les mains du Pape le serment pour l'Investiture de ce Royaume. Il s'acquita de cette fonction le 9 Juin, et il se rendit ensuite à Naples où il prit possession de la Viceroyauté le 23 du même mois. Il gouverna ce Royaume jusqu'au 31 Juillet 1728. et étant revenu à Rome il en partit le 5 Avril 1729. pour se rendre à son Evêché de Vaccia. Après la mort de Benoît XIII. il retourna à Rome et assista au Conclave dans lequel Clement XII Pape actuellement regnant fut élû. Il resta à Rome jusqu'au 16 Octobre 1730. qu'il

en

en sortit pour retourner en son Diocèse.

Le 27 du même mois au soir, *la Duchesse de Northumberland*, mourut à sa Terre de Frogmore près de Windsor en Angleterre et le 3 Juillet suivant elle fut inhumée avec beaucoup de pompe à Windsor. Elle étoit veuve depuis le 9 Juillet 1716. de Georges Fitz-Roi, Comte et Duc de Northumberland, Vicomte de Falmouth, Baron de Pontefrach, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, troisiéme fils naturel de Charles II. Roy d'Angleterre, et de Barbe Villiers, Duchesse de Cleveland.

Le même jour vers le midi, l'épouse de *Jean Mannors, Duc de Rutland, Marquis de Granby*, Pair d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, mourut après une longue maladie à Kelham près de Newark, dans la 35 année de son âge, elle étoit fille et héritiere de feu Lord Lexington, et avoit été mariée en 1717. elle avoit eu un grand nombre d'enfans, dont il ne reste plus que 3 fils et deux filles.

Le 15 de ce mois, la Princesse de Modene qui étoit depuis quelque tems à Genes avec le Prince son époux, y accoucha heureusement d'une Princesse, par les soins du Sieur Soumain, accoucheur de Paris, qui avoit été appellé pour cet effet.

ARME'E D'ITALIE.

LE Roy de Sardaigne qui avoit quitté l'Armée pour aller à Turin passer quelques jours arriva au Camp sous Parme le 30 du mois dernier à dix heures du matin, il prit la résolution de poursuivre les Ennemis, et ayant marché le lendemain avec le Maréchal de Coigny à la tête de l'Armée, il alla camper à San Lazaro, et le .. à Sorbolo.

Le

Le Maréchal de Broglie fut detaché le même jour avec trois Brigades d'Infanterie, cinq Brigades de Carabiniers, et 8 Regimens de Dragons, il campa le soir à Poviglio et à Victoria le 3. Il aprit le lendemain que les Ennemis marchoient vers Novellare; et au lieu de s'avancer sur le Secchia, il passa le Crostollo, et se replia sur Guastalla, où les Ennemis avoient 1200 hommes, composez d'un Bataillon du Regiment de Culmbach, et d'un Detachement de 400 hommes. Le Gouverneur ayant été sommé de se rendre, il capitula le 5 à huit heures du matin, et fut fait Prisonnier de guerre avec la Garnison.

L'Armée des Alliez qui avoit campé le 3 à Melledole, s'avança le 4 sur le Canal de la Botta, laissant Guastalla derriere elle, et on fit descendre à Dozolo le Pont qui étoit à Sacca.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny, comptoient de marcher le 6 pour s'avancer sur la Secchia, dans le dessein de poursuivre les Ennemis autant que les établissements nécessaires pour la subsistance de l'Armée pourroient le permettre.

Le Marquis d'Ussé, par lequel le Roy a apris ces dernieres nouvelles, a apporté à Sa Majesté trois des cinq Drapeaux pris sur les Ennemis à Guastalla, et les deux autres sont restez au Roy de Sardaigne.

On a apris depuis, que le Maréchal de Broglie avoit marché le 7 de ce mois avec les Grenadiers, la Cavalerie et les Dragons de l'Armée pour aller s'emparer du Pont de Sacchetto; qu'étant arrivé sur la Secchia il avoit été informé que les Ennemis aprés avoir passé cette Riviere avoient rompu leurs Ponts, qu'ils avoient

marché le long de cette Riviere, qu'ils avoient fait descendre tous les Bateaux qu'ils y avoient trouvez, et qu'ils s'en étoient servis pour passer le Po à Sacchetto.

Le Maréchal de Broglie partit le 7 de ce mois du Camp devant Guastalla avec tous les Grenadiers de l'Armée, la Cavalerie, à l'exception de la Brigade d'Orleans, et 8 Regiments de Dragons, et il alla camper le même jour à Bondanella. Il reconnut en arrivant sur la Secchia, que les Ennemis après l'avoir passée avoient eu la précaution de rompre tous les Ponts, et qu'ils avoient fait descendre tous les Bateaux qui étoient sur cette Riviere dans le Po.

Le Roy de Sardaigne et le Maréchal de Coigny arrivérent le 8 à Bondanella, et l'Armée devoit marcher le même jour pour aller joindre le Maréchal de Broglie; mais la fonte des neiges ayant enflé les eaux du Po, le Pont qui étoit à Guastalla fut rompu, le convoy de pain venant de Cazal-Major ne put passer, et cet accident retarda la marche de l'Armée qui n'a pû arriver au Camp que le 10; elle est campée la droite à Bondanella, et la gauche vers San-Benedetto.

Le Duc d'Harcourt fut detaché le 12 avec 8. Escadrons pour aller occuper Reggio et Rubiera.

Les Ennemis qui avoient paru vouloir passer le Po, n'ont envoyé au-delà de ce fleuve que leurs blessez, et ils ont un Détachement de leur Armée sous la Mirandole, un autre à la Concordia, et la plus grande partie à Reverè, où ils ont fait descendre leur Pont, dont ils ont défendu la tête par des retranchements considérables.

Le Duc d'Harcour entra le 23 dans Reggio, et il s'est emparé en même tems de Rubiera.

Le

Le Marquis de Maillebois partit le 19 du Camp de Bondanello, avec une Brigade d'Infanterie et deux de Cavalerie, pour aller occuper la Ville et la Citadelle de Modene, et le 20, le Marquis Maurice Gerardini, Gouverneur de Modene, vint trouver ce Marquis à la Madonine, où ils ont signé une Capitulation, et le même jour M. de Maillebois entra avec ses Troupes dans la Ville de Modene et dans la Citadelle.

Selon les mêmes Lettres, les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne étoient campées sur la Secchia, leur droite à Bondanello, et leur gauche à Mirasole. L'Armée Imperiale étoit de l'autre côté de la Secchia, la droite à Quingentoli, et la gauche à la hauteur de Quistello.

EXTRAIT de la Lettre écrite le 30. Juin par le Maréchal de Coigny, à M. d'Angervilliers, Ministre d'Etat.

JE suis enfin parvenu, Monsieur, à remplir ce que vous m'aviez si vivement recommandé; j'appris avant hier que les Ennemis avoient passé la Parma au-dessus de la Ville de ce nom, et je fus sur le champ moi-même les reconnoître. M. le Maréchal de Broglie, dans tout ce que je vais vous mander, m'a assisté de ses conseils, de sa capacité et de sa valeur, qui sont au-dessus de toute loüange. Nous conclûmes à mon retour, qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour marcher aux Ennemis, dautant qu'ils ne pouvoient avoir d'autre objet que de venir nous attaquer, et que si j'avois differé à sortir de mon Camp, ils m'auroient masqué de maniere qu'il auroit été impossible d'en déboucher.

Je fis en conséquence mes dispositions pendant la nuit, desorte qu'avant la pointe du jour je me mis en marche, et je me rendis sur la même Parma pour me mettre en bataille et m'avancer. Je commençois à peine à me former, en postant la droite de l'Infanterie au Village de la Croisette, et la Cavalerie le long du chemin de Cremone, que les Ennemis sont venus au-devant de moy; le Combat commença là-dessus; on n'en a guéres vû de plus long et de plus opiniâtre. Il s'est donné dans l'espace de 150. Verges de terrain avec un feu d'Enfer de part et d'autre, lequel a duré depuis 11. heures du matin jusqu'à la nuit fermée sans discontinuer. J'ay couché sur le Champ de bataille. Enfin à minuit les Ennemis ont pris le parti d'avoüer leur défaite, en se retirant en désordre, et nous n'avons reconnû que le matin tous nos avantages. Je compte par estimation qu'ils ont perdu 8. à 10000. hommes; mais ce qui rend la victoire complette est que M. de la Tour, General de Bataille, qui s'est rendu prisonnier au Comte de Biron, dont je ne puis vous dire assez de bien, nous a appris que M. le Comte de Mercy étoit du nombre des morts, que M. le Prince de VVirtemberg est blessé, et que beaucoup de leurs principaux Officiers ont eû le même sort.

Une affaire aussi disputée n'a pû se passer sans perte de notre part; je la crois à peu près de 3. à 4000. hommes tuez ou blessez; mais ce que je regrette infiniment, c'est le nombre trop considerable d'Officiers Generaux d'un rare mérite qui sont restez sur la place ou blessez. Je vous en envoye la Liste. Il est du bien du Service de les remplacer au plutôt par une promotion particuliere; jamais Armée ne l'a mieux méritée.

Les Ennemis, à ce qu'on dit, repassent la Lenza, mais je ne puis encore en avoir la confirmation,

paron

parce que les Détachemens que j'ay envoyez après eux, ne sont pas de retour. Je les attends pour prendre un parti convenable aux interêts et à la gloire du Roy; &c.

Les dernieres Lettres d'Italie portent que le Maréchal de Coigni s'étoit avancé sur les bords de la Secchia, et qu'il avoit établi son quartier dans des Cassines qui sont vis-à-vis de Quistello; ce Village qui est à la tête d'un des quatre Ponts que nous avons sur la Secchia, est occupé par un Détachement de nos Troupes.

Le Comte de Konigseg, nouveau Géneral des Troupes Imperiales, étoit avec son Armée de l'autre côté de cette Riviere, ayant sa droite à Quingentoli, et il avoit resserré sa gauche qu'il avoit dabord étenduë jusqu'à la hauteur de Quistello. Les mêmes Lettres ajoûtent qu'un Détachement de Carabiniers et de Hussards avoit rencontré un parti de Cuirassiers de l'Empereur qui avoient été pris.

Particularitez du Siege de PHILISBOURG*, apprises depuis, et omissions rétablies.*

LE premier Juin, le Commandant de Philisbourg, fit descendre de la Place un gros Bateau chargé d'Artifices, dans le dessein de mettre le feu au Pont construit sur le Bas-Rhin, mais on s'en apperçût assez-tôt pour ouvrir le Pont qui ne fut point endommagé. Les Ennemis avoient fait sortir en même-temps de l'autre côté du Rhin un Détachement qui fut repoussé par le Régiment de Brendlé.

La nuit du premier au 2. de Juin, le Marquis de Gassion, Maréchal de Camp, ouvrit la tranchée devant l'Ouvrage de la tête du Pont de Phi-

 lisbourg

lisbourg avec les deux Bataillons du Régiment des Gardes Suisses, à la tête desquels étoit le Prince de Dombes. On poussa les travaux jusqu'à 35. toises de la palissade de l'angle saillant du Chemin couvert.

Le 2. le Comte de Laval Montmorency, releva la tranchée avec les deux Bataillons du Régiment d'Affry et 200. Travailleurs. On se logea pendant la nuit sur l'angle du Chemin couvert; et comme on s'apperçût le 3. au matin que les Assiegez ne tiroient plus, on détacha un Soldat qui reconnut que les Ennemis s'étoient retirez de cet ouvrage, dont on s'empara.

Le même jour le Maréchal de Berwick quitta le Camp de Kisloek; et s'étant approché de Philisbourg, il fit entrer dans les lignes la plus grande partie de l'Infanterie de son Armée, n'ayant réservé pour lui dans son Quartier qu'il établit à Rheinhausen, que 29 Bataillons et 19. Escadrons.

La Tranchée ayant été ouverte le 3. en la maniere qu'on a déja dit, les Travailleurs commencerent une parallele vis-à-vis du Marais de Starenberg, et ils l'avancerent du côté du Moulin brûlé.

Le 4. le Duc de Noailles, le Comte de Laval-Montmorenci et M. de Manville monterent la Tranchée.

Le 5. on perfectionna les deux paralleles, &c. mais le Marais qui est entre la Place et cette Tranchée étant impraticable, on ne jugea pas à propos de continuer ce travail; on se contenta de placer sur le reste du rideau deux batteries de 12 pieces de Canon, une autre de huit, et une quatriéme de six Mortiers.

Toutes ces Batteries commencerent à tirer le 7. celles de 12 et de 8 qui étoient sur la gauche de

la

la seconde parallele du côté du Moulin brûlé continuerent à tirer pendant tout le Siege sur le corps de la Place, celles de 12 pieces de Canon et de 6 Mortiers placées sur la même parallele à la droite de l'attaque, n'ont cessé que lorsque nous avons été maîtres de l'Ouvrage à corne et de l'Ouvrage à couronne, contre lesquels ces deux dernieres Batteries avoient été établies.

Le 8. le Duc de Chaulnes, le Marquis de la Farre et M. de Chenelette monterent la Tranchée avec les Régimens de Richelieu, de la Couronne, de Duras, de Bigorre et de Clare. On fit deux cent toises d'ouvrage; on avança les travaux de la droite jusqu'à six toises de la flaque d'eau, et ceux de la gauche jusqu'à 25 toises de la même flaque d'eau.

Le 9. la Tranchée fut relevée par le Marquis de Nangis, le Comte de Saxe et M. Obrien, avec les Régimens de Tallard, de Bretagne, de Provence, de Brie, de Dillon et d'Enghien et 600 Travailleurs. On avança à la droite du travail fait la nuit precedente, une sape pour couvrir les Travailleurs employez à saigner la chaussée qui retenoit les eaux de la flaque; et sur la gauche de l'attaque on poussa une Tranchée par laquelle on embrassa la redoute que les Grenadiers du Régiment de Bourbonnois avoient emportée; on travailla en même tems à établir une Batterie de 12 pieces de Canon sur la droite de l'attaque près du Rhin.

La nuit du lendemain on acheva une parallele de 80 toises le long de la flaque d'eau. Les Ennemis firent un feu très-considerable, mais sans effet, parce qu'ils ne le commencerent qu'à minuit, lorsque les soldats furent à couvert.

La Batterie de 12 pieces de Canon établie à la

droite de l'attaque sur le bord du Rhin et une de quatre Mortiers commencerent à tirer le 12. On fit 30 toises d'ouvrage en continuant le débouché du centre, et à la gauche on embrassa la Place d'armes palissadée des Ennemis. M. du Vivier Capitaine de la premiere Compagnie des Grenadiers du Régiment de Lyonnois, ayant entendu quelque bruit dans cette Place d'armes, s'avança avec les Grenadiers jusqu'à la palissade, et il y fut tué avec le Lieutenant de cette Compagnie et 6 soldats.

M. de Marsane Capitaine de la seconde Compagnie de Grenadiers du même Régiment, s'empara d'une petite Lunette avancée, dans laquelle les Ennemis avoient 100 hommes, qui après avoir fait leur décharge, se sauverent par le Marais qui étoit à leur droite. Ils eurent un Officier et quelques soldats de tuez. Les Grenadiers étant restez à découvert dans cette Lunette, il y en eut 8 de tuez. M. Duvivier Ingenieur fut blessé.

Le 16. on fit près de 300 toises d'ouvrage malgré le feu des Ennemis, &c.

Le 17. le Marquis d'Asfeldt et le Duc de Noailles apprirent que le Roi les avoit nommez Maréchaux de France.

Le 19 la Tranchée fut relevée par le Prince de Tingri, M. de Cherisay et le Duc de Richelieu, avec les Régimens de Navarre, de Noailles, de Languedoc, de Xaintonge, et 6 Compagnies de Grenadiers. La Batterie de 8 pieces de Canon, celle de 4 Mortiers, et deux de 4 Pierriers chacune, commencerent ce jour-là à tirer sur les Ouvrages des Assiegez.

Le 23 les Marquis de Nangis et de Beaufremont et le Comte de Rieux releverent la Tranchée

chée avec les Régimens de Richelieu, de Nice, de Conti, d'Artois et de Beauce, et six Compagnies de Grenadiers, &c.

Le 27 on s'empara de la Demi-Lune, d'où les Assiegez s'étoient retirez, et l'on avança beaucoup le Pont commencé sur la branche de l'Ouvrage à corne. Il y eut peu de soldats de blessez, quoiqu'ils fussent obligez de passer sur le revers de la Tranchée qui étoit pleine d'eau en plusieurs endroits.

SUITE DU JOURNAL du Siege de Philisbourg.

LE Prince de Tingry, Lieutenant General, le Prince de Dombes Maréchal de Camp, et M. de Louboye Brigadier, monterent la Tranchée le 1. de ce mois avec un Bataillon du Régiment de Piémont, un de celui des Vaisseaux, le Régiment d'Enghien, un Bataillon du Régiment Royal Baviere, et deux Compagnies de Grenadiers. Pendant la nuit on prolongea de 10 toises la sape le long de la branche droite de l'Ouvrage à corne, et en même tems on établit une Batterie de cinq pieces de Canon sur l'angle saillant de la droite de cet Ouvrage pour battre l'Ouvrage couronné.

La même nuit le Duc de Duras fut détaché de l'Armée avec un Corps de Cavalerie pour se poster du côté de Haguenback, où l'on croyoit que le Prince Eugene avoit dessein de faire avancer quelques Troupes, et le Comte de Belle-Isle partit le matin avec un autre Détachement de Cavalerie pour aller joindre le Duc de Duras.

La Tranchée fut relevée le 2. par le troisiéme Bataillon du Régiment de Navarre, par le second

de celui de la Couronne, et par les Régimens de Mortemart et de Beauce sous les ordres du Marquis de Guerchy Lieutenant General, du Comte d'Eu Maréchal de Camp ; et d'un Brigadier. La sape prolongée sur l'angle saillant du Chemin couvert de la droite de l'Ouvrage à corne fut portée jusqu'à 15 toises ou environ de la Place d'Armes qui couvre la porte de l'Ouvrage couronné.

On travailla aussi avec beaucoup de diligence à établir dans l'Ouvrage à corne cinq Batteries de 4 pieces de Canon chacune, pour pouvoir ruiner les faces du Bastion de l'Ouvrage couronné, et celles des deux demi Bastions qui le défendent. Il y eut pendant cette Tranchée trois soldats de tuez.

Le 3 le Marquis de Dreux L. G. le Comte de Gassion M. de C. et M. de Varennes B. monterent la Tranchée avec le troisiéme Bataillon du Régiment de Normandie, les Régimens de Lenck, de Vaujours et de Dillon, et deux Compagnies de Grenadiers.

On fit pendant cette nuit 50 toises de sape courante le long du rempart de la branche gauche de l'Ouvrage à corne. La sape de la droite fut portée jusqu'à la Place d'armes qui couvre la porte de l'Ouvrage couronné, et on avança beaucoup l'établissement des cinq Batteries ; il y eut deux soldats de tuez, deux Officiers de blessez et six soldats.

Le troisiéme Bataillon du Régiment de la Marine, et les Régimens de Clare, de Buckley et de Montmorency monterent la Tranchée le 4. avec deux Compagnies de Grenadiers du Regiment de Conty, sous les ordres du Duc de Chaulnes L. G. du Comte de Laval M. de C. et de

de M. de Manville B. On perfectionna ce jour-là malgré la pluye continuelle, l'établissement des cinq Batteries ; on y plaça le Canon ; et nonobstant le feu des Ennemis, il n'y eut que cinq hommes de blessez.

Le 5. le Marquis de Nangis L. G. le Comte d'Aubigné M. de C. et M. Oshagnussy B. monterent la Tranchée avec le second Bataillon du Régiment de Bourbonnois, les Régimens de Santerre, de Ponthieu et Deslandes, et deux Compagnies de Grenadiers.

On poussa jusqu'au fossé les sapes des deux branches de l'Ouvrage à corne, on s'avança sur le Chemin couvert de la droite de l'Ouvrage couronné jusqu'à la retenue d'eau par laquelle les Ennemis étoient en état de faire hausser l'eau de leur fossé, et on s'en rendit maître.

La Tranchée fut relevée le 6 par le second Bataillon du Régiment de Richelieu, les Régimens de Vivarais et de Beauce, le second Bataillon du Régiment de Conty, une Compagnie de Grenadiers du Régiment des Gardes, et une du Régiment de Lenck, sous les ordres du Prince d'Isenghien L. G. du Marquis de Balincourt M. de C. et de M. de Chenelette B.

On avança les sapes sur les deux branches de l'Ouvrage à Corne jusqu'au fossé. Les cinq Batteries de quatre pieces de Canon établies sur l'Ouvrage à corne, et celles de Mortiers et de Pierriers ayant commencé à tirer ce jour-là, produisirent beaucoup d'effet, et elles raserent toutes les défenses de l'Ouvrage couronné. Il y eut ce jour-là un Officier d'Artillerie de tué, et quelques soldats de blessez.

Le 7 le Prince de Robecq L. G. le Duc de Béthune M. de C. et le Marquis de Brun B. mon-

terent la Tranchée avec le second Bataillon du Régiment de Tallard, les Régimens de Soissonnois et de Brie, le premier Bataillon du Régiment de Conti, avec un Détachement de 100 Grenadiers du Régiment des Gardes.

Les Batteries continuerent de tirer avec tant de succès, qu'elles firent deux breches considerables aux deux faces du Bastion de l'Ouvrage couronné.

Le 8. la Tranchée fut relevée par le second Bataillon du Régiment Royal, les Régimens de Boulonnois, de Xaintonge et d'Angoumois, et par deux Compagnies de Grenaditrs sous les o. du Marquis de Leuville L. G. du Marquis de la Farre M. de C. et de M. Darros. B.

On commença le soir la construction de deux Ponts pour passer le fossé vis-à-vis des bréches des deux faces du Bastion de l'Ouvrage couronné; celui de la gauche de l'attaque fut avancé jusqu'à trois toises de la bréche, et celui sur la droite jusqu'à cinq toises, quoique la crûe des eaux du Rhin et la pluye continuelle eussent fait monter les eaux du fossé à près de quinze pieds.

Le 9. Juillet la Tranchée fut relevée par le second Bataillon du Régiment de Lyonnois, et les Régimens de Guyenne, de Lorraine et de Bigorre, la Compagnie de Grenadiers du Régiment des Landes, et la seconde de celui de Piémont, sous les ordres du Comte de Belle-isle, L. G. du Marquis de Clermont-Tonnerre, M. de C. et du Comte de Berenger B.

Les Ponts commencez pour passer le fossé vis-à vis des bréches des deux faces du Bastion de l'Ouvrage à couronne, ne furent pas fort avancez ce jour-là, à cause des inconveniens causez par le débordement du Rhin; il étoit dé-

ja fort grossi depuis quelques jours ; mais, pendant la nuit ses eaux augmenterent et inonderent toutes les Tranchées jusqu'à quatre pieds de hauteur. Le débordement auroit entierement empêché le transport des fascines, si le courage des soldats ne les avoit déterminez à les porter sur le revers de la Tranchée. Il y eut un Lieutenant de Sapeurs de tué, et 25 soldats de tuez ou blessez.

Le 10. le Marquis de Flavacourt, L. G. le Chevalier de Rocozel M. de C. et le Comte de Roucy B. monterent la Tranchée avec le second Bataillon du Régiment de Piémont, le Régiment de Mortemart, les seconds Bataillons des Régimens de Noaïlles et de la Marck, une Compagnie de Grenadiers du Régiment de Richelieu, et une de celui de Pons.

On continua de surmonter les obstacles causez par le débordement des eaux, en chargeant de nouvelles fascines les Ponts sur le fossé qui étoient submergez, et en portant des fascines sur le revers des tranchées qui étoient entierement inondées. Le Rhin augmenta si fort ce jour-là, qu'il déborda de près de cinquante toises les extrémitez des deux Ponts que nous avons sur ce Fleuve, et que le Parc d'Artillerie qui étoit au-delà, fût entierement inondé : mais on eut le tems d'en retirer les munitions. Nous eûmes pendant la nuit huit soldats de tuez.

Le 11. M. de Vernassal, L. G. le Comte des Montboissier M. de C. et le Chevalier de Saint-Vallier B. monterent la tranchée avec le second Bataillon du Régiment de Piémont, les Régimens de Bourgogne et de Bretagne, le second Bataillon du Régiment de Saxe, une Compagnie de Grenadiers du Régiment de Piémont, et une de celui de Noaïlles.

On

On rechargea de fascines les Ponts construits sur le fossé ; celui de la droite fut porté à cinq toises de la bréche, et celui de la gauche à deux. Il y eut ce jour là neuf soldats de blessez.

Le 12. la Tranchée fut relevée par le Prince de Tingry L. G. le Baron d'Elts M. de C. et M. de Princé B. avec un Bataillon du Régiment d'Alsace, un de celui de la Marck, quatre Compagnies de Grenadiers, et vingt-deux Piquets. On continua malgré l'inondation des tranchées, de porter des fascines pour recharger les Ponts, qui furent assez avancez pendant la nuit.

Le Duc de Chaulnes L. G. M. de Terlaye M. de C. et M. de la Ravoye B. monterent la Tranchée le 13 avec un Bataillon du Régiment d'Alsace, un de celui de Saxe, 4 Compagnies de Grenadiers des Régimens de Piémont, Lyonnois, Alsace et Hainault, et 22 Piquets. Comme il étoit impossible de monter la Tranchée sans traverser l'inondation et sans être entierement exposé au feu de la Place, il fut résolu que les détachemens qui étoient commandez pour la Tranchée y resteroient deux fois vingt-quatre heures. Un Lieutenant du Régiment Lyonnois eut la jambe cassée d'un éclat de Bombe ; et il y eut cinq soldats de blessez.

Le 14 le Marquis de Ravignan L. G. et le Comte de Polastron M. de C. se rendirent à la Tranchée, où le Duc de Chaulnes, M. de Terlaye et M. de la Ravoye qui devoient être relevez, resterent.

Les Ponts sur le fossé ayant été finis ce jour-là, le Maréchal d'Asfeld résolut de faire attaquer l'Ouvrage à couronne, et il commanda pour la Tranchée huit Compagnies de Grenadiers d'augmentation.

L'attaque

L'attaque commença à neuf heures et demie du soir. Les deux Compagnies de Grenadiers des Régimens de Piémont et d'Alsace déboucherent par le Pont de la droite, celles des Régimens de Lyonnois et de Hainault par celui de la gauche. Ces quatre Compagnies furent soutenues par quatre autres des huit d'augmentation commandées pour la Tranchée. Les Ennemis avoient dans leur Ouvrage à couronne 360 hommes, dont ils avoient mis un Détachement de 45 sur chacune des breches, et ils avoient dispersé le reste sur les courtines de cet Ouvrage.

Les Grenadiers, la bayonnette au bout du fusil, attaquerent ces Détachemens, ils les obligerent de se replier sur les deux branches de l'Ouvrage à couronne, et ils les pousserent jusqu'au Pont qu'ils avoient pour leur retraite.

On fit dans cette action 85 prisonniers dont il y en eut 30 de blessez, et le reste des Troupes qui étoient dans cet Ouvrage, fut tué ou noyé.

Nous n'avons eu à cette attaque qu'un Lieutenant de Grenadiers de Piémont, et 8 Grenadiers de tuez. Un Capitaine des Grenadiers du Régiment de Navarre y fut blessé.

Après cette action, on s'étendit par la droite jusqu'à la moitié de la courtine, et à la gauche on s'avança un peu moins. Les Ennemis firent un grand feu du corps de la Place, et ils blesserent environ 35 Travailleurs.

Le Prince d'Isenghien L. G. le Comte de Midelbourg M. de C. et le Duc de Richelieu B. monterent le 15 la Tranchée avec le même nombre de Troupes que le jour precedent.

Les Ennemis avoient retiré les Canons qui tiroient sur les tranchées, et ils les avoient rassemblez

blez pour diriger leur feu sur les travaux commencez dans l'Ouvrage à couronne : mais malgré cette précaution, on fit pendant la nuit du 16, 200 toises de sape, et on avança le travail sur la gauche jusqu'à l'orillon du Bastion de l'Ouvrage à couronne. On se prépara en même tems à établir des batteries pour attaquer le corps de la Place. Un Capitaine du Régiment de Lyonnois fut tué, un de celui de Piémont blessé dangereusement, et environ 30 soldats furent blessez.

Le 16. le Prince de Robecq, le Marquis de Castelmoron et le Comte d'Esclimont releverent la Tranchée avec les Régimens du Perche et d'Ouroy, 22 Piquets commandez par le Comte de la Lippe, et le Marquis de Rambure Colonels, et 6 Compagnies de Grenadiers.

On avança les sapes le long des branches de l'Ouvrage à couronne jusqu'à deux Réduits entourez d'un petit fossé qui tient à celui de la Place ; et on continua à travailler à l'établissement des Batteries, dans lesquelles on dévoit placer 40 pieces de Canon pour battre en breche le corps de la Place. Les Assiegez qui avoient sur la face du Poligone, qui fait face à l'Ouvrage à couronne, quinze pieces de Canon et six sur le rempart de leur droite, firent un feu continuel sur les sapes, dans lesquelles il y eut 30 soldats de tuez ou de blessez.

Le 17 le Baron de Wutginaw Commandant dans Philisbourg, envoya un Officier au Maréchal d'Asfeldt, avec une Lettre par laquelle il le prioit de laisser passer cet Officier au Camp du Prince Eugene, auquel il desiroit de l'envoyer pour le consulter sur le parti qu'il avoit à prendre.

Le

Le Maréchal d'Asfeldt rejetta cette proposition, et il fit répondre au Baron de Wutginaw que s'il vouloit lui adresser une lettre ouverte pour le Prince Eugene, il la lui feroit remettre. Il chargea l'Officier de dire au Commandant que s'il donnoit le tems de placer le Canon dans les Batteries, il ne devoit pas esperer d'obtenir aucune capitulation; que les Grenadiers demandoient instamment qu'il n'en fût point accordé, et qu'on leur procurât en laissant prendre la Ville d'assaut, une nouvelle occasion de se signaler.

L'Officier ayant rendu cette réponse au Commandant, il revint quelques heures après dire au Maréchal d'Asfeldt que le Baron de Wutginaw demandoit à capituler.

Le 18 les ôtages furent envoyez de part et d'autre; et la capitulation ayant été signée vers les six heures du soir, le Régiment des Gardes Françoises s'empara d'une des portes de la Ville. Le Maréchal d'Asfeldt fit partir le même jour le Marquis de Renel Colonel du Régiment de Santerre, pour apporter au Roi la nouvelle de la prise de la Place.

Par les principaux articles de la Capitulation que le Maréchal d'Asfeldt accorda au Baron de Wutginaw, il fut convenu;

Que la Garnison de Philisbourg en sortiroit le 21 avec tous les honneurs de la Guerre, tambour battant, drapeaux déployez; qu'on donneroit à chaque soldat 20 coups à tirer; qu'aussitôt après la signature de la Capitulation on remettroit aux Troupes du Roi la Porte Blanche, qui va de l'Ouvrage à couronne à la Ville, avec la Barriere qui est en dedans, et que le Commandant de la Place feroit remettre des madriers sur le Pont, afin qu'on pût communiquer de

l'Ouvrage

l'Ouvrage à couronne avec la Ville.

Que la Garnison qui avoit demandé d'être conduite au Camp du Prince Eugene, seroit conduite à Mayence, en prenant son chemin en deçà du Rhin.

Qu'elle sortiroit avec deux pieces de Canon de douze livres de balles, 4 pieces de 6 ou de 4, et 6 coups à tirer pour chaque piece ; que le Commandant pourroit emmener une septiéme piece de 6 ou de 4 livres de balles, qui lui étoit accordée par consideration pour lui, et qu'on lui fourniroit 80 chevaux pour conduire cette Artillerie.

Que le Commandant de la Place et tous les Officiers de la Garnison sortiroient avec tous leurs effets, argent, équipages, chevaux et mulets.

Qu'on fourniroit 80 chariots pour les blessez et les malades ; que ceux qui ne seroient point en état de suivre la Garnison, seroient transportez à Spire, où ils resteroient jusqu'à ce qu'on pût leur envoyer des batteaux et des voitures.

Qu'aussi-tôt après la signatuce de la Capitulation, on envoyeroit dans la Ville des Officiers d'Artillerie, ausquels le Commandant feroit remettre l'état des pieces de Canon, des munitions de guerre, et les clefs des Arsenaux, et Magazins à poudre ; que l'état des vivres seroit remis avec les clefs des Magazins où elles étoient, aux Commissaires qui seroient nommez par le Maréchal d'Asfeldt.

Que les prisonniers faits pendant le Siege, seroient échangez de part et d'autre, suivant leurs grades.

Qu'il seroit permis à ceux qui ne pourroient transporter leurs effets, de les vendre à present, ou

ou de les faire conduire dans la suite où ils le jugeroient à propos ; que cette permission s'étendroit sur tous ceux qui étoient dans la Ville pour le service de la Garnison, et même sur les habitans, pourvu que ces derniers déclarassent dans le terme de deux mois ce qu'ils vouloient faire.

Qu'on n'arrêteroit point les équipages des Officiers de la Garnison qui se trouveroient devoir quelque chose dans la Ville, à condition qu'ils laisseroient des otages pour sûreté du payement de leurs dettes.

Que le Commissaire des vivres de Philisbourg, pourroit y rester pendant 8 jours, à compter du 18, qu'après ce terme il seroit conduit à Mayence, et que les Bourgeois de la Ville de Philisbourg conserveroient leurs biens, leurs emplois et leurs prérogatives.

Le 21, la Garnison de Philisbourg qui étoit au commencement du Siege de 4600 hommes, sortit de la Place au nombre de 2700, et 200 blessez ou malades. Le même jour, les Regiments de Bigorre, d'Agenois, d'Auxerrois et de Ponthieu, entrérent dans la Ville, dont le Roy a nommé Gouverneur M. de la Javeliere, Maréchal de Camp ; Lieutenant de Roy, M. de Cavagnac, Major du Regiment de Bourbonnois ; Major, M. Darmand, Capitaine dans le Regiment de Piémont ; et Ayde Major M. Dufort, Officier dans le Regiment de Lyonnois.

La prise de cette importante Place a coûté au Roy 51 Officiers et environ 860 Soldats qui ont été tuez : il y a eu 103 Officiers, et 1100 Soldats de blessez.

Le Comte de Clermont, le Prince de Conty, le Prince de Dombes et le Comte d'Eu, ont donné dans cette occasion de grands exemples

de

de valeur et des preuves de leur zele, pour ce qui interesse la gloire du Roy.

Il n'est pas possible de raporter ici les actions particulieres d'un grand nombre d'Officiers et de Soldats qui se sont distinguez pendant ce Siege, que les inconvéniens auxquels on a été exposé rendront aussi memorable qu'il est glorieux pour les armes du Roy.

Les pluyes continuelles qu'on ne devoit pas craindre dans les mois de Juin et Juillet, et le débordement du Rhin, dont les eaux ayant monté plus haut qu'on ne les a vuës depuis un grand nombre d'années, ont inondé le terrain des attaques, rempli d'eau les tranchées, et ont ôté toute communication entre nos Quartiers : ces obstacles capables de décourager les Troupes de la meilleure volonté, n'ont point diminué celle de nos Soldats, ni retardé les travaux. Les Regiments de tranchée ont marché les uns dans l'eau jusqu'au milieu du corps, les autres sur le revers des tranchées, et ils ont tous marqué tant d'intrepidité et tant d'ardeur pour le service, que souvent il a été nécessaire de les retenir.

Dans les differentes attaques des ouvrages de la Place, le grand feu des assiégez augmentoit la valeur des Officiers et le courage des Grenadiers. Les Soldats qui n'étoient point commandez pour ces attaques, marquoient leur regret de n'en pouvoir partager le danger ; et lorsqu'après la prise de l'ouvrage à corne, on demanda à la tête de la tranchée des Travailleurs pour avancer le logement, on vit 200 Soldats du Regiment des Gardes Françoises, s'offrir avec empressement d'aller secourir leurs camarades.

Les

Les Troupes campées le long des lignes de circonvallation ayant été obligées pendant plusieurs nuits de coucher au Bihouac, elles ont suporté cette fatigue, le mauvais tems et les incommoditez de l'inondation, sans qu'il leur soit échapé le moindre murmure; elles ont fait paroître beaucoup de fermeté, et elles n'ont marqué d'autre impatience que celle d'attaquer l'Armée ennemie, que le Prince Eugene avoit fait avancer très près des Lignes, dans l'espérance de pouvoir, par quelque entreprise, empêcher ou retarder la prise de Philisbourg.

La conquête de cette Place est d'autant plus importante que le Siége en étoit devenu, comme on l'a déja dit, très penible, sur tout par le débordement du Rhin. Les obstacles n'ont servi qu'à faire éclater davantage le courage des Troupes du Roy, leur patience et la fermeté avec laquelle les Officiers et les Soldats ont surmonté toutes les dificultez, qui auroient dû retarder la prise de Philisbourg, dont on s'est rendu maître à la vuë des forces de l'Empereur, et de l'Empire réünies pour le secourir.

EXTRAIT de plusieurs Lettres écrites du Camp devant Philisbourg.

L'Inondation du Rhin pendant ce Siege, outre les prodiges de valeur de nos Troupes, a produit des choses que la posterité ne pourra croire. Je vous écris de sens froid et je n'exagere point. J'ai vû vingt Soldats du Regiment des Gardes, bons nageurs, ayant deux Sergens à leur tête, aller reconnoître le terrain et marquer avec des jallons les Endroits par où les Troupes pourroient passer et n'avoir de l'eau que jus-

qu'au

qu'aux épaules. Je ne crois pas qu'il y ait jusqu'à présent des exemples dans aucun Siege d'une tranchée montée de la sorte. Rien n'étoit plus singulier et plus étonnant que de voir 4000 hommes barboter et vaincre à grand peine les obstacles de l'eau, leurs armes sur la tête, pour s'aller exposer aux plus grands perils. Nous montâmes ainsi la tranchée la nuit du 13, au 14 Juillet, et je puis vous assurer que je n'eus jamais moins d'eau pendant plus de trois heures que jusqu'à la ceinture.

Je suis entré un des premiers dans la Ville après la Capitulation; et quoique je m'attendisse à la trouver bien ruinée, l'idée que je m'en étois formé n'approche pas de ce qui en est effectivement; il n'y a presque pas une seule maison qui ne soit détruite ou endommagée par l'effet des Bombes et des Boulets.

La Garnison de Philisbourg sortit en la maniere suivante le 21 de ce mois. Sur les dix heures du matin, le troisiéme Bataillon du Regiment des Gardes, qui jusqu'alors étoit resté en Bataille entre les deux Portes, marcha, Drapeaux déployez, mais sans battre la Caisse. En même tems les 3 Regiments de nos Troupes qui doivent composer la Garnison de Philisbourg, entrérent pour en occuper tous les Postes.

Entre onze heures et midy la Garnison Allemande commença à défiler entre deux hayes composées de la plus grande partie de notre Armée. Une trentaine de Carosses remplis de femmes, d'enfans et de gouvernantes, commençoit la marche. Ils étoient suivis d'environ 80 Chariots tous découverts, remplis des équipages, et Domestiques blessez ou malades des Officiers de la Garnison, sur lesquels étoient aussi les

malades

malades et blessez des Troupes Allemandes ; Quelques-uns de nos Déserteurs s'y étoient glissez, mais on en découvrit jusqu'au nombre d'une trentaine qui furent arrêtez et envoyez sur le champ au Grand Prevôt. Immédiatement après suivoient les 7 piéces de Canon accordées à la Garnison et au Commandant.

Le Gouverneur de la Ville, à cheval, marchoit à la tête, l'épée haute, de laquelle il saluoit les Officiers à droite et à gauche, qui le saluoient aussi de l'épée et du Sponton : Il étoit accompagné des Marquis de Mirepoix et de Grimaldy que le Maréchal d'Asfeld avoit envoyés pour otages, et du Lieutenant de Roy et du Major de la Place aussi à cheval, l'épée haute. Tous nos Officiers étoient à leur poste.

Ces Troupes Allemandes étoient assez bien habillées. Leurs fanfares composées de Clairons, de Trompettes, de Hautbois, de Fifres et jusqu'à des Harpes et des Basses de Violle, avoient quelque chose de singulier et de surprenant par la varieté des divers sons de ces Instruments, qui mêlez au bruit de leurs Tambours et des nôtres faisoient un Concert militaire des plus éclatants.

Les femmes et filles des Officiers qui avoient été tuez pendant le Siege étoient en grand deüil dans des Carosses, avec un crêpe sur la tête qui les couvroit jusqu'aux pieds. Les Officiers qui avoient perdu leurs femmes ou leurs enfans, n'avoient pour marque de deüil qu'un crêpe attaché vers le milieu du bras gauche, un autre sur le chapeau, et un à leur épée.

Tous les Officiers à l'exception du Gouverneur, du Lieutenant de Roy et du Major, marchoient à pied, leur fusil à la main, saluant

du chapeau, et levant le bout du fusil à une certaine hauteur.

Nos Troupes rangées en hayes, comme on l'a déja dit, et les Troupes Allemandes marchant au milieu, faisoient par la diversité des objets le plus beau coup d'œil qu'il soit possible d'imaginer; et il est bien vrai de dire qu'il n'y a qu'au Champ de Mars qu'on voit de grands et de magnifiques Spectacles. Le Roy est bien plus grand ici qu'à Versailles, Sa Majesté sa Puissance et sa pompe éclatent bien davantage.

Le 19 Juillet le Maréchal d'Asfeld reçut une Lettre, par laquelle M. d'Angervilliers Ministre d'Etat, témoignoit au nom du Roy la satisfaction de S. M. au sujet de ses Troupes. Il crut que des témoignages si glorieux à toute l'Armée, ne pouvoient être mieux annoncez que par la bouche d'un Prince du Sang, il assembla les Majors des Regiments, et le Comte de Clermont lut publiquement cette Lettre, qui repandit une joye dans le Camp qu'on ne sçauroit exprimer; c'étoit un spectacle touchant et imposant à la fois, que de voir la satisfaction et le maintien du Soldat après la lecture de cette Lettre.

Le Prince Eugene, qui s'étoit avancé avec son Armée très-près de nos lignes, et qui paroissoit par les differens mouvemens qu'il faisoit faire à ses Troupes, avoir formé le dessein de nous attaquer ou d'empêcher par quelque autre entreprise la prise de Philisbourg, s'est déterminé à quitter le Camp où il étoit depuis quelque temps. Il avoit commencé dès le 20. Juillet a faire marcher une partie de ses gros bagages du côté de Bruschsall, et le 21. après avoir fait partir le reste des bagages et des Equipages, il décampa
à

à dix heures du soir. Il laissa à la tête des bois des arriere-gardes très-fortes, et il marcha sur quatre colonnes; celles de la droite sur Graben et Bruchsall, et celles de la gauche sur Langenbroik et Kislock, le 31. Juillet il étoit campé, la droite à Stefelt, et la gauche à Bruchsall, où il a fait venir du Pays de Wirtemberg des subsistances pour sa Cavalerie, lesquelles ne suffiront que pour peu de jours.

Le Maréchal d'Asfeld détacha le 23. au matin le Comte de Belleisle pour aller avec un Corps de Troupes d'Infanterie, 6. Régimens de Dragons et 18. Escadrons de Cavalerie, observer la marche du Prince Eugene.

Le Rhin ayant encore augmenté depuis la prise de Philisbourg, on a travaillé à faire des Chaussées pour établir la communication avec l'autre côté du Rhin; et comme les eaux sont un peu diminuées, on espere de finir dans peu l'établissement d'un Pont de Bateaux à Rhinhausen, pour y faire passer de la Cavalerie et des voitures.

La Garnison de Philisbourg descendit le 21. dans des Bateaux à Spire, où elle a dû trouver les 80. Chariots qui lui ont été accordez par la Capitulation.

On apprend du Camp de Wormes, que la communication du Camp sous Philisbourg, avec l'autre côté du Rhin, ayant été rétablie, malgré la hauteur des eaux de ce Fleuve, par les Ponts que le Maréchal d'Asfeld a fait faire vis-à vis Philisbourg, et à Rhinhauzen, l'Armée marcha le 28. Juillet sur deux colonnes, la premiere passa sur le Pont établi vis-à-vis de Philisbourg; elle alla camper près de Walsheim sur le grand chemin qui va de Spire à Wormes.

La seconde colonne passa le Rhin sur le Pont

de Rhinhauzen, et ayant pris la route de Spire, elle joignit le soir la premiere colonne.

Le 29. l'Armée campa près de Frankendal, et elle arriva le lendemain sous Wormes, dont on s'étoit rendu maître le 23. où le Comte de Belleisle étoit arrivé le 24. avec 6. Bataillons, 18. Escadrons de Cavalerie, et 6. Régimens de Dragons.

Le Maréchal de Noailles est resté dans le Spirebak avec 25. Bataillons et 21. Ecadrons qu'il a partagez en plusieurs Corps entre Landau, Spire et Philisbourg.

M. de la Javeliere, Gouverneur de cette derniere Place, est occupé à faire combler les tranchées, à faire réparer les Fortifications et à rétablir les maisons de la Ville, dans laquelle on a trouvé environ 75. pieces de Canon et une grande quantité de Boulets, de Poudre et d'autres munitions de guerre.

Le Lieutenant Colonel de Cavalerie qui commandoit l'Escorte donnée à la Garnison de Philisbourg pour la conduire à Mayeuce, a rapporté après son retour que pendant la route près de 1200. hommes de cette Garnison avoient déserté.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roi a donné au Marquis de Savines Lieutenant General la place de Directeur General de la Cavalerie, qu'avoit

voit le Maréchal de Broglie, et celles d'Inspecteurs d'Infanterie vacantes par la mort du Marquis de l'Isle, et par celle du Marquis de Mizon au Comte de Boissieux Maréchal de Camp, et au Comte de Biron Brigadier et Colonel du Régiment Royal Roussillon.

Le Régiment de Bearn dont le Marquis de la Châtre etoit Colonel, a été donné par S. M. au fils du Marquis de Valence tué au Combat de Parme.

La place de Directeur General de la Cavalerie, vacante par la promotion de François-Marie Comte de Broglie à la Dignité de Maréchal de France, a été donnée au mois de Juillet à Antoine de la Font Marquis de Savines en Embrunois, Gouverneur d'Embrun, et Lieutenant General des Armées du Roi, du 1. Octobre 1718, ci-devant Lieutenant des Gardes du Corps de S. M. qui a eu le bras cassé d'un coup de feu au Combat de Parme le 29 Juin dernier.

Celles d'Inspecteurs d'Infanterie vacantes par la mort de Louis des Moulins Marquis de l'Isle, et par celle de François d'Armand de Laurencin Marquis de Mison, tous deux tués au Combat de Parme; l'une à Louis de Fretat Comte de Boissieux, Maréchal de Camp de la pro-

motion du 20 Février dernier, qui a été blessé au Combat de Parme, et l'autre à Louis Antoine de Gontaut Comte de Biron Colonel du Régiment Royal Roussillon, et Brigadier de la promotion du 20 Février dernier, qui a eu une contusion au même Combat.

Barthelemi de Vanolles Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi depuis 1722, et auparavant Conseiller au Grand Conseil et grand Rapporteur en la Chancellerie de France depuis 1707, Intendant de la Generalité de Moulins depuis 1723, a été nommé à l'Intendance du Comté de Bourgogne ou Franche-Comté, à la place de Charles des Chiens de la Neuville, qui exerçoit cette Intendance depuis 1718, et qui a obtenu son rappel.

Bertrand-René Pallu Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roi depuis 1726, et auparavant Conseiller au Parlement de Paris, où il avoit été reçu le 2 Juin 1718, a été choisi pour remplacer le précédent en l'Intendance de Moulins.

Le 25 de ce mois pendant la Messe du Roi, l'Evêque d'Amiens prêta serment de

de fidelité entre les mains de Sa Majesté.

Le même jour la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château, et Sa Majesté communia par les mains de l'Abbé de Pontac son Aumônier en quartier.

Le 27 de ce mois à onze heures et demie du soir, la Reine accoucha d'une Princesse qui fut ondoyée par l'Archevêque de Vienne, premier Aumônier du Roi, en présence du Curé de la Paroisse du Château. Cette Princesse fut ensuite portée dans son Appartement par la Duchesse de Tallard Gouvernante des Enfans de France.

Le 5 et le 7 Juillet il y eut concert chez la Reine, M. de Blamont Surintendant de la Musique du Roi en semestre, fit chanter l'Opera d'*Atys*, dont les principaux rôles furent chantez avec succès par les Demoiselles Lenner, Matthieu, Duhamel et Robelin, et par les sieurs Chassé, Petillot, du Cros, le Prince, et du Bourg.

Le 12, 14 et 19 on concerta l'Opera de *Roland*. Les sieurs Chassé, du Cros, Jeliot, le Prince et du Bourg firent les principaux rôles, ainsi que les Demoi-

selles Duhamel cadette, Lenner, Courvasier et Robelin.

Le 21 et 27 on chanta l'Opera d'*Armide*, dont le premier rôle fut chanté par la Demoiselle Antier, ceux d'*Hidraot* et de *Renaud* par les sieurs d'Angerville et Jeliot ; la Demoiselle Antier chanta ensuite avec applaudissement une Cantatille de M. de Blamont qui fut suivie de quelques pieces de simphonie du même Auteur, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir. Ce Concert fut terminé par une Fanfare appellée *la Philisbourg*, chantée par le sieur Petillot, alternativement avec les Violons.

RECEPTION faite à M. le Comte de Matignon dans la Ville de la Rochelle. Extrait d'une Lettre du 13 Juillet 1734.

MR. le Comte de Matignon Gouverneur de la Rochelle, du Pays d'Aunix, et Commandant de la Province, est venu vers le commencement du mois de Juin pour faire quelque séjour en cette Ville. On lui rend de grands honneurs ; les Négocians de la Rochelle et de Rochefort allerent au-devant de lui jusqu'à Nuaillé, et l'accompagnerent en cortege au nombre de cent cinquante hommes

hommes bien montez et en habit d'écarlate, l'épée haute, &c. Le jour de Saint Jean, dont ce Seigneur porte le nom, on tira le Canon et un grand nombre de fusées volantes.

Un Acte de Philosophie soutenu dans l'Eglise du College des Jesuites le 5. de ce mois, lui a été dédié : l'Assemblée a été des plus célebres. Il fut ensuite complimenté par les Ecoliers en Prose Latine et Françoise, en Vers de diverses especes, Latins et François, enfin en Grec.

L'ouverture de l'Académie Royale des Belles Lettres, nouvellement érigée à la Rochelle sous la protection de S. A. S. Monseigneur le Prince de Conti, doit se faire incessamment avec pompe, en présence de M. le Gouverneur, dans l'Eglise du même College des Jesuites. La Messe doit être célebrée par M. l'Evêque, qui est actuellement indisposé, et n'a pu se trouver à la These. Tous les ordres de la Ville ont complimenté M. le Gouverneur sur son arrivée et sur la possession qu'il a prise du Commandement de la Province ; l'Académie s'en est acquittée par la bouche de M. l'Abbé d'Arger Chanoine de la Cathédrale, en qualité de Directeur. Voici son Discours qui a été très-applaudi.

M. C'est à bien des titres que l'Académie

 des

des Belles-Lettres vient vous rendre ses profonds respects. Issu d'un Sang également cher aux Muses et à la Nation ; heritier d'un nom qu'une haute naissance, d'importans services, d'éclatantes Dignitez ; mais plus que tout cela encore, que des talens acquis et un mérite personnel ont rendu célebre ; fils de tant d'illustres Gouverneurs aussi recommandables par la protection qu'ils ont donnée aux Arts, que par le soin qu'ils ont pris d'assurer la felicité des peuples, et qui ont cru même que c'étoit rendre les hommes heureux que de les rendre sçavans ; destiné vous-même par le choix du Prince à faire le bonheur d'une Province, confiée autrefois à leur sage administration, et où les sciences sont honorées ; dépositaire de toute leur gloire, vous venez remplir nos esperances et vos engagemens.

Qu'il est doux pour nous, M. de vous revoir aujourd'hui en possession du Commandement, en conserver tous les droits avec dignité sans en faire sentir le poids, venir en personne serrer les liens de respect et de soumission qui nous attachent depuis tant d'années aux personnes de votre sang, confirmer les heureux présages de votre premiere jeunesse, que nous vîmes croître sous les yeux d'un pere dont la memoire nous sera toujours précieuse, et qui vous instruisoit

desfors

dès lors à nous rendre heureux, nous rendre le fruit des hautes esperances que nous en avions conçûes, et nous découvrir par votre présence toute l'étendue de notre bonheur.

Avec une ame aussi grande, une Religion aussi pure, une sagesse aussi éclairée, avec des inclinations aussi bienfaisantes et aussi genereuses, avec des ressources aussi profondes et aussi sûres pour le bien public; n'avons-nous pas tout lieu d'esperer et de nous promettre que cette Province vous devra bientôt sa tranquillité, comme elle vous doit déja une partie de sa gloire?

Et voilà, M. une nouvelle matiere d'éloges pour cette Societé litteraire, que le desir de s'enrichir des belles connoissances a formée dans cette Capitale, et qui a déja établi un commerce d'érudition, bien plus noble et plus précieux que celui des richesses et de la fortune.

Mais si les sciences font fleurir les Villes où elles s'introduisent, et qui sont assez heureuses pour les connoître et les cultiver; c'est aussi à ceux qui ont le pouvoir en main, à ces hommes élevez en gloire et en autorité, à faire fleurir les sciences et à les proteger.

Nos Muses attentives à vous plaire, trouveront en vous, M. un illustre appui, et les graces que vous répandrez sur elles rendront leur reconnoissance éloquente. La Pro-

tection dont le Roi les honore, est un titre qui doit leur assurer la vôtre ; et si notre auguste Monarque veut bien les élever jusques à souffrir qu'elles consacrent leurs talens à sa gloire sous les auspices d'un Prince de son Sang, que ne doivent-elles pas attendre d'un illustre Gouverneur, qui est le Ministre de sa puissance, et qui a l'honneur de le représenter ?

Le Roi assista le 9. de ce mois au *Tè Deum* qui fut chanté dans la Chapelle du Château de Versailles, pour remercier Dieu de la victoire remportée au Combat de Parme, dont Sa Majesté lui fit rendre le 12 de ce mois de solemnelles actions de graces par le *Tè Deum* qui fut chanté dans l'Eglise Métropolitaine, auquel l'Archevêque de Paris officia pontificalement ; le Chancelier de France et le Garde des Sceaux accompagnez de plusieurs Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes, y assisterent, ainsi que le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes et le Corps de Ville, qui y avoient été invitez en la maniere accoutumée.

LETTRE DU ROI, écrite à M. l'Archevêque de Paris, &c.

MOn Cousin, les Generaux de l'Empereur en Italie donnoient à connoître depuis long-tems qu'ils avoient pour objet principal de s'emparer de la Ville de Parme, dont la conquête leur auroit donné des facilitez pour s'étendre dans les Pays qui sont à la rive droite du Pô; il étoit très-important non seulement pour la suite des operations de la Campagne, mais encore pour la gloire des Armes des deux Couronnes, de s'opposer à leurs projets. Mon Frere et Oncle le Roi de Sardaigne ayant passé le Pô à la tête de l'Armée, composée de mes forces et des siennes, il fit d'abord attaquer le poste de Collorno que les Ennemis soutenoient avec toute leur Armée, et qu'ils furent néanmoins obligez d'abandonner avec une perte considerable. L'épreuve qu'ils venoient de faire de la valeur des deux Nations unies, ne les a pas arrêté, ils ont passé la Parma, l'Armée combinée s'est avancée vers eux; et le 29. du mois passé il s'est donné sous les murs de Parme un Combat sanglant, qui a duré depuis onze heures du matin jusqu'au soir: enfin la Victoire s'est déclarée pour nous; et les Ennemis voyant qu'ils avoient perdu plusieurs de leurs Generaux et la tête de leur Infanterie, n'ont eu d'autre parti à prendre que de profiter de la nuit pour se retirer avec précipitation, laissant sur le Champ de Bataille leurs Blessez à la mercy du Vainqueur. Le succès de cette journée doit être rapporté au Dieu des Armées, qui connoît et protege la justice de ma cause; et voulant lui rendre des actions de graces, je vous écris cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le

Te Deum

Te Deum *dans votre Eglise Métropolitaine et autres de votre Diocese, avec les solemnitez requises au jour et à l'heure que le grand Maître, le Maître ou l'Aide des Cérémonies vous dira de ma part, et que vous y invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y asister: Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le neuf Juillet mil sept cent trente-quatre. Signé,* LOUIS. Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : *A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Pair de France, Commandeur de mes Ordres.*

MANDEMENT de M. l'Archevêque de Paris.

CHarles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, &c. Dieu continue, Mes très-chers Freres, de favoriser les Armes du Roi, et de faire éclater sa protection sur la France et sur ses Alliez. Après tous les avantages que les Armées de Sa Majesté et celles des Princes qui lui sont unis, ont remportez à l'ouverture de la Campagne sur les Troupes de l'Empereur, le Dieu des Armées vient de nous accorder un nouveau succès également glorieux et important dans le Combat donné à Parme.

Plus cet évenement est grand, plus le Roi penetré des sentimens que la Foi nous inspire, se croit obligé d'en rendre hommage à Dieu, comme à celui seul qui décide du sort des Armes, et qui fait pancher la Victoire du côté qu'il lui plaît.

Rendons, Mes très-chers Freres, suivant les pieuses intentions de S. M. de solemnelles actions de graces du Combat de Parme: Et en nous acquittant d'une reconnoissance si juste, demandons continuellement à celui qui est l'Arbitre souverain de la

la Guerre et de la Paix, et qui dissipe à son gré les projets des Nations qui veulent la Guerre, qu'il daigne exaucer les justes desirs d'un Roi pacifique, qui n'a pris les Armes que par des motifs de justice et de necessité, et qui préferera toujours une Paix solide aux Victoires les plus éclatantes.

A ces causes, après en avoir conferé avec nos venerables Freres les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons que Lundi 12. du present mois le Te Deum *sera chanté dans notre Eglise Métropolitaine en actions de graces de la Victoire remportée par les Troupes de Sa Majesté jointes à celles du Roi de Sardaigne sous les murs de Parme; Dimanche 18. du courant, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses et Convents exempts et non-exempts de la Ville et Fauxbourgs; et dans toutes les autres Eglises de notre Diocese, le Dimanche après la réception du present Mandement. Si mandons, &c. Donné à Paris le 10. Juillet 1734. Signé,* CHARLES *&c*

Le 13. Juillet le Cardinal de Bissy Abbé de S. Germain des Prez donna sur le même sujet un Mandement, dont voici la teneur.

HEnri de Thiard de Bissy, par la grace de Dieu et du saint Siege Apostolique, Cardinal de la sainte Eglise Romaine, du titre de saint Bernard, Evêque de Meaux, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez: A tous ceux qui sont soumis à notre Jurisdiction, Salut et Benediction.

Tous les évenemens qui arrivent dans le monde sont reglez par la providence du Maître absolu de

l'Univers.

l'Univers ; ils méritent tous notre attention : mais il en est quelques-uns qui exigent de nous de plus sérieuses refléxions et une plus vive reconnoissance. Tel est celui de la Victoire remportée sous les murs de Parme par les Troupes de Sa Majesté jointes à celles du Roi de Sardaigne. Plus le Combat a été sanglant, plus la valeur de nos Troupes s'y est distinguée. Les Ennemis n'ont pû résister à leur intrepidité ; ils ont cherché leur salut dans une retraite précipitée, à la faveur de la nuit, après avoir laissé sur le Champ de Bataille leurs Blessez à la merci du Vainqueur. Jamais Victoire ne fut moins équivoque. Les projets des Generaux des Ennemis déconcertez, leurs Drapeaux enlevez, une partie de leurs Troupes obligée de se rendre à discrétion, le Pays voisin soumis, l'abondance rétablie dans notre Camp, ne nous laissent pas lieu de douter des avantages de cet heureux succès. Comme fideles Sujets, nous devons participer à la joye de notre invincible Monarque ; comme Chrétiens pieux, nous en devons rapporter la gloire au Dieu des Armées, qui connoît et protege la justice de la cause de Sa Majesté. A ces causes, pour suivre les pieuses intentions du Roi, et pour satisfaire aux mouvemens de notre Zele et aux devoirs de notre Ministere, nous ordonnons que Dimanche 18. du present mois, à l'issue des Vêpres, le Te Deum *sera chanté dans notre Eglise Abbatiale, en actions de graces de la Victoire remportée par les Troupes de Sa Majesté, jointes à celles du Roi de Sardaigne ; sous les murs de Parme. Donné à Paris dans notre Palais Abbatial le 13 Juillet 1734. Signé,* HENRI, *Cardinal de Bissy.*

Le Dimanche 18. en consequence de ce Mandement, on chanta dans l'Eglise de l'Ab-

baye

baye de S. Germain le *Te Deum* avec beaucoup de solemnité, suivi du Pseaume *Examdiat* et des autres Prieres accoutumées. Les Officiers de la Justice de l'Abbaye et plusieurs personnes distinguées, assisterent à cette Cérémonie, pendant laquelle on fit plusieurs décharges de coulevrines et de boëtes placées dans les Cours et dans les jardins. Le soir il y eut des feux et des illuminations, tant dans la Cour et les Bâtimens du Palais Abbatial, que dans l'Enclos exterieur du Monastere, et on réïtera les décharges, &c.

Le Roi ayant appris le 21 Juillet au matin par le Marquis de Renel, que Philisbourg s'étoit rendu, le premier soin de S. M. fut d'en aller remercier Dieu dans la Chapelle du Château de Versailles, où le *Te Deum* fut chanté au sujet de la prise de cette Place. Monseigneur le Dauphin y assista. Le Roi en fit rendre de solemnelles actions de graces dans l'Eglise Metropolitaine. L'Archevêque de Paris officia pontificalement au *Te Deum*, qui y fut chanté le 25. après midi; le Chancelier de France et le Garde des Sceaux, accompagnez de plusieurs Conseillers d'Etat et Maîtres des Requêtes, y assisterent ainsi que le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes et le Corps de Ville, qui y avoient été invitez de la part du Roi. Le soir il y eut dans toute la Ville des feux et de grandes marques de réjouissance.

LETTRE

LETTRE DU ROI, écrite à M. l'Archevêque de Paris, pour faire chanter le *Te Deum* en actions de graces de la prise de Philisbourg, par l'Armée de Sa Majesté.

MOn Cousin, en même tems que l'Empereur faisoit élever des Lignes du côté d'Ettelingen pour en fermer les passages que je m'étois ouvert en Allemagne l'année derniere par la prise de Kell et par le rétablissement des Ponts d'Huningue et du Fort-Louis; il se disposoit à pénetrer sur mes Frontieres avec la plus grande partie de ses forces et de celles de l'Empire. J'ai prévenu ses desseins. Traërback a été assiegé dans le mois d'Avril, et pris en sept jours, malgré les rigueurs de la saison, et l'Armée considerable que j'avois fait assembler sur le Rhin, a passé ce Fleuve sous les ordres du feu Maréchal de Bervvick; elle a forcé les lignes d'Ettelingen, et a formé le Siege de Philisbourg. La Place a été investie le 25 Mai, et après quarante-huit jours de tranchée ouverte, elle s'est renduë le 18. de ce mois à mon Cousin le Maréchal d'Asfeldt à qui j'avois confié le Commandement de mon Armée après la perte que j'avois faite du Maréchal de Bervvick. Tout ce qui peut relever l'éclat d'une entreprise se trouve rassemblé dans celle-ci; les principales forces de l'Empereur et de l'Empire campées en presence de mon Armée; les cruës prodigieuses du Rhin qui jettoient mes Troupes dans la necessité de traverser de longues inondations à découvert et sous le feu de la Place, et la nombreuse Artillerie que les Assiegez lëur ont continuellement opposée, n'ont pû ébranler lëur fermeté; animées à la vûe des obstacles, elles les ont surmontez avec

une

une patience et un courage dont il n'y a pas d'exemple. Cet évenement le plus important et le plus glorieux de mon Regne, et par ses circonstances et par les suites avantageuses que j'ai lieu d'en esperer, me fait sentir de plus en plus que Dieu qui connoît la justice de ma cause et la droiture de mes intentions, continue de les proteger; et voulant lui rendre les actions de graces qui lui en sont dûes, je vous fais cette Lettre pour vous dire que mon intention est que vous fassiez chanter le Te Deum *dans votre Eglise Métropolitaine et autres de votre Diocese, avec les solemnitez requises, au jour et à l'heure que le Grand Maître, le Maître ou l'Aide des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Ecrit à Versailles le 22. Juillet* 1734. *Signé,* LOUIS. *Et plus bas,* PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit: *A mon Cousin l'Archeque de Paris, Pair de France, Commandeur de mes Ordres.*

Deux jours après M. l'Archevêque donna sur ce sujet le Mandement qui suit.

CHarles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc, par la misericorde Divine, et par la grace du S. Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de S. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, &c. Aux Archiprêtres de sainte Marie-Magdelaine et de S. Severin, et aux Doyens Ruraux de notre Diocèse, Salut et Benediction.

La protection de Dieu sur la France, Mes très-chers Freres, n'a peut-être jamais éclaté d'une maniere plus sensible que pendant le Siege de la Ville de Philisbourg, qui vient de se soumettre aux Armes victorieuses du Roy, et dont la Conquête doit

être

être mise au rang des plus grandes et des plus glorieuses entreprises.

Tout avoit concouru pour rendre presque impossible la prise de cette formidable Place. Des pluyes continuelles retardoient nos travaux et nos attaques, les débordemens du Rhin inondoient nos Tranchées; et quelle confiance n'inspiroit point aux Asiegez la vûë d'une Armée puissante à portée de les secourir, et qui publioit à tous momens qu'elle alloit nous attaquer?

La valeur et la constance des Troupes du Roy, l'application infatigable de ses Generaux ont surmonté des obstacles que l'on croyoit invincibles, et il semble que Dieu n'a permis la grandeur des difficultez que pour nous convaincre qu'il déployoit la force de son bras en notre faveur, et qu'une telle Conquête étoit son ouvrage.

Après tous les succès remportez depuis le commencement de la Guerre par les Armées du Roy et par celles de ses Alliez, ce dernier évenement aussi important qu'honorable pour la Nation, fait voir de plus en plus la justice de la cause que le Roy soutient; Dieu même en devient le défenseur.

Mais au milieu des Victoires et des Triomphes, le Roy plein d'un amour tendre pour ses Peuples desire la Paix comme un bien plus précieux pour nous, que les avantages de la Guerre; à l'exemple de S. M. offrons, selon les paroles du Prophete, au Dieu qui combat pour nous, les vœux les plus ardents et les plus sinceres, afin qu'il mette le comble aux graces dont il nous favorise, en nous faisant joüir d'une Paix durable.

pour obtenir de nouveaux bienfaits, il faut, Mes très-chers Freres, que notre reconnoissance soit proportionnée à la grandeur de ceux que nous avons déja reçûs; que toutes les circonstances du Siege et

de

de la prise de Philisbourg raniment donc notre foy ; reconnoissez le doigt de Dieu dans un tel succès, et pendant que le Tout-Puissant signale ses misericordes sur ce grand Royaume, venez au pied des Autels lui rendre de solemnelles actions de graces.

A ces causes, après en avoir conferé avec nos venerables Freres les Doyen, Chanoines et Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, nous ordonnons, &c. Donné à Paris le 24. Juillet 1734. &c.

Le Jeudy 29. Juillet, le *Te Deum* fut solemnellement chanté pour le même sujet dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, en conséquence d'un Mandement, dont voici la teneur.

HEnry de Thiard de Bissy, par la grace de Dieu et du saint Siege Apostolique, Cardinal de la sainte Eglise Romaine, du Titre de S. Bernard, Evêque de Meaux, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Abbé Commandataire de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez ; à tous ceux qui sont soumis à notre Jurisdiction, Salut et Benediction. La Conquête d'une Place aussi importante que celle de Philisbourg, exige de nous de nouveaux Cantiques à la loüange de l'Arbitre Souverain de l'Univers. Dieu continuë de faire éclater ses merveilles en faveur de la cause que la justice du Roy défend ; continuons de lui en rendre nos actions de graces les plus vives. Profitons de la tranquillité generale dont le Royaume joüit par les sages mesures de S. M. pour loüer le S. Nom de Dieu dans le recueillement de nos esprits, et dans la pureté de nos cœurs. Laissons à nos Ennemis, accourus de tous les Cercles de l'Empire pour tâcher de secourir Philisbourg assiegé, le soin de célebrer les faits héroiques des François Assiegeans. Il nous est glorieux

glorieux de donner à une Armée composée de cent mille hommes la satisfaction de pouvoir justifier son inaction par l'éloge qu'elle fera de l'habileté de nos Generaux dans leurs entreprises, de l'intrépidité de nos Officiers dans l'execution, de la patience de nos Soldats dans leurs travaux et de la valeur generale de tous dans les Attaques. La Posterité ajoûtera foi aux temoignages non suspects d'une si grande multitude de Témoins oculaires ; elle comblera d'éloges le courage François, et elle jugera que nos Adversaires ont eu raison de n'oser se compromettre avec des Guerriers qui se sont mis au-dessus des obstacles que leur opposoient l'eau, le feu, la Nature et l'Art.

Pour Nous, à l'imitation du vaillant Judas Macabée, offrons des Sacrifices purs pour le repos des Ames de nos Héros dont les corps sont ensévelis sous l'amas des Lauriers dont ils se sont eux-mêmes couverts. Prions avec confiance le Dieu de consolation de fermer les playes de ceux qui ont combattu si génereusement pour les droits de leur Patrie. Formons sur-tout les vœux les plus ardens pour la prosperité du Roy, qui ne met pas sa confiance dans le nombre de ses Troupes, ni dans le choix de ses Officiers, ni dans la rapidité de ses Victoires, mais uniquement dans la protection du Nom du Seigneur, auquel il renvoye toute la gloire de ses succès les plus heureux. A ces causes, pour suivre les pieuses intentions du Roy, et pour satisfaire aux mouvemens de notre zele, et aux devoirs de notre Ministere, Nous ordonnons que Jeudy 29. du présent mois, à l'issuë des Vêpres, le Te Deum sera chanté dans notre Eglise Abbatiale, en actions de graces de la Prise de Philisbourg par les Troupes de S. M. Donné à Paris dans notre Palais Abbatial le 26. Juillet 1734. Signé, HENRY CARDINAL DE BISSY, &c.

MORTS

MORTS.

LOüis des Moulins, *Marquis de l'Isle* de la Province du Maine, qui a été tué le 29 Juin dernier au Combat de Parme à l'âge d'environ 43 ans, avoit été d'abord Capitaine dans le Regiment de Barrois, puis Colonel du Regiment de la Fere Infanterie par Commission du 6 Aoust 1704. Il fut fait Brigadier le 2 Juillet 1710. après le Siége de Doüay, à la défense de laquelle place il s'étoit distingué, et Maréchal de Camp le 23 Decembre 1731. il venoit d'être nommé Inspecteur General d'Infanterie. Il étoit fils de feu Loüis des Moulins, Comte de l'Isle, Baron de Hertray, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, Lieutenant General des Armées du Roy, et Commandant de la Ville de Lille en Flandres, mort le 5 May 1728. et de Catherine-Loüise de Bougy son épouse, il avoit été marié 1°. le 3 Mars 1712. avec Marie-Marguerite-Françoise de Leles, morte à l'âge de 23 ans, le 9 Janvier 1715. fille de François de Leles, Trésorier de France en la Generalité de Montauban, Seigneur de Giranchy le Noble de Riencourt, &c. et de Marie Bourdon, 2°. le Mars 1716. avec Anne Libert, de la Ville de Lille en Flandres. Il laisse de la premiere une fille Marie-Françoise des Moulins de l'Isle, et de la deuxiéme un fils et une fille.

François d'Armand de Laurencin, Marquis de Mison, en Provence, qui a été tué dans le même Combat, avoit été Colonel du Regiment de Flandres Infanterie, par Commission du 6 Decembre 1705. Il fut fait Brigadier le premier Fevrier

Fevrier 1719. Inspecteur General d'Infanterie, le 4 Avril 1733. et Maréchal de Camp le 20 Fevrier dernier. Il étoit fils de feu Charles d'Armand de Laurencin, Marquis de Mison, et de Marguerite de Valbelle de Montfuron. Il laisse une fille unique, mariée à son Frere Leon d'Armand de Laurencin de Mison, ci-devant Chevalier de Malte, Capitaine au Regiment des Gardes Françoises depuis le 21 Octobre 1723.

Emeri - Emanuël de Timbrune, Marquis de Valence en Agenois, qui a été tué au Combat de Parme, étoit fils de Jean-Emanuël de Timbrune, Marquis de Valence, Seigneur de Cuc, Castelet, Timbrune, &c. et de Renée-Charlotte de la Roche de Fontenilles. Après avoir été Capitaine dans le Regiment du Roy, il fut fait Colonel-Lieutenant du Regiment du Maine Infanterie, le 7 Avril 1708. et Brigadier des Armées du Roy le premier Fevrier 1719. Il avoit épousé Marie Anne du Bruelh, fille de Pierre-Silvestre du Bruelh, Comte de Ferrieres, Baron de Montesquieu, et de Torieres, Seigneur de S. Agnan et de Mantettes, Doyen des Chevaliers de l'Ordre de S. Michel, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier des Armées du Roy, et Gouverneur de Bellegarde en Roussillon, mort le 15 Août 1724.

Loüis-Charles de la Chastre, Comte de Nançay, Seigneur de Malicorne, Gouverneur des Ville et Fort de Pecquay en Languedoc, Colonel du Regiment de Bearn, par Commission du 7 Decembre 1717. et Brigadier des Armées du Roy de la Promotion du 20 Fevrier dernier, connu sous le nom de Marquis de la Chastre, et qui a été tué au Combat de Parme, étoit frere de Claude-Loüis de la Chastre, Evêque et Comte

Comte d'Agde, Abbé de Tréport, et fils aîné de Loüis-Charles-Edme de la Chastre, Comte de Nancay, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur de Pecquay, mort le 12 Septembre 1730. à 69 ans, et de Marie-Anne-Charlotte de Beaumanoir de Lavardin, Dame de Malicorne, morte le 29 Avril 1725. à l'âge de 58 ans. Il avoit été marié le 23 Fevrier 1723. avec Marie-Elizabeth Nicolai, fille aînée de Jean Aimard Nicolai, Marquis de Goussainville, Comte d'Ivor, premier President en la Chambre des Comptes de Paris, et de Françoise Elizabeth de Lamoignon, sa deuxiéme femme. Il en laisse des enfans.

Loüis le Tyran, Comte de Villers-Chandry; Capitaine dans le Regiment du Roy, a été tué pareillement au Combat de Parme. Il étoit fils de Jean le Tyran, Marquis de Villers, Seigneur de Fremainville et Chaudry, Chevalier de Saint Louis, et autrefois Colonel d'Infanterie, et de Madeleine du Bois de S. Quentin; il avoit été marié le 3 Novembre 1716. avec Marie-Anne Jouenne d'Esgrigny, fille de feu René Jouenne, Seigneur du Mesnil, d'Esgrigny, Fontenay, S. Pere, Herville et Beauval, autrefois Intendant d'Armée en Irlande, Catalogne et Italie, mort le 9 May 1732. et de Barbe-Angelique Gerard, sa veuve. Il en a laissé deux fils et une fille.

Jean-François de Bourlamaque, d'une Famille originaire de Lucques en Italie, Seigneur du Vivier, et de Courtevrou en Brie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Capitaine de Grenadiers dans le Regiment Dauphin Infanterie, et Ayde des Cérémonies de France, est mort des blessures qu'il avoit reçuës au Com-

bat

bat de Parme le 29 Juin. Il avoit été marié le 27 Avril 1716 avec Claude-Angelique Gatian, fille posthume de feu François Gatian, Conseiller et Commissaire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, mort le 20 Mars 1688. et de Jeanne-Angelique le Normant. Il en laisse un fils âgé de 13 ans, reçu en Survivance de la Charge d'Ayde de Cérémonies, dont il a fait la fonction pour la premiere fois à la Cérémonie du *Te Deum* chanté en action de graces de la Victoire remportée au Combat de Parme. C'est lui qui fit l'invitation aux Cours, en l'absence du Grand Maître et du Maître des Cérémonies. Il s'en acquitta si bien, malgré son jeune âge, qu'il s'attira de grands applaudissemens.

Martin-Bernard de Lossendiere, Lieutenant au Régiment de Picardie, troisiéme fils de Louis-Gaston de Lossendiere, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, et de feuë Marie-Angelique des Hayettes, sa femme, fut tué aussi le 29. Juin au Combat de Parme.

Le premier Juillet 1734, *Denis Leon Roüillé du Coudray*, Soudiacre, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, depuis le 16. Septembre 1708. et Prieur Commandataire du Prieusé de S. Simphorien de Bonnelles et de sainte Livrade, mourut après une longue maladie, en sa Maison Canoniale, dans la 47. année de son âge, étant né le 27. Mars 1688. Il étoit second fils de feu Hilaire Roüillé, Seigneur du Coudray, Vofves, Bois-Louis, &c. Conseiller d'Etat Ordinaire, mort le 4. Septembre 1729. à l'âge de 78. ans, et de Denise Coquille.

Charles Guy de Valory, Lieutenant General des Armées du Roy, Grand-Croix de l'Ordre

Royal

Royal et Militaire de S. Louis, et Gouverneur du Quesnoy, y mourut le 3. Juillet, dans la 79. annéе de son âge, étant né le 24. Septembre 1655. Il fut successivement Ingénieur du Roy, Capitaine au Régiment de Normandie, fait Brigadier des Armées de S. M. en 1703. Directeur des Fortifications des Places de Flandres, Maréchal de Camp en 1708. après le Siege de Lille à la deffense duquel il avoit servi, et Lieutenant General le 2. Juillet 1710. après la deffense de Doüay en 1712. il eut la Direction des travaux des Sieges de Doüay, et du Quesnoy ; et après la prise de cette derniere Place il en eut le Gouvernement. Il conduisit aussi les attaques aux Sieges de Landau et de Fribourg en 1713. et fut fait ensuite Commandeur de l'Ordre de S. Louis, dont il eut la Grand-Croix en 1722 Il étoit d'une ancienne Famille noble, originaire de Toscane. La Généalogie en est rapportée dans le Dictionnaire Historique, Edition de 1725. et 1732. où l'on peut voir son Mariage et ses enfans.

Paul Gui Briçonnet, Seigneur, Marquis d'Oysonville, Congerville et Gaudreville en Beausse, Capitaine dans le Régiment du Roy, depuis 1729. et auparavant Lieutenant, a aussi été tué au Combat de Parme, et Charles-Bernard Briçonnet, Chevalier d'Oysonville, son frere, y a eu la jambe cassée d'un coup de feu. Ils sont fils de feu François-Bernard Briçonnet, Seigneur, Marquis d'Oysonville, Congerville et Gaudreville en Beausse, et du Bouchet en Anjou, cy-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mort le 2. Juillet 1716. âgé de 39. ans, et de Marie-Magdeleine de Seve, Dame de Gomerville, sa Veuve. Le Marquis d'Oysonville, qui vient d'être tué, étoit dans la 33. année de son âge, étant né le 5.

Septembre 1701. Il avoit été marié le 25. Août de l'année derniere 1733. avec Marie-Anne Duché, niece du Fermier General de ce nom, qu'il laisse veuve sans enfans.

Le 7. Juillet Dlle *Catherine-Agnès le Fevre d'Eaubone*, fille d'André Robert le Fevre d'Eaubone, Président au Grand Conseil, et de D. Marie Catherine Petitpied son Epouse, mourut à Paris dans la 22. année de son âge, étant née le 15. Juillet 1712.

Le 8. *Fabien Albert du Quesnel*, Chevalier, Marquis de Coupigny, Seigneur de Pinson, le Blancfossé, Neüilly, Beaulieu-lès-Roulandieres, &c. mourut à Paris, âgé d'environ 55. ans. Il étoit fils de feu Albert du Quesnel, Marquis de Coupigny, mort au mois de Juin 1717 âgé de 98. ans, et de Louise Perreau, morte le 18. Avril 1702. et il avoit été marié le 19. Novembre 1714. avec Jeanne-Louise de Bethune, fille unique de François Annibal de Bethune, Chef d'Escadre des Armées Navales du Roy, mort le 19. Octobre 1732. et de Renée le Borgne de Lesquiffou.

Le nommé *Jean Princiteau*, Vigneron du Village de Villegouge, Diocèse de Bordeaux, y mourut le 23. de ce mois, âgé de 102. ans et deux mois.

Le 27. de ce mois, *Jean-François-Joseph de Gourgues*, Marquis d'Aulnay en France, de Vayres, de Bouret &c. Maître des Requêtes Ordinaire de l'Hôtel du Roi, reçû à cette charge le 14. Mars 1696. et auparavant Conseiller au Parlement de Paris, où il avoit été reçû le 10. Janvier 1691. mourut après une longue maladie à Paris, dans la 64. année de son âge, étant né le 3. Decembre 1670. Il étoit fils

fils de feu Armand-Jacques de Gourgues, Marquis de Vayres & de Bouret, mort Doyén des Maîtres des Requêtes du quartier d'Avril, le 4. Mars 1726. et de feuë Marie Elizabeth le Clerc de Corries, Dame héritiere d'Aulnay, de Nonneville, de Savigny, des Lions, & de Bellefontaine, morte le 11. Mars 1709. Il avoit été marié deux fois. La premiére le 6. Aoust 1696, avec Gabrielle-Elizabeth Barrillon, morte le 15. Avril 1700. à l'âge de 22. ans, fille d'Antoine Barrillon, Seigneur de Morangis, vivant Maître des Requêtes, et de Catherine-Marie Boucherat; et la seconde fois, le 30. Avril 1709. avec Catherine Françoise le Marchand de Bardouville, fille de Pierre le Marchand de Bardouville, Seigneur Châtelain de Villers, de Chamblanc, de Barentin, et du Héron, Conseiller au Parlement de Rouen, et de Marie Marthe de Caradas du Héron. Il laisse de la premiére Louise-Marie Gabrielle de Gourgues, mariée au mois d'Octobre 1717. avec Louis-François de Saint Simon, Marquis de Sandricourt, Lieutenant General des Armées du Roi du 20. Fevrier dernier; et de la deuxiéme un fils, et quelques filles, dont une a épousé en 1732. Jean-André de Pomereu, Conseiller au Parlement de Paris, où il a été reçû le 1. Fevrier 1713

Le 30. *François-Nicolas Megret*, Seigneur de Passy, d'Estigny &c. Conseiller du Roi en ses Conseils, Grand Audiancier de France depuis 1721. et auparavant Receveur General des Finances en Auvergne, mourut subitement sur les sept heures du matin, âgé d'environ 61. ans, aïant eu de Marguerite Beaucousin son épouse, Jean-Nicolas Megret de Sérilly, successivement Avocat du Roi au Châtelet

telet, Avocat General en la Cour des Aydes en 1726. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi, en 1732. et Intendant du Commerce en 1733. qui a été marié le 21. Fevrier 1726. avec Louise-Françoise Joly de Fleury, fille aînée de Guillaume-François Joly de Fleury. Seigneur de Grigny, Procureur General au Parlement de Paris, & de Marie-Françoise le Maistre; N. .... Mégret de Fouquieres, Receveur General des Finances en Auvergne depuis 1725. N...... Mégret d'Estigny, encore aux études; Marguerite-Françoise Mégret, morte à l'âge de 16. ans au mois de Juin 1720. étant mariée nouvellement avec Jean Paris de Monrmartel, alors Secretaire du Roi, et Trésorier general des Ponts & Chaussées de France, et depuis Garde du Trésor Royal; Marie Mégret, mariée le 29. Avril 1726. avec Claude Pellot, Comte de Trevieres, Seigneur des grand et petit Deffands, Port-David, Saillencourt &c. Conseiller au Parlement de Paris, et morte le 28. Juillet 1733. agée de 27. ans; et une troisiéme fille à marier.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 23. Mars, et Lettres Patentes sur icelui, portant abonnement du Dixiéme à sept cens mille livres par an pour le Duché de Bourgogne et les Comtez en dépendant.

AUTRE du 25. May, qui ordonne qu'en payant par les Etats d'Artois, la somme de deux cens

cens mille livres par chacune année, la Province d'Artois demeurera déchargée de l'execution de la Déclaration du 17 Novembre 1733. concernant la levée du Dixiéme.

ARREST du même jour, qui ordonne qu'en payant par le Pays et Comté de Foix, la somme de trente-cinq mille livres par chacune année, tant que la levée du Dixiéme aura lieu, les Habitans dudit Pays demeureront déchargez de l'execution de la Déclaration du 17. Novembre dernier.

AUTRE du 2. Juin, qui ordonne qu'en payant par les Prêteur, Consuls, Magistrats et Manans de la Ville de Strasbourg, la somme de trois cens mille livres, ils seront exempts de la Déclaration du 17. Novembre dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Procureurs des gens des trois Etats du Pays de Provence, la somme de cinq cens cinquante mille livres par chacune année, tant que la levée du Dixiéme aura lieu, les biens des Habitans dudit Pays de Provence, Marseille, Arles et terres adjacentes, demeureront déchargez de l'execution de la Déclaration du 17. Novembre dernier.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Etats du Pays et Communautez de Bigorre, la somme de quarante-cinq mille livres par chacune année, tant et si long-temps que le Dixiéme aura lieu, les biens et revenus situez dans lesdits Pays seront exempts de la levée de cette imposition.

AUTRE

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par la Province d'Alsace, la somme de six cens soixante-quinze mille livres, les Habitans ou Possedans des biens-fonds en ladite Province, seront et demeureront exempts de l'execution de la Déclaration du 17. Novembre 1733, pour la levée du Dixiéme.

AUTRE du même jour, qui ordonne qu'en payant par les Villes et Communautez de la Principauté d'Orange, la somme de sept mille livres par chacune année, tant que la levée du Dixiéme aura lieu, lesdites Villes et Communautez composant ladite Principauté, demeureront déchargées de l'execution de la Déclaration du 17. Novembre 1733.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France du mois de Juillet*, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 12. Août 1734.

HARDION.

TABLE

Pieces Fugitives, *Ode*, 1471

Discours sur l'état des Sciences sous Charlemagne, 1473

Inquietude de l'Ame, &c. 1490

Lettre de M. Frezier, sur le goût de l'Architecture, &c. 1494

Puissance de l'Amour, *Ode*, 1515

Ques-

Questions Elementaires, &c. 1516
Madrigal, 1523
Mort de M. Capperon, &c. 1524
Vers adressez à Mlle *** par son Compere, 1527
Dissertation sur le Flux et Reflux de la Mer, 1528
A Madlle de *** 1531
Lettre au sujet de Saint Valerien, &c. 1533
Sentimens de pieté, *Stances* sur une Montre, 1538
Accouchemens difficiles, &c. 1542
L'Amour et Psiché, *Cantate*, 1545
Lettre sur deux nouvelles Lettres de S. Augustin, 1548
Rondeau, 1566
Horloge Marine, Essay de M. Duquet, 1567
Enigme, Logogryphe, &c. 1570
NOUVELLES LITTERAIRES, des Beaux-Arts, 1574
Pensées Choisies, &c. 1576
Chronologie de l'Histoire Sainte, &c. 1582
Bibliotheque Raisonnée, &c. 1588
Question de Medecine, 1591
Societé des Sciences à Toulouze, 1592
Panegyrique de S. Victor; Eloge de, &c. 1593
Estampes nouvelles, &c. 1596
Chansons notées, 1598
Spectacles, Balet des Fêtes nouvelles, 1601
Décoration du Balet des Elemens, *ibid.*
Enée et Didon, *Tragédie nouvelle*, 1603
Nouvelles Etrangeres, de Pologne, Siege de Dantzick, 1619
Acte des Seigneurs Polonois à Dantzick, 1623
D'Allemagne et d'Italie, 1626
De Naples et Sicile, 1628
Espagne et Angleterre, 1631
Morts, Naissances des Pays Etrangers, 1632
Armée d'Italie, 1636
Lettre du Maréchal de Coigny, 1639

Siege de Philisbourg, &c. 1641
Journal du Siege, 1645
Extraits de plusieurs Lettres de Philisbourg, 1657
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1662
Reception du Comte de Matignon à la Rochelle et Compliment de l'Académie, 1666
Lettre du Roy à l'Archevêque de Paris, 1671
Mandement, &c. 1672
Mandement du Cardinal de Bissy. 1673
Lettre du Roy sur la Prise de Philisbourg, 1676
Mandement de l'Archevêque de Paris, 1677
Mandement du Cardinal de Bissy, 1679
Morts, &c. 1681
Arrêts Notables, &c. 1689

Errata de Juin, premier volume.

PAge 1083. ligne 3. in gratia *lis.* in Græcia.

Errata de Juin, second volume.

PAge 1327. ligne 11. exerceriat, *lisez* exercerent. *Ibid* l. 28. qu'elles, *l.* qu'ils. P. 1452. ligne pénultiéme, après ce mot Maître, *ajoûtez*, de deux fortes Places, de S. Sébastien et de Fontarabie.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1490. ligne 11. de, *lisez* des.
P. 1499. l. 9. préferent, *l.* préfererent.
P. 1500. l. 23. ces, *l.* ses
P. 1516. l. 18. n'est-il plus, *l.* n'est-il pas plus.
P. 1537. l. 21. l'aucueil, *l.* l'écueil.
P. 1558 l. 21. du, *l.* de.
L'Air noté doit regarder la page 1598

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AOUST. 1734.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
AOUST. 1734.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

EPITAPHE
DU MARECHAL DE VILLARS.

L'Exemple des Guerriers, le vengeur de nos Rois,
Villars, l'honneur de sa Patrie,
Villars est mort : son nom fameux par ses Exploits,
Fait seul l'éloge de sa vie.
Sous les Armes blanchi méprisant le trépas,
Ce Héros que suivoit en tous lieux la victoire,

Couvert des rayons de sa gloire,
Prenoit un peu d'haleine après divers combats.*
Mais, hélas ! la Parque perfide,
Qui n'osa l'attaquer, quand son bras enflâmé
Foudroyoit l'Ennemi vainement animé,
Le perça d'un trait homicide
Dans le fatal moment qu'il s'étoit désarmé.

Mlle de Malcrais de la Vigne.

* *Plusieurs maladies dangereuses l'obligerent de se retirer à Turin, où il est mort.*

SEANCE PUBLIQUE de l'Académie Royale de Chirurgie, 1734.

LE Mardy d'après la Trinité 22 Juin, l'Académie Royale de Chirurgie tint son Assemblée publique dans la grande Sale de S. Côme, à laquelle M. la Peyronie présida.

M. Morand, Secretaire de l'Académie, commença par annoncer les changemens arrivez depuis la Séance publique de 1733. sçavoir, la mort de Mrs Leaulté et Tursan le cadet, l'un Chirurgien Major d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roy, l'autre Chirurgien Major des Gendarmes

d'armes de la Garde, tous deux très-distinguez dans la Chirurgie Militaire ; et l'Association de six des Maîtres qui ont paru empressez à donner des Mémoires à l'Académie ; sçavoir, Mrs Bermingham ; Jardin, Chapillon, Ruffel, le Jeune, Trippier le jeune, et Bagieu, le Roy ayant jugé à propos de les joindre aux Académiciens ordinaires pour suppléer au défaut de ceux qui sont employez dans les Armées.

L'Académie a reçû 25. Memoires sur la question proposée pour le Prix de l'année derniere.

Le Prix a été adjugé à la Piece N°. 21. dont la Devise est : *Celatus optat decelari*, l'Auteur qui s'est fait connoître est M. le Cat, Maître Chirurgien et Chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en survivance, à Roüen, le même qui avoit eû le premier *Accessit* l'année passée.

L'Académie, parmi les Pieces qui lui ont été envoyées, a jugé que celle N°. 19. dont la Devise est : *Sic vos non vobis mellificatis apes*, méritoit seule de concourir pour le Prix.

Le sujet du Prix pour cette année 1734. est annoncé depuis plusieurs mois. L'Académie demande, *que l'on détermine dans chaque genre de Maladies Chirurgicales*,

 les

les cas où il convient de panser fréquemment, et ceux où il convient de panser rarement.

M. Morand ayant fini de lire ce qui regarde le Prix, M. de la Faye lût un Memoire sur une difformité de naissance heureusement corrigée par opérations dans deux Sujets.

Le premier est un Enfant de 4. ans qui avoit un bec de Lievre très-singulier et affreux à voir, il avoit la levre superieure divisée et écartée depuis une aîle du nez jusqu'à l'autre, la partie antérieure des os maxillaires, la voute du palais, la cloison charnuë, étoient pareillement divisées. Dans le milieu de cette division dessous le nez, étoient deux dents incisives, recouvertes de leurs gencives et enchassées dans deux petites portions des os maxillaires, que M. de là Faye appelle Eminence osseuse. Elle étoit attachée antérieurement à la cloison du nez, et faisoit une saillie d'environ cinq lignes au-delà du niveau naturel des os maxillaires; un petit bouton de chair qui avoit son origine à la pointe du nez, pendoit sur cette éminence sans la recouvrir totalement; chaque portion de la levre divisée avoit à son rebord une espece de mamelon qui se gonfloit

floit principalement quand cet Enfant rioit.

M. de la Faye ayant résolu de faire l'operation, prit l'avis de plusieurs de ses Confreres, et en leur présence il coupa d'abord l'éminence osseuse avec une tenaille incisive, et il rafrachit les bords du bouton charnu, au moyen de deux coups de cizeaux, pour le placer dans un vuide triangulaire qu'il comptoit devoir rester après l'approche de la levre divisée, dont il coupa aussi les bords. La suture entortillée fut ensuite pratiquée en observant de faire passer les éguilles très près du rebord inferieur de la levre. Plus les deux portions de la levre laissoient d'intervalle entre elles, plus M. de la Faye avoit lieu de craindre leurs efforts sur les éguilles qui ne résistent que dans deux points; c'est pour cela qu'il fit un bandage, qui en partageant l'effort des parties contre les éguilles, répondoit très-bien aux vûës qu'il avoit, et prévint les accidens que pouvoient produire les cris et les pleurs de l'Enfant. Le tout réüssit si bien, qu'au bout de 22. jours la réünion fut parfaite; l'enfant qui auparavant étoit insupportable à la vûë, et pouvoit à peine se faire entendre, aujourd'hui se fait voir et se fait entendre

sans peine. Les differentes situations dans lesquelles le sieur Simoneau l'a peint, rendent la chose sensible.

Le second Sujet avoit un bec de Lievre presque semblable au premier. L'Operation fut aussi la même à quelque difference près ; ce qui fait le principal objet de cette Observation est le retardement que souffrit la guérison de ce garçon par un accident que causa l'inattention du pere, lequel rapant du tabac le 6e jour après l'Opération auprès du lit de son fils, le fit éternuer plusieurs fois avec violence, ses efforts firent sortir les éguilles de leur place en déchirant les parties qu'elles traversoient et séparant même celles qui étoient déja réünies, ce qui occasionna une difformité beaucoup plus grande que celle que l'on vouloit corriger ; cependant M. de la Faye trouva un moyen très-simple qui, malgré le grand écartement, tint les parties rapprochées, lesquelles au bout de 20. jours furent parfaitement réünies, sans en raffraichir les bords. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de rapporter toutes les Refléxions de M. de la Faye sur la maniere de faire ces Opérations et sur l'appareil dont, selon lui, le succès dépend principalement.

Le

Le second Memoire lû par M. Pusos, est sur les fausses grossesses, c'est-à dire, les grossesses, qui lors de l'avortement ne produisent que des corps irreguliers et pour l'ordinaire sans apparence d'Enfant. M. Pusos dit que le produit de ces fausses grossesses est de deux sortes, le faux germe et la molle; il fait deux especes de faux germes, l'un est une masse d'une consistance charnüë dans toutes ses parties, sans apparence d'Enfant, l'autre renferme de l'eau et un petit embryon plus ou moins gros, depuis la grosseur d'une mouche jusqu'à celle d'une olive.

M. Pusos croit que le faux germe étoit d'abord essentiellement vrai et qu'il devient faux par accident. Si dans le tems que la Nature travaille à débroüiller le cahos dans lequel semble être le germe dans les premiers jours de la grossesse, à arranger les parties, disposer les ressorts, distribuer les vaisseaux, s'il survient alors quelque desordre dans le germe par trop de sang poussé dans ses foibles tuyaux, quelque mouvement violent, une passion vive, &c. l'œconomie du petit germe est dérangée, la pâte encore molle retombe dans la confusion, les membranes seules qui l'environnent continuent de prendre nourriture et accrois-

sement ; et comme les passages des membranes aux germes sont interceptez, l'abord des sucs nourriciers n'est plus qu'au profit des membranes qui de minces qu'elles devroient être, deviennent épaisses, et forment des masses charnuës que la nature expulse ordinairement vers le deuxiéme ou le troisiéme mois de la grossesse.

Si le faux germe n'a pas été expulsé dans ce terme, il grossit et peut acquerir un volume considerable.

M. Pusos croit que c'est ce qui fait la molle qui paroît sous la forme, tantôt d'une masse fongueuse, tantôt d'un caillot de sang entrelassé dans un tissu fibreux, et quelquefois de Vesicules transparantes appellées Hydatides ; de quelque espece qu'elle soit, elle cause par son séjour et dans sa sortie de plus grands accidents que le faux germe : cependant la nature, presque toujours seule, quelquefois aidée de l'Art, en délivre les femmes assez heureusement.

M. Pusos s'étant proposé de détromper ceux qui doutent de l'existence d'un faux germe, joint à cela des observations qui fortifient ses conjectures, déja fort vraisemblables par elles-mêmes.

M. Gervais, lût ensuite pour M. Du

phe

phenix, le détail d'une cure fort singuliere faite à un Piqueur de l'équipage de M. le Duc de Bourbon. De deux playes que cet homme eut par des coups d'andouillet qu'un cerf lui donna, celle qui étoit au visage interessoit non-seulement les parties molles, mais encore la portion de l'os de la Pommette qui forme la partie inférieure de l'orbite et qui fut fracassée. A un gonflement de toutes les parties voisines de la blessure, se joignirent les accidents d'une commotion au cerveau, perte de connoissance, assoupissement, suppression des urines, tous ces accidents furent calmez par beaucoup de saignées ; le gonflement des parties diminua peu à peu, la playe suppura, les Esquilles se détacherent, et le blessé paroissoit gueri, lorsqu'on s'apperçut d'une ouverture très-fine qui restoit à la jouë, et par où couloit une grande quantité de salive lors qu'il remuoit la machoire, il en sortoit même assez pour moüiller une serviette en plusieurs doubles dans un repas ; et comme on la reçut dans des Vaisseaux pour juger de la quantité, il se trouva qu'il en avoit rendu une fois deux onces un gros, en quinze minutes ; une autre fois trois onces deux gros et demi, en vingt-trois minutes ; une autre fois qua-

tre onces un gros, en ving-huit minutes.

Si le Canal salivaire eut été entamé dans l'endroit où il passe sur le muscle Buccinateur, M. Duphenix auroit fait aisément une communication dans la bouche au moyen de laquelle la salive y auroit coulé, mais ici il étoit ouvert à la partie presque postérieure du Masseter, et lorsque le malade baissoit la machoire inférieure, l'apophise coronoïde couvroit l'endroit où il eut fallu établir une communication parallele à l'ouverture extérieure.

Differents moyens de compressions ayant été inutilement tentés pour empêcher la salive de couler en dehors, M. Duphenix se détermina à pratiquer une communication dans la bouche par une opération absolument nouvelle, et qui lui réüssit. Après avoir emporté la cicatrice extérieure, qui étoit large et enfoncée, il perça jusques dans la bouche ce qui restoit à traverser du muscle Masseter, mais de derriere en devant, et de haut en bas; il introduisit dans cette playe une sonde à seton pour conduire deux cordonnets attachez à l'extremité d'une canule de plomb grosse comme une plume à écrire, et longue d'environ trois lignes. Cette canule placée à la fa-

veur

veur de la sonde à seton, que M. Duphenix fit sortir par la bouche étoit taillée en bizeau, de façon à répondre par sa languette au-dessous du canal coupé, et recevoir la salive pour la porter dans la bouche ; on voit l'intention que M. Duphenix avoit de mouler un canal artificiel au travers des parties ; il fit la suture entortillée à la playe exterieure qui le septiéme jour parut réünie, et les éguilles furent ôtées le seiziéme ; pour lors il tira la canule par la bouche, au moyen des petits cordonnets ; le canal nouveau demeura creux et la salive y a toujours coulé depuis.

Du même côté de la bouche, la commissure des lévres étoit tirée vers l'oreille, et les lévres ne pouvoient se joindre exactement, de sorte que le Piqueur ne pouvoit faire usage de sa trompe. M. le Duc imagina lui-même un instrument pour suppléer à ce deffaut dans le mouvement des lévres ; c'est une espece de cuvette attachée à sa trompe, qui reçoit tout le contour des lévres, et même au-delà, une plaque placée au dedans de la cuvette, est toujours appliquée sur l'endroit mutilé de la lévre, et un ressort permet à la plaque d'obéïr à la force du souffle, au moyen de quoi le Piqueur

sonne

sonne du cor, presque avec la même facilité et la même force qu'avant sa blessure.

La quatriéme observation communiquée par M. Verdier, détaille la cure d'un homme qui s'étoit donné deux coups de rasoirs, l'un au ventre, l'autre à la gorge. La playe du ventre donnoit issuë à une partie des intestins Colon et Jejunum ; la playe de la gorge pénetrant dans le fond de la bouche, entre la partie anterieure de la baze de l'épiglotte et la racine de la langue, laissoit sortir la boisson.

M.. Verdier prêt à panser le malade, apperçut sur son lit une très grande portion d'Epiploon que le malade s'étoit coupée ; il s'en étoit arraché autant et l'avoit jetté sous le lit. La portion du Colon sortie présentoit encore des restes de l'attache de l'Epiploon. M. Verdier, bien sûr que les intestins n'étoient point blessez, dilata la playe et réduisit les parties sans avoir d'attention particuliere aux portions d'Epiploon attachées au Colon, quoiqu'elles eussent souffert du déchirement, et qu'elles eussent été exposées à l'air.

Il paroît donc abandonner le conseil que la plûpart des Auteurs donnent de ne point faire rentrer l'Epiploon sans l'a-

l'avoir lié, mais il prétend premierement que cette ligature est inutile par raport à l'Hemoragie, parce que la crainte de l'Hemoragie est elle-même chimerique. 2°. Que la ligature de l'Epiploon faite si près de l'intestin doit avoir des inconvéniens. 3°. Que les avantages qui résultent de la méthode de réduire l'Epiploon sans le lier, sont appuyez sur les succès, et que cette méthode est aujourd'hui suivie par les plus habiles Chirurgiens.

M. Verdier ayant fait trois points de suture aux tegumens du ventre, et appliqué l'appareil ordinaire, vint à traiter la playe de la gorge; il en rapprocha les lévres et les maintint rapprochées par trois points de suture entrecoupée, qui s'opposerent à la sortie des aliments liquides, quoique la suture ne pénetrât pas fort avant; il ajouta aux secours particuliers tous ceux qui pouvoient prévenir les accidents interieurs; les fils de la playe du ventre furent ôtés le septiéme jour, et la playe cicatrisée le quatorze. Ceux de la playe de la gorge furent ôtez le quatriéme jour; la nature et une position de la tête propre à favoriser la réünion firent le reste.

Dans le cinquiéme Memoire, M. Morand fait l'Histoire d'une fistule avec carie,

carie à l'Apophise mastoïde du côté gauche, qu'un jeune homme de condition portoit depuis longtems. M. Morand ayant découvert la carie par une incision convenable, trouva qu'elle pénétroit dans l'épaisseur de l'Apophise mastoïde, à la profondeur de plus d'une ligne. Les remedes capables d'avancer l'exfoliation ayant été appliqués inutilement, M. Morand porta dans le trou de l'os, un bouton de feu, deux fois à quinze jours de distance; la premiere fois il n'arriva rien, la seconde il en résulta de grands accidents qui cependant furent calmez par les secours ordinaires; enfin il s'exfolia une piéce d'os, précisément figurée comme la virolle qu'on met dans l'œil d'une canne, après quoi le trou se remplit en partie de chair. Alors M. Morand se contenta de mettre sur la playe un peu de charpie trempée dans l'eau de vie, mais le malade se plaignant d'un grand mal de tête chaque fois qu'on le pansoit, et M. Morand croyant que l'eau de vie pouvoit y contribuer, il cessa de s'en servir: un point de carie qu'il sentoit encore au fond du trou l'engagea à y seringuer un mélange d'eau vulneraire avec beaucoup d'eau, mais il fut bien surpris de voir sortir l'injection par le nez; il y in-

injecta de l'eau pure, elle ressortit de même ; il eut donc une preuve complette que l'injection en filant le Sinus mastoïdien entroit dans la Caisse du tambour, et passoit delà par la trompe d'Eustache dans le nez et dans la bouche ; le malade en eut quelque bourdonnement d'oreille qui se dissipa peu à peu. Il se fit une autre petite exfoliation, la playe se cicatrisa parfaitement et le malade fut bien gueri sans être incommodé en aucune façon de l'oüie, quoiqu'une ouverture étrangere dans le Sinus mastoïdien eut pû donner passage à l'air extérieur dans l'oreille interne, et que les injections eussent moüille et frape les parties délicates de cet organe contenuës, dans la Caisse du Tambour.

Le Sixiéme Memoire communiqué par M. Bassuel, établit des préceptes pour la reduction de la Hernie Crurale. M Bassuel avoit souvent trouvé de la difficulté à réduire cette espece de Hernie ; ayant essayé la pression des parties vers le milieu de l'arcade Crurale, il n'en avoit pas tiré plus d'avantage et croyoit jusques-là devoir les réductions qu'il avoit faites, plutôt à l'effet du hazard ou du tatonnement, qu'à une compression assujettie à certaines regles.

Ses

Ses réflexions sur la position de l'arcade Crurale, qui est surbaissée du côté où elle s'attache à l'os Pubis, et qui s'éleve à mesure qu'elle s'avance vers l'os de la hanche, l'engagerent à faire des recherches sur les cadavres de ceux qui avoient eu cette indisposition, et il a presque toujours trouvé que la portion du sac Herniaire passant sous l'arcade Crurale étoit placée dans l'angle que fait cette arcade avec l'os Pubis : un peu de réflexion fait voir que c'est-là l'endroit que ces sortes de Hernies doivent naturellement affecter, c'est celui qui est le moins en état de resister aux parties qui font effort pour s'échaper du dedans au dehors, il est le plus bas quand l'homme est debout ; la portion du Peritoine qui le revet en dedans, n'est soutenu que par un tissu cellulaire mol, en dehors il n'est recouvert que d'un peu de graisse et de la peau.

On doit donc plus aisément réüssir dans la réduction de ces Hernies, en dirigeant la compression des parties vers l'angle interne de l'arcade, et M. Bassuel convient d'y avoir mieux réüssi en conséquence de ses réflexions qui ne sont pas inutiles pour la façon de diriger le tranchant de l'instrument lorsqu'il faut faire l'opération.

M. Jardin finit la séance par le récit de la guérison d'une verole fort difficile à démêler et dont les Simptomes étoient fort bizares : Un jeune homme à la suite d'un long flux hemoroïdal eut le Scorbut, et lorsqu'il en fut soulagé il eut de violents accès d'Epilepsie à laquelle il n'avoit jamais été sujet, ces accès devinrent très fréquents ; le malade tomba dans une fiévre lente et dans le marasme. Cet état déplorable l'obligea de venir à Paris, où les Médecins les plus accréditez lui donnerent les remedes indiquez en pareil cas, et même un spécifique contre l'Epilepsie dont il usa pendant dix-huit mois, mais sans soulagement. Dans un de ces accès, le malade tomba dans le feu, se brûla les pieds sans le sentir, la Gangrene y vint. M. Jardin fut obligé de lui couper plusieurs phalanges et fut deux mois à le traiter de cette derniere avanture.

Dans les visites assiduës qu'il lui faisoit, il le questionna sur sa conduite passée et commença à soupçonner un virus verolique, mais rien ne l'en assuroit ; un dépôt Lymphatique qui se forma aux deux genoux augmenta un peu ses soupçons ; enfin un examen bien circons-

pect

pect d'un des genoüils malades, lui fit reconnoître que les têtes des os de la jointure étoient gonflés ; M. Jardin convaincu, autant qu'il le pouvoit être, de ce qu'il avoit, pour ainsi-dire, deviné, prépara le malade aux frictions mercurielles et lui en donna plusieurs à petites doses pendant deux mois ; le malade fut parfaitement gueri, et depuis treize ans il n'a senti aucune incommodité.

LA VIEILLESSE,

Cantate à mettre en Musique.

QUel effroyable objet ! quelle horrible harpie !
L'Enfer a-t-il vomi ce monstre languissant ?
Dans les tourmens il traîne une cruelle vie,
Et son mal va toujours croissant.
Comme un âpre Vautour le passé le dévore,
L'avarice remplit un présent douloureux ;
Et l'obscur avenir qu'il craint et qu'il ignore,
Lui paroît tour à tour propice et rigoureux.
Le tems à sur son front gravé ses caractéres ;
Il va bientôt l'anéantir.
Vieillesse, ainsi tu perds pour de vaines chiméres,

L'ins-

L'instant fait pour le repentir.

La jeunesse n'est qu'un beau songe
Dont la Vieillesse est le réveil ;
Mais son aspect bientôt nous plonge
Dans un plus dangereux sommeil.
Usons donc de cet âge aimable
Comme d'un trésor précieux,
Dont chaque mortel est comptable
Au juste Tribunal des Dieux.
La jeunesse.....

Vieillesse, tout te craint, tout te hait, tout t'évite.
Sous tes pas chancelants la terre va s'ouvrir,
Mais hélas ! quelle soif te tourmente et t'agite
Au moment que tu vas périr !
Dans ton cœur que tout abandonne,
Je te vois élever à l'aveugle Plutus,
D'une main criminelle, un détestable Trône
Sur les sacrés débris des sublimes vertus :
Rien de ta passion n'éteint la véhémence ;
Elle a toujours pour toi mille nouveaux appas ;
Et comme elle est sans joüissance,
Elle te conduit au trépas.

Fortune volage
Garde tes présents ;

Effa-

Effacent-ils l'âge
Que donnent les ans ?
Leur trompeuse amorce
Au vieillard cassé
Rend-elle la force
De son tems passé ?
Fait-elle à la Parque
Prolonger nos jours,
Quand le sort lui marque
D'en trancher le cours ?

Avarice toujours funeste,
Tyran de nos derniers momens,
Tu ne vaincras jamais mon cœur qui te *déteste*,
Malgré l'essain flateur de tes attraits charmants,
Ton or n'est à mes yeux qu'un vain tas de poussiere,
Que l'on devroit aux pieds fouler avec dédain;
C'est lui qui fait notre misere.
Lui seul est le fléau de tout le genre humain.
Ah ! Vieillesse faut-il, qu'après cette chimére,
On te trouve toujours l'ensensoir à la main?

Verité répans dans son ame
Tous les rayons de ton flambeau,
Vien démasquer le vice infame
Qui la poursuit jusqu'au tombeau.
Triomphe, c'est à ta victoire
A changer son funeste sort :

Pour

Pour son salut et pour sa gloire
Fais qu'elle trouve enfin le port.
Que l'ennemi qui la dévore
Sous tes pieds gémisse, abattu :
C'est pour elle que je t'implore,
Fais lui connoître la vertu.

Par M. de S. R.

LETTRE de M.... sur un nouvel Ouvrage de M. le Marquis Maffei.

VOus ne sçauriez croire, Monsieur, le plaisir que m'a fait la lecture de l'Ouvrage nouveau de M. le Marquis Scipion Maffei, dont vous me chargez de vous rendre compte, et que tous les Gens de bon gout et d'une certaine érudition ont approuvé. Il est imprimé chez Charles Osmont, rue S. Jacques, sous ce titre : GALLIÆ ANTIQUITATES QUÆDAM SELECTÆ *in plures Epistolas distributæ* 1. *vol.* 4. *pp.* 175. M. DCC. XXXIII.

Les Lettres Latines qui composent ce Recueil sont au nombre de vingt-deux. Après une Dedicace au Roy en très beaux vers Latins, accompagnez de Notes au bas des pages, suit la premiere Lettre. Elle

Elle est adressée de Verone au Baron de *Bimard.* Il paroît par sa lecture que ce Baron est un jeune Seigneur, autant illustre et recommandable par son érudition, que par sa naissance. La Lettre est une Dissertation fort étenduë, remplie de Recherches curieuses, et accompagnée d'Inscriptions Grecques et Latines, et d'autres Monuments pour servir de preuves.

Le sujet de la Dissertation est pris d'un endroit de l'*Histoire Diplomatique* du Marquis Maffei, qui contient une difficulté exprimée en ces termes par notre illustre Auteur. *Qui factum sit, ut ab honestis Missionibus civitas Romana legionariis militibus concederetur, quos ut Legionibus nomen darent, cives Romanos jam fuisse oportebat? &c.* A la fin de cette premiere Letre on trouve la Gravure de deux Medailles Grecques jusqu'à présent inconnuës.

Ces Medailles font le sujet de la seconde Lettre, écrite de Turin et adressée à *M. Albert Fabricius.* La premiere Medaille fixe le vrai nom d'un Roy de la Haute Cilicie, qui prit le parti de Pompée et depuis celui d'Antoine, dont il prit même le surnom. Ce Roy est nommé dans la Medaille *Tarcondimotus*, et plusieurs Auteurs Anciens ont fait mention

tion de lui. L'autre Medaille représente *Musa* Reine de Bythinie : La Medaille sert à corriger un passage corrompu de Saluste, dans lequel cette Reine est nommée *Nisa*, au lieu de Musa, et qualifiée de Roy, *Regem* au lieu de *Reginam*. L'Auteur fait à l'occasion de ces deux Medailles beaucoup de recherches curieuses, et il laisse la décision de tout ce qu'il dit sur ce sujet à son sçavant Ami. Dans la même Lettre on examine une Inscription de l'Arc de Triomphe de Suze, ce qui donne lieu d'éclaircir ce qui regarde la situation et l'étenduë du Gouvernement de M. Julius Cottius, qui a donné son nom à une partie des Alpes, et d'expliquer les dénominations de plusieurs Villes et autres Lieux, contenuës dans l'Inscription, par les noms modernes que ces mêmes Lieux portent aujourd'hui.

La troisiéme Lettre est écrite de Genéve à *M. Ballerini* ; elle a pour objet deux Inscriptions Latines nouvellement découvertes, l'une par des Paysans dans la Comté de Genêve, et l'autre au lieu d'*Alby* dans le même Pays. Les Memoires de Trévoux ont donné l'explication de cette derniere.

Dans la quatriéme Lettre adressée de

Lyon à *M. Fretet*, de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, il est parlé de deux Inscriptions aussi Latines, trouvées dans la même Ville, dont l'Auteur donne l'explication. Il fait aussi quelques conjectures sur une autre Inscription antique de Lyon, qu'il croit n'avoir pas été bien expliquée par M. Spon.

Plusieurs Inscriptions qu'il a examinées à Nîmes, font le sujet de la cinquiéme Lettre, adressée de la même Ville à *M. Passionei*, Nonce du Pape à Vienne.

Après s'être plaint au commencement de la sixiéme, adressée de Narbonne au P. *de Montauzan*, de la perte de tant de Monumens dont cette Ville étoit autrefois remplie, et dont on ne voit plus aujourd'hui que des fragmens et des Piéces mutilées, dont on s'est servi pour construire une partie de ses murailles, M. Maffei fait part à son Ami de plusieurs Inscriptions Sepulcrales qui contiennent toutes quelque chose digne de remarque, et particulierement la X. qui mérite toute l'attention des Antiquaires.

La septiéme est écrite de Toulon à M. le Chevalier *Garelli*, Bibliothequaire de l'Empereur. Plusieurs Pierres Milliaires en font le sujet; ce sujet est curieux

et manié avec toute la capacité possible. L'Auteur fixe sur la fin de sa Lettre le Mille ancien à 756 toises, c'est-à-dire, à 4536 pieds, ou environ 5000 pieds Romains, le pied François étant plus grand; ou a mille pas anciens qui font nos pas Geométriques. Vous vous souviendrez, Monsieur, à cette occasion, que M. Vergile de la Bastide, Gentilhomme d'auprès de Beaucaire, a donné dans le Mercure du mois d'Août 1731. un Memoire sur la Decouverte d'un grand Chemin des Romains, dans lequel, sur l'autorité d'une PierreMilliaire, il a fixé la valeur du mille Romain à 752 toises 4 pieds, quoique M. Cassini lui ait donné 763 toises d'étenduë.

La huitiéme Lettre est adressée de Marseille à *M. Chishull*, ce Sçavant Anglois dont j'ai eu occasion de vous parler plus d'une fois, et en dernier lieu au sujet de son bel Ouvrage intitulé *Antiquitates Asiaticæ &c.* qui n'est plus si rare en France. Il s'agit dans cette Lettre de deux Marbres du Cabinet de M. Lebret, Premier President et Intendant de Provence, lesquels contiennent chacun une Inscription Grecque. Ce sont deux Decrets faits dans la Ville de Berenice, et qui avoient été placez dans l'Amphitéatre à

cause de leur importance en faveur de deux Citoyens distinguez dont l'un s'appelloit *Titius* et l'autre *Denys*. Rien n'est plus sçavant et plus recherché que tout ce que dit sur ces rares Monumens notre Illustre Auteur. Il y prouve sur tout que la Ville de Berenice, dont il s'agit ici, ne peut être celle de même nom, qui étoit située sur la côte de la Mer Rouge, comme quelques Sçavans le prétendent, mais que c'est celle qui avoit été bâtie dans la Province Cyrenaïque d'Afrique; c'est aussi dans ce même Païs que les Inscriptions ont été trouvées, et c'est de Tripoly de Barbarie, Ville voisine des Ruines de Berenice, qu'elles ont été apportées en Provence.

M. le M. Maffei rend compte dans sa neuviéme Lettre écrite d'Avignon, à *M. Ursatti*, Abbé d'un Monastere de Benedictins, de ses Voyages Litteraires de Provence et de Languedoc. Il lui envoye en même tems plusieurs Inscriptions au sujet desquelles il fait des remarques qui méritent une attention particuliere, et d'être lûës dans la Lettre même.

Il parle dans la dixiéme, écrite encore d'Avignon, et adressée à *M. Abauzit*, Bibliothéquaire de Genêve, du nombre considerable de fautes qui se trouvent dans

dans les differents Recueils d'Inscriptions anciennes, ce qui démontre la necessité indispensable de l'Edition d'un nouveau Recueil general, où toutes ces fautes soient corrigées En attendant il en releve ici plusieurs de celui de Grutter, et il rétablit sur tout une Inscription d'Arles, laquelle est tout-à-fait inintelligible dans cet Auteur.

La Formule *sub Ascia dedicavit*, qui se trouve à la fin d'un grand nombre d'Inscriptions Sepulcrales en France, fait le sujet de l'onziéme Lettre, adressée de Lyon à l'Illustre Auteur du Recueil des Historiens d'Italie *M. Muratori*. Le Sçavant Antiquaire y rejette le sentiment d'un Auteur nouveau, qui par le mot *Ascia* entend une espece de Hoyau, destiné specialement à creuser la terre pour les Tombeaux, et qui croit que l'usage que l'on faisoit de cet instrument étoit accompagné de beaucoup de cérémonies. On remarque ici au contraire que le terme *dedicavit*, ne veut pas toujours dire *dedier*, mais qu'il signifie encore placer, achever, perfectionner &c. que ces prétenduës Dédicaces ne furent point accompagnées de cérémonies funebres, et que les Dieux et les Déesses n'y entroient pour rien ; enfin que ce ne fut pas une

formule attachée specialement aux hommes ; c'est en particulier ce que notre habile Critique prouve fort bien par plusieurs Monumêns où des personnes vivantes et même des femmes se les sont dédiez à elles-mêmes. Après avoir discuté quelques autres opinions sur le même sujet, il ouvre enfin son sentiment, et soutient que la formule en question ne signifie autre chose sinon que le Monument sur lequel elle paroît, étoit neuf, qu'il n'avoit point encore servi, et qu'il étoit nouvellement construit, enduit au dehors et entierement achevé, ce qui étoit en même tems une marque d'honneur et de distinction. Il rapporte là-dessus un témoignage des plus respectables, qui est celui de trois Evangelistes, entre lesquels S. Jean a appellé le Tombeau où le Sauveur fut mis *Monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.*

Dans la douziéme Lettre écrite d'Autun à *M. Bonarroti*, M. Maffei rapporte quinze Inscriptions, dont plusieurs ont déja paru, mais qu'il corrige et qu'il éclaircit par des Remarques curieuses, faisant aussi au sujet de ces Inscriptions des découvertes utiles, qui ont échapé aux précedents Antiquaires.

Il s'agit encore dans la treiziéme Lettre adressée

adressée de Paris à M. le Marquis de *Caumont*, d'Inscriptions Latines au nombre de huit et toutes Militaires, sur lesquelles notre habile et élegant Auteur fait aussi ses Remarques avec le même succès.

La quatorziéme est aussi écrite de Paris et adressé à M. le President *Bouhier*, de l'Académie Françoise, si connu des Sçavans et si distingué dans la belle Litterature; l'Illustre Auteur lui envoye cinq Inscriptions Latines d'une construction fort singuliere sur lesquelles il expose ses heureuses conjectures. Il releve en passant une meprise de M. Spon à l'occasion de la quatriéme de ces Inscriptions où on lit VECTIGALIS MASSÆ FERRARIARUM. Cet Antiquaire ayant cru bonnement que ces mots *Ferrariarum Procuratorem* qui se lisent dans une autre Inscription Romaine, appartiennent à la Ville de *Ferrare* ce qui est insoutenable. On rappelle ici à la même occasion deux ou trois mots de la fameuse Inscription de Torigny, où l'on trouve JUDICI ARCÆ FERRAR. pour appuyer l'interprétation de cette quatriéme Inscription. Comme j'ai publié moi-même (*a*) l'Inscription de Torigny avec l'explication et les Re-

(a) *Voyez les Mercures d'Avril et May* 1733.

marques d'un très Sçavant homme (*b*) que j'ai fait connoître depuis, lequel donne un autre sens à ces mots, je m'abstiens ici de toute réflexion sur ce sujet, pour parler d'une Inscription Grecque qui accompagne les Inscriptions Latines, et qui est pareillement envoyée avec la même Lettre à M. le President Bouhier. M le Marquis Maffei l'ayant vuë à Marseille, il reconnut d'abord par la forme des caractéres qu'elle avoit été faite à Smyrne; en effet elle avoit été apportée depuis peu de cette Ville. Au surplus il convient que cette Inscription ne contient presque rien que de commun, et que son principal merite consiste en ce qu'elle est Grecque.

Je m'arrêterai ici, Monsieur, pour ne point trop allonger une Lettre qui doit avoir certaines bornes, me réservant d'achever de vous rendre compte du bel Ouvrage de notre Illustre et Sçavant Antiquaire dans une autre Lettre, que je tâcherai de ne pas vous faire longtems attendre. Je suis, Monsieur, &c.

(b) *Mercure de Fevrier* 1734.

A Paris le 21 *May* 1734.

PSEAU-

PSEAUME XCIII.

La Justice divine est présente à toutes nos actions.

PAroissez, Roy des Rois, venez, Juge suprême,
Faire éclater votre courroux
Contre l'orgueil et le blasphême
De l'Impie armé contre vous;
Le Dieu de l'Univers est le Dieu des vengeances;
Le pouvoir et le droit de punir les offenses
N'appartient qu'à ce Dieu jaloux.

Jusques à quand, Seigneur, souffrirez-vous l'yvresse
De ces superbes criminels,
De qui la malice transgresse
Vos ordres les plus solemnels,
Et dont l'impieté barbare et tyranique
Au crime ajoute encor le mépris ironique
De vos préceptes éternels?

Ils ont sur votre Peuple exercé leur furie;
Ils n'ont pensé qu'à l'affliger;
Ils ont semé dans leur Patrie
L'horreur, le trouble et le danger;
Ils ont de l'orphelin envahi l'héritage,

Et leur main sanguinaire a déployé sa rage
Sur la veuve et sur l'Etranger.

» Ne songeons, ont-ils dit, quelque prix qu'il en coûte ;
» Qu'à nous ménager d'heureux jours ;
» Du haut de la celeste voûte
» Dieu n'entendra pas nos discours ;
» Nos offenses par lui ne seront point punies ;
» Il ne les verra point ; et de nos tyranies
» Il n'arrêtera pas le cours.

Quel charme vous séduit ? quel démon vous conseille,
Hommes imbéciles et fous ?
Celui qui forma votre oreille
Sera sans oreille pour vous !
Celui qui fit vos yeux ne verra point vos crimes ?
Et celui qui punit les Rois les plus sublimes
Pour vous seuls retiendra ses coups ?

Il voit, n'en doutez plus, il entend toutes choses.
Il lit jusqu'au fond de vos cœurs ;
L'artifice en vain se propose
D'éluder ses Arrêts vangeurs ;
Rien n'echappe aux regards de ce Juge severe ;
Le repentir lui seul peut calmer sa colere,
Et fléchir ses justes rigueurs.

Ouvra-

Ouvrez, ouvrez les yeux et laissez-vous conduire
Aux divins rayons de sa foy.
Heureux celui qu'il daigne instruire
Dans la science de sa Loy !
C'est l'asile du Juste; et la simple innocence
Y trouve son repos, tandis que la licence
N'y trouve qu'un sujet d'effroy.

Qui me garantira des assauts de l'envie ?
Sa fureur n'a pû s'attendrir ;
Si vous n'aviez sauvé ma vie,
Grand Dieu, j'étois prêt à périr,
» Seigneur, vous-ai-je dit, ma mort est infaillible,
» Je succombe, aussi-tôt votre bras invincible
S'est armé pour me secourir.

Non, non, c'est vainement qu'une main sacrilege
Contre moi décoche ses traits ;
Votre Trône n'est point un siege
Souillé par d'injustes decrets ;
Vous ne ressemblez point à ces Rois implacables
Qui ne font exercer leurs Loix impraticables,
Que pour accabler leurs Sujets.

Toujours à vos Elus l'envieuse malice
Tendra ses filets captieux ;
Mais toujours votre Loy propice
Confondra les audacieux ;

Vous anéantirez ceux qui vous font la guerre;
Et si l'impieté nous juge sur la Terre,
Vous la jugerez dans les Cieux.

REPONSE à un Livre nouveau intitulé, Lettres au sujet des Reflexions sur la Poësie en general, sur l'Eglogue, sur l'Ode, *&c.*

JE n'aurois rien à répondre à votre Lettre, si je voulois; on a dû vous dire qu'elle n'étoit que l'extension de la premiere et ayant répondu à celle-la, me voila, en bonne regle, quitte envers vous; mais votre Critique prend un air trop important pour que je puisse avec bienseance demeurer dans le silence; car enfin ce n'est plus une simple Lettre, c'est un volume, un volume d'une taille raisonnable, et nous devons bien nous enorgueillir M. de S. M. et moi, de la dignité que vous donnez à votre Ouvrage. Quant à moi, M. il ne me convient point de prendre un vol si hardi; je resteray modestement dans le Mercure, et c'est-là où avec tout le respect que je vous dois, je compte vous montrer encore une fois qu'il n'y a pas une de vos Critiques qui soit raisonnable.

Les choses qui vous ont le plus choqué dans le Livre de Reflexions sur la Poësie, autant que je l'ai pû remarquer, se réduisent à cecy. Premierement l'Auteur ne traite pas assez gravement les matieres qu'il a à traiter. En second lieu il décrie lui-même son métier et ne veut point qu'on raisonne. Le troisiéme crime dont vous l'accusez est une espece de bigarrure que vous trouvez dans son Ouvrage. Le reste de vos plaintes roule sur la maniere indécente dont l'Auteur a parlé de M. de la Motthe. Voilà à peu près le précis de votre volume, le surplus est une espece de Commentaire des idées de M. de S. M. que vous tâchez d'étendre quand vous avez eu le bonheur de les saisir.

Pour répondre au premier Chef d'accusation, car au risque de n'être point entendu, il faut bien vous répondre; je vous dirai que vous n'avez de reproches à faire à M. de S. M. qu'au cas que la legereté qu'il a donné à ses idées ait diminué la précision et la netteté qui leur étoit nécessaire, mais si la maniere dont il les a embellies ne sert qu'à les faire envisager avec plus de facilité, s'il n'est sensible et moelleux que pour être plus clair, n'y a-t'il pas de l'ingratitude à

vous de vous plaindre de ce qu'il ne vous a point fait partager la fatigue qu'il doit avoir euë ? Mais, direz-vous, tout ce qu'il a mis dans son Ouvrage ne tourne point au profit de mon intelligence, les matieres y sont prodigieusement déliées, pourquoi à ce fond, qui est déja fin, avoir la vanité de *joindre* encore une forme si fine ? cela me fatigue. Je *réponds*, M. qu'il y a sur cela deux partis à prendre.

Le premier, le voici ; quand on ne se sent pas les reins forts, qu'on a peur de se fatiguer, au lieu de courir après l'intelligence d'un Ouvrage, il n'y a qu'à le laisser là pour ce qu'il est, convenir bonnement qu'il est au-dessus de ses forces et se taire.

Que si, fier de quelques lumieres, on se croit un peu fondé à compter sur ses forces, il faut alors les déployer toutes, ouvrir tant qu'on peut les yeux de son esprit, lui donner par le secours d'une attention ferme un peu plus d'étenduë qu'il n'en a naturellement ; au moyen de cela on voit quelque chose et l'on espere voir un jour ce qu'on n'a pas vû. Vous repliquerez peut-être qu'il est plus court et moins humiliant de s'en prendre à l'Auteur, je le sçai bien ; mais faites attention qu'auprès des gens qui voyent et qui

qui entendent, on se deshonore furieusement, parce que rien n'est plus deshonorant que de parler de ce qu'on n'entend point, sur tout lorsque, n'ayant point été interrogé, on pouvoit se taire avec bienséance.

J'ay encore à vous faire une petite Analyse qui va vous faire trembler, car vous n'êtes pas encore bien revenu de celle que j'ai pris la liberté de vous faire dans ma Réponse à votre premiere Lettre. La maniere vive et legere dont M. de S. M. traitte les matieres abstraites; à ce que vous dites, vous impatiente, vous ne sçauriez soutenir cette foule de tours agréables qui sont répandus dans son Ouvrage ; vous les blâmez comme s'ils n'étoient pas naturels, vous faites pis, vous les tournez en ridicule, et ils le deviennent en effet dès que vous y touchez.

Il vous faut, dites-vous, des Systêmes, il vous faut des têtes propres pour les créer, *des Abadies, des Malbranches, qui, avec un jugement aussi fort que leur imagination, se font un grand plan et le suivent pas à pas.*

On ne peut que vous loüer sur votre goût pour les Systêmes ; c'est de tous les goûts le plus magnifique ; mais celui qui vous l'a donné auroit dû vous dire, qu'un

qu'un Systême qui n'a ni le fuste ni la secheresse ordinaire des Systêmes, n'en est pas moins Systême; qu'à le prendre d'un certain côté un Systême dont les veritez ne se tiendroient que par des liaisons délicates, feroit plus d'honneur et peut être même plus de profit qu'un Systême à qui on auroit laissé sa majesté et sa secheresse. Avez-vous lû Paschal? lisez-le, vous y trouverez quelque part que cet ordre méthodique que vous nous vantez tant, ne sied point aux idées qui tiennent au sentiment et qui ne peuvent être attrapées que par lui, qu'il y faut proceder de toute une autre façon; qu'alors le grand art d'un Auteur est de rendre son Lecteur attentif par des tours vifs et naturels et de l'aider par là à démêler chez lui des veritez qui n'y étoient que confuses; car après tout on ne lui montre que son bien; mais si on ne l'aidoit à le découvrir, il n'en auroit peut-être jamais la connoissance; et entre nous, ce qu'on appelle Principes et l'avidité qui les accompagne ordinairement, me paroissent peu propres à la donner. Il y a mille choses comme cela, M. qu'on est obligé de vous dire, quand vous ne devriez pas les entendre.

Passons au second Chef d'accusation

vous

vous ne cessez de crier dans tout votre volume que M. de S. M. deffend de raisonner, et il est vrai qu'il le défend quelquefois; il ne veut point, par exemple, qu'on fasse le raisonneur dans l'Elegie, dans l'Eglogue et dans tout ce qu'on appelle ouvrage de sentiment, parce que quiconque est affecté d'une passion n'a pas le loisir de faire le bel esprit; mais prenez garde que par tout ailleurs il ne deffend point qu'on raisonne; il fait plus, il l'ordonne. Lisez l'endroit de sa premiere Lettre sur la décadence du gout où en vantant les anciens, il ne leur fait point de quartier sur leur peu d'exactitude, voici ses paroles : *Il le faut avoüer, et les Anciens sont assez grands pour n'avoir pas besoin de nos flatteries; penetrez que nous aimons mieux sentir que connoître, ces grands hommes en nous éclairant vouloient aussi nous toucher, et ils le vouloient au risque de nous éclairer moins. Mais quoi? ajoute-t il, sommes-nous donc tous faits pour les excès, et parce que les Anciens ont quelquefois abusé des graces, faut-il que nous abusions toujours de l'exactitude?* Convenez maintenant qu'il y a de la mauvaise foi dans votre procedé; car c'est mal vous justifier que de citer un Endroit où à l'occasion du

plus

plus voluptueux de tous les genres de Poësie, à l'occasion, dis-je, de l'Ode Anacreontique, l'Auteur dit *que ce n'est ni de l'esprit, ni de la raison, que nous viennent les choses aimables*. Il n'y a que vous dans le Monde qui n'entendiez pas ce que cela veut dire.

Vous avez un malheur prodigieux ; Monsieur, vous avez de l'esprit, cependant je ne sçai par quelle fatalité vous prenez toujours à gauche ; par exemple, l'Auteur des réflexions dit » qu'à la re- » naissance des Belles-Lettres on retrou- » va dans les Anciens le germe du bon » gout qu'on auroit toujours trouvé dans » son cœur, mais qu'on y auroit trouvé » plus lentement, » que faites-vous ? vous en concluez aussi-tôt que l'Auteur ne veut point qu'on raisonne. Il ne sçauroit vous entrer dans l'esprit que le gout étant une affaire de sentiment, il est plus élegant et même plus exact de dire qu'on auroit trouvé le germe du bon gout dans son cœur, que de dire qu'on l'auroit trouvé chez soi, ou dans son esprit : toutes vos critiques M. sont de la même force, et l'on me trouvera bien bon de justifier M. de S. M. sur des fautes qu'il n'y a que vous qui puissiez lui imputer.

Je

Je passe au troisiéme Chef d'accusation, c'est celui où vous trouvez de la bigarrure dans l'ouvrage de M. de S. M. voici l'endroit où votre accusation est la plus marquée. En parlant de la Poësie, M. de S. M. lui avoit, comme de raison, donné des Eloges, il vous convient à vous de troúver ces Eloges ridicules : car dites vous, la Prose ayant presque les mêmes priviléges que la Poësie; et ayant plus de liberté, n'a-t'elle pas cent fois plus de beauté qu'elle? *mettroit-on en balance des Vers mediocres avec la Prose Poëtique de M. de Fenelon, ou même, avec celle de l'Auteur, toute brillante, toute colorée, toute bigarrée*? Vous êtes en âge M. de connoître la force des termes; qu'entendez-vous par une Prose Poëtique bigarrée? voulez-vous dire que la Prose de l'Auteur est brillante? on en conviendra; voulez-vous dire qu'il y a plusieurs tons dans son ouvrage? on en conviendra encore; mais ne lui falloit-il pas prendre le ton des sujets qu'il avoit à traiter? eussiez-vous voulu qu'en parlant de l'Ode Pindarique, il eut employé ces tours tendres et affectueux qu'il a employés dans l'Eglogue, et qui vous ont mis de si mauvaise humeur contre lui? Enfin, comment ne vous a-t-on jamais dit

dit qu'il y avoit une loi établie dans la Republique des Lettres, loi prise dans la nature, qui ordonne de changer de stile quand on change de matiere, parce que chaque matiere a son ton, son langage, ses tours, qui lui sont particuliers?

Je me lasse, M. de vous endoctriner, et je suis d'avis de vous laisser là vous et votre ouvrage; aussi bien ne dit-il rien, à moins que vous ne comptiez pour quelque chose des generalitez, des lieux communs, et les Eloges magnifiques que vous donnez à M. de Fontenelle, Eloges sur lesquels je crois qu'à peu de chose près, M. de S. M. est d'accord avec vous.

Il me reste à vous dire un mot de la troisiéme Lettre de votre volume, qui sert de Réponse à la mienne, je l'ai trouvée, M. d'un naïf qui m'a fait extrémement rire. L'aveu que vous y faites de votre incapacité à saisir les matieres délicates, la frayeur que vous a causée la petite Analyse que j'ay mise dans ma Réponse, les railleries ingenieuses que vous me faites sur l'obscurité de mon style, l'embarras où vous êtes si je suis ami ou non de l'Auteur, la querelle que vous avez voulu me faire avec lui, tout cela m'a paru charmant, et je ne me serois jamais attendu à donner tant d'exercice

à

à votre pénetration; mais il y auroit de la barbarie à la fatiguer davantage, et je ne serai point fâché de vous dire plus exactement ce que je pense des Refléxions sur la Poësie en general.

Je vous dirai donc, et sans détour, puisque vous voulez qu'on vous le dise, que le Livre des Refléxions sur la Poësie est un excellent Livre, que toutes les idées en sont fines, vrayes et fort souvent neuves; leur grande netteté sur tout m'a frappé; on ne conçoit pas comment des idées abstraites ont pû devenir si agréables, mais ce qui m'étonne le plus dans M. de S. M. c'est la maniere dont ses idées sont fonduës; c'est son adresse à les lier, son bonheur à les enchaîner, de maniere qu'il semble qu'une idée en appelle une autre. J'ay encore une loüange à lui donner sur un article qui lui a pourtant valu des reproches de votre part, tant vous êtes ingénieux à adresser juste dans vos Critiques. La pierre de touche du bel esprit, c'est de n'avoir point de ton à lui, ou, pour mieux dire, de les avoir tous, et par là d'être toujours à portée de prendre sans effort celui qui est propre à sa matiere. Or c'est ce que fait admirablement M. de S. M, aucun de ses morceaux ne se ressemble, sans cesse

assu-

assujetti par le vrai, il est délicat quand il le faut, brillant presque toujours, nerveux quand le sujet le demande, et dans tous ses états il est naturel.

Voila, M. ce que je pense du Livre de M. de S. M. et ce qu'à peu de chose près vous en pensez vous-même, car vous avez beau dire, vous l'estimez, l'aveu vous en échappe en je ne sçai combien d'endroits de votre Livre, vous profitez même, autant qu'il est possible, de *ses lumieres*, vous faites plus, vous vous les appropriés; mais ce qu'il y a de mal à vous, c'est que vous faites comme ces enfans qui battent leurs Nourrices. Devenez donc, M. plus reconnoissant, et chantez au plus vîte la Palinodie; c'est en verité ce que vous avez de mieux à faire; que si votre humeur belliqueuse ne vous permet pas de suivre un avis qui vous feroit tant d'honneur, si l'envie de faire des volumes vous tient toujours, je vous déclare que je ne vous répondrai point, car à quoi bon nous battre ? si nos Héros étoient sur le Pré, il y auroit de la presse, mais nous, M. nous n'aurons pas plus de Spectateurs qu'en auroient à l'Armée deux Goujats qui se battroient pour l'honneur de leur General, et je vous avoüe que cela me dégoûte. Je suis, M. &c.

A L'AIMABLE ET JEUNE IRIS.

PAllas pour vous signala sa tendrsse
Au même instant que vous vîtes le jour;
Dans votre cœur elle mit la sagesse,
Et les Vertus qui composent sa Cour.
Dès-lors pour vous la Muse Polimnie
Sçut prodiguer ses plus rares talens,
Et par les sons d'une douce harmonie
Fit votre oreille à ses divins accens;
Bien-tôt après la Muse de la Danse,
Par mille pas, tous formez avec choix,
Vous fit sentir de l'exacte cadence
Et la justesse et les séveres Loix:
Les jeux décents qui voloient sur ses traces
Aussi legers que l'aîle des Zéphirs,
Sans être vûs vous donnerent les graces,
Qui de la Danse augmentent les plaisirs.
Charmé de voir un si bel assemblage
Le tendre Amour voulut mettre du sien,
Et pour finir un si parfait ouvrage,
» Sans moi, dit-il, la Musique n'est rien;
» Elle ne plaît qu'autant qu'elle m'exprime;
» Sans mon secours que deviennent les pas?
» Et que sont-ils si je ne les anime?
Mais vainement vanta-t'il ses apas.

D'un

D'un fier regard, la Déesse severe,
Sans l'écouter le bannit de ces lieux ;
Sans ton secours elle aura l'art de plaire.
Tout est aisé, dit-elle, à deux beaux yeux.
L'Amour piqué, la traite d'inhumaine,
Ah ! quel exil fut pour lui plus cruel !
Tout Dieu qu'il est, il mourroit de sa peine,
S'il n'esperoit quelque jour son rappel ?
A vous former, Iris, à vous instruire,
Chacune alors fit voir la même ardeur,
Et ces trois Sœurs qu'un même zele inspire,
Entre elles trois disputoient cet honneur ;
Quand tout à coup sur un brillant nuage,
La verité se fit voir à leurs yeux :
» Quel soin ici, dit-elle, vous partage ?
» Pour élever des jours si prétieux,
» Des Immortels sa Mere a le suffrage,
» Je la choisis, et de la part des Dieux,
» La verité lui remet l'entreprise.
On obéit ; on approuve le choix,
Et votre enfance à ses soins est commise,
D'un même accord et d'une même voix.
Sa main vous guide et sa voix vous éclaire ;
Vous l'imitez, vous marchez sur ses pas ;
Ah ! dans l'Eleve on reconnoît la Mere ;
En vous voyant on ne s'y méprend pas.
Mais quel progrès ! et de votre carriere,
Qu'avec succès vous remplissez le cours !
En vous déja brille son caractere,

Et

Et qui vous voit voudroit vous voir toujours.
Vivez, Iris, vivez en assurance,
Le Ciel sur vous épuise ses faveurs;
Sur vos beaux jours son heureuse influence
A chaque instant répand mille douceurs.
Vous craignez Dieu, son amour vous enflâme;
Tout nous apprend combien il vous chérit;
Vous unissez aux qualitez de l'ame
Celles du cœur et celles de l'esprit;
Du vrai Chrétien le sacré caractere
A chaque instant chez vous se fait sentir;
Et si quelqu'un vous dépeint sa misere
Il est toujours sûr de vous attendrir.
Sur votre front la Vertu sans nuage,
Etale aux yeux ses plus beaux ornemens;
Et la raison chez vous devançant l'âge,
Fait avant l'âge éclore vos talents.
Du plus subtil et du plus beau langage
Vous connoissez les termes et le choix,
Ils semblent faits, Iris, à votre usage,
Quand vous voulez, vous leur donnez des Loix.
Si vous parlez, une aimable saillie
Au même instant vient à votre secours;
Si vous contez, l'histoire est embellie
Par les beautez et les fleurs du discours.
Ces qualitez, en vous toutes égales,
L'une de l'autre empruntent des attraits;
Et chaque jour ces aimables Rivales

Font à l'envi briller de nouveaux traits.
Jugez, Iris, quelle peine est la nôtre,
Pour décider sur de si beaux talents,
Nous les voyons et toujours en suspens;
Nous ignorons qui l'emporte sur l'autre:
Si vous chantez, le chant paroît vainqueur,
Si vous dansez, la danse a l'avantage,
Et chacun d'eux également flateur,
En nous charmant exige nôtre hommage.

Ces Vers sont de M. Messier; on nous assure que la jeune Personne qu'il loüe est très digne de l'Eloge.

LETTRE *à M. D. L. R. sur les prétenduës influences de la Lune.*

MONSIEUR,

Vous nous avez annoncé dans le Mercure de Novembre 1733. pag. 2443. un Essai sur les erreurs populaires, traduit de l'Anglois de Thomas Brown &c. Dans le doute où je suis si cet ingénieux Auteur aura parlé des Influences qu'on attribuë à la Lune, je prens la liberté de vous adresser quelques réflexions que j'ai souvent

souvent faites sur cette erreur populaire, la plus étenduë, la plus opiniâtre et la plus ridicule en même tems que l'on puisse imaginer. Ce que j'ai l'honneur de vous présenter est bien moins pour faire paroître un sentiment particulier sur ce sujet, que pour engager quelque personne éclairée à donner le sien sur cette espece d'aveuglement, où le peuple croit voir si clair.

Il est vrai que bien des personnes m'ont assuré qu'on se mocque à Paris de ces sortes d'Influences ; mais dans les Provinces on les multiplie si fort qu'on fait présider la Lune generalement sur tout ce qui vit et tout ce qui ne vit point, sur les hommes, les animaux, les bois, les plantes, les pierres, les pluyes, les vents et même sur les esprits, puisqu'il n'est aucun de ceux qui suivent ce sentiment, qui n'ait observé dans quelque fou de son quartier des accès periodiques plus ou moins considerables, par proportion aux differents âges de la Lune.

Le Soleil dont les Influences sont si sensibles et si bien marquées, n'entre pour rien, selon eux, dans les opérations de la nature, c'est la Lune qui est le grand mobile de tout ce vaste Univers, et qui cause l'égalité ou le dérangement

des Saisons : tout homme qui s'avise de parler un autre langage, est un fou, un entêté, sans expérience, qui met toute son étude, disent-ils, à lire des Livres *qui ne sont que de papier*, au lieu qu'ils s'appliquent sans cesse à découvrir les choses les plus curieuses sur cette matiere.

Vous rirez sans doute, Monsieur, à m'entendre dire qu'on se garderoit bien de tailler la vigne, d'émonder les arbres, couper du bois de charpente, semer du bled, des legumes, planter la moindre herbe dans un Jardin, sans avoir auparavant consulté le grand registre de la Lune, c'est-à-dire *l'Almanach*, pour connoître si elle est pleine ou nouvelle, si elle est d'un tel mois ou d'un autre, et se conformer ensuite scrupuleusement à la bizarrerie d'un usage immémorial, que les gens de la campagne se transmettent de pere en fils. Sans cette précaution point de récolte de bled, ni de vin, les cirons vont dévorer tous les bois qu'on aura coupés en *mauvaise Lune*, les legumes seront plus longtems à cuire, les herbes ne graineront point, ou graineront trop tôt et tout ira de travers.

Les Fleuristes observent cet Astre avec encore plus de précision, chaque espece de fleur dépend de quelque mystere particu-

ticulier. Telles fleurs, disent-ils, doivent se semer le 14 de la Lune, telles autres le 8, telles autres le 3; avec cette précaution vous aurez beaucoup de fleurs doubles, et si vous manquez le jour, l'heure, et peut-être même le moment, toutes vos fleurs seront simples.

L'Empire de la Lune n'est pas seulement sur la terre exposée au grand jour, il s'étend jusques dans le fond des maisons les plus reculées et les plus impénetrables. Toutes les femmes d'une certaine étoffe en sont vivement persuadées, et elles n'ont garde d'entreprendre une lessive sans avoir consulté, non pas l'Almanach qui est trop relevé pour elles, mais leurs maris et leurs voisins qui joignent aux calculs de l'Almanach une continuelle inspection des apparences de la Lune dans le Ciel. Elles prétendent que le linge lessivé en *mauvaise Lune* n'est jamais si blanc, qu'il est sans consistance et s'use beaucoup plus qu'un autre; les vers à soye, selon elles, doivent aussi travailler dans la pleine Lune pour que les cocons soient loüables, et chacune d'elles en particulier croit avoir fait là-dessus les expériences les moins équivoques. Dans quelles conséquences ne donne-t-on pas quand on est une fois la dupe d'un faux principe?

Mais si la Lune peut ainsi pénetrer jusqu'au fond des maisons malgré l'obstacle des murailles, elle n'aura pas beaucoup de peine à pénetrer jusqu'au fond des Eaux. Aussi personne ne doute un seul moment que les Ecrevisses ne soient sensiblement differentes dans les nouvelles et pleines Lunes. Dans les nouvelles Lunes elles sont, pour ainsi dire, dessechées, au lieu qu'elles sont extrémement pleines vers le 14 de chaque Lune, et vous voyez des personnes sensées d'ailleurs, ajouter autant de foi à ces vieux contes qu'au S. Evangile. Pour moi, qui graces au Seigneur, n'ai jamais étudié dans une pareille Ecole, je puis vous assurer et vous n'aurez pas, je pense, beaucoup de peine à m'en croire, que j'ai passé dix-huit mois dans le lieu de tout ce pays, le plus fécond en Ecrevisses. J'en ai observé et fait observer dans tous les differents âges de la Lune, sans avoir découvert la moindre vraisemblance. J'en ai trouvé de pleines et de vuides indifferemment ; cette difference provenant sans doute de leur nourriture ou même des Saisons.

Je ne finirois point, Monsieur, si je voulois descendre dans le détail de toutes les extravagances que l'on invente

tous

tous les jours. Ceux d'entre les Vignerons qui croyent avoir un peu plus d'esprit que les autres, sans s'écarter du même principe, travaillent à tirer de nouvelles conséquences ; ils rafinent sur les vieilles expériences de leurs devanciers, et chacun se fait une gloire de pouvoir grossir le volume par quelque observation de sa part. Je puis vous assurer que cette folie tient presque du prodige; non-seulement les personnes de la campagne, mais les Artisans, les Bourgeois et beaucoup de personnes du premier ordre se laissent entraîner au torrent. La necessité où l'on se trouve de raisonner souvent avec ces sortes de gens accoûtume insensiblement à parler le même langage ; le langage produit peu à peu des impressions qu'on ne peut détruire que par de bonnes raisons, et les Partisans de la Lune n'en veulent point entendre ; si vous leur parlez d'une expérience que d'habiles gens auront faite, ils se mocquent de vous, et vous renvoyent aux Paysans qui sont seuls capables de juger et de décider sur cette matiere.

Enfin si l'on trouve quelquefois le moyen de se faire écouter, de faire voir que toutes les expériences dont on parle sont de pures chiméres, que ceux qui se-

seroient en état d'en faire de judicieuses ne veulent pas s'en donner la peine, et que ceux qui prétendent en faire tous les jours en sont tout-à-fait incapables, que le peu de conformité qui regne entre les sentimens sur ce genre marque le foible de cette opinion ; si, dis-je, l'on vient à bout de convaincre quelques personnes sur ce point, on a rarement le plaisir de leur faire avoüer cette erreur, la honte d'y avoir donné tête baissée les empêche d'en sortir ouvertement, et les porte à défendre avec opiniâtreté ce qu'elles avoient embrassé sans réflexion.

Quelque long et ennuyant que doive être pour vous le détail que je viens de faire, je ne puis passer sous silence la maniere dont les *Lunistes* prédisent les pluyes et les vents. Il seroit difficile de donner un systême plus propre à les entretenir dans leur léthargie que celui qu'ils ont fabriqué. Ils commencent par diviser l'âge de la Lune en quatre quartiers, c'est-à-dire, d'environ sept jours et demi chacun. Cette division supposée, demandez leur, par exemple, dans ce tems-ci où la secheresse est extrême, quand est-ce qu'il doit pleuvoir? La réponse est toute prête. Ce sera, disent-ils, au renouveau de la Lune. Je fis cette question à quel-

quelques Paysans des plus entêtés, il y a environ quinze jours. La Lune a depuis renouvellé le 3 de ce mois à 10 heures du matin, et la secheresse continuë; un d'entre-eux que je rencontrai peu après et que je taxai de faux Prophéte, me fit la réponse suivante. *M. quand je vous ai assuré qu'il pleuvroit au changement de la Lune, je n'ai pas prétendu que ce fut le 30 précisement, mais ce sera au premier quarton ou à la pleine Lune quelques jours plus ou moins.* Il seroit difficile de s'empêcher de rire à une pareille réponse. Vous jugez bien, Monsieur, que la premiere pluye que nous aurons sera nécessairément au premier, second, troisiéme, ou quatriéme quarton, quelques jours plus ou moins, le quartier n'étant composé que d'environ sept jours et demi. Ce seul trait donne assez à connoître la maniere dont ces gens là font leurs expériences, ils attribuent à la Lune des effets qui doivent arriver necessairement selon leur sentiment, et qui arriveroient s'il n'y avoit du tout point de Lune.

Ils ont encore remarqué sur le même principe que les Lunes qui renouvellent dans un jour où il y a une R. sont ordinairement venteuses, ils ont même bâti cette espece de Proverbe *Lune mécreuse,*

Lune venteuse, pour signifier que la Lune renouvellant le Mercredy, le vent soufflera jusqu'au bout, et s'il cesse plutôt ils trouveront que ce sera *dans quelque quarton à quelques jours plus ou moins.* Je m'étonne qu'ils ne remarquent pas les Saints et Saintes du Calendrier, lorsqu'il pleut ou fait du vent, pour pouvoir prédire l'année suivante que tel ou tel Saint fait pleuvoir ou grêler.

Vous voyez, Monsieur, que la superstition et l'erreur se suivent de près Il seroit impossible de guérir sur cela un certain peuple grossier qui se fait un mérite de n'écouter que son entêtement, mais il seroit à souhaiter du moins, que les personnes d'un certain rang, qui semblent être plus raisonnables que les autres, revinssent sincerement d'un préjugé si ridicule. Je ne doute pas que quelque curieux ne veuille bien sacrifier quelques momens pour donner là-dessus ses réflexions, que si personne ne veut prendre cette peine, vous me permettrez de vous envoyer quelques fragmens où je me flatte de prouver clairement que la Lune n'influë point, que les expériences qu'on vante tant, sont des illusions, et que pour en faire de profitables, il faudroit s'y prendre d'une tout autre ma-

maniere. Je differe de vous les envoyer de peur d'exceder les bornes d'une Lettre, et pour laisser le tems à quelque personne charitable de satisfaire le Public beaucoup mieux que je ne sçaurois faire. Je suis, &c. Signé SOUMILLE, Prêtre.

A Villeneuve lez Avignon, le 6. May 1734.

LE CHIEN FIDELE.

Sujet tiré de la IV. Chiliade de Jean Tzetzez, Auteur Grec.

UN corps privé de la clarté des Cieux,
Etendu dans un bois, n'avoit pour compagnie
Qu'un Chien triste et presque sans vie.
Le hazard amena le Prince dans ces Lieux,
Qui touché d'un sort si barbare
Fit enterrer le corps, et tout surpris
Fit garder l'animal, pour prix
D'une fidelité chez les hommes si rare.
C'étoit Pyrrhus, si je m'en souviens bien.
Or revenons à notre Chien,
Un chacun lui faisoit caresse,
Pourquoi? c'étoit le Chien du Roy.

Cet Animal, car l'Histoire en fait foi,
Etoit doux, et faisoit mille tours de souplesse;
Ce n'est pas là le point, à quelque tems delà
Un Inconnu dans ces lieux se trouva;
Notre Chien le voulut déchirer, et pour cause.
Ayant donc bien aboyé, tempêté,
L'on se douta de *quelque chose*,
Le malheureux fut arrêté.
C'étoit l'Assassin de son Maître;
Le Chien le reconnut dès qu'il l'eut vû paroître.

P. D.

LETTRE à l'Auteur de l'Ouvrage annoncé dans le Mercure de Decembre 1733. deuxiéme Partie page 2856. sous le titre de : Nouvelle Méthode pour trouver les XIV. des nouvelles Lunes Pascales, avec la réforme de la Pâques, depuis 1700. jusqu'en 10000 ans. selon le style Gregorien. *Par le R. P. Emanuel de Viviers, Prédicateur Capucin.*

MON REVEREND PERE,

Dès l'année 1724. j'avois entendu parler d'une dispute sur le jour de Pâques, la

laquelle s'est renouvellée en 1733. au sujet de la même Fête de cette année. Mais je ne pouvois deviner sur quoi se fondoit le parti qui soutenoit que dans ces deux années Pâques se trouvoit reculé de huit jours, et qu'il auroit dû être le jour des Rameaux. Le raport évident de cette dispute avec le titre de votre ouvrage m'a inspiré la curiosité de le voir, et je l'ai fait venir de Toulouze, où il a été imprimé.

Vous convenez bien que suivant les regles du Calendrier Gregorien, il n'y a rien à changer aux Tables Pascales. Mais vous proposez une réforme de ses regles, par laquelle, si elle avoit lieu, la Fête de Pâques auroit dû en effet être celebrée le jour des Rameaux dans les années 1724. et 1734. et dans celle de 1720. que vous citez aussi. C'est donc vous, mon R. P. que je dois regarder comme le premier Auteur de cette nouvelle Critique.

Vous ne seriez pas le premier Religieux de votre Ordre à qui le Public seroit redevable d'une découverte utile. J'entens parler du R. P. Jean Loüis d'Amiens, qui a inventé une Periode double de la Julienne, dans son Atlas des tems, imprimé à Amiens en 1683. Cette nou-

nouvelle Periode est de 15960 ans, qui sont le produit de trois Cicles multipliez l'un par l'autre, le Cicle Solaire de 28 ans, le Cicle Lunaire de 19 ans, et le Cicle des 30 Epactes; qui sont à côté des jours des mois depuis la réformation Grégoriene. Quand les Sçavans seront convenus d'adopter cette double Periode et de la citer, elle conciliera les supputations de tous les Chronologistes, de quelque opinion qu'ils soient, sur le nombre des années du monde avant J. C. parce qu'elle remonte bien au-delà de 6000 ans, qui est jusqu'à présent le plus grand âge que l'on donne depuis la création jusqu'à la naissance du Sauveur; au lieu que la Periode Julienne reste plus de 1200 ans en deçà. Mais suivons votre Méthode.

La définition que vous donnez de la Lune Pascale, se présente la premiere. Vous dites que c'est celle dont le XIV^e. jour arrive après l'Equinoxe du Printems. Cela n'est point exact. C'est celle dont le XIV. jour tombe au 21 Mars jour fixé par l'Eglise pour l'Equinoxe, ou vient après le 21 Mars. Je vous rends bien la justice de croire que ce n'est qu'une faute d'impression, mais il faut la corriger pour ne pas induire en erreur.

Ce

Ce que vous ajoutez après pourroit encore donner une fausse idée. *Avec cette difference* toutefois, dites-vous, que quand le XIV. de la Lune se rencontre un Dimanche, alors Pâques est renvoyée au Dimanche suivant pour ne pas judaïser. Ce n'est point là un cas où l'Eglise puisse craindre de judaïser ; car il n'est pas possible qu'il arrive, puisque par le Concile general de Nicée Pâques ne doit être que le Dimanche qui vient le premier après le XIV. de la Lune Pascale.

Vous venez ensuite à la réformation du Calendrier Julien faite en 1582. Tout le monde sçait les deux défauts dans lesquels il étoit tombé par succession de tems jusqu'alors. Mais ne laissons pas de les rappeller ici. Le premier étoit, qu'en donnant onze minutes de trop à l'année Solaire, l'Equinoxe étoit remonté du 21 au onze Mars. Le Pape Gregoire XIII. y remedia en retranchant dix jours de l'année 1582. ce qui remit l'Equinoxe au 21 Mars, et pour que ce mécompte n'arrivât plus à l'avenir, il regla qu'on retrancheroit trois jours, qui s'accumulent dans le cours de chaque 400 ans, sçavoir un jour *bissexte* à chacune des années centenaires, qui ne peuvent se diviser juste par 400, comme les années

1700.

1700 1800. 1900. 2100. 2200. 2300. &c.

Les plus sçavans Astronomes conviennent que cette Réformation est arrivée au plus près qu'il étoit possible de la précision. En effet il ne restoit qu'une très-petite fraction de 12. secondes par an, qui ne sçauroient faire une erreur sensible que dans le cours de plusieurs siecles.

Vos faites cependant sur cela un calcul très-juste. Ces 12. secondes par an accumulées, feront 80. minutes en 400 ans; elles feront un jour de 24. heures en 7200. ans, et dix jours en 72000. ans. Il ne paroît sur cela rien de mieux à faire que ce que vous proposez, qui est de faire une année commune de 365. jours de chaque année 7200. à compter depuis 1600. Il faudra pour cet effet faire sortir les années 8800. 16000. 23200. &c. de la Regle generale du Calendrier Grégorien, suivant laquelle ces années-là devroient être *bissextiles*. Votre avis est donc fort bon à faire passer à une Posterité si éloignée.

Le second défaut du Calendrier Julien ne fut pas si facile à réparer. Il donna beaucoup de travail d'esprit aux Reformateurs. Pour bien entendre ce que c'étoit, il faut se souvenir qu'avant la Réformation Grégoriene c'étoit le Nom-

bre

bre d'or courant qui marquoit chaque année les nouvelles Lunes dans le Calendrier Julien. L'Auteur de ce Calendrier avoit compté comme une chose certaine, qu'à la fin des 19. ans du Cicle du Nombre d'or, les Lunes se retrouvoient au même point qu'au commencement, au même jour, à la même heure, à la même minute. En quoi il y avoit un mécompte, parce que dans le cours de ces 19. ans les Lunes anticipoient d'une heure et près de 30. minutes. Ainsi dans l'espace de 312. ans et demi elles anticipoient d'un jour entier, et de quatre en 1250. ans. De façon qu'en 1582, le Nombre d'or courant ne marquoit plus le premier jour de la Lune, mais seulement le quatriéme, et que le 14. de la Lune étoit réellement le 18. ce qui faisoit que Pâques ne pouvoit plus arriver du 15. jour de la Lune au 21. mais seulement du 19. au 25. inclusivement.

Après beaucoup d'étude et de conferences entre les Astronomes, Aloysio, Lilio, l'un d'entr'eux proposa de marquer les nouvelles Lunes par les Epactes, au lieu du Nombre d'or, et de mettre les 30. Epactes à côté des jours des mois en ordre rétrograde, comme elles sont aujourd'hui dans nos Calendriers, l'Epacte

pacte 30. ou * au premier Janvier, l'Epacte 29 au 2. Janvier, &c. ce qui fut approuvé avec éloge. Le Nombre d'or de 1582. étoit VI. il n'y eut point de changement à son Cicle, parce qu'il n'y est point sujet.

Mais quant à l'Epacte, qui cette année-là se trouvoit être aussi le nombre VI. elle fut réformée selon le retranchement de dix jours fait à l'année Solaire, et on la fit descendre de dix degrez, ce qui la mit au nombre XXVI. Son Cicle ainsi joint au Cicle du Nombre d'or, a continué sans changement jusqu'en l'année 1700. exclusivement.

Cette invention des Epactes remedia à l'anticipation de quatre jours que la Lune se trouvoit alors avoir faite sur le Nombre d'or depuis 1250. ans, rétablit l'Equation des deux années Solaire et Lunaire, et marqua assez exactement par l'Epacte courante les premiers jours des Lunes dans le Calendrier. Mais on n'oublia pas de pourvoir à entretenir à l'avenir cette Equation des deux années Solaire et Lunaire contre les variations de mesure, qui arrivent au cours du Soleil et de la Lune. Le Soleil avance de trois jours en 400. ans, on venoit d'ordonner le retranchement de ces trois jours. La

Lune

Lune avance d'un jour en 312. ans et demi; il falloit faire la compensation entre ces deux mouvemens, et ôter à la Lune ce qui lui resteroit de trop, sur quoi il y a plusieurs regles.

La premiere est, que le Cicle des 19. Epactes, jointes au Cicle du Nombre d'or, seroit en usage, tel qu'il venoit d'être établi sans aucun changement depuis 1582. inclusivement jusqu'à 1700. exclusivement, et il a été suivi en effet, comme il vient d'être dit.

La seconde regle regarde l'Epacte qui suit la 19. année du Cicle Lunaire. On sçait que la premiere des Epactes est XI. et qu'elles augmentent par progression de XI. en XI. de facon que quand elles passent XXX. on retranche ces XXX. et l'on ne garde que l'excedent. Or on rejette ce nombre de XXX. pour former en dix-neuf ans sept mois embolismiques, qui sont pleins et de 30. jours, excepté le dernier qui n'en a que 29. Il ne faudroit donc cette derniere fois retrancher que 29. jours; mais pour garder l'uniformité de calcul on en retranche 30. et le jour qu'on donne de trop à cette Lunaison, lui est ôté aussi-tôt en ajoûtant XII. au lieu de XI. à l'Epacte. C'est ce qu'on appelle vulgairement le saut de la

Lune,

Lune, comme si elle avoit sauté par dessus ce jour-là.

La troisiéme regle est de changer le Cicle des Epactes pour rétablir l'Equation toutes les fois qu'elle sera dérangée, soit par le retranchement des trois jours *bissextes* en 400. ans, soit par l'anticipation d'un jour de la Lune en 300. ans ou environ. Ce changement est de faire descendre le Cicle des Epactes d'un degré vers la fin des mois, lorsque l'on ôte un jour au Soleil, ce qui fait que la nouvelle Lune arrive un jour plus tard; ou de le faire monter d'un degré vers le commencement des mois, lorsque la Lune a anticipé d'un jour dans une année *bissextile*, parce qu'en ce cas la Lune avance d'un jour. Mais lorsque l'anticipation d'un jour de la Lune se rencontre avec le retranchement d'un jour *bissexte*, alors il se fait une compensation, et le Cicle des Epactes continuë jusqu'à-ce qu'il y ait une Equation à rétablir.

Cela deviendra plus clair et plus sensible par les exemples. En 1700. qu'on a retranché le jour *bissexte*, la nouvelle Lune est arrivée un jour plus tard, et le Cicle des Epactes est descendu de X. à IX.

En 1800. la Lune aura anticipé d'un jour

jour depuis 300. ans; on retranchera le jour *bissexte*. C'est le cas de la compensation, et le Cicle continuera sans changement.

En 1900. on retranchera le jour *bissexte*, sans anticipation de Lune. Par ce retranchement elle arrivera un jour plus tard, ainsi le Cicle des Epactes descendra encore de XXX. ou ce qui est la même chose à XXIX.

L'année 2000. sera *bissextile* sans anticipation de Lune; le Cicle continuera sans aucun changement.

L'année 2100. ne sera point *bissextile*, mais il y aura une anticipation d'un jour de la Lune, de-même qu'en 1800. cela fera une compensation, et le Cicle ne changera point.

En 2200. l'on retranchera le jour *bissexte* sans anticipation de Lune, le Cicle descendra de XIV. à XIII.

En 2300. de-même, et le Cicle descendra de IX. à VIII. L'année 2400. sera *bissextile*, mais la Lune aura anticipé d'un jour; ainsi le Cicle montera de III. à IV.

Il faudra donc, comme il a été dit, corriger les Epactes et faire un nouveau Cicle dans toutes les années centenaires, ou l'Equation seroit dérangée.

La

La quatriéme Regle est le fruit de l'attention qu'on a faite à la nature du Nombre d'or, laquelle est telle, suivant l'institution de Meton, son Auteur, que durant les 19. ans du Cicle les nouvelles Lunes ne doivent point arriver deux fois un même jour. Pour éviter cette rencontre on a mis dans six mois de l'année, qui sont Février, Avril, Juin, Juillet, Septembre et Novembre, en une même Cellule, l'Epacte 25 en chiffre Arabe, et XXVI. en chiffre Romain; et dans la Cellule suivante XXV. et XXIV. Dans les six autres mois on a mis aussi dans une même Cellule 25. et XXV. La Regle est que quand XXV. et XXIV. qui donnent la nouvelle Lune au même jour, se trouveront dans un Cicle comme il arrivera pendant 300. ans depuis 1900. inclusivement jusqu'à 2200. exclusivement, en ce cas au lieu de l'Epacte XXV. on prendra 25. qui donne la nouvelle Lune un jour plutôt.

Voila, mon R. P. les Regles qui ont rétabli l'Equation et qui l'entretiendront à l'avenir, faites avec tant d'attention et de prévoyance; voilà l'Ouvrage approuvé après un mûr examen par les plus sçavans Astronomes et par les Universitez; canonisé, pour ainsi-dire, par le Pape Gré-

Gregoire XIII. de concert avec tous les Souverains Catholiques, executé par l'Eglise, sans contradiction, depuis plus d'un siecle et demi ; c'est-là, dis-je, l'Ouvrage qui n'est pas à votre gré et que vous voudriez réformer. Cela me fait souvenir d'un trait d'Histoire, sur lequel j'espere que vous entendrez raillerie, parce que ceci n'est guere qu'une matiere de calcul, qui ne touche que legerement à l'amour propre. Alphonse X. Roy de Castille, dans le XIII. siecle, aimoit singulierement l'Astronomie, comme vous le sçavez sans doute ; mais il n'aimoit pas tant les mouvemens des Astres, tels qu'on les imaginoit alors dans le Systême de Ptolomée. *Si Dieu, disoit-il, m'avoit appellé à la Création du Monde, je lui aurois donné de bons avis.* Si vous aviez été à la Réformation du Calendrier Julien, vous auriez pù demander la préference pour votre Méthode et pour l'arrangement de vos Epactes ; mais à présent pour déplacer un Ouvrage aussi autentique, il faudroit avoir un Systême évidemment meilleur à proposer. Nous allons voir les deffauts que vous reprochez à la Réformation Grégoriene ; après quoi, nous examinerons votre Réforme.

La suite pour le Mercure prochain.

ELOGE DU MARECHAL DUC DE VILLARS.

Doublement couronné par les mains de la Gloire,
Et des Lauriers de Mars et de ceux d'Apollon,
Intrépide Héros au Champ de la Victoire,
Arbitre du bon goût dans le sacré Vallon,
Tu fus un Lélius, tu fus un Scipion :
Mais hélas! tu n'es plus que dans notre Mémoire.
Te loüer en détail, de nos jours, à quoi-bon ?
Pour nous ton Eloge est ton nom,
Pour vous siecles futurs, ce détail est l'Histoire.

Par M. l'Abbé de Villars Lugein.

*LETTRE à Madame la Marquise de *** au sujet de la Méthode du Bureau Typographique.*

MADAME,

Il y a déja quelque temps que j'eus l'honneur de vous rendre compte de la maniere dont un Enfant

Enfant passe de la premiere à la seconde et à la troisiéme Classe du Bureau Typographique, sans qu'il s'apperçoive qu'on lui montre à lire ; il suffit qu'il s'imagine de badiner en pratiquant les jeux, les exercices ou les operations Typographiques dont il est parlé fort au long dans l'article VII. du premier volume de la *Bibliotheque des Enfans*, qu'on trouve chez P. Witte, ruë S. Jacques, proche S. Yves, à l'Ange Gardien, et chez P. Simon, Imprimeur du Parlement, ruë de la Harpe, à l'Hercule. Vous désirâtes pour lors, Madame, sçavoir le sentiment de M. Rollin sur cette nouvelle maniere de montrer aux Enfans les premiers élemens des Lettres : voici ce qu'en dit ce fameux Auteur, dans le *Supplément au Traité de la maniere d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres*, page 11.

» On a proposé au Public depuis peu une nou» velle maniere d'apprendre aux Enfans à lire, » qu'on appelle LE BUREAU TYPOGRAPHIQUE : » c'est M. Du Mas qui en est l'Auteur. A ce mot » de nouveauté il est assez ordinaire et assez na» turel qu'on entre en défiance et qu'on se tienne » sur ses gardes ; disposition qui me paroît fort » sage et fort raisonnable, quand elle nous porte » à examiner de bonne foi et sans prévention ce » qu'on nous propose de nouveau. Mais il n'y » auroit rien de plus opposé à l'équité et à la » droite raison, que de rejetter et de condamner » une invention, précisément parce qu'elle est » nouvelle, on doit, au contraire, sçavoir bon » gré à un Auteur, quand même il ne réüssiroit » pas parfaitement, d'avoir proposé au Public » ses vûës et ses pensées : c'est uniquement par » ce moyen que les Arts et les Sciences se per» fectionnent. Il faut donc, pour juger saine-

» ment de la nouvelle Méthode de lire dont il
» s'agit, l'examiner avec un esprit impartial et
» libre de tout préjugé.

» Le Bureau Typographique (*dont on a donné*
» *la description et les dimensions dans le premier*
» *vol. de la Bibliotheque des Enfans, Article IV.*
» *p. 29. §. 6.*) est une Table beaucoup plus lon-
» gue que large, sur laquelle on place une sorte
» de Tablette ou de *Colombier*, qui a plusieurs
» étages de petites Loges, où l'on trouve les
» differens sons de la Langue, exprimez par des
» caracteres simples ou composez sur autant de
» cartes. Chacune des Logettes indique par un
» titre les Lettres qui y sont renfermées. L'Enfant
» range sur la Table les Lettres et les sons des
» mots qu'on lui donne ou qu'on lui demande,
» en tirant de leurs loges ces Lettres et ces sons,
» comme fait un Imprimeur en tirant des casse-
» tins les differentes Lettres dont il compose ses
» mots. Et c'est ce qui a fait donner à ce Bureau
» l'épithete de *Typographique.*

» Cette maniere d'apprendre à lire, outre plu-
» sieurs autres avantages, en a un qui me paroît
» fort considerable, c'est d'être amusante et
» agréable, et de n'avoir point l'air d'étude. Rien
» n'est plus fatiguant ni plus ennuyeux dans l'en-
» fance que la contention de l'esprit et le repos
» du corps. Ici l'Enfant n'a point l'esprit fatigué,
» il ne cherche point avec peine dans sa mémoire,
» parce que la distinction et le titre des loges le
» frappent sensiblement. Il n'est point contraint à
» un repos qui l'attriste en le tenant toujours col-
» lé à l'endroit où on le fait lire. Les yeux, les
» mains, les pieds, tout le corps est en action.
» L'Enfant cherche ses Lettres, ses sons, il les
» tire, il les parcourt, il les couche, il les ren-

» versa

» verse, il les sépare, il les arrange, et enfin les » remet dans leurs loges. Ce mouvement est fort » de son goût et convient extrêmement au carac- » tere vif et remuant de cet âge.

» On cite un grand nombre d'enfans de trois » et quatre ans, sur qui l'on a fait une heureuse » épreuve de cette Méthode, et j'en ai été témoin; » ce que je sçai encore par moi-même, c'est » qu'elle a fort réüssi à l'égard d'un Enfant de » qualité à qui je m'interesse, en lui ôtant un dé- » goût horrible qu'il avoit pour toute application » et pour toute étude, où il n'alloit presque ja- » mais qu'en pleurant; au lieu que maintenant le » Bureau fait sa joye et ne lui coûte des larmes » que quand il s'en voit privé.

» Un autre avantage qu'a cette Méthode, c'est » que le même Maître peut exercer à la fois plu- » sieurs enfans au même Bureau, ce qui peut ex- » citer entre eux une utile émulation; et qu'un » Enfant peut aussi s'y exercer ou y joüer tout » seul, sans le secours du Maître.

Voila, Madame, le sentiment de M. Rolin, qui suppose la pratique de la véritable dénomination des Lettres et des sons de la langue, sans quoi le Bureau seroit bien un Outil agréable et amusant, mais il seroit très peu instructif et sans principes, au lieu que par la veritable dénomination des Lettres, l'Enfant apprend beaucoup plus vîte et par principes, ainsi que je l'ai démontré dans l'article X. page 80. §. 2. Voici une preuve de cette verité, qu'on ne sçauroit trop repeter.

La meilleure dénomination des Lettres est celle qui, sans multiplier inutilement les syllabes, exprime le mieux et le plus simplement leur juste valeur; ensorte que cette même valeur puisse être fidelement repetée par les Echos ou par les

petis Enfans. Or est-il que la dénomination vulgaire des Lettres Latines ou Françoises n'a pas ces proprietez, et qu'au contraire elles se trouvent dans la Méthode et dans le Livre du Bureau Typographique, donc la dénomination vulgaire des Lettres n'est pas la meilleure dénomination, puisqu'elle n'a pas les proprietez essentielles qui se trouvent dans la dénomination pratiquée selon le Systême du Bureau Typopraphique.

La dénomination vulgaire des Lettres Latines et Françoises a le défaut des syllabes inutiles pour faire exprimer simplement la juste valeur des Caracteres, elle a aussi le défaut des syllabes fausses, équivoques ou captieuses pour faire repeter fidelement les syllabes finales à l'Echo ou au petit Enfant, comme lorsque la dénomination vulgaire appelle *effe* la lettre *fe* dans le mot *vif* : *ache* la lettre aspirée ou non aspirée *he*, dans les mots *heros*, *heroe* : *i consonne*, la lettre *ja* dans le mot *jujube* : *elle* la lettre *le* dans le mot *vil* : *emme* la lettre *me* dans le mot *Hypermnestre* : *enne* la lettre *ne* dans le mot *none* : *erre* la lettre *re* dans le mot *rire* : *u consonne* la lettre *ve* dans le mot *vive* : *y grec* le son *ye ïe* dans le mot *payen*, *païen* : *ce* le son *ke* dans le mot *car* : *ge* le son *ghe*, *gue* dans le mot *Magog* : *esse* le son *ze* daus le mot *poison* : *te* le son *ci* dans le mot *action* : *icse* ou *isque* les sons *cse* ou *gze* dans les mots *axe*, *exil*, *&c.*

Cette dénomination vulgaire est encore fausse, équivoque et captieuse lorsqu'elle appelle *a*, *enne* le son *ã* dans le mot *cran* : *o*, *enne* le son *õ* dans le mot *son* : *pe*, *ache*, le son *fe* dans le mot *Joseph* : *e*, *a*, *u*, le son *ô* dans le mot *chapeau* : *o*, *i*, *e*, *enne* le son de l'*é* ouvert long dans le mot *avoient* : *i*, *elle*, *elle* le son moüillé du *lhe*,

ill, dans le mot *oüaille* : *ge*, *enne* le son moüillé du *gne* dans le mot *agneau* : *ce*, *ache* le son du *che* dans le mot *chou* : *e*, *u*, le son *eu* dans le mot *Dieu* : *o*, *u*, le son *ou* dans le mot *tout*, &c. or est-il que ces défauts ne se rencontrent point dans la dénomination des Lettres, selon le Systême du Bureau Typographique, et qu'il n'y a point de son faux et captieux, ni de syllabes superflues dans la nouvelle dénomination des Lettres pratiquées en faisant épeler ou syllaber. Or est-il que par cette nouvelle dénomination, l'Echo ou le petit Enfant peuvent repeter fidelement les syllabes finales qui expriment la juste valeur des lettres et des sons, comme dans les mots suivans.

Mots.	Echo.	*Mots*.	Echo.
place	*ce.*	vive	*ve.*
ioc	*ke.*	axe	*xe.*
cocq	*que.*	Joseph	*fe.*
vif	*fe.*	Zenith	*te.*
Og.	*gue.*	vache	*che.*
sel	*le,*	ligne	*gne.*
ame	*me.*	paille	*ihe.*
aune	*ne.*	Dieu.	*eu.*
car	*re.*	toutou.	*ou.*
bise	*ze.*	paon	*ã*, &c.

Donc la dénomination des Lettres, pratiquée selon le Systême du Bureau Typographique est la meilleure et la plus simple de toutes les dénominations des Lettres. Donc la dénomination vulgaire n'est ni la meilleure ni la plus simple pour faire repeter fidelement à un Echo ou à un petit Enfant, la juste valeur des Lettres ou des sons de la Langue Latine ou de la Langue Françoise, quand il s'agit d'épeler et de syllaber les mots en l'une et l'autre Langue. Donc les

Maîtres non prévenus, bien intentionnez dans leur Profession, amis de l'utilité publique, et qui ont l'esprit juste, doivent adopter la nouvelle dénomination des Lettres pratiquée selon le Systême du Bureau Typographique.

Donc on peut et l'on doit conclure que les Maitres qui condamnent ou qui refusent de suivre et de pratiquer cette nouvelle dénomination des Lettres, que ces Maîtres, dis-je, n'ont pas compris ou voulu comprendre la nouvelle Méthode; qu'ils sont restez dans les préjugez avec tous les plis dans leur esprit de la Méthode vulgaire; la vieille habitude contractée les tyrannise, ou bien il faut conclure que trop indifferens sur l'institution de la premiere enfance, ils aiment mieux suivre l'ancienne route, quoique défectueuse et plus longue que de se remettre à l'*a*, *b*, *c*, pour en suivre une nouvelle, quoique meilleure et plus abregée. J'ay l'honneur d'être, &c.

TUMULUS

FORTISSIMI VIRI DD. DE BERWIK.

Hoc jacet in tumulo Vir Regum è sanguine natus;
Regali natum sanguine facta probant.
Belli Fulmen erat, testes si forte requiras,
Almanza Campi, Barcino testis erit.
Gallica proh! quantis décoravit lilia palmis.
Pignora ne quaras; Gallia flendo dedit,
Turenno vix impar erat. Virtute, triumphis

Ambo

Ambo pares, fato procubuere pari.
Non satis heu! vixit, si spectes Gallica vota;
Si Lauros, Fama sat dedit ille sua.

Waepenaër Despe *Atrebatensis.*

REMARQUES au sujet de l'Histoire des Anciens Comtes de Provence. Extrait d'une Lettre de M. Giberti, Medecin, *écrite le* 23. *Juin* 1734.

JE vous envoye quelques Remarques que j'ay faites après avoir lû votre Mercure d'Avril dernier. Comme je travaillois à mettre au net l'*Histoire de la Ville de Pernes*, ancienne Capitale du Comtat Venaissin, ma Patrie, que je dois bien-tôt mettre au jour, et que j'en étois au Chapitre des Comtes de Provence qui en ont été les Souverains, je fus ravi de trouver dans ce Journal un Ouvrage sur la même matiere, contenant les Portraits et une Carte Chronologique et Historique de ces anciens Comtes, fait par le R.P. Penchinat, Cordelier. Le bien que vous dites de cet Ouvrage, m'engagea à l'examiner à fond pour en profiter, car ces Princes sont veritablement dans une

grande confusion, dans la plupart des Auteurs qui en ont traité. Cependant après avoir bien examiné ce qui en est rapporté dans le Mercure, je trouve que ce Pere est tombé dans le même défaut, ce que je ferai voir dans toute son étenduë dans mon Ouvrage. Je me contenterai de faire remarquer ici ses méprises qui sont véritablement grandes, afin que l'Auteur évite de tomber dans un pareil inconvenient dans l'abregé de l'Histoire de Provence, qu'il promet de donner au Public.

Pour faire voir, en premier lieu, que Rotbold n'a pas été le premier Comte de Provence, il faut établir que Lothaire I. Empereur d'Occident, eut un *fils* appellé Charles, qu'il fit Roy de Provence, de l'aveu de tous les Auteurs qui en ont parlé. Ce Charles étant mort jeune, Louis II. Empereur d'Occident son frere aîné herita de la Provence, et la donna à sa fille Hermengarde, laquelle s'étant mariée en 876. à Boson, fils de Buves, Comte d'Ardenne, lui transmit cette Comté ou Royaume. Voila ce Boson I. que nous reconnoissons pour le Premier Roy ou Comte de Provence.

De ce mariage naquirent Louis Boson, Guillaume I. Boson II. Rotbold et Pons.

Boson

Boson I. leur Pere mourut en 887. et Louis Boson lui succeda; Guillaume I. suivit Louis Boson, et Hugues Roy d'Italie s'étant emparé de la Provence par la faveur de l'Empereur qui le protegeoit, démembra le Comtat Venaissin du reste de la Provence, pour le donner en dot à Berthe sa niece, qu'il maria à Boson II. en 930. ou environ, lequel en étoit le légitime Souverain. Boson II. étant mort sans enfans, son frere Rotbold lui succeda; mais n'ayant joüi de ce Comté que peu de tems, il le laissa à Guillaume son fils en 971. lequel étant venu à mourir sans enfans, Emée sa sœur heritiere de ses biens, les transporta par son mariage à Guillaume III. appellé aussi Guillhen Bertrand, surnommé *Taillefer*, Comte de Tolose, qui le transmit à sa posterité.

La clarté de cette narration prouve évidemment que puisque Boson I. mourut en 887. il ne pouvoit pas regner en 933. comme ledit le Pere Penchinat, il a pris Boson II. pour Boson I. puisque Boson II. mourut sans enfans comme on suppose que fit Boson I. D'ailleurs le mariage de Berthe avec Boson II. que contracta Hugues son Oncle environ l'an 930. ou 933. en est une preuve invincible, Boson I. étant mort 33. ans auparavant. Ainsi voi-

la le premier ordre de la Carte Chronologique de ce Pere renversé.

Ce R. P. suppose encore pour premier fondement, que Boson, fils de Rotbold de Bourgogne et d'Ingerberge, fille de Boson I. Duc de Bourgogne, Roy d'Italie et de Provence, commença à regner l'an 933. et comme, selon lui, ces deux Bosons sont la même personne, puisque Boson I. a possedé les deux Royaumes de Bourgogne et d'Arles, il s'ensuivroit que cette Ingerberge seroit en même tems et la mere et la fille dudit Boson; ce qui est une méprise des plus absurdes, et quand même on reconnoîtroit là les deux Bosons I. et II. Ingerberge se trouveroit toujours la mere et la sœur de Boson II. Mais il ne faut que lire Moreri dans l'article de Louis II. Empereur d'Occident, pour apprendre que cett Ingerbèrge ou Engelberge, étoit la femme de cet Empereur, et que Hermengarde leur fille ayant épousé Boson I. Roy de Provence. cette Engelberge étoit la belle-mere de Boson I. et non pas sa mere, et par consequent l'ayeule maternelle de Boson II, ainsi que de Rotbold; il étoit donc impossible qu'elle eut été femme de Rotbold, étant deja son Ayeule.

Ce qui a fait errer ce Pere, c'est qu'il

a toujours confondu les deux Bosons pere et fils. Il est certain que Boson I. a laissé des enfans, mais Boson II. n'en a point laissé, et si Berthe sa veuve passa à de secondes noces en épousant Raymond Prince de Gathie, elle ne pût transmettre cet Etat à son second mari, parce qu'il avoit été usurpé par Hugues Roy d'Italie, Oncle de cette Berthe sur Guillaume I. frere aîné de Boson II. ensorte que Hugues l'avoit plûtot donné par maniere de restitution à Boson II. qu'en titre de Dot à sa niece, qui ne pouvoit plus la repeter par cette raison, qui est l'unique qui en a fait joüir paisiblement les légitimes successeurs de Boson. D'ailleurs Hugues son oncle étant mort long-tems avant le décès de Boson II. il ne pouvoit plus renouveller ses prétentions sur la Provence.

Quant à l'article de Gilbert que ce Pere dit être fils d'Othon, Comte de Lorraine, il se trompe encore, car Guillaume III. dit *Taillefer*, dont nous avons parlé, eut d'Emée sa femme quatre enfans, sçavoir Pons, Geoffroi, Gilbert et Bertrand. Pons eut la Comté de Toulouse et le Comtat Venaissin; Geoffroi eut la Comté de Forcalquier, et la moitié d'Avignon, et les autres la Comté Orientale de Provence.

Ce Gilbert eut deux filles, Faidite et Douce ; Faidite fut femme d'Albert Comte de Toulouse, et Douce la fut de Raymond Beranger I. Comte de Barcelonne. Moreri dit que ces deux beau-freres partagerent la succession de Gilbert ; que le premier eut tout ce qui est depuis la Durance jusqu'à l'Isere, avec le titre de Marquisat ; et le second, ce qui est depuis la Durance jusqu'à la Mer, avec titre de Comté, et qu'ils se partagerent aussi Avignon. Ce Gilbert mourut en 1112. voila donc Gilbert frere de Geoffroy et non pas son neveu, et tous les deux, Enfans de Guillaume III. Comte de Toulouse ; leur partage ayant été fait ils n'avoient plus rien à démeler ensemble. Pour ce qui est du Comte Othon de Lorraine, qu'il veut être le pere de Gilbert, il se pourroit faire que Gilbert eut épousé Blanche Sidoine sa fille, et qu'Othon fût son beau-pere, dequoi je ne suis pas garant ; mais les meilleurs Auteurs nous assurent qu'il étoit fils de Guillaume Comte de Toulouse. Je m'en rapporte toutefois là-dessus aux personnes plus éclairées que moy.

AU ROY.

Que de succès heureux, Grand Roy !
Philisbourg subit votre Loy ;
De Mercy l'Armée est détruite :
A l'aspect de vos Etendards
Celle d'Eugene prend la fuite :
En Héros dans le Champ de Mars
Vos Soldats bravent les hazards :
Pour le Sang de Bourbon Naples s'est déclarée ;
La Sicile suivra la même destinée.
A des commencemens si beaux, si glorieux,
Dieu fera succeder le comble de vos vœux.

L'AUTEUR.

[illegible]rsqu'ici ma Muse releve
[illegible]es rapides évenemens,
Quoiqu'elle ait quatre-vingt six ans,
On ne dira pas qu'elle rêve.

LET-

LETTRE écrite d'Orléans le 5. May 1734. par M. de Beauvais l'aîné, à M. de Sainte Marie, Lieutenant General à Nevers. Sur les Médailles Romaines.

JE n'aurois pas dû me flatter, Monsieur, que vous m'eussiez fait l'honneur de me faire quelques objections sur ma Lettre du 14. Novembre dernier insérée dans le Mercure de France du mois de Février suivant. Vous souhaiteriez des preuves plus fortes que les conjectures que j'ai données sur l'usage que je crois qu'on faisoit des Médailles; ou, pour mieux dire, de la Monnoye sous le Regne des Empereurs Romains jusqu'à Gallien.

Les Refléxions que j'ai faites sur le nouveau Trésor de Médailles de grand bronze, trouvées dans ce Pays, et qui m'est si heureusement tombé entre les mains, ne vous paroissent pas d'un assez grand poids, pour que vous soyez persuadé du sentiment dans lequel je suis, que sous le Regne d'un Empereur, toutes les Médailles, sans exception, de ses Prédecesseurs, avoient le même cours dans le Public

VIÆ PUBLICÆ
M·DCC·XXXIII
KELLA RECEPTA
XXVIII OCTOBRIS
MDCC XXXIII.

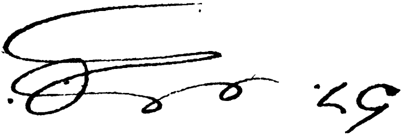

Public, que celles qui étoient frappées à son Coin.

J'ai fait, Monsieur, de nouvelles attentions sur le sentiment que j'ai avancé, et je me suis d'autant plus confirmé dans mes conjectures, que je crois avoir aujourd'hui de nouvelles preuves a adjoûter aux premieres; on doit être étonné du silence que tous les Auteurs ont gardé sur l'usage et sur la fabrique des Monnoyes de l'Empire; il y auroit lieu de croire qu'ils ont pensé que les Médailles qui devoient passer à la posterité la plus reculée, par la singularité de leurs Revers et par la beauté de leur fabrique, annonceroient elles-mêmes leur histoire. En effet, je crois pouvoir avancer, que quiconque ne connoît pas les Romains de ce côté-là, ignore quel étoit le goût, l'art et la magnificence de ces grands Hommes.

Vous sçavez, Monsieur, que dès que j'ai commencé à faire des collections de Médailles antiques et à les étudier, je me suis toujours scrupuleusement attaché à les connoître par elles-mêmes et je ne crois pas avoir pris un mauvais parti. Ce sera donc par les Médailles même que je vais joindre quelques Refléxions aux précedentes, et je commence par

avoir

avoir l'honneur de vous dire que je pense que, non-seulement les Medailles fabriquées depuis Auguste, jusqu'au temps de Claude second, ont éû cours sous près de 50. regnes differens, mais encore que les Medailles Consulaires étoient dans le même usage, c'est-à-dire, les pieces d'argent fabriquées dans la Republique, depuis l'an de la fondation de Rome 485. après la défaite de Pirrhus, et celles d'or après la prise de Carthage et de Corinthe, je me trouve confirmé dans cette pensée, par les mêmes Medailles Consulaires que l'Empereur Trajan a restituées. Il nous en reste assés, pour qu'on puisse conjecturer (et c'est le sentiment de plusieurs Antiquaires) que cet Empereur a restitué tous les Tipes des differentes Familles Consulaires. Il y a une belle collection de ces Medailles dans la suite Imperiale d'argent de Monsieur l'Abbé de Rothelin, qui est aujourd'hui un des Seigneurs de l'Europe, qui poussent le plus loin l'amas des Medailles antiques.

Il s'agit donc de sçavoir pour quel usage Trajan a restitué les Médailles Consulaires, et s'il auroit pensé à en ordonner la fabrique, si sous son regne comme sous les précedens, les Médailles Consulaires n'avoient pas été dans l'usage du commerce,

merce, cette observation me paroît d'un grand poid pour favoriser mon sentiment; mais comme il est bon d'avoir plus d'une preuve pour en être persuadé, il faut aller plus loin, et continuant à vous remettre sous les yeux la suite de toutes les Médailles restaurées, vous engager, Monsieur, par les consequences qui en doivent naturellement resulter, à convenir avec moy, qu'il étoit indifferent à quel coin les monnoïes étoient frappées, puisque sous un même regne, on restituoit souvent toutes les Têtes des Empereurs qui avoient regné, & celles des autres Princes en faveur de qui on avoit fait des Médailles.

La reconnoissance engagea Auguste à faire frapper des Médailles qui avoient cours sous son regne, en l'honneur de Jules Cesar, après qu'il eut fait mettre cet Homme illustre, quoique chargé de la haine publique, et poignardé au milieu du Sénat, au rang des Immortels; il reçut lui-même un pareil honneur de son successeur Tibere, qui lui fit frapper aussi un grand nombre de Médailles, pour conserver à la Posterité la memoire de son Apotheose; Caligula imita Tibere, à qui il fit de même frapper des Médailles, ainsi qu'à Germanicus, et à Agrippine, Claude

Claude qui fut Empereur après lui, en restitua à Auguste, et celles que nous possedons de Neron, de Drusus et d'Antonia, le furent aussi par le même Prince. Nous en avons encore d'Auguste, restituées par Neron; mais les deux fils de Vespasien allerent plus loin, et restituerent presque toutes celles de leurs predecesseurs, Auguste, Livre, Agrippa, l'ancien Drusus, Tibere, Drusus son fils, Germanicus, Agrippine, Claude, Galba, Othon, et Vespasien eurent part à cette restitution. Nerva restitua encore sur les Monnoies, la mémoire d'Auguste, et il fut imité par Trajan, qui conçût un plus grand dessein que tous les Princes qui avoient regné avant lui, puisqu'outre quelques Empereurs, il renouvella, comme je lai déja dit, toutes les Familles Romaines, du moins le nombre qui nous en reste peut fort bien nous le faire penser. Adrien et les Antonins firent aussi quelques restaurations, et si les Empereurs suivans ne paroissent pas en avoir fait, on pourroit croire que les Médailles ne sont pas parvenües jusqu'à nous; car il est à présumer, que cette coutûme s'est conservée jusqu'au commencement du bas Empire, je veux dire jusqu'à Gallien, qui eût la dévotion de renouveller sur les

Monnoies

Monnoïes de son temps, toutes les Têtes et les Consecrations de ses Predecesseurs, qui avoient été mis au rang des Dieux. Et quoique les Médailles que ce Prince restituoit remplissent l'espace de près de 3. siecles, il est certain qu'il ne suivit en cela que l'usage qui étoit établi dans l'Empire depuis le regne d'Auguste.

Je demande à-présent à quel usage on destinoit les Medailles restituées, si elles n'avoient pas cours dans le Public de-même que les autres Monnoies. Elles auroient donc été frappées pour rester inutiles, c'eût été avec bien du tems perdu, une dépense vaine; non, Monsieur, les Romains étoient trop sages pour travailler inutilement, ce qu'ils ont fait étoit destiné à quelque usage, les Medailles dont il s'agit, étoient, sans-doute, fabriquées pour servir dans la societé, comme toutes les Têtes frappées auparavant y avoient le même cours, quelque antiquité qu'elles eussent; car je fais remonter la chose jusqu'aux premieres Medailles Consulaires d'argent.

Enfin, Monsieur, ma derniere reflexion, pour authoriser le sentiment que j'avance, est celle que me fournissent les contremarques que l'on trouve sur quelques Medailles restituées, ce qui ne laisse à mon-

mon avis, aucun doute qu'elles ne fussent dans l'usage du commerce, sansquoi on ne se seroit pas avisé d'y indiquer les changemens de prix, comme sur les autres Monnoies courantes; cette seule raison seroit assés, je crois, en ma faveur, quand même je n'aurois pas celles que j'ai déja produites.

Après les Medailles, Suetone me fournit un passage qui confirme mon sentiment. Cet Auteur rapporte qu'àprès la mort de Cajus Caligula, le Senat ordonna, en détestation de la tirannie de ce Prince, que toutes les Monnoies frappées à son coin, seroient fondues et n'auroient plus cours dans le Public; il auroit été inutile qu'on eut rendu un pareil Arrêt si les Monnoies après la mort d'un Empereur n'avoient plus été dans l'usage du commerce, et c'est cette circonstanc pour le dire en passant, qui nous a rendu les Medailles de ce Prince assez rares.

Je crois bien qu'àprès le regne de Gallien, l'usage des Monnoies varia, la confusion et les grands changemens, qui arriverent dans l'Empire, se firent sentir jusques dans les Monnoies qui sont d'une fabrique toute diferente de celles des trois siecles precedens; je pourrai avoir l'honneur de vous dire un jour mon sentiment

timent sur les Medailles de ce tems-là ; en attendant en voila assez, sur la question dont il s'agit ici, et je vous avouë, Monsieur, que j'aurois de la peine à revenir de mon opinion, à moins que par de fortes raisons et des preuves contraires, on ne me fit connoître que je suis dans l'erreur. Je suis &c.

IDYLLE.

Par Mlle de Malcrais de la Vigne.

Mirtil.

Veux-tu, crédule Athis, aimer toujours Ismene ?
N'es-tu point ennuyé de répandre des pleurs ?
Tes jours hélas ! sont une chaîne
D'inquietude et de douleurs.

Athis.

Et toi, de ta Daphné qui brave ta constance,
Mirtil, mon cher Mirtil, tu n'es pas mieux traité,
L'Amour par l'estime commence ;
Qu'a-t'elle qui t'ait enchanté ?

Mirtil.

Ta Maîtresse a l'air vif, c'est un aimable brune,

Mais

Mais son cœur trop souvent change de Favori.
Athis aujourd'hui l'importune ;
Hier il étoit l'Amant chéri.

Athis.

Daphné fait honte aux Lys ; mais ses couleurs languissent,
C'est une Onde glacée, un bel Oiseau sans voix.
Ses biens sur tout l'enorgueillissent ,
Peux-tu te flatter de son choix ?

Mirtil.

Cher Berger, c'en est fait, ton conseil me décele
L'erreur, où trop long-temps mon cœur s'est engagé.
Doris m'aime, elle est jeune et belle ;
Je l'aime, et me voila changé.

Athis.

Cloris m'a plaint cent fois, et tout bas sembloit dire
Vange-toi dans mes bras de ses derniers refus.
C'est pour Cloris que je soupire,
Ismene, je ne t'aime plus.

Mirtil.

Mais, Daphné . . ! que d'attraits . . ! ô Ciel ! mon cœur fidele
Se dédit des sermens qu'Athis m'avoit surpris.
Ah ! j'aime mieux mourir pour elle,
Que vivre mille ans pour Doris.

Athis

Athis.

Mais Ismene a des yeux qui commandent qu'on l'aime.
Ton entretien, Mirtil, est un poison fatal.
Je l'aimerois, fût-elle même
Entre les bras de mon Rival.

LETTRE écrite à l'Auteur du Mercure au sujet des Remarques sur l'Ortographe, &c.

J'Ose attaquer, Monsieur, les Remarques inserées dans votre Mercure du mois de Mars dernier page 551. sur l'innovation de l'Ortographe; et je soutiens qu'elles sont injustes, absurdes, et insoutenables. Je sçai bien que vous n'êtes pas l'Auteur de ces Remarques : Cependant comme il pourroit arriver que certaines personnes sous le nom specieux de Grammairiens et de Sçavans fissent là-dessus de nouvelles difficultez, j'ai crû devoir y répondre par avance, afin de leur ôter l'envie d'embarrasser notre langue, au lieu de la rendre plus aisée et plus agréable.

Le premier objet de l'Auteur de ces Remarques, est d'émpêcher qu'on n'abo-

bolisse entierement la trace de toute étymologie. Ce sont ses propres termes. Ne semble-t'il pas, à l'entendre, qu'il est d'une necessité indispensable, que chaque mot porte en soi les marques de son étymologie ? Si cette necessité étoit réelle, où en seroit-on ? Il faudroit consulter toutes les Langues dont la notre est dérivée, c'est-à-dire, le Latin, le Grec, sans parler de l'ancien *Gaulois*, qui a donné à la plûpart de nos expressions la veritable origine Françoise. Ce seroit un cahos et une confusion d'idiomes: quelle necessité y a-t-il de montrer toutes les sources differentes dont notre Langue est descenduë ? On soutient qu'il est plus honorable pour elle de ne pas rechercher ces sortes d'antiquitez ; qu'elle doit faire ensorte qu'il paroisse autant qu'il est possible, qu'elle ne doit qu'à elle même tout ce qu'elle a de force, d'agrément, de vivacité, de justesse. A cet interêt general, on peut ajouter que cette observation de l'ancienne Ortographe seroit sujette à de grands inconvéniens, soit dans la prononciation, soit dans l'usage de l'Ecriture. Les jeunes gens, les Etrangers, qui ont besoin d'apprendre notre Langue, seroient embarrassez et arrêtez par ce grand nombre

bre d'étymologies qu'ils verroient attachées à chaque mot, ils ne retiendroient qu'avec peine la prononciation ; et d'ailleurs cette quantité de Lettres superfluës qu'ils y trouveroient en lisant eux mêmes, ne manqueroit pas de les fatiguer et de les rebuter.

Il suffit de raporter les mots, dont l'Auteur des Remarques veut rétablir l'Ortographe pour en être persuadé. Selon lui on devroit *escripre avec nos ancêtres*, *Chorde*, *Cholere*, *Chameléon*, *Chanon*, *Chevaulx*, *aulne*, *viaulx*, *Respublicain*, *Libvre*, *Liepvre*, *Cuibvre*. On doit remarquer le mot *Escripre* qu'il a mis de cette maniere, au lieu *d'écrire*. Quelle bizarrerie de charger ce mot de deux Lettres, non-seulement inutiles, mais très-nuisibles à la prononciation ? Pourquoi employer l'S et le P. dont le premier ne sert à rien, et le second ne se voit pas dans le Latin *Scribere*, où il n'y a point de P. Le retranchement de ces deux Lettres empêche-t'il de sçavoir que le mot écrire vient de *Scribere*. Il en est de même de tous les autres mots, dont on voudroit former l'écriture sur celle qui étoit usisée parmi nos ancêtres : d'autant mieux qu'avec un peu d'attention il est aisé, même sans cela, d'en

E découv-

découvrir l'etimologie. Il n'est donc pas necessaire d'embarasser notre lecture et notre écriture de toutes ces Lettres superfluës qui les rendroient méconnoissables.

Il est constant que les Latins n'ont point observé cette prétenduë étimologie dans la plûpart des mots qu'ils avoient tirez du Grec. Ils écrivoient comme ils parloient, simplement, naturellement et sans nulle affectation, ainsi qu'on le voit dans les Inscriptions Romaines ; les Espagnols et les Italiens ne font aussi entrer dans les mots qu'autant de Lettres qu'il en faut pour les prononcer ; ils ne s'embarrassent gueres des étimologies. On peut dire au contraire que le grand défaut des Langues du Nord vient des doubles Lettres, des Lettres gutturales qu'elles font entrer dans leurs expressions. En effet, qu'un François lise l'Allemand, l'Anglois, le Hollandois, le Flamand, le Suedois, le Polonois, il y trouvera une rudesse, un sifflement qui lui écorchera la langue et les oreilles. Il est donc absurde de proposer d'écrire, *Chevaulx*, *viaulx*, *Libvre*, *Liepvre*, *Cuibvre*, comme l'Auteur des Remarques l'a fait dans le Mercure. Ce seroit même un vrai supplice pour les yeux qui n'y sont point accoutumez. Rien n'est plus

plus opposé que cette Ortographe au genie libre et heureux de notre Langue. On peut dire presque de cet usage raboteux ce qu'un bel Esprit dit autrefois des vers François mesurez, qu'on avoit tâché d'introduire ;

Hocce vetat patrius genius, ipsaque Minerva Gallica.

Pour derniere réfléxion, il est certain que nous n'avons pas besoin, en écrivant, de nous géner, de nous fatiguer, pour former toutes ces Lettres prétenduës d'étimologie. On a bien assez de peine à exprimer seulement sur le papier la prononciation et la terminaison Françoise. Combien y a-t-il de gens qui ne l'observent pas toujours exactement ; sans parler des gens de qualité et sur tout des Dames qui ne peuvent se contraindre à observer les regles de l'Ortographe. Les personnes même les plus exercées dans les Belles-Lettres ont de la peine à s'y conformer. L'Ecriture leur coute beaucoup quand il faut observer les accents, les virgules, les points, les consonnes, et les voyelles. Ira-t-on encore les fatiguer par la vieille maniere d'écrire des Auteurs Gaulois? Si on le faisoit, toutes ces personnes s'en mocqueroient ; on leur rendroit la Langue Françoise odieuse,

insupportable : ils ne pourroient jamais se contraindre à l'écrire de cette maniere.

Quelle surprise après cela, d'entendre dire à l'Auteur des Remarques que le mauvais goût ramene insensiblement la Barbarie, et que les ravages de la Barbarie influent sur tous les objets qui sont de la plus grande conséquence pour la Societé ; que rien ne contribuë tant à la politesse d'une nation et au progrès des Belles-Lettres que la pureté de la Langue ; et que la Langue ne peut avoir d'ennemi plus dangereux que le mauvais gout de l'Ortographe et de l'Escriture ? C'est ainsi qu'il a écrit cette belle déclamation. Le mot de *maulvais* est remarquable, aussi bien que celui d'*Escripture*. Voilà une plaisante étimologie, bien nécessaire dans ce tems d'élegance et de politesse ! On soutient au contraire que ce seroit rappeller en France la Barbarie et le mauvais gout que de rétablir l'ancienne Ortographe, telle que l'Auteur l'a proposée, Prendra-t-on pour modeles nos Ancêtres qui ne sçavoient presque point parler ni écrire ? Leurs Livres ne se ressentent-ils pas de l'ignorance et de l'impolitesse des siécles passez ? N'a-t-il pas fallu que l'Académie Françoise ait deffriché notre Langue ? qu'elle ait coupé, pour ainsi dire,

dire, les ronces et les épines dont-elle étoit comme herissée, pour la rendre plus aisée, plus noble, plus féconde, plus élegante, plus harmonieuse? A-t-elle cru qu'il fût necessaire de retenir les anciennes Ortographes, les étimologies?

M Menage fut le seul qui s'avisa de chercher les étimologies de la Langue Françoise; mais dans quelles erreurs ne tomba-t-il point? Ce fut pour en montrer le ridicule que le P. Bouhours fut obligé de le redresser par des plaisanteries également vives et délicates, et on s'est mocqué de ces sortes d'observations, qui pour la plupart n'avoient d'autre fondement que l'imagination de ce Grammairien entêté de ses idées. D'autant mieux qu'il n'avoit suivi en les cherchant que le Dictionnaire de Nicot, lequel n'est rempli, comme l'on sçait, que de vieux mots, plus dignes d'une Langue barbare que de la politesse de la nôtre.

Il est bon cependant de remarquer ici, que par les Réflexions qu'on vient de faire, on n'a pas eu dessein d'autoriser toutes les nouveautez qu'on introduit quelquefois dans l'Ortographe. Il y a veritablement de l'excès dans la liberté qu'on se donne à cet égard : mais après tout c'est peu de chose; et cette liberté

est moins préjudiciable à notre Langue que l'ancienne écriture que l'Auteur voudroit rétablir : il y a un milieu à garder en cela, comme dans toutes les choses qui dépendent de l'usage ; et ce juste milieu, c'est de ne point affecter mal-à-propos les anciennes Ecritures, et de ne pas suivre les nouvelles *sans raison* ni discernement : quoiqu'à l'égard de ces dernieres il soit quelquefois permis de suivre sa commodité ou son humeur ; car, on le repete, on a assez de peine à former les caractéres, à peindre les mots tels qu'on les prononce, pour qu'on doive excuser quelque chose sur ce sujet, et il est pourtant vrai que ces *prétendus* relâchemens ne détruiront jamais les origines de notre Langue ; qui seront toujours assez faciles à reconnoître. Contentons nous d'écrire les mots comme ils se trouvent écrits dans le *Dictionnaire* de l'Académie, aussi bien que dans les Ouvrages de nos plus Illustres Ecrivains. Les grands Orateurs, les grands Poëtes ne nous manquent point. Ecrivons comme eux. Parlons comme eux. Ils ont mis notre Langue dans la plus exacte pureté et dans sa derniere perfection. Je suis &c.

De Nîmes le troisième May 1734.

Cette

Cette Lettre est écrite par celui qui fit il y a quelque tems les Reflexions sur le *Traité du Sublime*, imprimées dans ce Journal, peu de tems après que ce Traité parut et auxquelles on n'a point fait de réponse, dequoi il y a lieu de s'étonner, ces Réflexions ayant été extrémement goûtées.

L'ASNE ET LES CHARDONS

FABLE.

Messer Aliboron, Asne de son métier,
Des Asnes de son tems fut, dit-on, le premier
En bonne mine aussi bien qu'en courage.
Voici ce qu'on en conte. Il étoit coutumier
D'aller dans certain pâturage,
Où peu d'herbe croissoit, mais bien force Chardons
Qui lui sembloient si beaux, si bons,
Si friands que rien davantage.
Là souvent mon Docteur alloit faire ses Rois,
Se plaisant fort à cet ouvrage,
Bien qu'on l'en eut tancé vingt fois.
Un jour sur tout, plein de colere,
Le Maître du Champ vint troubler sa bonne chere

Suivi de ses valets. Lors cailloux de pleuvoir
Drû comme vrai gresil : c'étoit pitié de voir ;
D'une part les manans fraper sur la bourique ;
De l'autre, cas plaisant de voir l'Asne stoique,
Malgré leurs assauts repetez,
Ne s'enfüir qu'à pas comptez,
Arrachant maint Chardon, faisant toujours ripaille.
Tel Ajax (car Ajax ici, vaille que vaille,
Peut être mis en jeu, sans qu'il en coute rien)
Par le nombre accablé ne sort de la bataille,
Qu'aux dépens de plus d'un Troyen.
Le Baudet sortit donc, mais, ajoute l'Histoire,
A grand'peine vit-il les manans éloignez,
Qu'il revint à la charge, et vous pouvez bien croire
Que Chardons à ce coup ne furent épargnez.
Une telle perseverance
Dans un Baudet n'a rien qui me surprenne *fort*,
Sçavoir, au demeurant, s'il avoit si grand tort,
C'est un point de Jurisprudence,
Que peut examiner quiconque à du loisir.
Pour moi, j'ai du penchant à lui donner sa grace,
On a beau nous combattre, hélas ! quoiqu'on nous fasse,
Nous ne sçaurions quitter ce qui nous fait plaisir.

F. M. F.

LET-

LETTRE de M. Thiout *à M. le Chevalier de *** en réponse à celle de M.* Julien le Roy.

VOus n'eussiez, sans doute, pas crû, Monsieur, que Mrs le Roy se fussent tant élevez contre la Lettre que vous souhaitiez de moi, sur l'explication des prétenduës nouveautez de la Pendule de M. Pierre le Roy, et qu'ils eussent essayé d'y jetter quelque ridicule; je vais tâcher d'y répondre simplement en ne m'arrêtant que sur les principaux faits, et les rapportant avec fidelité, mon dessein n'étant pas de me justifier en criant à l'injustice. Je ne donnerai à mes réponses que l'étenduë nécessaire pour faire sentir la verité de ce que j'ai avancé.

M. le Roy l'aîné trouve mauvais que je ne l'aye pas nommé en parlant de l'Auteur du Cercle de l'Equation. Ai-je fait un crime de n'avoir pas dit qu'il y eut travaillé ? je n'ai pas crû qu'on fut obligé de citer tous les noms des Auteurs qui ont perfectionné une machine, quand il n'est question que d'en faire revenir la gloire à celui à qui elle est le plus legitimement duë.

E v J'ai

J'ai dit que M. Dufay l'avoit perfectionnée, ce qui est prouvé par les mêmes Registres de l'Académie, que M. le Roi cite: voici en quoi consiste cette perfection.

M. Dufay ayant trouvé qu'il pouvoit donner un arrangement au mois et au quantiéme plus commode que le précédent, a placé l'*index* qui étoit à midi sur onze heures, et par ce moyen chaque *index* sert six mois; ce changement a donné aux divisions des mois deux intervalles particuliers aux deux *index* qui rendent chaque portion de six mois d'un ordre plus intelligible; au lieu qu'auparavant les *index* n'étoient que pour trois mois, et qu'il ne se trouvoit qu'un intervalle au Cercle, ce qui le rendoit fort embroüillé; de plus M. Dufay a fait graver toutes les divisions des quantiémes avec seulement les chiffres *de 5. en 5.* ou de 10. en 10. selon que les divisions sont plus ou moins serrées; par ce moyen on a toute la précision possible et sans confusion, ce qui est le point important pour regler les Pendules avec facilité, et qui ne se trouve pas dans les premiers Cercles que M. le Roy y a appliqués; c'est un fait qu'il ne peut contester, j'en ai la preuve dans les mains; en cela com-

comme l'on voit, je n'ai pas prétendu le dépoüiller de la part qu'il dit avoir dans la perfection du Cercle, comme il l'a fait entendre.

Mais ce n'est pas là, Monsieur, sur quoi je suis le plus maltraité, c'est sur ce que j'ai dit que ces Pendules à Cercles n'étoient pas propres pour un usage ordinaire; oüi, je l'ai dit, et c'est ce qui prouve ma bonne foi et ma sincerité, puisque j'en fais tous les jours, et que de l'aveu de M. le Roy, peu d'Horlogers en ont autant vendu que moi; c'est de là que j'ai mieux reconnu qu'un autre la difficulté que les particuliers ont à s'en servir; je pourrois citer plusieurs exemples de gens, d'ailleurs très-sensés, à qui j'en ai vendu et qui s'en sont dégoutez par cette unique raison; il ne faut pas le trouver étrange, nous voyons tous les jours des gens à qui on a montré cent fois à avancer ou retarder leurs Montres, et qui n'en sont pas mieux instruits, quoique cela soit bien plus simple. Enfin je soutiens en faveur de ceux qui ont de la peine à s'accoutumer à ces Pendules, qu'elles demandent une attention dont tout le monde n'est pas capable, et la meilleure preuve que j'en puisse donner, est le Mémoire instructif que j'ai été

 obli-

obligé de faire pour en apprendre l'usage à ceux qui en ont. S'il étoit si facile de s'en servir, je n'aurois pas été obligé de faire ce Memoire; c'est celui que M. le Roy cite, et à l'occasion duquel il dit : *Comment M. Thiout accordera-t-il ses propres contradictions? En 1730. il les a approuvées, et en 1733. il les désaprouve.*

Dans quel endroit de ce Memoire M. le Roy a-t-il trouvé que j'ai approuvé ces Pendules à Cercle plus en un tems qu'en un autre? je ne cours aucun risque en le défiant de trouver une seule Phrase dans cet imprimé qui constate que j'aye jamais dit que l'usage du Cercle fut propre pour un usage fréquent et ordinaire, ni que j'en aye jamais désaprouvé les avantages et la justesse, et j'offre de le donner à tous ceux qui auront la curiosité de le voir; j'en ai encore heureusement une centaine d'Exemplaires à leur service, (il eut été trop long de l'inserer ici.)

Vous voyez, Monsieur, qu'il n'y a pas assez d'équité dans la Lettre de M. le Roy; quel interêt en effet pourois-je avoir de condamner une invention bonne en soi? aucun sans doute; mais je dis seulement qu'il faut pour se pouvoir servir utilement de ces Pendules, être, pour

ainsi

ainsi dire, familiarisé avec elles, comme nous qui en faisons tous les jours, ou comme un Sçavant qui par le besoin qu'il a de l'heure du Soleil, en fait son plaisir et l'ornement de son cabinet, parce qu'il en connoît les avantages, mais qui en aura de construction ordinaire pour l'usage de sa maison et de son Domestique.

A l'égard de l'échapement que M. le Roy raporte, il ne faut effectivement que lire ma Lettre, on y trouvera entre autres choses que je continuerai d'en faire, jusqu'à-ce que j'y trouve des deffauts; or ceux que l'expérience m'a fait appercevoir m'ont confirmé que M. le Roy et son garant n'accusoient pas juste en assurant que ces Montres alloient un mois, minute pour minute, et seconde pour seconde; je n'y ai pas trouvé une si grande précision, mais seulement une justesse au-dessus de l'ordinaire, aussi duroient-elles plus d'un mois, puisqu'elles alloient un an ou quinze mois admirablement bien, mais passé ce tems elles avoient plus besoin que les autres d'être néttoyées.

Voilà le seul défaut que j'y ai trouvé: j'ai remarqué, comme je l'ai dit dans ma Lettre du mois de May 1729. que celles où j'avois doré les roües de rencon-

tre

tre se soutenoient mieux, quoique je n'ignorasse pas, sans en faire tant d'étalage, les avantages que doivent perdre les roües à la dorure, mais je raporte un fait constaté par l'expérience, j'ai fait la tentative de les dorer et je m'en suis mieux trouvé, soit que cela provienne du coup de brunissoir sur le plan de la dent ou de la qualité de l'or; c'est une question que je laisse à examiner aux Physiciens, toujours disposé à profiter de leurs lumieres.

Je rends compte de bonne foi de ce que j'ai trouvé dans la pratique. Si M. le Roy l'avoit jugé à propos, et on lui en auroit sçu bon gré, il nous auroit fait dans le tems le détail de la réüssite, puisqu'il en étoit si bien informé; il doit sçavoir qu'il y a encore des Horlogers à Londres qui en font; pour moi je ne suis nullement fâché d'en avoir augmenté le nombre, cela m'a parfaitement instruit de bien des particularitez que quantité d'Horlogers ignorent: Enfin, pour finir par où j'ai commencé, je veux dire par les Pendules à Cercles, il paroît que M. le Roy n'a en vuë que de soutenir l'usage d'une sorte de Pendules qui sont celles là; je n'entreptendrai pas de le faire revenir de son opinion, mais je dirai que j'ai été assez heureux pour en faire d'une

autre

autre construction pour plusieurs Souverains et grands Seigneurs, qui ont aussi bien réüssi que celles à Cercles; voici à cette occasion la copie d'une Lettre écrite de Turin, le 24 Janvier 1734. par M. le Marquis de Cavatour.

Je suis bien aise de vous dire que depuis quatre mois ma Pendule n'a varié que de quinze secondes.

Je crois qu'il seroit difficile de trouver une plus grande justesse aux Pendules à Cercles que l'on sçait n'avoir pas la même commodité. Je suis &c.

La suite incessamment.

Eguille et *Poulie*, sont les mots de l'Enigme et du Logogryphe du Mercure de Juillet.

ENIGME.

Les Allemands, dit-on, m'ont donné l'être;
Qu'importe d'où je suis,
Puisqu'on me trouve en tout pays?
Pays je dis
Où chaque année Hyver se fait paroître,

Ainsi

Ainsi de ce discours on conclud aisément
Que ce n'est qu'en tems froid que je sers seulement,
Admirés un peu ma structure ;
J'ai quatre pieds pour soutenir mon corps ;
Sur lequel est tracé souvent mainte figure.
De plus j'ai col sans tête, il est bien sûr qu'alors
Vous me croirez un monstre de nature,
Il n'en est rien pourtant, mais cependant
Je vous assure,
Qu'à voir les feux qui sortent de mon flanc ;
J'ai l'air en abregé du logis de Satan.

J.... De Paris.

AUTRE.

DE cinq sœurs je suis la cadette ;
Admirez mon pouvoir et mes effets divers ;
Je sers à former l'Univers,
Et la couronne et la houlette.
Je suis toujours avec les Dieux ;
Qui voudra me trouver, qu'il parcoure les Cieux.
C'est-là qu'au milieu de la nüe,
Je viendrai m'offrir à sa vuë.

M. de Champfleuri, d'Aix.

LOGOGRYPHE.

THéatre ensanglanté d'un horrible carnage,
Je n'offre jamais à tes yeux ;

Les

Lecteur, que des objets affreux ;
La mort et ses horreurs, voilà mon appanage.
Chez moi l'on voit ceder par un sort rigoureux,
La trop foible innocence aux traits de l'injustice,
La force et le courage à ceux de l'artifice.
Deux pieds de moins je suis le funeste assassin,
Qui chaque jour exerce dans la Ville
Tant de meurtres nouveaux, sans être moins tranquille,
Et cependant sans être Medecin ;
Veux-tu de tant de maux trouver l'objet, la cause ?
Ote ma fin encore et tu la trouveras,
Et quoique l'on découvre en moi mainte autre chose,
De celles-ci tu te contenteras.

Par Mlle Olonne De Paris.

AUTRE Logogryphe proposé à S. A. S. Madame la Duchesse du Maine, par M. Don Cl. Hernandez Delvalle, *jeune Espagnol fort connu dans le monde par son esprit.*

SOus un voile leger quoiqu'ici je me cache ;
Je ne veux point être inconnu :
Veut-on me deviner avant de m'avoir vû,
Voici ce qu'il faut que l'on sache.

Que

Que l'on me décompose, on va trouver en moi
Ce qu'a tant celebré d'Aunoy ;
Plus un vainqueur de l'Italie,
Plus certain bois qui sert à la marqueterie ;
Plus une Ville encor voisine des Gaulois,
Sur les bords de la Mer près des Alpes assise ;
Plus une autre d'Asie, et celebre autrefois
Dans les Annales de l'Eglise.
J'ai quelque chose de l'oiseau,
Des beaux jardins j'ai l'arbrisseau ;
Item, j'ai la fille d'un frere ;
De la Religion j'ai le plus grand mistere ;
Mais pour me reconnoître, écoutez jusqu'au bout,
Huit Lettres composent mon tout.
Quatre consonnes differentes,
Avec deux voyelles sonantes,
L'une de celles-ci trois fois en me nommant
Se repete toujours, l'autre une seulement :
Enfin, Princesse magnanime,
Votre plus petit serviteur,
Avec le secours de la rime
Sur mon compte aujourd'hui rend votre esprit rêveur ;
Ah ! s'il me recevoit de vos mains bienfaisantes,
Qu'il chanteroit bien haut la moitié de mon nom !
Mais s'il n'en est pas digne, il changera de ton,

Et

Et dira tristement les deux Lettres suivantes :
Me voilà découvert des trois quarts, est-ce assez?
S'il vous faut l'autre quart encore,
Pour que personne n'en ignore,
Ajoûtez ce qui reste, et vous me connoîssez!

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

HISTOIRE DES EMPIRES et des Republiques depuis le Deluge jusqu'à J. C. où l'on voit dans celle d'Egypte et d'Asie, la liaison de l'Histoire Sainte avec la Prophane, et dans celle de la Grece le raport de la Fable avec l'Histoire. Origine de la Mythologie. Argos, Mycenes et Lacedemone 1733. *A Paris, chez Simart, Jean Roüan, Bullot, et Jean Nully. in 12. 4 volumes. Tome I. ou plutôt troisiéme Partie du I. Tome, pp. 512. sans le Discours Préliminaire et la Table des matieres, Tome III. pag. 502. Tome IV. pp. 520.*

ELOGE HISTORIQUE de la Chasse, par *M. Beneton de Perrin*, 1. vol. *in* 12. de 102 pages. *A Paris, chez Morel, Gonichon*.

chon, *Briasson*, *et Guillaume* 1734

Cet Ouvrage est rempli de Recherches curieuses, et ne sçauroit manquer d'être lû avec plaisir et utilité, par les personnes sur tout qui aiment l'exercice de la Chasse.

Stile Universel de toutes les Cours et Jurisdictions du Royaume, pour l'instruction des matieres criminelles, suivant l'Ordonnance de Loüis XIV. du mois d'Août 1670. Par *M. Gauret*, Sécretaire de M. *le Camus*, Lieutenant Civil. *Nouvelle Edition. Chez David l'aîné et autres Associez*, choisis par ordre de Sa Majesté pour l'impression des styles et Formules, suivant les nouvelles Ordonnances. 1734. *in* 12. 2 vol.

Abregé de l'Histoire des vingt-quatre Peres de l'Eglise. *Histoire* abregée des Empereurs Romains depuis Jules-Cesar jusqu'à Constantin le Grand. Caracteres de 58 des meilleurs Historiens, Orateurs et Poëtes Grecs, Latins et François. Ouvrage très-utile sur tout aux jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, qui pourront en très peu de tems acquerir une connoissance generale des matieres annoncées ci-dessus. *A Paris*, *chez Chaubert*, *Lau-*

Lautin et Musier fils 1732. *in* 12. *pp.* 178.

TRAITÉ DE MEDECINE, sur plusieurs questions concernant la Virginité et sur plusieurs autres à cette occasion. *Par Martin Schurigius, Docteur en Medecine. A Dresde, chez Cristophe Hekelius fils* 1730. *vol.* in 4. *pag.* 384. *et se vend à Paris chez Gerard Jollain, Quay de la Tournelle.* L'Ouvrage est en Latin.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE des Ouvrages des Sçavans de l'Europe, pour les six premiers mois de 1733. Tome 10. premiere et seconde Partie. *in* 12. *Amsterdam, chez Vesteins et Smith* 1733.

Comme il seroit bien mal-aisé de faire l'Extrait d'un Livre qui n'est composé que d'Extraits, nous ne pourrons gueres donner une idée de ce Journal que par quelques titres des Ouvrages les plus interessans et les moins connus.

DEFENSE DE LA RELIGION CHRETIENNE, contre les differentes objections des *Anti-Scripturaires Modernes*, où l'on explique et l'on soutient le sens Litteral des Propheties contenuës dans l'*Ancien Testament*, ainsi que des miracles dont il est fait mention dans le *Nouveau* et où l'on

prouve

prouve la necessité d'une Revelation Divine, par l'insuffisance manifeste des lumieres de la Raison, ou de la Religion naturelle. Par M. *Thomas Stakouse*, Auteur du Corps complet de Theologie. *A Londres chez Edoüard Symon* 1731. grand 8°. Pages 509, sans compter l'Epître dédicatoire, la Preface, et l'Indice des Chapitres. *Cet Ouvrage est en Anglois.* Il mériteroit d'être traduit en François, à en juger par l'Extrait du Journaliste, qui en donne une grande idée.

HISTOIRE DE L'EMPIRE, contenant son origine, ses Progrès, ses Revolutions, la forme de son Gouvernement, sa Politique, ses négociations, et les nouveaux Reglemens faits dans les Traitez de Westphalie &c. Par M. *Heiss.* Nouvelle Edition, augmentée d'un Discours Préliminaire, de Notes Historiques et Politiques, continuée jusqu'à *présent* et enrichie de Tailles-douces. *Imprimée en* deux formes: l'une *in* 4°. en deux volumes, dont le premier a 523 pages, sans les Prefaces et le Discours Preliminaire, qui font en tout 77 pages et le second 740. avec la Table des Matieres: l'autre *in* 12. en huit volumes, dont le premier contient en tout 628 pages, le. II. 483.

le

le III. 492. le IV. 500. le V. 510. le VI. 538. le VII. 509. et le VIII. 478. *A Amsterdam, chez les Wetsteins, et Smith* 1733.

ABREGE' FIDELE des Elemens de Chimie, du Docteur *Boeraave*, fait sur la bonne Edition, publiée dernierement à Leyde, et paraphée de la propre main de l'Auteur. Avec toutes les Planches et leurs Explications, copiées d'après l'original. A quoi l'on a ajouté des Remarques curieuses et utiles qui rectifient diverses opinions de l'Auteur. Par un Medecin. *A Londres, chez J. Wilford* 1732. *in* 8°. pages 418. sans la Table et les Figures. *L'Ouvrage est écrit en Anglois.*

LES VERTUS DU BEAU SEXE, par M. F. D. C. Ouvrage Postume. *in* 8°.

INSCRIPTIONS ANCIENNES, tant Grecques que Latines, recueillies il y a longtems par *Marquard Gudius*; mises depuis peu en ordre par *Jean Kool*, à la sollicitation et par les conseils de *Jean-George Grævius*; publiées maintenant par *François Hesselius*. Avec leurs Notes, *in fol.* pages 374. pour le corps du Recueil, 157. pour les Index et les Notes, 84. pour les

les Préfaces. *A Leuwaerden, chez les Heritiers de François Halma.* 1731.

Cet Ouvrage qui est écrit en Latin, a paru si important à l'Auteur de la Bibliotheque Raisonnée, qu'il en a fait le plus long et peut être le plus curieux Extrait qui soit dans le volume dont nous parlons. L'érudition y est répanduë à pleines mains, et si variée que non-seulement les Antiquaires trouveront dequoi s'instruire solidement de plusieurs choses, mais presque tous les Gens de Lettres auront dequoi s'amuser utilement, les Gens même les plus dissipez et qui sont le moins à portée de lire de pareils Ouvrages dans la Langue originale, seront tout étonnez de trouver dans l'Extrait de notre Journaliste des choses ausquelles ils peuvent s'interesser.

Par exemple à la page 283. à l'occasion d'une Inscription de la Page 49. Num. 9 du Recueil de Gudius, on observe qu'entre les titres d'un *homme* qui avoit plusieurs charges chez les Romains on en trouve une singuliere dans cette Inscription, qui est exprimée par ces mots: CURATOR LUSUS JUVENUM, Juste Lipse qui l'avoit remarqué, n'avoit fait que donner là-dessus quelque ouverture: on explique ici ce que c'est. Parmi les Romains

mains on en vint avec le tems à faire des Reglemens sur la maniere dont les Spectateurs devoient applaudir aux Acteurs dans les Jeux du Theatre ou du Cirque. Cela avoit commencé du tems d'Ovide, comme il paroit par un Vers du Livre 1. de son Art d'aimer. L'Empereur Neron établit plusieurs bandes de jeunes Gens vigoureux, qui faisoient avec art des applaudissements dans les Spectacles sous la direction de quelques Chefs, à qui cela valoit environ * mille écus de gage, comme il paroît par un Passage de Suetone, Chapitre 20. sur Neron, ainsi que par deux autres des Annales de Tacite et de Dion Cassius. Celui qui avoit un de ces Emplois comiques fut appellé depuis *Curator Lusus Juvenum*, parce que ces jeunes Gens nommez d'abord *Augustani*, étoient enrollez sous le nom de *Juvenes*, qui leur étoit affecté. En quelques autres Inscriptions on trouve *Magister Juvenum* ou *Juventutis*, et M. Kool, en habile Commentateur, croit que c'est le même que *Curator Lusus Juvenum*. Il est fait mention des *Juvenes* dans une Loi des Pandectes, qui ne peut être autrement entenduë. C'est la Loi 28. D. *De Pœnis*.

* *Quorum Duces quadragena millia H-S merebant.* Suet.

Une autre Inscription, quoique tronquée, confirme une coutume du Barreau Romain, venuë des Grecs. *C. Juli. Hymeti Aufidiano aquæ duæ ab hora secunda ad horam sextam.* Gudius dit là-dessus, sur de bonnes autoritez, qu'il y avoit à Rome des Gens établis pour prendre garde à l'écoulement des Clepsydres, ou Horloges d'eau, par lesquelles on mesuroit le tems qu'on donnoit aux Avocats pour plaider devant les Juges. Pour plus grand éclaircissement de ce Morceau qui nous apprendroit bien des choses curieuses, si on l'avoit dans son entier, M. Kool fait agréablement l'Histoire de l'établissement et des progrès de la necessité qu'on imposa aux Avocats, qui ne finissoient point, de résserrer leurs Plaidoyers dans certaines bornes; au lieu qu'autrefois il n'y avoit ni heures reglées, ni nombre de jours déterminé. Il explique ainsi divers passages des anciens Auteurs, qui font allusion à cet usage &c.

La vie de Gudius est curieuse à lire dans l'Abregé qu'en donne notre Journaliste avant que de parler de son grand travail sur les Inscriptions Romaines. On y trouve entre autres particularitez Litteraires que ce Sçavant étant à Paris en 1661. y fit imprimer un Ouvrage

im-

important de S. Hypolite Martyr, intitulé Ἀπόδειξις περὶ τοῦ Ἀντιχρίστου. *Demonstrations touchant l'Antechrist.* Cette Piece n'avoit jamais vû le jour. Gudius la publia sur un Manuscrit de Reims et sur un autre d'Evreux. Les Chartriers, ou les Bibliotheques de ces Cathedrales étoient alors mieux fournies de Manuscrits qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Ouvrages de Politique, Par M. *l'Abbé de S. Pierre*, Tome second, tome III. tome IV. tome V. le II. tome contient 268 pag. le III. en a 234. le IV. 282. et le V. 344. *A Rotterdam, chez Jean-Daniel Beman ; et se trouve à Paris chez Briasson* 1733.

Ces quatre volumes en supposent un que l'Auteur veut qu'on regarde comme le premier. C'est son Abregé de Paix perpetuelle &c.

Superstitions Anciennes et Modernes, préjugez Vulgaires qui ont induit les Peuples à des usages et à des pratiques contraires à la Religion. Avec des Figures qui représentent ces Pratiques. *A Amsterdam, chez Jean-Frederic Bernard* 1733. *fol.* pages 264. pour les deux principales Parties, et 72 pour la derniere.

LES TEMOINS DE LA RESURRECTION DE J. C. examinez et jugez selon les regles du Barreau, pour servir de réponse aux objections du S. *Woolston* et de quelques autres Auteurs ; traduit de l'Anglois sur la sixiéme Edition. On y a joint une Dissertation Historique sur les Ecrits de M. Woolston, sa condamnation et les Ecrits publiez contre lui. Par *A. le Moine*, Ministre de l'Eglise Anglicane et Chapelain du Duc de Portland. *A la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme*, 1732. grand *in* 8°. pages 165. sans la Dissertation qui en contient 100. *L'Ouvrage est écrit en Anglois.*

Article des Nouvelles Litteraires.

LA MALADIE ANGLOISE, ou Traité des Maladies des nerfs de toutes les especes, de la rate, des vapeurs, des maladies Hypocondriaques et Histeriques, &c. divisé en trois Parties. *Par George Cheyne*, Docteur en Medecine, Membre du College des Medecins d'Edimbourg, et de la Societé Royale de Londres, *in* 8°. *L'Ouvrage est en Anglois.*

De Genêve. Fabri et Barillot ont imprimé les deux Ouvrages suivans, composez par l'Auteur des *Lettres sur les Anglois*

glois, sur les François et sur les voyages.

Le Monde fou preferé au *Monde Sage*, nouvelle Edition, revüe, corrigée et augmentée d'un Entretien sur l'utilité des Promenades. *in* 12. 2. vol. la premiere Edition de ce Livre parut en 1731.

Le Systême des Anciens et des Modernes, concilié par l'exposition des sentimens differens de quelques Theologiens, sur l'Etat des Ames separées des Corps, en 14 Lettres. vol. *in* 12.

D'Amsterdam. Les Westeins et Smith avec Chatelain et Hofhout, publieront incessamment l'Edition des *Avantures de Telemaque*, par Messire François de Salignac de la Mothe Fenelon, *in* 4°. qu'on avoit annoncée dans les Nouvelles Litteraires du Tome V. deuxiéme Partie de cette Bibliotheque, aux pages 481 et 82. Outre les 24 Tailles-douces, le Frontispice de M. Picart, et le Portrait de l'Auteur gravé par Mrs Drevet, Pere et Fils, à Paris &c. dont on y a fait mention. Cette Edition sera ornée de Vignettes à la tête, et de Culs de Lampe à la fin de chaque Livre, et enrichie d'une Piece originale qui a pour titre; Examen de Conscience pour un Roy, fait de la même main que le Telemaque, et dans

la même vuë d'instruire Monseigneur le Duc de Bourgogne de toute l'étenduë des obligations qu'il auroit à remplir en regnant. Ce Manuscrit écrit en entier de la propre main de M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, apartient à Son Excellence M. le Marquis de Fenelon, Ambassadeur de S. M. T. C. à la Haye, petit Neveu de l'Auteur, qui a dirigé, et revû cette Edition. On y trouvera aussi une nouvelle vie de l'Auteur. Cette vie renferme bien des Anecdotes, et des Faits curieux, dont Le Public n'a été que peu ou point instruit jusqu'à present. Les Libraires en ont fait tirer un petit nombre *in folio* sur du papier Imperial, et toute l'Edition in 4° est tirée sur du papier Royal.

Les mêmes Libraires d'Amsterdam, vont aussi imprimer en deux volumes in folio, le grand Ouvrage d'André Morel, celebre Antiquaire, *Andreæ Morellii Thesaurus Numismaticus &c.* Dans ces deux volumes se trouveront 1°. *Familiæ Romanæ* par ordre alphabetique 2°. *Nummi veteres Familiarum incertarum, Miscellanei, urbis Romæ, et Hispaniæ* 3. *Nummi Consulares incertæ fidei &c.* Les Medailles, qui sont en très grand nombre, ont été dessinées par Morel même sur

les

les Originaux. Les Descriptions sont de Mr Harercamp, Professeur à Leyde. C'est le Recueil le plus complet des *Familles Romaines* qui ait jamais paru &c.

JOURNAL LITTERAIRE, année 1731. 19me volume, premiere et seconde partie. *A la Haye, chez Gosse et Neaulme* 1731. in 12. de 486. pages sans les Tables.

Nous continuons à faire connoître cet Ouvrage, qui merite bien, à beaucoup d'égards, d'être lû et recherché. Il suffira d'en donner une idée succinte, en indiquant les principaux articles.

TRAITE' DU DOGME DE LA PROBABILITE', ou du choix et de l'usage qu'on doit faire des opinions probables dans les questions de la Morale; divisé en deux parties, dont l'une est Historique, et l'autre Dogmatique. Traduit du latin. *A Rheims, chez Nicolas Potier* 1731. in 8°. de 166. pages.

REFUTATION des Erreurs de *Benoît de Spinoza*, par *M. de Fenelon*, Archevêque de Cambray, par le *P. Lami*, Benedictin, et par le *Comte de Boulainvilliers*; avec la vie de Spinoza, écrite par *Jean Coletus*, Ministre de l'Eglise Lutheriene.

A la Haye, augmentée de beaucoup de particularitez, tirées d'une vie manuscrite de ce Philosophe, faite par un de ses amis. *A Bruxelles, chez F. Foppens* 1731. in 12. 158. pages et 480. pages.

Dissertation Historique, sur la Charge d'Archi-Echanson de l'Empire, attachée à la Couronne de Bohëme &c. *A Leipsick, chez G. Fritsch* 1731. in 8° de 112. pages. L'Ouvrage est en Latin.

Memoires de l'Académie, et de l'Institut des Sciences et des Arts de Bologne. *A Bologne* 1731 in 4° de 645. pages, avec figures. *En latin.* Des seize articles de Medecine dont il est parlé dans ces *Memoires*, on ne parlera que de ceux-ci.

M. *Mundini*, rapporta à l'Académie un fait bien singulier, et presque incroiable. Une Religieuse âgée de 22. ans, ensuite d'une suppression de regles, pour laquelle on lui donna les remedes convenables, rendit par jour 43. livres d'urine au moins pendant l'espace de 97. jours; au bout de ce temps, cette prodigieuse quantité diminua jusqu'à 12. livres, ce qui dura ainsi pendant quatre mois: ce qui augmente la merveille, c'est qu'elle ne

buvoit

buvoit point, elle abhorroit même les liquides; elle mangeoit peu, tout au plus deux livres d'aliments par jour, et rendoit à proportion par les selles; elle dormoit bien, et se portoit de même, quoique foible. M. Mundini attribüe la cause d'un fait si étrange à la suppression de la transpiration insensible, et à une immense quantité de parties aqueuses, qui alloient se mêler dans le sang par la respiration.

M. Molinelli, rapporta l'Histoire d'un homme, en qui la nature elle-même avoit fait l'operation de la taille, sans abscès, presque sans douleur, par une ouverture qui se fit au Perinée, et qui au bout de quelques jours fut assès dilatée pour laisser passer une pierre du poids de deux onces et-demi. Mais le malade âgé de 70. ans garda le reste de ses jours une fistule. M. Puzzi raconta à l'Académie, deux faits qui furent jugez singuliers, d'un enfant, qui deux jours après sa naissance avoit les mammelles pleines de lait, et d'une Dame qui n'avoit ses regles que dans les mois de grossesse.

Une Dame enceinte étant tombée malade, reçût quelques lavements d'huile qu'elle ne rendit point. Elle accoucha à terme d'une fille, qui rendit par haut et

par bas, une quantité considerable d'huile pure, et point du tout alterée.

Le Journaliste s'est étendu autant qu'il lui a été possible sur l'Extrait de ce Livre, qui est des plus curieux en ce genre, Extrait qu'il n'a pas achevé, et dont il promet de s'acquitter dans le Journal suivant.

GEORGII D'ARNAUD, *de Diis παρέδρεις sive Adsessoribus et Conjunctis, Commentarius. Hagæ Comitis* 1732. *in* 8°. *pp.* 220. Commentaire sur les Dieux *Assesseurs et Associez &c.* Cet Ouvrage d'un jeune Antiquaire, est rempli de recherches curieuses, et d'une érudition agreable qui remplissent 28. Chapitres entiers. Notre Journaliste en fait un Extrait qui mérite d'être lû.

Parmi quelques livres frivoles contenus dans les Nouvelles Litteraires, on trouve, pour se dedomager, les Dissertations Philosophiques de M. Theodore Hasœus, au nombre de XI. publiées depuis sa mort sous ce titre THEODORI HASÆI &c. *Dissertationum Philologicarum Sylloge. Bremæ* 1731. 8°. pp. 650. Ces Dissertations sont interessantes et peuvent éclaircir plusieurs endroits de l'Ecriture, qui regardent la Physique &c.

Nous

Nous avons été surpris, au reste, de trouver à la page 259. de ce Journal, une Critique assez mal fondée, et debitée avec un air de confiance, du Fait rapporté par le P. de Montfaucon dans son III. Tome des *Monuments de la Monarchie Françoise*, qui concerne le Duel d'un Gentil homme de la Cour du Roy Charles V. contre un Chien : Fait jusqu'ici non contesté en France, et qui ne peut gueres souffrir de contradiction, que par Gens difficiles, mal instruits, et qui doutent de tout. L'Auteur de cette Critique doit s'attendre, sans doute, à une Réponse.

M. Morel, Lieutenant General de Troyes, nous a fait l'honneur de nous envoyer le Programme suivant d'un Ouvrage de sa composition. Le projet est des plus loüables, et ne sçauroit être executé par une meilleure main.

PROJET d'un Ouvrage concernant la Ville de Troyes.

La Ville de Troyes est considerable par son ancienneté. Elle a l'avantage d'être la Capitale d'une des plus grandes Provinces du Royaume. Son Eglise conserve des Monumens respectables de la pieté des Princes, ou de ses anciens Habitans.

Habitans. Elle est recommandable par le grand nombre de Saints ou de sçavans Personnages, ausquels elle a donné la naissance, ou qui l'ont illustrée. L'Histoire nous rapporte des traits honorables de son ancienne Noblesse. Ses Jurisdictions sont multipliées et s'étendent dans un grand ressort. Enfin elle conserve des titres glorieux de l'opulence et de l'étenduë de son Commerce, et il semble que le Ciel et le climat concourent à le favoriser.

Tant d'avantages réünis, méritoient, ce semble, des Historiens ou d'autres Ecrivains; et néanmoins nous ne voyons sur toutes ces matieres que de légers Essais. On peut seulement en excepter la Coûtume de cette Ville, dont nous avons trois Commentateurs, M. Jean Rochette, Conseiller en la Prévôté de la même Ville, M. Pierre Pithou, Avocat au Parlement, et M. Louis le Grand, Conseiller au Bailliage et Siege Présidial.

Sur les autres matieres les Auteurs qui concernent la Ville de Troyes sont en bien petit nombre. On trouve d'abord quelques fragmens dans les Ouvrages de Mrs Pithou et de quelqu'autres, et quelques Brochures d'Auteurs anonymes.

L'Ouvrage le plus considerable est celui de M. Nicolas Camusat, Chanoine de l'Eglise Cathédrale, intitulé, *Promptuarium sacrarum Antiquitatum Tricassinæ Diœcesis*; et ce Livre, ou si l'on veut en expliquer le titre, ce Magazin ou Garde Chartres, commence à devenir rare.

Un autre Auteur, dont le Livre devient encore plus rare et dont le titre n'est pas moins recherché que le précedent, est Nicolas Desguerrois, Pénitencier de l'Eglise de Troyes. Son Ouvrage est intitulé ' *Ephimeris Sanctorum insignis Eccle-*

sia

sia Trecensis; et l'on voit que ce petit Livre n'annonce qu'un simple Calendrier, qui n'est proprement que l'abregé d'un plus gros Livre, du même Auteur intitulé, *La Sainteté Chrétienne*, qui contient la Vie des Saints et des Evêques de Troyes.

En parlant de ce qui concerne l'Eglise de Troyes, on peut ajoûter *Les Statuts Synodaux du Diocèse*, imprimez en 1729. et qui ne remontent pas plus haut que l'année 1652.

Nous n'avons d'ailleurs aucun Ecrivain particulier sur l'Histoire Civile, sur la Noblesse, ni sur les Jurisdictions de Troyes, mais seulement trois petits Volumes qui ne sont que des Collections imparfaites, le 1. intitulé les *Reglemens des Manufactures*, le 2. *Reglement de Police Militaire*, et le 3. *La Mairie et Echevinage de la Ville de Troyes*.

Mais au deffaut d'Ecrivains nous possedons un grand nombre de Chartres, de Titres ou de Reglemens, répandus dans les Archives des Eglises ou des Tribunaux, et beaucoup de Pieces fugitives dispersées dans les Cabinets de differentes Personnes. De toutes ces Pieces, les anciennes, quoiqu'importantes, commencent à périr, et déja on ne retrouve plus quelques Chartres rapportées par M. Camusat; les autres Pieces plus modernes se perdent, quoiqu'elles ayent souvent leur utilité.

L'obligation où je me trouve assez fréquemment de rechercher les Titres pour les Affaires publiques de la Ville, ou pour celles des Corps et des Particuliers, m'a engagé d'en rassembler un nombre qui monte aujourd'hui à environ douze cent, et mon zele pour la Ville de Troyes, me porte à augmenter ces Collections pour l'avantage de ses Citoyens, et de les donner au Public pour en empêcher la perte.

Le dessein que je me propose se renferme dans l'étenduë du Diocèse de Troyes et dans le ressort du Bailliage et du Présidial, et mes recherches se réduisent à quatre objets.

Le 1. l'Eglise Cathédrale, les autres Eglises de la Ville et du Diocèse et les Hôpitaux.

Le 2. la Noblesse et les Terres Seigneuriales.

Le 3. les Jurisdictions du Bailliage, du Présidial et autres, et notamment l'Hôtel de Ville.

Le 4. le Commerce et les Manufactures.

J'ose esperer que les Compagnies, les Corps, les Communautez et même les Particuliers, voudront bien concourir et m'aider dans l'execution d'un dessein qui ne tend qu'à leur avantage et à l'honneur de leur Patrie. Et je me flate encore des mêmes secours de la part de ceux qui sçavent genereusement mettre à profit pour le bien particulier, le goût general qu'ils ont pour le bien public.

Sur le 1. objet, je demande les Titres de Fondation ou d'Erection des Eglises, *Chapitres*, Abbayes, Prieurez, Monasteres, Cures, Succursales, Chapelles et autres Bénefices.

Les Titres des Droits de Patronage, Présentation, Collation ou Nomination aux mêmes Bénefices.

Les Noms des Saints Patrons, les *Reliques* ou autres dévotions de chaque Eglise.

Les Reglemens particuliers pour le Spirituel.

Les Revenus, Droits et Reglemens pour le Temporel, *Committimus*, Garde-gardienne, et autres Titres.

Sur le 2. objet concernant la Noblesse, je supplie les Seigneurs ou autres, de me faire communiquer les Titres d'Erection ou autres, des Terres en Duchez, Marquisats, Comtez, Baronies

ronies, Châtellenies, Fiefs, hautes, moyennes et basses Justices ou Justices foncieres, ou du moins des Extraits pour les Pieces qui seroient trop longues.

Les Titres de Franc-aleu Noble ou Roturier, et de Bourgeois du Roy ou des Seigneurs, et les Titres des Communes.

Les Lettres Patentes ou autres Titres de Concession ou Possession des Droits Seigneuriaux et des Privileges, Foires, Marchez, Peages, &c.

Les Arrêts ou Jugemens notables rendus sur ces matieres.

Les Génealogies ou Titres honorables des Familles qui font leur résidence, ou qui ont des Terres dans le ressorr du Bailliage et du Présidial.

Sur le 3. objet concernant les differentes Jurisdictions, on recherchera ce que notre Coûtume a de singulier dans plusieurs de ses Articles et les Jugemens qui nous sont propres, répandus dans les differens Auteurs ou dans les Greffes, ausquels ou joindra ceux qui nous seront communiquez.

Enfin sur le 4. objet qui regarde le Commerce et les Manufactures de Troyes, on foüillera dans les Bureaux et dans les dépôts des Corps et des Communautez pour mettre au jour tout ce qui sera interessant pour le Public ou pour les Particuliers.

Je ne manquerai pas d'avoir une attention exacte à faire honneur à ceux qui voudront bien m'aider dans ces recherches et dans l'execution de mon dessein ; mais je supplie ceux qui m'adresseront des Titres particuliers, de les faire signer par quelque Personne connuë.

Tous ces Titres et tous ces Mémoires pourront servir dans la suite de matériaux pour com-

poser

poser une Histoire de la Ville de Troyes ; mais mon Projet quant à présent se réduit à rassembler ces Pieces pour la conservation des Droits de nos Concitoyens et de ceux du Ressort.

Je conviens que ce Projet est plus utile qu'agréable, et en effet mon objet ne tend qu'à l'utilité publique ou particuliere. Neanmoins pour ne le pas priver de tout agrément, je me propose de rapporter tous les faits principaux et interessans de notre Histoire Ecclesiastique et Civile, distribuez sous les quatre objets précedens, et c'est ce qui me détermine à intituler cet Ouvrage : *ANNALES et Titres de la Ville de Troyes et de son Ressort.*

On s'adressera à M. Morel, Lieutenant General au Bailliage et Présidial de Troyes, et il prie que les Pieces de dehors lui soient envoyées par des voyes particulieres.

La Veuve Mazieres et Jean Baptiste Garnier, Libraires, ruë S. Jacques, à la Providence, viennent de publier une Lettre Latine, adressée à MM. les Docteurs de Sorbonne sous ce titre : VENERANDO DOMINO *Seniori, et omnibus ac singulis Domûs Societatisque Sorbonicæ Doctoribus, ac Magistris.* L'Auteur nous prie d'avertir qu'il s'est glissé deux fautes d'impression, l'une à la page 2. ligne 17. où au lieu de *visa est*, il faut lire *visa sit*; l'autre à la page 19. ligne derniere, où au lieu de *consignent*, il faut lire *consignetur.*

Il va paroître incessamment une seconde Edition du *Traité de l'Opinion*, à laquelle l'Auteur a fait des changemens considerables.

On a fait à Londres au mois de Juin dernier, une Experience qui mérite d'être rapportée. Un bon Laboureur, proposa à quelque Membre de la Societé Royale, de se laisser mordre par un Vipere, et ensuite de se laisser guerir. On accepta la proposition. Quarante personnes lui donnerent cinq Schellings chacune, et pour ces pieces il risqua sa vie. Ayant donc irrité la Vipere, il s'en fit mordre à la main en deux endroits. A la deuxiéme morsure, le sang vint, et le bras enfla. Aussitôt on lava la playe avec de l'huile, et dans le temps qu'il tomboit en foiblesse, on lui donna qu'elques remedes qui le firent revenir. Le sixième jour il se porta parfaitement bien, mais non pas disposé à recommencer. Si bien qu'à present on a un remede qu'on regarde comme sûr, pour guerir en pareils cas.

On nous prie de publier que le sieur *Lasson*, Medecin à Chalons en Champagne, a un Specifique particulier contre les maladies secretes, qui n'oblige point

son

son malade à garder le lit, et encore moins la chambre.

Un autre Specifique contre les Cancers, Ulceres, et autres maladies de cette nature.

La quatorziéme Estampe d'après Philipe Wouvermens paroît gravée comme les precedentes, par le sieur *Moyreau*, chez lequel elle se vend, *ruë Galande, vis-à-vis S. Blaise.* C'est un Paysage en large, avec Figures et Animaux, et une CASCADE vers le milieu : d'après un Tableau du cabinet de la Comtesse de Veruë.

Il paroît un Portrait en Estampe, de la Czarine, gravé par le sieur *C. Roy*, d'après un Portrait original de cette Princesse, peint par le sieur *Caravaque*, avec cette Inscription au bas de l'Estampe ANNE JWANOWA, *Czarine de Moscovie, née le 7. Juin 1693.* La Czarine est petite fille d'Alexis Michaelowits, lequel laissa en mourant trois Princes, Sçavoir Theodore qui a regné peu et n'a point laissé d'Enfans, Jean qui a regné deux ans, et a laissé trois Princesses, et Pierre, qui a regné après lui sous le nom de Pierre I. et qui s'est distingué par ses grandes qualitez, &c.

La

La posterité de Pierre étant éteinte en la personne de Pierre II. son petit fils, mort en 1730. la Couronne a été deferée à la Princesse qui regne aujourd'hui, comme fille du Czár Jean, frere ainé de Pierre I. Elle a deux sœurs ; Catherine, qui est son ainée d'un an, mariée au Duc de Meckelbourg, et Paraskevie, qui n'a point encore pris d'alliance, née en 1695.

L'Estampe qui donne lieu à cet Article, se vend, *chez Odieuvre, Quai de l'Ecole, à la Belle Image.*

Il paroît aussi depuis peu deux nouvelles Estampes, gravées par le sieur Beaumont, d'après deux Tableaux d'une composition galante et ingenieuse, de M. N. N. Coypel, où l'on voit un Amour en l'air qui vient allumer son Flambeau au feu tiré des rayons du Soleil, par le moïen d'un Verre, que deux belles personnes tiennent &c.

Suite des Medailles du Roy.

Des deux dernieres Medailles qui ont été frapées pour le Roy, et dont nous donnons ici la gravure des Revers, la premiere fût présentée à S. M. le jour de S. Louis dernier, suivant la coutûme. On voit sur son Revers, partie d'un grand

et

et beau chemin, dont les bords sont plantez d'Arbres, et la Déesse des Voyes publiques, telle qu'elle est representée sur des Medailles de l'Empereur-Trajan, portant la main droite sur une Roüe, et appuiée du bras gauche sur un Cippe, où sont ces mots abbregez OPT. PRINC. et pour Legende VIÆ PUBLICÆ. Dans l'Exergue M DCC XXXIII.

L'autre Medaille a été présentée au Roy le premier jour de cette année. Sur le Revers est le Plan du Fort de Kel, avec ces mots KELLA RECEPTA, et dans l'Exergue XXVIII. OCTOBRIS M DCC XXXIII.

SUR LA PRISE DE PHILISBOURG,

Pour la Fête du Roy.

BUvons tretous, chers Camarades,
A la santé de notre Roy;
Il nous faut de trente razades
Chomer sa Fête, allons, à moy.
J'ons forcé dans liau les murailles
De Philisbourg, je l'avoms pris.
Fiars Miliciens, faisons ripailles,
Chantons, dansons, Vive LOUIS.

Les Paroles et la Musique sont de M. Morel.

[illegible] y faire [illegible], dont les Fêtes légeres s'accommodent mieux de la saison brulante. Melpomene expose en ces termes le sujet qui l'oblige à remonter sur le Parnasse.

Peuples

J'ons force ...
De Philisbourg, je l'avoms pris.
Fiars Miliciens, faisons ripailles,
Chantons, dansons, Vive LOUIS.

Les Paroles et la Musique sont de M. Morel.

SPECTACLES.

EXTRAIT du nouveau Ballet des Fêtes Nouvelles, *annoncé dans le dernier Mercure, dont l'Académie Royale de Musique donna la premiere Représentation le 22. du mois dernier.*

CEt Ouvrage n'a pas eu le bonheur de plaire, quoiqu'il ne soit pas sans mérite, tant de la part du Poëte, que de celle du Musicien. Le Poëte a avoüé de bonne foi qu'il n'en avoit pas attendu beaucoup de succès, et qu'il ne l'avoit point destiné au Théatre, mais seulement à des Concerts particuliers. Voici l'Extrait de ce Poëme.

Le Théatre représente au Prologue un Lieu où l'Eté commence à faire sentir ses ardeurs. Melpomene, dont les Jeux brillent avec plus d'éclat pendant l'Hyver que pendant l'Eté, se prépare à quitter le Rivage de la Seine, pour y faire place à *Thalie*, dont les Fêtes légeres s'accommodent mieux de la saison brulante. Melpomene expose en ces termes le sujet qui l'oblige à remonter sur le Parnasse.

Peuples

Peuples fortunez de la Seine,
N'esperez pas que Melpomene
Puisse encor vous offrir ses Spectacles pompeux ;
L'Eté par sa brulante haleine,
Malgré moi me bannit de ce séjour heureux.

Elle invite sa Suite à chanter pour la derniere fois des Sujets qui lui conviennent ; elle s'exprime ainsi :

Vous qui chantez la Paix, vous qui chantez la guerre,
Jeux divers, soumis à mes loix ;
Celebrez en ce jour mes adieux à la Terre
Par les divins accents de vos charmantes voix.

Les Chœurs executent les ordres de Melpomene par ces chants *alternatifs.*

Chantons la Guerre et ses allarmes.
Chantons les douceurs de la Paix ;
La seule Bellone a des charmes.
Astrée a cent fois plus d'attraits.

Ce double Chœur a parû très-beau.
Melpomene s'étant retirée avec sa Suite ; Thalie vient lui succeder ; elle fait à son tour son exposition par ces Vers :

La fiere Melpomene en vain ose prétendre
Qu'elle doit elle seule occuper vos desirs ;

Ecoutez

Ecoutez mes Chansons, et vous allez apprendre
Que je puis à vos cœurs offrir d'autres plaisirs.

Elle appelle ainsi sa riante Cour auprès d'elle.

Vous que j'amene ici; venez, Troupe charmante;
Ranimez vos tendres accens;
Charmez les cœurs, flattez les sens;
De votre heureux retour que chacun se ressente.

La Suite de Thalie vient composer la Fête de ce Prologue par des Chants et par des Danses qui caractérisent leur Souveraine. Thalie expose les Fêtes nouvelles dont il s'agit par ces Vers :

Allez, aimables Jeux; secondez mon envie
Par des Spectacles pleins d'appas;
Ramenez les plaisirs dans ces heureux climats;
Soutenez par vos chants la gloire de Thalie.

A la premiere Entrée, intitulée, *Ulisse et Circé*, le Théatre représente les Jardins de Circé, d'où l'on découvre la Mer.

Ilione, fille de Priam, ouvre la Scene avec *Phenice*, sa Confidente; elle prie les Dieux d'adoucir la barbare Circé, dont elle craint que les charmes ne s'exercent sur Ulisse, comme ils se sont déja exercez sur ses Compagnons, qu'elle a transformez

formez en Pourceaux. Phénice paroit surprise de l'amour de cette Princesse pour le plus cruel ennemi de sa Patrie; Ilione lui expose la naissance de cet amour; elle ajoute qu'Ulisse est aimé de Circé; que ce Roy d'Itaque lui marque sa fidelité par ses mépris pour sa Rivale; elle dit à Phénice d'aller presser Ulisse de se sauver d'un séjour qui pourroit lui devenir funeste; elle finit cette Scene par ce Vers.

Cours, dis lui qu'il se sauve; il n'importe à quel prix.

Circé vient; elle cause de nouvelles allarmes à Ilione en voulant la rassurer sur le péril d'Ulisse; voicy comme elle s'exprime:

Princesse, prenez part aux transports de mon ame;
Ulisse sensible à ma flamme,
Avec moi désormais va regner dans ces Lieux;
Je lui rends ses Guerriers; *leur départ l'interesse*;
Ils reverront sans lui la Grece;
Il trouve auprès de moi sa Patrie et ses Dieux.

Elle ajoute qu'Ulisse dont elle étoit devenuë l'Esclave par le sort, lui rend la liberté, et qu'il consent qu'elle aille en Thrace pour y passer des jours tranquilles auprès de Polymnestor, ancien Allié des

des Troyens; ce soin d'Ulisse lui paroît suspect, elle craint son infidelité. Elle s'en plaint dans ce court Monologue :

Dieux cruels, pour combler les malheurs de ma vie
Vous reste-t'il de nouveaux coups ?
Ulisse aime Circé; ma tendresse est trahie ;
Ah ! vous m'avez porté le plus cruel de tous.

Ulisse vient; Ilione lui fait de tendres reproches; il la rassure, et lui apprend qu'il a feint d'aimer Circé, pour l'obliger à lui rendre ses Compagnons, à les faire partir et à la mettre en sûreté elle-même dans la Cour de Polymnestor, où il ira la rejoindre; Ilione est rassurée du côté de la fidelité de son Amant; mais elle tremble pour ses jours; Ulisse calme cette nouvelle crainte, en lui apprenant que Mercure lui a mis entre les mains une Fleur qui prévaut sur tous les enchantemens; cette Fleur s'appelle *Moly*.

Circé vient annoncer à Ulisse le prochain départ de ses Guerriers, qui viennent lui faire leurs adieux. Ulisse pour mieux tromper Circé, leur ordonne de celebrer les attraits de cette Reine, son Amante et leur Liberatrice; ce qui fait le divertissement de cette premiere Entrée. Après la Fête, ils montent sur

 les

les Vaisseaux destinez pour leur départ et pour celui d'Ilione.

Ulisse, resté avec Circé, regarde toujours du côté de la Mer, pour voir si Ilione et ses Compagnons sont éloignez du Rivage; Circé paroît surprise de son inquiétude, tandis qu'il devroit se livrer tout entier à son amour. Ulisse n'ayant plus rien à craindre pour sa Princesse, ni pour ses Guerriers, cesse de feindre auprès de Circé et lui parle ainsi;

Reine, je ne dois plus me taire;
Mes Guerriers sont partis de ce fatal séjour;
J'ay mis en liberté l'objet qui m'a sçû plaire;
Ai-je besoin encor de feindre de l'amour?

Circé, furieuse, appelle *les Démons* à sa vengeance; Ulisse les met en fuite, par la vertu de la Fleur que Mercure lui a donnée; il quitte sa trop crédule Amante; elle s'abandonne à son désespoir et se détermine à ne plus livrer son cœur qu'au penchant qui la porte à faire des malheureux.

Le Bal Champêtre est le sujet de la seconde Entrée. Le Theatre represente des Allées qui forment l'avenuë d'une Maison de Campagne,

Themire ouvre la Scene par un Monologue;

logue : Elle aime *Damon*, qu'elle soupçonne d'aimer *Cephise* ; elle se plaint de la préference qu'il donne à sa Rivale. Damon vient; il entretient Themire dans une erreur dont il prétend profiter. Themire irritée le quitte et lui défend de la voir jamais.

Lycidas, Ami de Damon, vient lui demander si sa feinte a réüssi. Lycidas lui répond qu'il est bien puni d'avoir suivi son conseil, et que Themire vient de le bannir pour toujours ; Lycidas lui dit de continuer à feindre d'aimer Cephise pour rendre Themire encore plus jalouse ; il appuye ce conseil de cette maxime :

> Les serments d'une ardeur sincere
> Trompent mille Amants chaque jour ;
> Le dépit jaloux, la colere,
> Sont les vrays garants de l'amour.

On auroit voulu que cette troisiéme Scene eut été la premiere; les Spectateurs, a-t-on-dit, n'auroient pas pris le change ; ils auroient été plutôt au fait ; la clarté est préferable à tout, et l'on veut d'abord sçavoir à quoi s'en tenir ; peut-être l'Auteur s'est détourné de cette route comme trop batuë ; mais c'est la plus sûre. Damon s'abandonne aux conseils de Licidas.

Les Masques qui doivent composer le Bal Champêtre, arrivent ; Cephise est l'ordonatrice de la Fête ; mais l'Auteur ne lui fait rien dire, ni rien faire qui puisse augmenter la jalousie de Themire. Un orage qui survient dissipe cette Troupe joyeuse ; Damon et Themire restent, quoiqu'ils n'ayent pas moins à craindre que les autres ; c'est ce qu'on a reproché à l'Auteur, il avoit prévû l'objection, et il avoit cru y répondre d'avance en faisant dire à Damon :

Le Ciel devient serein ; nous n'avons rien à craindre,

L'orage passe en d'autres lieux, &c.

Mais pourquoi, disent les Critiques, les autres Masques ne restent-*ils pas* ? L'Auteur peut répondre à cela que Damon et Themire ont un interêt plus pressant qui les oblige à rester : il seroit, sans doute, à souhaiter que les Spectateurs se prêtassent un peu plus aux *raisons* des Auteurs ; ils en veulent souvent de trop bonnes, pour accorder leurs suffrages. Damon et Themire s'éclaircissent; Damon dit à son Amante que ses rigueurs l'on réduit à cette feinte, et Themire lui répond tendrement :

Vous

Vous mériteriez ma colere ;
Vous m'avez arraché mon secret malgré moi :

La Scene finit par ce duo :

Cessons, cessons de nous contraindre,
Goûtons les biens les plus parfaits ;
Non, non, je ne sçaurois plus feindre,
Je vous jure, je vous promets,
De vivre pour vous à jamais.

La Troupe des Masques écartée par l'orage, est ramenée par la serenité du Ciel. Cephise chante

Je voudrois aimer ; je ne l'ose ;
On me vient conter chaque jour
Que pour quelque plaisir que nous donne l'Amour
A mille maux il nous expose ;
Je sens que l'avis est trompeur ;
Et qu'on est heureux dans ses chaînes ;
Mais quoiqu'il en coute à mon cœur ;
En faveur des plaisirs, je veux risquer les peines.

Quoique cette maxime ait fait rire, elle n'en a pas paru moins jolie à bien des gens ; mais il est toujours triste pour un Auteur, d'avoir mis ses juges de mauvaise humeur.

Le Triomphe de l'Amour sur Bacchus, est le sujet de la troisiéme Entrée; c'est la plus belle des trois, et le succès du Balet auroit été sûr, si les précedentes y eussent répondu. Anacreon en a fourni l'idée à l'Auteur, et on a trouvé qu'il l'a ingénieusement mise en œuvre : voici de quoi il s'agit.

Thesée a abandonné dans l'Isle de Naxos *Ariane*, Fille de Minos, qu'il avoit enlevée à son Pere. Le Theatre représente une Isle déserte ; on voit la Mer et un Vaisseau dans l'éloignement. Ariane rappelle envain son perfide Amant que les vents emportent loin d'elle, et qui n'est plus à portée d'entendre ses cris ; ce premier Monologue est parfaitement bien mis en Musique ; Ariane succombe enfin à sa douleur mortelle, et tombe évanoüie sur un lit de gazon.

Pendant l'évanoüissement de cette déplorable Princesse, *l'Amour*, transformé en jeune Etranger, arrive, suivi de *Zephire* qui commence l'exposition par ces Vers :

Thesée est éloigné ; ton attente est remplie,
Mon zele encor pour toi peut-il se signaler ?
Suivre tes loix, Amour, est ma plus chere envie ;
Parle, je suis prêt à voler.

L'Amour continue de faire l'exposition par cette réponse :

Zephire, tu vois ma puissance ;
Je dispose à mon gré des cœurs ;
Je leur fais de mes feux sentir la violence ;
J'éteins, quand il me plaît, leurs plus vives ardeurs.

Ce double emploi que l'Amour donne à sa puissance, fait voir qu'il a rendu Thesée infidelle et Ariane malheureuse, ce qui oblige Zephire à lui faire ce reproche, que l'Auteur du Poëme à jolimenr mis en maxime ; et d'autant mieux, que la maxime est en action.

Lorsque deux cœurs vivent en paix,
Amour tu ne devrois jamais
Briser de si charmantes chaînes :
Si le soin de ta gloire occupe tes desirs ;
Pourquoi triompher par les peines,
Quand tu le peux par les plaisirs ?

L'Amour, pour achever son Ouvrage, ordonne à Zephire de voler dans les airs, et de pousser vers cette rive les Vaisseaux de Bacchus qui apparemment n'en sont pas bien éloignez. L'Amour touche Ariane de son arc, pour la retirer de son profond assoupissement. Ariane s'éveille, l'Amour sans carquois, lui fait entendre qu'il vient de faire nauffrage ; cette

Scene est très-touchante ; Ariane est au désespoir de ne pouvoir le secourir ; l'Amour la console et lui fait esperer un sort plus doux. On entend un bruit de guerre ; l'Amour quitte Ariane pour en aller apprendre la cause ; on doit supposer que ce Dieu, Maître des cœurs, a déja disposé celui d'Ariane à aimer Bacchus, et qu'il va mettre les mêmes *dispositions* pour Ariane dans le cœur du vainqueur de l'Inde, que Zephire a amené sur ce rivage. Tout ce que l'Amour a projetté a un plein succès ; Bacchus déclare son amour à Ariane, qui se rend après quelque résistance. Cette Scene est parfaitement bien traitée. Elle finit par ce duo.

Conservons à jamais une flamme si belle ;
Je goute en vous aimant un bonheur plein d'appas,
Si vous deveniez infidelle
Quel seroit mon destin ? hélas !
Conservons à jamais une flamme si belle.

Ariane ne veut point partir sans le jeune Etranger, Bacchus ordonne qu'on le cherche ; l'Etranger revient et se fait connoître pour l'Amour ; la suite de Bacchus célébre le triomphe de l'Amour. Nous finis-

finissons cet Extrait par cet Air à boire qui a fait beaucoup de plaisir.

Charmants vainqueurs
Regnez toujours sur nos ames ;
De vos faveurs
Comblez à jamais nos cœurs.
Fils de Venus,
Fais nous sentir tes flammes ;
Cher Bacchus,
Fais couler pour nous ton aimable jus.
Qu'il est doux
De vous suivre sans cesse !
C'est par vous
Qu'on vit sans tristesse ;
Deux beaux yeux,
Un souris gracieux,
Un Nectar précieux,
Placent l'homme au rang des Dieux.

HERMENIGILDE, Martyr, Tragédie, représentée au College de LOUIS LE GRAND, *pour la distribution des Prix, fondez par S. M. le Mercredy* 4. *Août.*

SUJET.

HERMENIGILDE, fils de Leovigilde, Roy des Gots, ayant quitté l'erreur des Ariens pour embrasser la Foy Catholique, ce changement lui attira une rude persécution de la part

G v de

de son Pere. Il la souffrit avec constance, mais il défendit sa Religion avec un zele qui ne fut pas toujours assez éclairé. Il prit les Armes pour la soutenir, il demanda même du secours aux Grecs qui étoient dans les Espagnes. Mais bientôt trahi par ses Alliez et vaincu dans la Bataille qui lui fut livrée par son Pere et dans laquelle il évita toujours sa rencontre, il se retira dans une Eglise, d'où étant sorti pour se remettre à la clémence du Roy, il fut mis à de nouvelles épreuves; enfin ayant refusé de recevoir l'Eucharistie de la main d'un Evêque Arien, il reçût la Couronne du Martyre. *S. Gregoire, Pape, saint Gregoire de Tours, Baronius, &c.*

La Scene est dans le Camp d.Hermenigilde, près de Seville.

LES TABLEAUX ALLEGORIQUES DE LA VIE HUMAINE, *Ballet Moral, pour servir d'Intermede à la Tragédie d'Hermenigilde.*

LE Génie allegorique est choisi pour instruire les hommes. *Premiere Entrée.*

La plupart des hommes, même chez les Nations les plus sensées, prennent la Folie pour guide. La *Folie*, les *Suivans de la Folie*, *Espagnols*, *François*, et autres Nations.

Seconde Entrée. La Philosophie s'offre pour ramener les hommes à la saine raison. On la rebute, à cause de la secheresse apparente de ses instructions. *Philosophes, &c.*

Troisiéme Entrée. Le Génie allégorique (qui regne chez les Nations Orientales) se présente pour instruire les hommes par des figures sensibles, qui en offrant un objet, en font concevoir

un autre, et voilent tellement les Veritez Morales, qu'on les entrevoit sans peine, et même avec plaisir. Les hommes qui suivoient la Folie, se livrent au Génie allegorique, et reçoivent de lui des instructions sur les idées qu'on doit se former de la Vie humaine. *Génie Allegorique, Suivants, Turcs, Chinois &c.*

Premiere Partie. La Vie humaine par ses altérations est une suite de Saisons.

Premiere Entrée. L'Enfance est un Printemps; dans cette aimable Saison tout fleurit; mais des vents brulants qui succedent à la fraicheur des Zéphirs, dessechent les fleurs et les font disparoître. *Printemps, Zéphirs, Jardiniers, jeunes Gens, &c.*

Seconde Entrée. L'âge formé est un Eté et un Automne. L'Activité et l'industrie y recueillent les doux fruits d'un travail pénible; après quoi il n'y a plus ni moisson ni vendange à faire. *Vents brulants, Moissonneurs, Bergers, Vendangeurs, &c.*

Troisiéme Entrée. La Vieillesse est un Hyver. On en sent les glaces, quelque précaution qu'on prenne. Le feu de l'âge s'éteint peu à peu, et aucun feu artificiel n'est capable de le rappeller. *Hyver, Aquilons, Hommes glacez de froid, Cyclopes, &c.*

Deuxiéme Partie. La Vie humaine par ses illusions est un songe.

Premiere Entrée. De jeunes gens remplis des idées trompeuses du Plaisir, se livrent aux charmes du sommeil. Des Songes les promenent dans une Isle enchantée. A leur réveil ils se voyent environnez d'objets effrayants et de Monstres prêts à les dévorer. *Jeunes Gens, Morphée, Songes, Jeux et Ris, Monstres, &c.*

Seconde Entrée. Des hommes occupez des projets d'une folie ambition, s'imaginent en dormant, qu'ils sont parvenus au faîte des honneurs. Le réveil les fait descendre de leur grandeur imaginaire et les remet dans la place qui leur convient. *Maître Paysan*, *Paysans*, *Songes agreables*, *Courtisans*, *Suisses*, *&c.*

Troisiéme Entrée. Des Vieillards flattez de l'espoir d'une espece d'immortalité sur la Terre, forment pendant leur sommeil le plan d'un Palais, qui à leur réveil se trouve changé en Tombeau. *Vieillards*, *Diseurs de bonne avanture*, *Songes qui bâtissent un Palais*, *le Temps*, *Génies funebres*, *&c.*

Troisiéme Partie. La Vie humaine par ses Ecueils et ses naufrages est une Navigation.

Premiere Entrée. De jeunes Hommes s'embarquent sur une Mer infidelle, ayant l'amour aveugle pour Pilote. Ce Dieu leur fait mettre à tous un bandeau sur les yeux. La Navigation est bientôt suivie du naufrage. *Amour aveugle*, *Génies Rameurs*, *Génies Musiciens*, *Jeunes Gens*, *&c.*

Seconde Entrée. Des Avares attirez par Plutus, arrivent au nouveau Monde. Ils chargent tellement leur Vaisseau, qu'il s'entrouvre et décharge hommes et trésors au fond de la Mer. *Plutus*, *Hollandois*, *Sauvages*, *Europeens*, *&c.*

Troisiéme Entrée. Des Buveurs se mettent en Mer, sous la conduite de Bacchus et de Comus, Dieu des Festins. Mais faisant la manœuvre à contre-sens, ils se brisent, et se perdent avec leur Equipage. *Bacchus*, *Comus*, *Suivants de Bacchus*, *Suivans de Comus*, *jeunes Gens*, *Matelots*, *&c.*

Quatriéme Partie. La Vie humaine par sa brieveté et son éclat passager est un Spectacle ou une Fête publique.

Premiere

Premiere Entrée. Fête Rustique. *Bergers*, *Paysans*, *Bateliers*, *Sabotiers*, *&c.*

Seconde Entrée. Fête Bourgeoise. *Plutus*, *Jeunesse*, *Folie*, *Carnaval*, *Momus*, *Suivants*, *&c.*

Troisiéme Entrée. Fête de Cour. *Roy du Bal*, *Seigneurs*, *Masques*, *&c.*

Ballet General. Les Hommes qui ont été instruits par le Génie Allégorique, et qui ont goûté ses instructions, lui en témoignent leur reconnoissance, en lui érigeant une espece de Trophée.

Le Pere Porée, Professeur de Réthorique, est l'Auteur de cet ingénieux Ballet, ainsi que de la Tragédie. Le sieur Malterre a composé les Entrées et a très-bien rendu chaque Caractere.

Le 19. Août, l'Académie Royale de Musique remit au Théatre la Pastorale d'*Acis et Galatée*, dont le Poëme est de M. de Campistron, mis en Musique par M. de Lully. La derniere reprise de cette Piece fut en Septembre 1725. on la donna par extraordinaire à l'occasion des Princes de Baviere qui souhaiterent la voir pendant le séjour qu'ils firent pour lors à Paris. La Dlle le Maure y chantoit le Rôle de Galatée, elle le chante encore à cette reprise avec de grands applaudissemens. Cette Piece est parfaitement bien remise au Théatre, et le Public la revoit avec beaucoup de plaisir. Les Rôles d'*Acis* et de *Polypheme*, sont remplis par les sieurs Tribou et Chassé.

Les Comédiens François continuent toujours les Représentations de la *Pupile*, que le Public ne se lasse point de voir et d'applaudir ; nous en donnerons l'Extrait dans le prochain Mercure.

Les mêmes Comédiens préparent une Comédie nouvelle de M. *Piron*, intitulée *l'Amant Misterieux*, en trois Actes et en Vers ; cette Piece sera suivie des *Courses de Tempé*, Pastorale, avec un Divertissement, dont la Musique est de M. Rameau.

Le 16 Août, les Comédiens Italiens remirent au Théatre la Comédie de l'*Heureux Stratagême*, de M. de Marivaux, représentée avec succès au mois de Juin de l'année derniere. Elle fut suivie de la premiere représentation d'une petite Comédie d'un Acte en Prose, du même Auteur, qui a pour titre *la Méprise*. Cette nouveauté a été interrompuë après la troisiéme Représentation.

Le 23 Août, les mêmes Comédiens représenterent la Comédie de la *Surprise de la Haine*, dans laquelle la Dlle Riccoboni, Epouse du sieur Riccoboni, joüa pour la premiere fois, le Rôle de *Lucille*, qui est le principal de la Piece, avec toute l'intelligence possible ; elle est fort applaudie du Public, qui lui trouve beau-

coup

coup de talens. Elle est jeune, bien faite et fort gracieuse; elle joüa ensuite en homme dans la petite Comédie des *Enfans Trouvez ou le Sultan poli par l'Amour*, (Parodie de Zaïre) un Rôle de Gascon, et ne fut pas moins applaudie que dans la premiere Piece.

Le 12. Août, l'Opera Comique donna une petite Piece nouvelle d'un Acte en Vaudeville, qui a pour titre, *les Espaces Imaginaires*, suivie d'un nouveau Ballet figuré, dont l'execution a été applaudie.

Le 28. on donna encore deux autres Pieces nouvelles d'un Acte chacune, intitulées, *la Fée Marotte* et le *Rival dangereux*.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

L'Escadre que commande l'Amiral Gordon, et qui étoit partie le 26. du mois de Juin de la Rade de Dantzick, est arrivée à Cronstadt, où elle a conduit les Troupes Françoises qui se sont embarquées au Farhwasser sur des Vaisseaux Moscovites et qui doivent être transportées incessamment à Coppenhague, selon ce qui est porté par la Capitulation, dont leur Commandant

mandant est convenu avec le Comte de Munich et le Duc de Saxe Wesseinfels.

Le Comte de Brackel, Ministre de la Czarine à Coppenhague, a écrit à la Czarine que le *Roy* de Dannemarck avoit promis d'employer ses bons offices pour engáger le Roy de France à faire rendre la Fregáte Moscovite que l'Escadre Françoise à prise dans la Mer Baltique, et tous les Moscovites qui étoient à bord de ce Bâtiment.

POLOGNE.

Le 19 du mois dernier, l'Electeur de Saxe arriva avec le Comte Sulkowski, son Grand Ecuyer et M. Bruhl, l'un de ses Conseillers intimes d'Etat, à l'Abbaye d'Oliva, où il tint le lendemain un Conseil auquel le Comte de Munich assista, et dans lequel on délibera principalement sur la conduite que l'Electeur devoit tenir avec les Seigneurs Polonois qui étoient à Dantzick pendant le Siége

Le 21, M. Zaluski, Evêque de Plocko, les Princes Georges et Casimir Sapiehá, M. Bielinski, Maréchal de la Cour, et quelques autres Palatins et Starostes, accompagnez du Comte de Munich et du Duc de Saxe Wesseinfels, se rendirent chez l'Electeur.

Ce Prince alla le 22 voir l'Armée Moscovite qui étoit en Bataille, il donna une épée garnie de diamans d'un prix considérable au Comte de Munich, et il fit des présens à tous les Officiers Generaux.

Le jour suivant les Seigneurs Polonois qui n'avoient pas encore prêté serment à l'Electeur s'étant assemblez, le Comte de Munich leur proposa de le prêter, mais le Comte de Poniatowski,

towski, les Princes Czartorinski, M. Ossalinski, Grand Tresorier de la Couronne, M. Radziewski, ci devant Grand Maréchal de la Diette d'Election, et plusieurs autres refuserent de se soumettre à cette formalité.

La Ville de Dantzick ayant nommé 13 Deputez pour aller chez l'Electeur, ils virent ce Prince qui leur donna audience le 26 du mois dernier. Dans cette conférence M. Leipski, Evêque de Cracovie, parla au nom de ce Prince, qui fit sçavoir le lendemain aux Magistrats qu'il consentoit que la Porte d'Oliva ne fut gardée à l'avenir que par des Troupes de la Ville, mais qu'il ne pouvoit leur remettre le Fort de Wechselmunde, parce qu'il étoit convenu avec la Czarine qu'il y tiendroit uneGarnison Saxonne jusqu'à l'entiere pacification des troubles qui divisent le Royaume.

Les Prinses Czartorinski, le Comte de Poniatowski, M. Ossalinski, Grand Tresorier de la Couronne, et la plûpart des autres Seigneurs Polonois qui avoient été arrêtez le 23 Juillet, et à qui l'Electeur avoit fait rendre la liberté le jour suivant, se rendirent le 26 à l'Abbaye d'Oliva, et après avoir eu un long entretien avec le Comte de Wratislaw, Ministre de l'Empereur, le Duc de Saxe Wesseinfels, le Comte de Munich, et le Comte de Leuvolde, Grand Ecuyer de la Czarine, tous, à l'exception des Starostes Merschki et Rosalinski, l'un et l'autre de la Maison de Sapicha, se déterminerent à prêter serment à l'Electeur, à condition qu'on feroit plusieurs changements à la formule qui leur avoit été presentée; ils rendirent visite le même jour à l'Electeur, qui les ayant reçus avec beaucoup de marques de distinction, les invita à dîner,

et

et ce Prince témoigna à l'aîné des Princes Czartorinski, et au Comte de Poniatowski, qu'il desiroit d'avoir auprès de lui quelques-uns de leurs Enfans.

L'Electeur a fait demander le Diadême, et les autres Ornements Royaux à M. Ossalinski, qui s'est excusé de les lui remettre, parce que cette démarche seroit contraire au serment qu'il a fait en prenant possession de la Charge de Grand Tresorier, et l'on est convenu qu'on les porteroit à Cracovie, où ils seroient remis dans le Tresor.

M. Radziewski, ci-devant Grand Maréchal de la Diette d'Election, ayant refusé de déclarer où étoit le Diplôme de l'Election du Roy, et de signer un Acte par lequel on vouloit qu'il reconnut qu'elle avoit été faite irregulierement, et contre les Constitutions du Royaume, fut conduit à Elbing par ordre du Comte de Munich.

Le Primat a été transferé de Dierschaw à Elbing, où l'on a conduit M. Radziewski, ci-devant Grand Maréchal de la Diette d'Election, et les autres Seigneurs qui n'ont pas voulu prêter serment à l'Electeur.

Le bruit court que la plûpart des Gentilshommes du Palatinat de Cracovie ont abandonné le parti de l'Electeur pour se déclarer en faveur du Roy ; que quelques Seigneurs du même parti ont suivi cet exemple, et que la Noblesse de plusieurs Provinces est prête à faire une nouvelle Confédération pour soutenir les droits de Sa Majesté.

On assure aussi que le Comte Vileps Oginski et les autres Seigneurs Lithuaniens, qui servoient dans le Corps des Troupes du Comte Pocci, l'ayant soupçonné d'entretenir quelque intelligence

gence avec le Comte de Munich, lui avoient ôté le Commandement, et s'étoient assurez de sa personne.

L'Electeur de Saxe avant son départ pour retourner dans ses Etats, a choisi l'Evêque de Cracovie et M. de Bulow, l'un de ses Conseillers Privez, pour travailler conjointement avec le Comte de Wratislaw, Ministre de l'Empereur et le Comte de Lewolde, ci-devant Ambassadeur de la Czarine, auprès de la Republique de Pologne, à l'arrangement de plusieurs affaires qu'il n'a pû terminer pendant son séjour à l'Abbaye d'Oliva, et ce Prince a chargé le Duc de Saxe Wesseinfels, de regler avec le Comte de Munich le tems du départ des Troupes Saxonnes, leur marche et la discipline qu'on leur fera observer.

Il avoit été résolu dans le Conseil que l'Electeur tint le 30 du mois de Juillet, de tenter d'assembler une Diette dans six semaines, mais quelques-uns des Seigneurs attachez à son parti, lui ayant representé les difficultez qui s'oposoient à l'exécution de ce dessein, il s'est contenté de faire publier qu'il n'inquiéteroit point, au sujet de leur conduite passée, tous ceux qui dans un tems prescrit se soumettroient à son autorité; mais que ceux qui après ce terme refuseroient de le reconnoître, seroient traitez comme ennemis de la Patrie, et privez de leurs Dignitez et de leurs biens.

Les Ministres de l'Electeur, qui avoit fait demander à la Ville de Dantzick 800000 écus pour les frais de la guerre, ont fait esperer depuis son départ, qu'il modereroit cette prétention, et les Magistrats ont offert de payer 100000 écus en differents termes, s'il vouloit consentir à retirer du Fort de Wechselmunde les Troupes qui y sont en Garnison.

Le 1. de ce mois, l'Evêque de Cracovie, que l'Electeur avoit chargé de recevoir en son nom les assurances de la soumission des Habitans de la Ville de Dantzick, s'y rendit du Convent d'Oliva, et y étant entré au bruit d'une salve generale de l'Artillerie des Remparts, il alla à l'Hôtel de Ville, où les Magistrats et les Députez de la Noblesse et de la Bourgeoisie, prêterent le Serment dont on étoit convenu.

DANNEMARCK.

LE Commandant de l'Escadre Françoise qui est à la Rade de Coppenhague, a fait remettre au Baron de Brakel 127. Moscovites, pris sur la Frégate dont cette Escadre s'étoit emparée dans la Mer Baltique, et on croit que cette Frégate sera incessamment renvoyée de France, ainsi que les 100. Moscovites qu'on y avoit conduits.

ALLEMAGNE.

L'Electeur de Baviere, malgré toutes les représentations qui lui ont été faites de la part de l'Empereur, persiste dans la résolution de ne point accorder le passage dans ses Etats aux Troupes de son Cercle, à moins que les Princes et les Etats de qui elles dépendent, n'acceptent les conditions qu'il a proposées.

On apprend par les Lettres de Dresde, que l'Electeur de Saxe y étoit arrivé de Dantzik le 2. de ce mois, et qu'il devoit être suivi du Duc de Saxe Wesseinfleds.

ITALIE.

LE Comte de Lagnasco, Ministre de l'Electeur de Saxe, a fait publier à Rome l'Acte de Soumission à ce Prince, que les Moscovites ont

ont forcé une partie des Seigneurs Polonois qui étoient dans la Ville de Dantzick, de signer.

On a eu avis de Genes, que les Habitans de Final avoient été determinez par les Remontrances de Mrs Ansaldo, Grimaldi et Doria, que la République leur avoit envoyez, à rendre la liberté au Gouverneur et à la Garnison de leur Ville, et à terminer amiablement leurs differens avec le Sénat.

DE NAPLES.

LEs Imperiaux qui sont dans Civitella del Tronto, ayant refusé de se rendre, il a été résolu de faire le Siege de cette Ville en même-temps que celui d'Aquila.

Le Prince d'Ottajano et le Prince Strajano-Marini, sont arrivez à Naples, et ils ont été reçûs très-favorablement par le Roy, qui les a rétablis dans la possession de tous leurs biens.

Les Galeres Françoises que commande le Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France et qui étoient depuis quelque temps à Reggio, en sont parties pour aider les Troupes qui font le Siege de Gallipoli, a s'en emparer.

On a reçû avis que les Imperiaux qui étoient dans les Villes de Pescara et de Galipolli, s'étoient enfin determinez après une longue résistance, à remettre ces deux Places aux Espagnols, et qu'ils avoient été traitez comme ceux qui avoient deffendu Gaëtte.

Les dernieres nouvelles de Capoüe portent que cette Place étoit réduite à la derniere extremité, et que la Garnison composée de près de 5000. hommes, manquant de toutes sortes de munitions depuis plusieurs jours, seroit forcée de se rendre prisonniere de guerre.

SIEGE DE GAETTE.

ON a appris que le Duc de Bitonto avoit couru risque d'être tué d'un boulet de Canon devant Gaëtte, et qu'une Batterie que le Duc de Liria avoit fait établir sur le bord de la Mer, avoit coulé à fond quatre Tartanes des Ennemis.

Plusieurs Seigneurs, du nombre desquels est le Duc de Popoli, sont allez servir en qualité de Volontaires au Siege de Gaëtte.

Le Roy a résolu d'aller prendre le commandement des Troupes qui assiegent cette *Ville*, d'où l'on a appris que les Assiegez avoient fait une sortie dans laquelle ils avoient perdu beaucoup de monde, et que les Espagnols n'avoient eû dans cette occasion que 6. hommes de tuez et 20. de blessez.

Le 30. du mois dernier, le Roy s'embarqua à bord de la Capitane des Galeres d'Espagne. Sa Majesté arriva le lendemain au Camp devant Gaëtte, et dans le moment qu'elle y *parut*, les Espagnols commencerent à faire *tirer leurs Batteries*. Les Assiegez y répondirent par un très-grand feu des 50. Pieces de Canon qu'ils avoient sur leurs Remparts.

Le 2. de ce mois, *ils firent une sortie*, dans laquelle ils furent repoussez avec perte d'environ 200. hommes.

Le 3. leur feu fut beaucoup moins vif que les jours précedens, et le 4. il diminua encore plus considerablement. Le 5. les Ennemis cesserent de tirer, et le Gouverneur de la Ville ne pouvant résister plus long-temps aux Espagnols qui se préparoient à battre la Place en breche, il demanda le 6. à capituler, afin de ne pas exposer la Ville à être emportée d'assaut. S. M. a voulu

que

que cette Place subît le même sort que celles du Royaume de Naples, que les Espagnols ont assiegées, et le Gouverneur a été obligé de se rendre prisonnier de guerre avec sa Garnison.

Voici l'Inscription gravée sur le Marbre et mise à Bitonte, comme un Monument de la victoire remportée sur les Allemans, le 25. May 1734.

Auspiciis
Caroli Borbonii
Neapolis, Siciliæ, Hierusalem, et Hungariæ
Regis Fortissimi.
Hispaniæ Infantis, Parmæ, Placentiæ et Castri Ducis,
Magni Principis Ætr[illegible].
Joseph Carillo Comes de Montemar
Hispaniarum Exercitus Ductor,
Universas Germanorum Copias delevit.
Cæsis, Captis, aut in deditionem acceptis,
Hominum Armatorum plus minùs octo Millibus;
Signis militaribus, Tympanis, Tentoriis,
Omnique alio Bellico apparatu,
Summa prudentiâ, fortitudine et felicitate
In Potestatem redactis.
Discant tandèm Itali,
Germanos æquis viribus
Vinci et profligari posse.

ESPAGNE.

ON a appris que les Vaisseaux arrivez de la Veracruz à Cadix, avoient apporté quatre millions de Piastres en argent, tant pour le compte

compte du Roy, que pour celui des Négocians, et deux millions de Piastres en Marchandises.

GRANDE BRETAGNE.

On assure que le Parlement commencera dès le mois d'Octobre à déliberer sur les affaires publiques, et que la protestation faite par 25. Seigneurs Ecossois au sujet de l'Election des seize Pairs d'Ecosse, ayant séance au Parlement, sera la premiere affaire qui sera portée à la Chambre des Pairs.

Tomo Chichi, dans l'Audience que le Roy lui donna le 5. de ce mois, dit à S. M. qu'il étoit venu pour lui témoigner le désir que les *Creeks* dont il est Souverain, ont de continuer de vivre en bonne intelligence avec les Anglois, et le Roy l'assura qu'il seroit toujours prêt à faire tout ce qui dépendoit de lui pour maintenir l'union entre les deux Nations.

M. Oglethorpe a conduit à sa Terre près de Godalmin dans le Comté de *Surrey*, ce *Prince Indien*, qui doit être défrayé avec toute sa suite pendant son séjour en Angleterre, aux dépens de S. M. et dont le Neveu, âgé de 13. ans, sera instruit dans la Religion Chrétienne et élevé dans le College de *Westminster*.

DESCRIPTION Historique de Philisbourg.

L'Importante Forteresse de Philisbourg en Allemagne, n'étoit autrefois qu'un Village nommé Udenhein, situé au Pays de Chraickgou, dans l'Evêché de Spire. En 1343. Gherar, Evêque de Spire, le fit fortifier. En 1513. Georges, Comte Palatin, aussi Evêque de Spire, en fit augmenter

augmenter les Fortifications et bâtir le Château. En 1570. Marquard de Wastein, un de ses Successeurs, fit rétablir les murailles qui avoient été détruites durant les Guerres d'Allemagne.

Enfin en 1615. Philippe-Christophe de Zottern, Electeur de Treves et Evêque de Spire, y fit faire de nouvelles Fortifications, et lui donna le nom de *Philisbourg*.

Cette Place considerable par sa situation, donna de la jalousie à Fréderic V. Electeur Palatin, qui en fit démolir les Fortifications en 1618. Mais en 1623. après les Guerres de Bohême, le même Evêque les fit rétablir.

En 1633. les Suedois s'en rendirent les maîtres et la remirent entre les mains du Roy Louis XIII. suivant un Traité fait la même année à Francfort avec l'Electeur de Tréves; mais en Janvier 1635. les Imperiaux s'en emparerent par surprise, à la faveur des glaces.

Loüis de Bourbon, alors Duc d'Anguien, la reprit en 1644. et par le Traité de Munster, la garde et Protection perpetuelle de cette Place fut cedée au Roy, qui l'ayant fait fortifier régulierement, la conserva jusqu'au 17. Septembre 1676. qu'elle fut renduë au Prince Charles de Lorraine, commandant l'Armée Imperiale, après un Siege commencé le 10. May.

Louis Dauphin de France, la reprit le 1. Novembre 1688. après un Siege de trois semaines; elle fut renduë en 1697. par le Traité de Riswick.

Les Gouverneurs François de cette Place qui sont venus à notre connoissance, sont:

M. Despenant, Maréchal des Camps et Armées.

M. de Chamborant la Claviere, Seigneur de Puislaurent, Colonel de deux Régimens et Commandant

mandant la Cavalerie, Maréchal des Camps et Armées, par le choix de la Reine Anne d'Autriche, Régente, préferablement au Marquis de Calvo.

Le Comte d'Harcour-Lorraine, Gouverneur d'Alsace, Grand-Ecuyer de France.

M. Desbordes, Lieutenant General, *tué à* Fridelingue.

La Ville de Philisbourg est située à 400. toises du Rhin, du côté de l'Allemagne. Cette *Place* est enfermée par sept Bastions très-*réguliers* et à flancs droits, avec des fossez de vingt toises de large, remplis d'eau. Elle a devant chaque *Courtine* une demie-Lune et des Tenailles dans le *fossé*, avec un Chemin couvert, précedé d'un avant-Chemin couvert et de Redoutes *bastionnées*. La situation de cette Place, qui est dans un Marais, en rend l'attaque presqu'impossible dans la plus grande partie de sa circonférence.

Le Front de Philisbourg qui fait *face au Rhin*, est couvert d'un Ouvrage à couronne, composé d'un Bastion et de 2 demi-Bastions à orillons et à flancs courbes. Cet Ouvrage est entouré d'un fossé de 15. toises de large, d'un Chemin couvert et d'un avant-*fossé qui aboutit aux* deux branches d'un Ouvrage à corne *qui remplit* l'espace qui est entre l'Ouvrage couronné et *le* Rhin. La Courtine de l'Ouvrage à corne est couverte d'une grande demi-Lune, d'un fossé de 15. toises, d'un Chemin couvert et d'un retranchement le long des bords du Rhin, qui forme une espece d'avant-Chemin couvert.

Philisbourg a sur le Rhin un Pont de Bateaux qui est défendu en-deçà de cette Riviere par un Ouvrage en forme de corne, avec une demie-Lune devant la Courtine, un Chemin couvert et un fossé

fossé. Tous ces Ouvrages, qui forment la fortification la plus parfaite et la plus réguliere, rendent cette Place une des plus fortes de l'Allemagne.

ARME'E D'ALLEMAGNE.

LE Prince Eugene qui étoit resté depuis le 21. Juillet dans son Camp de Bruchsall, en partit le 2. Août et ayant fait marcher son Armée sur quatre colonnes, il alla camper au-dessus de Kislock. Le 3. et le 4. ses Troupes passerent le Neker sur quatre Ponts jettez sur cette Riviere, vis-à-vis de Ladembourg; l'Artillerie et les Equipages passerent sur le Pont d'Heydelberg.

Ce Prince arriva le 4. à Weinheim, et y établit son Quartier; toute l'Armée campa, la droite à Weinheim et la gauche vers Santoffen, qui est à une demie lieüe de Manheim, ayant laissé à Heydelberg un Régiment d'Infanterie et deux de Cavalere, indépendamment du Bataillon qui forme la Garnison du Château; le reste des Troupes qui y étoient joignit le General Pétrasche, lequel avec 6000. hommes de Cavalerie, marcha le long du Rhin laissant de distance en distance quelques détachemens pour observer notre Armée. Ce General ayant ordre de s'avancer avec le reste des Troupes qu'il commande à Zwingenberg, sur le chemin de Darmstat; le Détachement que les Ennemis avoient laissé à Bruchsall le jour qu'ils en décamperent, a rejoint leur Armée, ainsi que ceux qui étoient du côté de Wingarten et de Dourlack.

Le Prince Eugene qui s'étoit avancé à Mayence

qui avoit commencé à établir au-dessus de cette Ville un Pont pour faire passer cette Riviere à son Armée, voyant que le Maréchal d'Asfeld quittoit le Camp d'Oppeinheim, a fait revenir à son Armée les 7000. hommes auxquels il avoit fait passer le Rhin, et le même jour que l'Armée du Roy s'est mise en marche, il a marché avec la sienne pour revenir en grande diligence sur le Necker. Il a fait marcher une avant-garde de 2000. Cavaliers ou Hussards vers Heydelberg et il continuoit à s'avancer pour être à portée d'observer les mouvemens de notre Armée.

COPIE de la Lettre du Roy, écrite au Maréchal d'Asfeld, sur la Prise de Philisbourg; de Versailles le 23. Juillet 1734.

MON COUSIN,

Je reconnois toute l'importance du service que vous venez de me rendre par la conquête de Philisbourg. Il ne falloit pas moins que votre courage et votre fermeté pour surmonter les contre-temps que les débordemens presque continuels du Rhin ont apporté à cette Entreprise. Vous avez eu la satisfaction de voir que votre exemple a inspiré les mêmes sentimens aux Officiers et aux Soldats. Je me suis fait rendre compte jour par jour de tout ce qui s'est passé, et j'ai toujours remarqué qu'à mesure que les difficultez augmentoient, soit par la cruë des eaux, ou par la présence de l'Ennemi et par le feu de la Place, l'ardeur et la patience de mes Troupes redoubloient dans la même proportion. Il n'est point de succès sur lequel on ne doive compter avec une

Nation

Nation aussi brave. Je vous charge de témoigner aux Officiers Generaux et autres, et même en general à l'Armée, combien je suis content de tous. Vous ne devez pas douter que je ne sois dans les mêmes sentimens à votre égard, et la Présente n'étant pour autre fin; sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mon Cousin, en sa sainte et digne garde. Signé, LOUIS, &c.

Le 5. du mois dernier, vers les 5. heures du soir, on battit la generale pour les Réjoüissances qu'on devoit faire au sujet de la victoire remportée sur les Imperiaux au Combat de Parme. Une heure après, la Maison du Roy, une partie de la Cavalerie et des Dragons, qui étoient de l'autre côté du Rhin, repasserent cette Riviere pour rentrer dans nos Lignes, le Maréchal d'Asfeld les y ayant fait venir pour participer aux Réjoüissances. Ces Troupes prirent place derriere l'Infanterie.

Sur les huit heures, tous les Generaux se rendirent à leurs Postes, le Maréchal d'Asfeld s'étant placé au centre avec le Prince de Conty, et le signal ayant été donné, les Canons de nos Lignes, au nombre de plus de 100. Pieces, commencerent leurs salves, de la droite à la gauche. La Mousqueterie de toute l'Armée qui bordoit les Lignes à 4. de hauteur, y répondit en commençant par la gauche. Les Troupes qui étoient dans la Tranchée y firent aussi une triple décharge, et l'on redoubla le feu du Canon et des Mortiers, en jettant une grande quantité de Bombes dans la Place. Dans le temps que nous faisions nos Réjoüissances, les Suisses qui sont de l'autre côté du Rhin, et les Troupes qui sont à Spire ou du côté de Manheim, firent la même chose. Au bruit des salves du Canon et de la

 Mous-

Mousqueterie, se joignit celui des Timbales, des Tambours et le son des Trompettes et toutes les Fanfares de l'Armée.

L'Armée du Roy, qui avoit campé le 29. du mois dernier à Lampsein, près de Frankendal, marcha le lendemain sur trois colonnes et arriva près de Wormes; elle y resta jusqu'au 3. de ce mois, qu'elle se mit en marche et alla camper à Ginsheim, qui n'en est qu'à trois lieües.

Le 4. l'Armée ayant marché sur 4. colonnes, elle alla camper, la droite à Oppenheim, où est le Quartier general, et la gauche à Zelzeim. L'Artillerie et les trois Bataillons du Régiment Royal Artillerie, resterent à Gundersblum. Le Maréchal d'Asfeld devoit s'avancer avec l'Armée vers Nider-Ulm, mais il resta dans ce Camp, où il fit revenir la plus grande partie des Troupes qui étoient à Wormes, sous les ordres du Comte de Belleisle.

Le 8. on fit au-delà de la Salz un fourage general, pendant lequel il ne parut aucun parti des Ennemis.

Le Maréchal d'Asfeld détacha le 9. le Comte de Berchini avec 100. Gardes du Roy, 50. Grenadiers à Cheval, 450. Cavaliers ou Dragons, 100. Hussards et 6. Compagnies de Grenadiers, pour s'avancer vers Mayence.

Le lendemain matin ce Détachement ayant été attaqué par 2500. Hussards, qui étoient arrivez la veille à Mayence, et qui étoient soutenus de 6. Escadrons de Dragons, le Comte de Berchiny, fit retirer les Troupes qu'il commandoit, en si bon ordre, que les Hussards qui l'attaquerent plusieurs fois dans sa retraite, ne purent, malgré leur nombre, remporter le moindre avantage sur son Détachement.

Les

Les Ennemis ont perdu dans cette occasion 80. Hussards tuez sur la place, sans compter ceux qui ont été blessez, et on leur a fait prisonnier un Officier et quelques Hussards. Nous avons eû trois Dragons de tuez, 6. Officiers, un Garde du Roy et 12. Dragons de blessez

Le Maréchal de Noailles arriva au Camp d'Oppenheim le 11. avec les Troupes qui étoient restées sous ses ordres dans le Spireback, et d'où elles étoient parties le 9.

Le Maréchal de Noailles étant parti de Worme le 14. de ce mois avec les Troupes qui sont sous ses ordres, passa le Rhin le 16. à Philisbourg, et le même jour il arriva à Graben. Il campa le 17. à Malberg, le 18. à Rastar et le 19. à Sellingen.

Il alla le 18. visiter le Pont qu'on avoit commencé d'établir à Motter, et il le fit descendre au Fort Louis, où il fut fini le 20.

Le 13. le Maréchal d'Asfeld quitta le Camp d'Oppenheim, il marcha avec toute son Armée et il alla camper dans la Plaine de Westhofen, la droite à Ostoffen, et la gauche à Gundersheim.

Le 14. l'Armée du Roy campa, la droite à Piphickheim, le centre à Phedersheim, et la gauche à Muntzheim, et elle y séjourna le lendemain.

Le 16. l'Armée campa au gros Karleback, le lendemain à Fusgnheim, et le 18. à Spire. Elle a été partagée en plusieurs corps, avec ordre de venir au Fort-Louis passer le Rhin.

Le Maréchal d'Asfeld arriva le 20. au Fort-Louis.

Les dernieres Lettres du 27. Août, portent que le Maréchal de Noailles, qui étoit campé avec le Corps de Troupes qu'il commande à Sel-

lingen depuis le 19. en partit le 22. et qu'il s'avança à Iffretzheim.

L'Armée commandée par le Maréchal d'Asfeld, ayant marché en differens corps pour se rendre au Fort-Louis, y passa le Rhin, et le 23. la plus grande partie de l'Armée occupa differens Camps à portée de celui du Maréchal de Noailles.

Le 24. l'Armée marcha et elle arriva à Kupenheim, où le Maréchal d'Asfeld établit son Quartier entre Kupenheim et le Ruisseau de *Rastat*. Il partagea l'Armée en plusieurs Corps, et celui qui est dans ce Camp est composé de 52. Bataillons et de 19. Escadrons. Le Prince de Tingry campa vis-à-vis la Gorge de Bade, avec 6. Bataillons, les 13. Escadrons de la Maison du Roy, les 8. de la Gendarmerie, et 2. Régimens de Dragons. M. de Quadt ayant sous ses ordres 8. Bataillons et 34. Escadrons de Cavalerie ou de Dragons, campa au Village de Lybersheim.

Le Comte de Belleisle forma un Camp avec 8. Bataillons et 16. Escadrons de Cavalerie ou de Dragons, et le Marquis de Flavacourt en forma un autre avec 4. Bataillons et 20. Escadrons. Le Marquis de Leuville est resté de l'autre côté du Rhin, et il a sous ses ordres 24. Bataillons et 11. Escadrons.

Le 25. le Maréchal d'Asfeld fit faire du côté de Rastat un fourage qui fut très-abondant, on a dû le 26. en faire un general dans la gorge du Ruisseau de Rastat, et on fit partir le 27. au matin un Détachement de 2000. hommes d'Infanterie et de 400. hommes de Cavalerie sous les ordres du Comte d'Aubigné, pour aller occuper le Poste de Gertsbach, et former une chaîne sur les hauteurs qui regnent le long de cette gorge.

Le

Le Prince Eugene, qui arriva sur le Necker le 19. de ce mois, n'y a gardé avec lui qu'une partie de son Armée; il en a fait un Détachement considerable d'Infanterie qu'il a envoyé à Hailbron et du côté de Phortzheim, afin de couvrir le Wirtemberg, et il a fait avancer quelques Détachemens dans les gorges de Stutgard. Ce Prince étoit attendu le 24. à Schuwetzinguen, mais on a appris qu'il étoit encore le 26. avec son Armée dans son Camp près du Necker.

ADDITION aux Nouvelles Etrangeres.

ON écrit de Petersbourg que M. de la Motte, qui s'y est rendu de Cronstadt, où sont les Troupes Françoises qu'il commande, y avoit été reçû par la Czarine avec beaucoup de Marques de distinction.

Les dernieres nouvelles de Pologne portent que la Noblesse des Palatinats de Russie et de Podolie a pris les armes pour soutenir le parti du Roy, en faveur de qui elle a fait une nouvelle Conféderation, et qu'elle est actuellement campée dans les environs de Grodhow, sous les ordres de M. Mniseck, qu'elle a élû pour Maréchal.

Le Palatin de Volhinie, qui étoit depuis quelque temps près de Podkaisan à la tête d'un corps de Troupes, dont S. M. lui a confié le commandement, y a été joint par tous les Seigneurs et les Gentilshommes de son Palatinat.

Une partie de la Noblesse de celui de Masovie, a commencé aussi à s'assembler, et elle paroît dans la résolution de ne point reconnoître l'Electeur de Saxe. Le principal corps de Troupes de

la Couronne, s'est approché de Brzezan, sous les ordres du Staroste Jasiciski, et le Palatin de Lublin est toujours à quelques lieües de Thorn avec les Troupes qu'il commande, et qui doivent être renforcées par les secours qu'il attend de Lithuanie et de quelques autres Provinces.

On apprend de Vienne, que le Prince Emanuel de Portugal en partit le 11. de ce mois pour retourner à Lisbonne.

Les Lettres de Madrid portent que le Roy a fait publier un Edit par lequel il est ordonné à tous les Espagnols qui sont au service de quelque Puissance Etrangere, de revenir dans le Royaume, sous peine de confiscation de leurs biens. S M. enjoint par le même Edit aux Officiers du Fisc de s'emparer de tous les Effets que les Sujets de l'Empereur possedent en Espagne.

La plus grande partie des Imperiaux qui ont été faits prisonniers de guerre dans le Royaume de Naples, et qui ont été transportez en Espagne, s'est engagée dans les Troupes de *S. M.*

Par les dernieres Lettres de Naples, on a appris que les Batteries que les Espagnols avoient établies pour attaquer Gaëte, commencerent à tirer le 30 Juillet avant l'arrivée du Roy, parce qu'on craignit qu'un Canonier, qui avoit déserté le même jour, ne se fût jetté dans la Ville, et qu'on ne voulût point donner le temps au Gouverneur de profiter des lumieres qu'il pouvoit en avoir tiré sur la maniere dont on projettoit de conduire l'attaque, pour essayer d'en empêcher ou du moins d'en retarder le succès.

L'Artillerie des Espagnols a été si bien servie que le 2. Août on avoit déja démonté les trois principales Batteries des Assiegez, et que le 4. au

au soir il ne leur resoit plus que 4. pieces de Canon en état de tirer, et la vivacité avec laquelle on continua de battre la Place le 5. afin que les Ennemis ne pussent remonter leurs Batteries, a obligé le Gouverneur de se rendre huit ou dix jours plutôt qu'on n'avoit esperé.

Le 8. le Roy fit son Entrée dans la Ville, qui lui avoit été remise deux jours auparavant ; les Espagnols y ont fait prisonniers de guerre 4000 Imperiaux, et ils y ont trouvé une très-grande quantité de munitions de guerre et de bouche. Le même jour au soir, S. M. retourna à Naples, et elle fut reçûë au bruit des acclamations réïterées du peuple.

Par un Courrier arrivé du Camp devant Capouë, on a appris que 2500. hommes de la Garnison ayant fait une sortie, les Espagnols en avoient tué la plus grande partie ; et qu'après avoir dissipé le reste, qui n'avoit pû rentrer dans la Ville, ils s'étoient préparez à la prendre d'assaut ; mais que les Troupes, qui y étoient restées, s'étant retirées dans le Château, les habitans avoient ouvert leurs portes ; que peu de tems après la Garnison du Château s'étoit renduë, et qu'elle avoit été faite prisonniere de guerre.

Le Roi a aussi reçû avis que le Détachement des Troupes Espagnoles, qui assiegeoit Villa Campina, s'en étoit emparé ; mais que les Imperiaux continuoient de se défendre dans la Citadelle, où ils s'étoient enfermez, après avoir rompu les Ponts de communication entre le Fort et la Ville.

On fait actuellement à Naples tous les préparatifs nécessaires pour entreprendre la conquête de la Sicile, et le Roi qui a déclaré qu'il avoit

resolu de commander les Troupes destinées à réduire cette Isle sous son obéïssance, a donné ordre qu'elles se rendissent dans les Ports où elles doivent s'embarquer, et que les Vaisseaux qui les transporteront, fussent prêts incessamment à mettre à la voile.

Le Prince de Belvedere Caraffe, à qui l'Empereur a permis de revenir à Naples, et qui y est arrivé de Vienne il y a quelques jours, apporta au Duc de Bitonto une Lettre, que le Ministre de S M. I. ayant le Département de la guerre, lui a écrite, pour le remercier de la part de l'Empereur, de l'attention qu'il a eüe pour que les Officiers Allemands pris à la Bataille de Bitonto, et dans plusieurs autres occasions, fussent traitez convenablement.

Le Cardinal Nicolas Spinola, qui commence à se mieux porter à Rome, a fait pendant sa maladie un Testament, par lequel il legue à la Congregation *de Propagandâ Fide*, pour être employez à l'entretien des Missions chez les Infideles, 60000. écus que le Roi d'Espagne a promis de lui faire toucher pour l'entier payement d'une somme de 400000. livres, que le Roi Philippe II. devoit au Marquis *Spinola*, de qui ce Cardinal a herité.

On mande de Londres que le Prince de *Galles*, qui avoit resolu de faire ajoûter au Palais qu'il occupe dans la ruë de Pelmall, un nouveau Bâtiment, dont le Comté de Burlington lui a fourni le dessein, en a été détourné par les remontrances de plusieurs Particuliers qui logent dans la même ruë, et à qui ce Bâtiment ôteroit la vûë du Parc de Saint James.

Ar-

ARME'E D'ITALIE.

LE 11. du mois dernier, le Welt-Maréchal, Comte de Conigsegg, arriva de l'Armée Imperiale, et le Prince Louis de Wirtemberg, lui remit le commandement de l'Armée dont il étoit chargé depuis la mort du Comte de Mercy.

Les Troupes du Roy et celles du Roy de Sardaigne, étoient campées au commencement de ce mois à Bondanelio; et les Ennemis étoient dans leur même Camp de l'autre côté de la Secchia.

MORTS, NAISSANCES des Pays Etrangers.

CHarles-Boromée Arese, Comte d'Arone, mourut à Milan le 6 Juillet, après une longue et penible maladie, dans la 77 année de son âge, universellement regretté de toute la Noblesse et de tout le peuple. Ce Seigneur avoit passé par tous les emplois et les dignitez les plus éminentes. Le Roy d'Espagne Charles II. le fit Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, lui donna le titre de Grand d'Espagne, et l'envoya en qualité d'Ambassadeur à Rome pour présenter la haquenée. L'Empereur Leopold le nomma son Commissaire Impérial auprès des Princes d'Italie, et l'Empereur Charles VI, n'étant qu'Archiduc le nomma Grand d'Espagne de la premiere Classe, et depuis Viceroy de Naples en 1710. ensuite son Conseiller Intime Actuel d'Etat, et son Plenipotentiaire en Italie en 1714.

Il fut enterré en l'Eglise Collegiale de Sainte Marie *in Pedone*, dans la sépulture de ses Ancêtres. Il avoit épousé en premieres nôces en 1678. Jeanne Odescalchi niéce du Pape Innocent *XI.* morte le 14 Juillet 1679. et en secondes en 1689. Camille Barberin, fille de Maffée Barberin, Prince de Palestrine, et petite niéce du *Pape* Urbain VIII. de la premiere il a laissé *Jean-*Benoît-Boromée Arese, Comte d'Aroze, né le premier Juillet 1679. son héritier et son *successeur*, et de la seconde Frederic Maffée, *Baltazar*, Boromée, et quelques filles. Le feu Comte Boromée étoit frere de Gibert Boromée, *Cardinal* Evêque de Novarre.

Le 7 Juillet mourut à Lisbonne d'une longue maladie à l'âge de 72 ans, Ferdinand Teles de Silva second Marquis de Alegrete, troisiéme Comte de Villar-Mayor, du Conseil d'Etat et de Guerre du Roy, Visiteur de ses Finances Royales, Gentilhomme de sa Chambre, Commandeur de plusieurs Commanderies dans l'Ordre de Christ, Directeur, Censeur et Académicien de l'Académie Royale d'Histoire Portuguaise, par laquelle il étoit chargé d'écrire l'Histoire de l'Evêché d'Elvas, ci-devant Deputé de la Junte ou Conseil des trois Etats du Royaume, Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire de S. M. Portuguaise à la Cour Impériale et Conducteur de la Reine regnante lorsqu'elle vint en Portugal. Ce Seigneur qui étoit doüé de beaucoup de vertus éminentes et d'une très-grande érudition, étoit né à Lisbonne où il avoit été baptisé le 29 Octobre 1662. Il fut inhumé dans la Sacristie du Convent des Religieux de N. D. du Mont Carmel fondé par ses Ancêtres, et où est le tombeau de sa Maison.

Ses

Ses funerailles furent faites le jour suivant dans la même Eglise en présence de tous les Titrez et de la Noblesse de la Cour. Il avoit épousé Helene de Bourbon, fille de Thomas de Norogna, et de Magdeleine de Bourbon, des Comtes de Los-Arcos, et veuve d'Etienne de Menesés, Seigneur de Taroca, il en a laissé une nombreuse posterité.

La Comtesse de Plelo, veuve du Comte de ce nom; Ambassadeur du Roy de France en Dannemarck, est accouchée à Coppenhague, de deux filles.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 16 de ce mois, dans l'Assemblée generale du Corps de Ville, le Président Turgot fut continué Prevôt des Marchands. M. Petit Quartinier, et M. Santeul furent élûs Echevins.

Le 24, le Corps de Ville se rendit à Versailles, et le Duc de Gêvres Gouverneur de Paris, étant à la tête, il eut audience du Roy avec les cérémonies accoutumées, Il fut presenté à Sa Majesté par le Comte de Maurepas, Sécretaire d'Etat,

et conduit par l'Ayde des cérémonies. Le Prevôt des Marchands et les deux nouveaux Echevins prêtérent entre les mains du Roy le serment de fidelité dont le Comte de Maurepas fit la lecture, le Scrutin ayant été presenté par M. Gaudion de la Grange, Avocat du Roy au Châtelet, qui parla avec beaucoup d'éloquence.

Le même jour, le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, et à Mesdames de France.

Le 19 de ce mois, les Députez des Etats de Languedoc eurent audience du Roy, étant présentez par le Marquis de Frie, Lieutenant General de la Province, et par le Comte de Saint-Florentin, Secretaire d'Etat, et conduits en la maniere accoûtumée par M. de Bourlamaque, Ayde des cérémonies. La Deputation étoit composée de l'Evêque de Saint Pons pour le Clergé, qui porta la parole; du Marquis de Villeneuve pour la Noblesse; de Mrs Clamouse, et de Merés, Députez du Tiers-Etat, et de M. Joubert, Syndic General de la Province. Ces Députez eurent ensuite audience de

la

la Reine, de Monseigneur le Dauphin, et de Mesdames de France.

Le 15 Août, Fête de l'Assomption, on chanta au Concert Spirituel au Château des Thuilleries, *l'Exurgat Deus*, Motet de M. de Lalande, qui fut suivi de plusieurs autres petits Motets, chantez à voix seule, par les Sieurs Berard, Jeliote et par une nouvelle voix d'Haute-Contre, avec applaudissement: on exécuta ensuite un Motet à grand chœur, de la composition du Sr Grenet, qui fit beaucoup de plaisir; le Concert fut terminé par le Motet *Cantate*, qui fut précedé de plusieurs Piéces de Symphonie dont l'exécution est toujours admirable.

Le 24, veille de la Fête de S. Loüis Roy de France, le Roy entendit dans la Chapelle du Château les premieres Vêpres qui furent chantées par les Prêtres de la Mission qui desservent cette Chapelle.

Le 25, jour de la Fête, le Roy entendit dans la même Chapelle la grande Messe, célebrée par le Curé de la Paroisse du Château. L'après midy S. M.

y entendit les Vêpres, et assista ensuite au Salut.

Le même jour, l'Académie Françoise célébra, suivant la coutûme, la Fête de S. Loüis dans la Chapelle du Louvre. Pendant la Messe on chanta un très beau Motet en Musique, de la composition du Sieurr Dornel. M. l'Abbé *Poncet de la Riviere* prononça ensuite le Panegyrique du Saint avec beaucoup d'éloquence.

Le même jour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'Académie des Sciences, célébrerent la même Fête dans l'Eglise des RR. PP. de l'Oratoire; il y eut aussi un beau Motet pendant la Messe, de la composition du Sr du Bousset, après laquelle M. l'Abbé Archimbaut prononça avec succès le Panegyrique du S. Roy.

Le Concert d'Instrument que l'*Académie Royale de Musique* donne tous les ans au Château des Thuilleries, à l'occasion de la fête du Roy, ne fut exécuté que le 29 par un grand nombre d'excellents Symphonistes de la même Académie, qui joüerent differents morceaux de

de Musique de M. de Lully et d'autres Maîtres modernes.

Le Regiment de Bearn vacant par la mort de Loüis-Charles Marquis de la Chastre, tué au Combat de Parme, fut donné au mois de Juillet au fils aîné de feu Emeri Emmanuel de Timbrune, Marquis de Valence, tué dans le même Combat.

Le Gouvernement de Strasbourg vacant par la mort du Maréchal Duc de Berwick, a été donné au Maréchal d'Asfeld, Commandant l'Armée du Roy en Allemagne.

Celui de Doüay, vacant par la mort de Pierre Magdeleine Comte de Beauvau, arrivée le 30 May dernier, à Jean-Baptiste-François Desmaretz, Marquis de Maillebois, Chevalier des Ordres du Roy, Maître de la Garderobe de S. M. Lieutenant General de ses Armées du 23 Decembre 1731. aussi Lieutenant General au Gouvernement de Languedoc, servant actuellement dans l'Armée d'Italie, à la charge de 4000 livres de pension en faveur de Dame Marie-Therese de Beauvau, veuve du Comte de Beauvau.

Celui de Château-Trompette à Bourdeaux

deaux, qu'avoit le Maréchal d'Asfeld à Jean-Baptiste de Durfort, Duc de Duras, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées du 31 Mars 1720. et Commandant dans la Haute et Basse Guyenne, qui fut blessé le 12 Juin dernier au Siége de Philisbourg par le *piquet* d'un Gabion, qui fut renversé par le boulet de canon dont le *Maréchal de* Berwick fut tué.

Celui de la Citadelle de Marseille, vacant aussi par la mort du Maréchal *de* Villars à ..... de Quadt, Mestre de Camp du Regiment Royal Allemand; depuis 1713. et Lieutenant General des Armées du Roy du premier Octobre 1718.

Celui du Fort de S. Jean de *Marseille*, à ..... de Cherisey, Lieutenant des Gardes du Corps du Roy, et Maréchal de Camp du 20 Fevrier dernier.

Celui de la Tour de *Bouc* à *Marseille*, qu'avoit le feu Maréchal Duc de *Villars*, à Honoré Armand Duc de Villars, Pair de France, son fils, Gouverneur de Provence, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, et Brigadier des Armées du Roy du 13 Fevrier dernier.

Celui du Fort de Pequay en Languedoc

doc, qu'avoit Loüis Charles, Marquis de la Chastre, tué au Combat de Parme, au jeune Comte de la Chastre son fils.

Jean-Baptiste-Loüis de Clermont d'Amboise, Marquis de Renel, Comte de Chiverny, Bailli et Gouverneur de Chaumont en Bassigny, Grand Bailli de Provins, né le 12 Octobre 1702. Colonel du Regiment de Santerre, par Commission du 12 Juillet 1723. qui apporta au Roy le 21 Juillet la nouvelle de la Prise de Philisbourg, a été fait Brigadier des Armées du Roy.

Le 15 de ce mois fut declarée la Promotion d'Officiers Generaux pour l'Armée d'Italie, faite le premier Juillet.

LIEUTENANTS GENERAUX

..... *d'Affy* du Canton de Fribourg, Capitaine au Regiment des Gardes Suisses, du mois de Juin 1702. Chevalier de Saint Loüis en 1705. Brigadier le 11 Juin 1709. Colonel d'un Regiment d'Infanterie Suisse, ci-devant Greder, par Commission du 22 Decembre 1714. et Maréchal de Camp de la Promotion du premier Fevrier 1719.

Claude-Anne de Thyard, Marquis de *Bissi*, né en 1681 fait Mestre de Camp d'un

d'un Regiment de Cavalerie par Commission du 13 Fevrier 1702. Brigadier le 29 Mars 1710. et Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719. Gouverneur des Ville et Château d'Auxonne, et nommé en 1732. Envoyé Extraordinaire du Roy auprès de l'Infant d'Espagne Don Carlos, Duc de Parme et de Plaisance, à présent Roy de Naples.

Charles-Loüis de Mont-Saulnin, Comte de *Montal*, d'abord Capitaine dans le Regiment du Roy, puis Colonel du Regiment de Poitou, par Commission du 21 Mars 1702. Brigadier le 29 Mars 1710. et Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719.

. . . . . Marquis de *Lannion*, Colonel d'un Regiment d'Infanterie de nouvelle levée, par Commission du 23 Juillet 1701. puis de celui de Xaintonge au mois de Novembre 1704. Brigadier le 29 Mars 1710. Maréchal de Camp le premirr Fevrier 1719. et Gouverneur de Vannes.

Alexis-Madelene Rosalie, *Comte de Châtillon*, né le 24 Septembre 1690. fait à l'âge de 13 ans au mois d'Octobre 1703. Mestre de Camp d'un Regiment de Dragons de nouvelle levée, vacant par la mort de Philippe Gaucher de Châtillon son frere aîné, puis Brigadier des

Ar-

Armées du Roy au mois d'Octobre 1712. Grand Bailli d'Haguenau par Lettres du mois d'Avril 1713. Mestre de Camp General de la Cavalerie Legere de France, le 5 Fevrier 1716. Maréchal de Camp le premier Fevrier 1719. et Chevalier des Ordres du Roy le 2 Fevrier 1731.

François, Duc d'Harcourt, Pair de France, né le 4 Novembre 1689. qui fit sa premiere Campagne dans les Mousquetaires en 1706. ayant été fait Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie de nouvelle levée, par Commission du 23 Novembre 1705. il eut un autre Regiment de Cavalerie ci-devant de Lessart en 1710. et ensuite le Regiment Dauphin, aussi Cavalerie, au mois d'Avril 1712. fut fait au mois de Novembre 1715. Capitaine des Gardes du Corps de S. M. par la démission du Maréchal Duc d'Harcourt son Pere, et prêta serment pour cette Charge le 26. Juin 1718. fut nommé Brigadier le premier Octobre suivant, succeda le même mois au Maréchal son Pere, en la Charge de Lieutenant General au Gouvernement de la Franche-Comté, prit Séance au Parlement en qualité de Pair de France le 19. Janvier 1719. fut fait Maréchal de Camp le 27. Avril 1727. et Chevalier

des Ordres du Roy le 16. Mars 1728.

Hubert de Gourtalvert, Marquis de *Pezé*, reçû en 1711. Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, où il étoit entré en 1707. nommé Gentilhomme de la Manche du Roy, au mois de Novembre 1715. Gouveneur du Château de de la Muette en 1719., Colonel-Lieutenant et Inspecteur du Régiment du Roy, Infanterie, le 11. Décembre de la même année, Brigadier le 20. Juin 1720. Gouverneur des Ville et Château de Rennes, Maréchal de Camp le 27. Avril 1727. et Capitaine du Château Royal de Madrid, des Chasses, Parc et Bois de Boulogne, et Gruyer des mêmes Lieux au mois de Février 1729.

MARECHAUX DE CAMP.

.... *de Rattki*, Mestre de Camp d'un Reg. de Hussards, Cavalerie, par commission du premier Novembre 1707. et Brigadier le premier Fevrier 1719.

..... *Grouches*, Marquis de *Chepy*, Brigadier du premier Février 1719. servant actuellement en cette qualité dans l'Armée d'Italie, cy-devant Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie par commission du 19. Juillet 1708. dont il se démit en faveur du Comte de Che-

py, son fils, au mois d'Août 1728.

Louis de Clermont, Marquis de *Chaste*, successivement Mousquetaire du Roy en 1706. Capitaine dans le Régiment Royal Piemont Cavalerie, en 1707. Colonel d'un nouveau Régiment d'Infanterie, cy-devant de la Feüillade en 1709. puis du Régiment Dauphin Infanterie le 15. Avril 1710. Brigadier le premier Février 1719. Chevalier de S. Louis en 1721. Senéchal et Bailly du Pays de Velay, par Lettres du 30. May 1730.

Nicolas de Barcos du Plantis, Colonel reformé d'Infanterie, et Capitaine de la Compagnie du Regiment Lyonnois entretenuë à Lyon, Brigadier du premier Fevrier 1719. actuellement Major General de l'Infanterie en Italie, ayant servi en la même qualité dans la précedente Guerre.

Daniel-François de Gelas, Vicomte de *Lautrec*, reçu de minorité Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem au Grand Prieuré de Toulouze, entra en 1701. dans la seconde Compagnie des Mousquetaires, et alla en 1702. faire ses Caravannes à Malthe, d'où étant de retour en 1705. il eut une Compagnie de Dragons dans le Regiment du Comte de Lautrec son frere; depuis il fut fait Colonel d'un

Regiment d'Infanterie de son nom le 8 Mars 1710. ensuite de celui de la Reine le 28 Avril 1711. Brigadier le 3 Avril 1721. et Lieutenant General au Gouvernement de la Haute Guyenne, sur la démission du Marquis d'Ambres son frere aîné, par Lettres du 8 Mars 1727.

..... *Thomé*, Colonel du Regiment de Foix, par commission du 22 Janvier 1709. Brigadier d'Infanterie du premier May 1723. Il avoit été blessé à la jambe d'un coup de feu le 4 Juin précedent à l'attaque de Colorno.

Jean-Antoine de Franquetot, Comte de *Coigny*, Grand Bailli et Gouverneur de la Ville et Château de Caën, né le 27 Septembre 1702. fait Brigadier des Armées du Roy le 15 Janvier dernier, et Colonel General des Dragons de France le 20 du même mois, auparavant Capitaine d'une Compagnie de Dragons dans le Regiment d'Orleans, avec Brevet de Mestre de Camp.

BRIGADIERS D'INFANTERIE.

Jean Theophile de Beziade, Comte *d'Avarey*, né le 29 Decembre 1696. fait Colonel d'Infanterie à Brevet le 15 Octobre 1717. et Colonel du Regiment de Nivernois, le premier Fevrier 1719.

Eme-

Emeric Cassagnet de Tilladet Lomagne Narbonne, Marquis de *Fimarcon*, né le 18 Mars 1696. Cornette de Dragons dans le Regiment de Fimarcon en 1707. entra dans la Compagnie des Mousquetaires Gris en 1713. fut fait Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Bourbon en 1718. et Colonel Lieutenant de celui de Bourbon Infanterie, le 6 Mars 1719. Il a eu l'épaule percée d'un coup de fusil au Combat de Parme le 29 Juin dernier.

Emmanuel Dieudonné, Marquis *d'Hautefort*, né le 13 Fevrier 1700. Capitaine dans le Regiment de Condé Infanterie, puis Colonel Lieutenant de ce Regiment au lieu de feu Loüis-François d'Hautefort Comte de Surville son frere aîné, par Commission du premier Octobre 17 9. Il a eu la main percée et une contusion au Combat de Parme le 29 Juin dernier.

Charles-Emmanuël de Crussol de Saint Sulpice, Duc d'Usez, Pair de France, appellé le Duc de Crussol, né le 11 Janvier 1707. Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy des Pays de Xaintonge et d'Angoûmois, et des Villes et Châteaux de Xaintes et d'Angoûleme en survivance en 1720. et Colonel du Regiment de Medoc, par Commission du 25 Janvier 1729. Il a été blessé très-dange-

reusement de deux coups de fusil au Combat de Parme, le 29 Juin dernier.

BRIGADIER DE CAVALERIE.

..... *De Valcourt*, Mestre de Camp Commandant une Brigade de Carabiniers.

BRIGADIER DE DRAGONS.

Gaspard-Gilbert de Chabannes, Comte de *Pionsac*, appellé le Marquis de Chabannes, Senéchal d'Auvergne, né le 7 Septembre 1685. reçu Page du Roy en sa petite Ecurie le premier Janvier 1703. reçu en 1719. Sous-Lieutenant, en 1720. Lieutenant, en 1721. Capitaine au Regiment des Gardes Françoises, puis Mestre de Camp du Regiment de Dragons de la Reine au mois de Janvier 1734.

Regiments d'Infanterie vacans par la Promotion précedente, donnez *par le* Roy.

Celui de la Reine, qu'avoit le Vicomte de Lautrec, à *René-Marie de Froullay*, Marquis de *Tessé*, né au mois de Decembre 1707. Colonel d'un Regiment d'Infanterie de son nom, ci-devant de la Tremouille, par Commission du 25 Septembre 1731.

Le

Le Regiment Dauphin qu'avoit le Marquis de Chaste, à *François-Ferdinand de Clermont*, Comte de *Chaste*, appellé ci-devant de Morges, son frere, successivement Enseigne de la Colonelle en 1712. et Capitaine au même Regiment Dauphin en 1714. puis Colonel du Regiment de Luxembourg le 15 Mars 1718. et Lieutenant de Roy en la Province de Dauphiné.

Celui qu'avoit le Marquis Le Tesse, portant le nom du Colonel, à *Henri-Charles de Senneterre*, né en 1714. Capitaine dans le Regiment de la Marche, fils de Jean-Charles de Senneterre, Comte de S. Victour, appellé le Comte de Senneterre, Maréchal de Camp, et nommé à l'Ambassade de Turin au mois de May dernier.

Celui de Foix qu'avoit .... Thomé, à .... *Thomé de S. Georges*, son frere, Capitaine dans le même Regiment.

Celui de Luxembourg qu'avoit le Comte de Chaste, à *Jean-Baptiste Budes*, Comte de *Guébriant*, Capitaine au Regiment du Roy Infanterie.

Pensions accordées.

Au Duc de Crussol, qui venoit d'être fait Brigadier, une de 8000. livres

A Dame *Marie-Elizabeth Nicolaï*, veuve de Louis-Charles de la Chastre, Comte de Nançay, Gouverneur de Pecquais, Brigadier des Armées du Roy, et Colonel du Régiment de Béarn, tué au Combat de Parme, une de 3000. liv.

A *Louis-Jacques Hector de Fretat*, Chevalier de *Boissieux*, Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jérusalem. du 21. May 1721. neveu du feu Maréchal Duc de Villars, une de 3000. livres.

A . . . . . Marquis de *Vogué*, aussi neveu du feu Maréchal Duc de Villars, et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant Montrevel, du 20. Février dernier, une de 3000. livres.

MORTS, NAISSANCES et Mariages.

LE 9. Juillet, *François-Gaspard de Lamyre de la Mothe*, Chevalier de S. Louis, premier Capitaine de Grenadiers du Régiment du Roy, mourut à Parme des blessures qu'il avoit reçûës le 29. Juin au Combat de Parme, dans lequel il s'étoit fort signalé, ayant soutenu assez long-temps dans une Cassine les efforts de l'Armée Allemande, pour donner le temps à l'Armée Françoise de s'assembler; il fut blessé dans cette occasion

occasion de trois coups de Mousquet, à la tête, à l'épaule et aux reins. Il étoit âgé de 47. ans, dont il en avoit servi 35. dans le Régiment du Roy. *Antoine de Lamyre*, son frere aîné, Seigneur, Comte de la Mothe, d'Angest, d'Avenescourt, &c. Chevalier de S. Louis, Lieutenant de Roy de la Province de Picardie, a été cy-devant Capitaine dans le Régiment du Roy, et s'est marié au mois d'Avril 1705. avec Marie-Anne Marc de la Ferté, fille de Charles Marc de la Ferté, Seigneur de Rœux, la Salle, Canonville, Conseiller au Grand-Conseil, et de D. MarieFrançoise Amiot, et en a un fils, Lieutenant dans le Régiment du Roy Infanterie, et trois autres Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem. *Antoine-Michel de Lamyre de la Mothe*, Prédicateur du Roy, qui prononça le Sermon de la Céne devant Sa Majesté le Jeudy Saint 10. Avril 1721. est aussi frere du Chevalier de la Mothe-Lamyre. Ces trois freres ont eû pour Pere et Mere *Gabriel de Lamyre*, Seigneur de la Mothe, Angest, Avenescourt, Lieutenant et Commandant pour le Roy dans la Citadelle de Pignerol, et Ingénieur en Chef, qui avoit eû la Direction de plusieurs Sieges, et entr'autres de celui de Puicerda, et D. Elizabeth Largentier, morte le 11. Janvier 1695. Leurs Armes sont *d'azur à 3. Aigles d'or becquées, membrées, diadêmées de gueules, les 2. en chef affrontées. Suppotss 2. Aigles. Cimier 1. Aigle naissant.*

Blaise de Chaumejan, Chevalier, Marquis de Fourille, Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, mourut à Spire le 13. Juillet dernier, d'une contusion qu'il avoit reçûë six jours auparavant au Siege de Philisbourg, où un Boulet de Canon lui renversa un Gabion sur le corps,

I iiij étant

étant commandé aux Travailleurs ; il servoit le Roy depuis 22. ans dans le Régiment des Gardes, où ses Ancêtres ont toujours servi depuis la création du Régiment. Il étoit fils de Henry de Chaumejan, Chevalier, Marquis de Fourille Capitaine au Régiment des Gardes, Brigadier des Armées du Roy ; et Commandeur de l'Ordre de S. Louis, mort aveugle en 1720. et de Dame Marie-Claire Diedeman, fille de J. Diedeman, Seigneur de la Rienderie, &c. Grand-Bailly des Etats de l'Isle, et neveu du Chevalier de Fourille, Mestre de Camp General de la Cavalerie, Lieutenant General des Armées du Roy, tué à la Bataille de Senef. Toute sa Maison a toujours servi le Roy avec distinction, et la plupart ont été tuez à son service, il ne laisse qu'un Frere qui est Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Vincent de Senlis.

Pierre le Guerchois, Seigneur de Sainte Colombe. Lieutenant General des Armées du Roy, et Chevalier de S. Louis, mourut à Parme le 30. Juillet de la blessure qu'il avoit reçûe le 29. Juin précedent au Combat donné sous les murs de cette Ville. Il étoit dans la 69. année de son âge. Il avoit d'abord servi dans le Régiment des Gardes Françoises, il fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1693. et enfin Capitaine en 1694. ensuite il fut fait Colonel du Régiment de la vieille Marine au mois d'Avril 1702. Brigadier le 10. Février 1704. Maréchal de Camp le 20. Mars 1709. et Lieutenant General le 8. Mars 1718. il avoit servi en 1713. au Siege de Barcelone, et en 1719. aux Sieges de Fontarabie et de S. Sébastien, et après la prise de la Ville et du Château d'Urgel, le Gouvernement lui en avoit été donné. Il étoit fils de Pierre le Guer-

choïs.

chois, vivant, Procureur General au Parlement de Normandie, mort le 10. Février 1692. et de feüe Barbe de Becdelievre de Hocqueville, et frere puîné de Pierre-Hector le Guerchois, Conseiller d'Etat ordinaire, qui a épousé Magdelene d'Aguesseau, sœur de Henry-François d'Aguesseau, Chancelier de France.

Renaud-François de Grimbert, Ecuyer, Seigneur de *Hacqueville*, Lieutenant d'une Compagnie de Grenadiers dans le Régiment des Gardes Françoises, mourut à Spire au commencement de ce mois de la blessure qu'il avoit reçûë le 29. Juin dernier à la Prise de l'Ouvrage à corne de Philisbourg.

Le 10. Août, *François-Lazare de Thomassin de Cabre, Marquis de S. Paul*, et de Monglats, Comte de Reillane, Baron de Rognac, Brigadier des Armées du Roy du premier Février 1719. Chevalier de S. Louis, cy-devant Colonel du Régiment de Vermandois, dont il s'étoit démis au mois d'Août 1733. mourut à Paris, âgé d'environ 52. ans, sans avoir été marié. Il étoit fils de Jean-Etienne de Thomassin de Cabre, Marquis de S. Paul, ancien Président à Mortier au Parlement de Provence, et de D. Claire-Cecile-Eugenie de Clermont de Montglats, sa premiere femme, fille de François de Paule de Clermont, Marquis de Monglats, Comte de Chiverny, Chevalier des Ordres du Roy, et Grand-Maître de sa Garde-Robbe, et de Cecile-Elizabeth Hurault de Chiverny. Le Président de Saint Paul épousa en secondes Nôces en 1706. Anne-Louise de Rieu. fille de Bernard de Rieu, Maître d'Hôtel ordinaire du Roy, et de Claude-Magdeleine Habert de Montmort, de laquelle il a des Enfans.

Le 11. D. *Marie-Anne de Klinglin*, épouse d'Eleonor-Marie du Maine, Comte du Bourg, Baron de l'Espinasse et de Changy, Seigneur de la Motte de Noüailly, &c. Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur et Commandant pour S. M. dans la Province d'Alsace, avec lequel elle avoit été mariée le 20. Octobre 1731. mourut à Strasbourg, âgée d'environ 50. ans. Elle étoit veuve en premieres Nôces du Baron d'Andlau, Chef et Directeur de la Noblesse de la Basse-Alsace, dont elle laisse des Enfans, entr'autres Armand-Gaston-Félix d'Andlau, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 28. Avril 1732. et nommé Aumônier du Roy au mois de Novembre 1733.

Le 12. *D. Jeanne-Louise Melanie Berger*, Epouse de Nicolas le Feron, Seigneur d'Orville, et de Louvre en Parisis, Conseiller du Roy en ses Conseils, Président Honoraire aux Enquêtes du Parlement de Paris, mourut après un an de maladie de langueur, âgée de 38. ans, laissant trois enfans encore jeunes, un fils et deux filles. Elle étoit fille unique de Loüis Berger, Receveur General et Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et elle avoit été mariée le 11. Juillet 1719.

Le 21. *D. Marie-Michelle Fournier*, veuve depuis le 6. Avril 1728. de Simon de la Salle, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mourut des suites d'une attaque d'Apoplexie, âgée d'environ 63. ans, ne laissant que des filles, dont l'aînée Louise-Catherine de la Salle est veuve depuis le 19. Avril 1728. de Jean-Antoine Noblet, Seigneur de Romery, Conseiller au Parlement de Paris.

Le 22. *D. Catherine de Thesut*, Epouse de

Jean

Jean-François-Antoine de Clermont, Marquis de Montoison, et Seigneur de Vaunauez en Dauphiné, Baron de Chagny et Seigneur de Chassaigne en Bourgogne, mourut à Paris, âgée de 37. ans, dans la 17. année de son Mariage. Elle étoit fille de feu Jean de Thesut, Seigneur de Ragy et de Simart, ancien Conseiller au Parlement de Metz, mort le 17. Août 1713. et de D. Jeanne-Charlotte de Gevalois.

Le 27. mourut à Paris, âgée d'environ 80. ans, *D. Jeanne-Philippe Bence*, Baronne d'Oulins en Poitou, Dame de Criqueville et du Breüil en Normandie, fille de feu Adrien Bence, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Seigneur, Patron du Breüil, de Victot, &c. et de Jeanne de Chastillon, et sœur et unique heritiere de feu Pierre Bence, Baron d'Oulins, Conseiller au Parlement de Paris, mort garçon le 6. Août 1723. Elle étoit veuve depuis le 23. Avril 1719. de Claude de la Fond, Seigneur de la Ferté, Lazenay, la Beuvriere, Marquis de Paudy en Berry, Seigneur des Laisses en Saintonge, &c. Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, cy-devant Intendant successivement en Franche-Comté, en Roussillon et Cerdaigne, et en Alsace, et des Armées du Roy en Allemagne, avec lequel elle avoit été mariée le 28. Juin 1677. Elle ne laisse qu'un petit fils, âgé d'environ 14. ans, fils unique de feu Claude-Adrien de la Fond, Seigneur de la Ferté, Lazenay, la Beuvriere, Marquis de Paudy, &c. Maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel du Roy, mort à 46. ans le 17. Juillet 1726. et de D. Marie-Anne-Louise-Celeste de la Riviere de Mur, sa veuve.

Le 16. Juillet, Dame *Marie-Elizabeth de Chamillard*, Epouse de Daniel-Marie-Anne de Taleyrand, Marquis de Taleyrand, Colonel du Régiment de Saintonge, accoucha à Versailles d'un fils, qui fut baptisé le même jour et nommé Charles-Daniel.

Dame *Laure de Fitz-James*, Epouse de Joachim-Louis de Montaigu, Marquis de Bouzols, Colonel du Régiment de la Ferre, Infanterie, Lieutenant General pour le Roy de la Province d'Auvergne, accoucha le 18. Août d'un fils, qui fut nommé Joachim-Charles Laure, par François Duc de Fitz-James, Pair de France, Abbé de S. Victor de Paris, et par D. Charlotte Beulkley, cy-devant Dame d'honneur de la Reine d'Angleterre, Epouse de Jacques II. et veuve de Charles Obrian, Comte de Clare, Pair d'Irlande, Maréchal des Camps et Armées du Roy.

Le 5. de ce mois, le Marquis du Vigean, d'une ancienne et illusre Maison de Saintonge, épousa la Dlle de Dreux, fille du Marquis de Dreux, Lieutenant General des Armées du Roy, Grand-Maître des Ceremonies, Gouverneur des Isles de Sainte Marguerite. La Nôce se fit à Paris, chez M. le Garde des Sceaux.

ARRESTS NOTABLES.

ARREST du 2. Juin, qui ordonne qu'en payant par les Maires et Jurats du Mont-de-Marsan et des Bastilles, la somme de sept mille cinq cens livres par chacune année, tant et si long-temps que le Dixiéme aura lieu, les biens

et

et revenus situez dans ledit Pays, seront exempts de la levée de cette imposition.

ARREST de la Cour du Parlement, qui ordonne, &c.

Ce jour les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit :

Que le Livre qu'ils apportent à la Cour leur a parû exiger l'animadversion publique, qu'il ne se répand que trop, et qu'on sçait assez combien il est propre à inspirer le libertinage le plus dangereux pour la Religion et pour l'ordre de la societé civile : que c'est ce qui les a portés à prendre les conclusions sur lesquelles ils attendent qu'il plaise à la Cour faire droit.

Eux retirez :

Vû le Livre intitulé : *Lettres Philosophiques par M. de V... à Amsterdam, chez E. Lucas, au Livre d'Or, M DCC XXXIV.* contenant vingt-cinq Lettres sur differens sujets, ensemble les conclusions par écrit du Procureur Géneral du Roi, la matiere sur ce mise en déliberation.

LA COUR a arrêté et ordonné que ledit Livre sera laceré et brûlé dans la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui par l'Exécuteur de la haute Justice, comme scandaleux, contraire à la Religion, aux bonnes mœurs et au respect dû aux Puissances; fait très-expresses inhibitions et défenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs et à tous autres, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, en quelque maniere que ce puisse être ; sous peine de punition corporelle : Enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe Civil de la Cour

pour

pour y être supprimez, permet au Procureur Géneral du Roi de faire informer contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, débité ou distribué ledit Livre pardevant Me Louis de Vienne, Conseiller, pour les témoins qui seroient dans cette Ville, et pardevant les Lieutenans Criminels des Bailliages et Sénéchaussées, et autres Juges des Cas Royaux à la poursuite des Substituts du Procureur Géneral du Roi esdits Sieges, pour les témoins qui se trouveroient esdits lieux; permet à cet effet au Procureur Géneral du Roi d'obtenir et faire publier Monitoire en forme de droit, pour les informations faites, rapportées et communiquées au Procureur Géneral du Roi, être par lui pris telles conclusions, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne que copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié et registré; enjoint aux Substituts du Procureur Géneral du Roi d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le 10. Juin 1734. Signé DUFRANC.

Et ledit jour 10. Juin 1734. 11 heures du matin à la levée de la Cour, en exécution du susdit Arrêt, le Livre y mentionné a été laceré et jetté au feu par l'Exécuteur de la haute Justice, au bas du grand Escalier du Palais, en présence de nous Marie-Dagobert Ysabeau, l'un des trois premiers & principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour. Signé, YSABEAU.

ARREST du 29. Juin, qui ordonne qu'en payant par les Etats du Royaume de Navarre, la somme de 10000. livres par chacune année, tant

tant et si long-tems que le Dixiéme aura lieu, les biens et revenus situez dans ledit Royaume seront exempts de la levée de cette imposition.

AUTRE du même jour, portant exemption de ladite imposition du Dixiéme, en payant par les Habitans des Quatre Vallées, dites Daure, Nestes, Barousse et Magnouac, la somme de 3000. livres, &c.

AUTRE du même jour, portant pareille exemption, en payant par les Consuls de la Ville de Perpignan, et les Viguiers du Roussillon, Conflent et Cerdagne, la somme de 70000. livres.

AUTRE du même jour, portant pareille exemption, en payant par les Habitans du Pays de Nebousan, la somme de 3750. livres.

AUTRE du même jour, portant pareille exemption, en payant par les Consuls de la Ville de Lectoure la somme de 1000. livres par an.

ORDONNANCE de Police du premier Juillet, portant défenses à tous Marchands en gros et en détail, de distribuer aucuns billets pour annoncer la vente de leurs Marchandises à peine de 300. livres d'amende, par laquelle il est dit que quelques Marchands de cette Ville ont affecté depuis quelque tems de faire répandre dans le Public des billets en leur nom, pour annoncer la vente de leurs étoffes et autres Marchandises, à un prix qu'ils exposent être inferieur à celui que lesdites Marchandises ont coûtume d'être venduës par les autres Marchands; qu'une

qu'une pareille contravention, qui est presque toûjours la derniere ressource d'un Négociant infidele, pour mettre promptement ses effets à couvert, ne peut être trop severement réprimée; qu'autrement ce seroit donner lieu à toutes les fraudes que l'interêt et la cupidité peuvent inspirer; d'où il résulteroit même pour le Public un grand préjudice, en ce que sous le prétexte de donner des Marchandises à un vil prix, on ne lui en vendroit souvent que de défectueuses, &c.

ARREST du 4. Juillet, qui ordonne que la recette génerale du Dixiéme du revenu des maisons de la Ville et Fauxbourgs de Paris, sera faite par le Sieur Boucot, Receveur de ladite Ville, et que les Receveurs de la Capitation de la Ville de Paris, feront dans les differens quartiers de ladite Ville, le recouvrement du Dixiéme.

AUTRE du 6. Juillet, qui accorde un délai jusqu'au dernier Décembre prochain, pour le contrôle des Actes de foi et hommage, déclarations et reconnoissances aux Papiers-Terriers et autres.

ORDONNANCE du Roi du même jour, qui regle la forme des Certificats de la Traite des Negres aux Isles Françoises de l'Amerique.

ARREST du 7. Juillet, qui ordonne la suppression de plusieurs Ecrits, &c. dont voici la teneur.

LE ROY étant informé qu'après avoir répandu dans le Public deux Editions differentes de prétendus Actes imprimez sans nom d'Impri-
meurs

meur, sans privilege, ni permission, dont l'une a pour titre : *Actes et protestations signifiez aux Religieux qui prétendent composer le Chapitre Géneral de la Congregation de Saint Maur, par plusieurs députez dudit Chapitre*; et l'autre est intitulé : *Procès-Verbal et déclaration d'appel comme d'abus, interjetté par les Députez exclus du Chapitre des Religieux de la Congregation de Saint Maur, tenu en l'Abbaye de Mairmoutier-lès-Tours, le 2. Juillet* 1733. on y a joint depuis quelques jours un autre Ecrit sous le nom de *Premiere Lettre d'un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, à un de ses Confreres, &c.* qui est beaucoup plus étendu que les deux premiers, et qui tend à en justifier les auteurs; Sa Majesté auroit jugé à propos de se faire rendre compte de ces differens Ecrits, et Elle auroit reconnu qu'ils ont tous également le défaut de renfermer une contravention manifeste à la disposition de l'Arrêt rendu par S. M. le 26. Juillet 1733. par lequel Elle a expliqué ses intentions contre ceux qui auroient sollicité, ou qui solliciteroient des signatures ou associations des Religieux de la Congregation de Saint Maur, pour s'opposer aux décrets du Chapitre Géneral tenu le 2. Juillet précedent; mais que le dernier de ces Ecrits, beaucoup plus dangereux que les deux autres, n'est qu'un tissu de déclamations violentes et de traits injurieux, soit contre ce Chapitre, ou contre les Superieurs Géneraux et Particuliers qu'il a établis, l'unique objet de l'Auteur étant de faire voir qu'on ne doit ni les reconnoître, ni leur obéir, même par provision, et qu'on ne peut se confesser valablement à ceux qui, sur le témoignage de ces Superieurs, ont été approuvez par les Evêques; que pour soûte-

nir

gir de si grands excès, par une révolte déclarée contre la Constitution *Unigenitus*, on ne craint point de dire dans cet Ouvrage, qu'au dernier Chapitre Géneral de la Congregation de Saint Maur, on n'a eu en vûë que d'exclure les confesseurs de la verité, pour mettre en place les partisans de l'erreur ; que l'on y comble d'éloges ceux qui se sont révoltez avec le plus d'éclat contre une Bulle dont l'autorité a été si pleinement affermie par le concours des deux Puissances ; pendant qu'on y parle indignement des Evêques même qui l'ont reçûë, et des déliberations qu'ils ont faites pour en appuyer l'exécution ; qu'enfin on trouve dans le même Ouvrage des maximes aussi fausses que dangereuses, soit sur les droits de la Puissance temporelle dans les matieres Ecclesiastiques, soit sur l'autorité des Evêques, qu'on veut faire dépendre du consentement des peuples, ou du jugement qu'ils portent de leurs Pasteurs, sous prétexte d'une notorieté qui n'a jamais été regardée comme une preuve suffisante dans ce Royaume, ensorte qu'il n'a point paru de libelle plus capable de répandre le trouble dans les consciences, d'anéantir toute subordination et toute discipline dans la Congregation de Saint Maur, de soulever les esprits inquiets ou mal intentionnez contre le respect dû aux deux Puissances, et qu'on ne sçait même si l'ignorance de l'Auteur ne merite pas encore plus de mépris que sa temerité n'excite d'indignation ; à quoi étant nécessaire de pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que lesdits trois Ecrits intitulez, l'un, *Actes et Protestations signifiez aux Religieux qui prétendent composer le Chapitre Géneral de la Congregation de Saint Maur, par plusieurs Députez dudit Chapitre*

pitre; l'autre, *Procès-Verbal et Déclaration d'appel comme d'abus, interjetté par les Députez exclus du Chapitre des Religieux de la Congregation de Saint Maur, tenu en l'Abbaye de Mairmoutier-lès-Tours le 2. Juillet* 1733 et le dernier, *Premiere Lettre d'un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, à un de ses Confreres, &c.* seront et demeureront supprimez. Enjoint Sa Majesté à tous ceux qui en ont des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Sr Herault Conseiller d'Etat, Lieutenant Géneral de Police de la Ville de Paris, pour y être lacerez. Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs, ou autres, de quelque état et condition qu'ils soient, d'en vendre, débiter ou autrement distribuer, à peine de punition exemplaire. Ordonne en outre Sa Majesté que ledit Arrêt du 26. Juillet 1733. sera execûté selon sa forme et teneur; et en consequence, qu'il sera informé, ainsi qu'il est porté par ledit Arrêt, contre ceux qui auroient sollicité, ou qui solliciteroient des signatures ou associations des Religieux de la Congregation de Saint Maur, dans la vûë de s'opposer aux Décrets dudit Chapitre Géneral du 2. Juillet 1733. pour les informations faites et rapportées, y être pourvû, ainsi qu'il appartiendra, par Sa Majesté, laquelle se réserve, conformément audit Arrêt, la connoissance de toutes les difficultez ou contestations qui pourroient avoir été formées, ou l'être à l'avenir, au sujet dudit Chapitre, et de tout ce qui s'en seroit ensuivi; Sa Majesté en interdisant la connoissance à toutes ses Cours et autres Juges.

AUTRE du 14. Août dont la teneur suit.

Le

Le Roy étant informé que l'on commence à répandre dans le Public un Ecrit qui a pour titre, *Lettre de plusieurs Archevêques et Evêques au Roy*. S. M. qui ne peut voir sans indignation que contre le respect qui lui est dû, on ose imprimer et publier sans son aveu, une Lettre qui lui est adressée, doit encore moins tolerer que des Evêques qui peuvent chacun en particulier, avoir recours à sa protection, lorsqu'ils croyent devoir la reclamer, entreprennent de s'unir et de former entr'eux une espece d'association pour lui écrire en commun, sans en avoir obtenu la permission, et le Roy est d'autant plus obligé d'empêcher les suites d'un exemple si contraire aux loix et aux usages du Royaume, qu'il devient encore plus dangereux par le caractere et le stile si peu mesuré d'une Lettre, où il semble qu'on ait oublié toutes les preuves éclatantes que S. M a données de son zele pour la cause de l'Eglise, comme si ce zele étoit incompatible avec les sages précautions qu'Elle prend pour éloigner tout ce qui ne serviroit qu'à entretenir des disputes toujours dangereuses, en même-temps que S. M. fait rendre aux décisions de l'Eglise, l'obéïssance qui leur est dûë, et qu'Elle maintient les droits sacrez de l'Episcopat, dont elle ne cessera jamais d'être le plus ferme appuy ; à quoi étant nécessaire de pourvoir, S. M. étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que l'Ecrit intitulé *Lettres de plusieurs Archevêques et Evêques au Roy*, sera et demeurera supprimé. Enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimez, &c.

ARREST du 28. Août, dont la teneur suit.

Le

Le Roy s'étant fait representer un ouvrage imprimé sans privilege et sans nom d'Imprimeur, auquel on a donné le nom de *Lettre Pastorale de M l'Evêque de Montpellier adressée au Clergé et aux fidelles de son Diocèse, pour leur notifier un Miracle operé dans son Diocèse par l'intercession de M. François de Paris, et les prémunir contre un Bref de N. S. P. le Pape, en date du trois Octobre mil sept cens trente-trois, et deux Ecrits de M. l'Archevêque d'Embrun de la même année. M. DCC. XXXIV.* Sa Majesté auroit reconnu, que cet Ecrit a été dicté par le même esprit que celuy qui parut l'année derniere, sous le nom d'*Instruction Pastorale de M. l'Evequè de Montpellier.... au sujet des miracles que Dieu fait en faveur de la cause des Appellants*, et dont le Roy ordonna la suppression par son Arrêt du 25 Avril 1733. Que ce dernier ouvrage, aussi temeraire que le premier, est peut-être encore plus dangereux, par le caractere d'emportement qui y regne, et par la malignité avec laquelle on s'y éleve de nouveau contre une Constitution si solemnellement affermie par le concours de deux Puissances, contre le Chef de l'Eglise, et tous les Evêques qui lui sont unis, sans épargner l'Eglise même dont l'état actuel y est representé avec les couleurs les plus odieuses: Qu'on y établit des principes capables d'ébranler le seul fondement solide de la soumission des fideles, en opposant à l'authorité infaillible de l'Eglise, la voye extraordinaire des miracles comme un moyen plus sensible *pour conduire les simples à la connoissance de la verité*, et plus propre à les empêcher de se laisser *emporter par ce phantôme d'authorité, sous lequel la Bulle* Unigenitus *se présentoit, et de prendre, pour l'authorité, l'abus*

du

de l'authorité. Qu'enfin, par des déclamations vehementes, ou par des conjectures arbitraires, et toûjours annoncées d'un ton prophetique, on cherche dans cet ouvrage à allarmer les fidelles, sur les pertes ou les retranchements, dont on veut faire entendre que l'Eglise est menacée; et il semble qu'on n'y ait en vûë, que d'inspirer aux Peuples un esprit de défiance, ou de mépris pour leurs Pasteurs, et de révolte contre l'authorité légitime: A quoi étant necessaire de pourvoir, pour affermir la soumission et la paix que le Roy veut entretenir dans son Royaume, en éloignant tout ce qui seroit capable de l'alterer; Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne, que ledit ouvrage intitulé, *Lettre Pastorale de M. l'Evêque de Montpellier, adressée au Clergé et aux fidelles de son Diocèse, pour leur notifier un miracle operé dans son Diocèse par l'intercession de M. François de Paris, et les prémunir contre un Bref de N. S. P. le Pape, en date du trois Octobre mil sept cens trente-trois; et deux Ecrits de M. l'Archevêque d'Embrun, de la même année M. DCC. XXXIV.* sera et demeurera supprimé, comme contraire au respect dû à l'Eglise et au Roy, tendant à émouvoir les esprits, et à troubler la tranquillité publique. Enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe du Conseil, pour y être supprimez et lacerez &c.

AVIS.

On prie MM. les Majors et autres Officiers qui donnent avis des Actions qui méritent d'être publiées, et des Evenemens remarquables qui se passent dans nos Armées, ainsi que des Morts

et

... de vouloir bien écrire les noms pro... ...lement, et n'omettre aucune circons... ... dans les Relations de conséquence.

TABLE

P... Fugitives. Epitaphe du Maréchal de Villars, 1691

S... publique de l'Académie de Chirurgie, 1694

La ...esse, *Cantate*, 7108

Lettre sur un nouvel Ouvrage du Marquis Maffei, 1711

La Justice divine est présente à toutes nos actions, *Pseaume* 93. 1172

Réponse aux Lettres au sujet des Reflexions sur la Poësie, &c. 1724

A Iris, *Poëme*, 1734

Lettres sur les Influences de la Lune, 1738

Le Chien fidelle, Sujet tiré du Grec, 1747

Lettre à l'Auteur de la nouvelle Méthode pour trouver les XIV des nouv. Lunes Pascales, 1748

Eloge du Maréchal de Villars, 1760

Lettre au sujet du Bureau Typographique, *ibid.*

Epitaphe Latine du Marechal de Berwick, 1766

Remarques au sujet de l'Histoire des anciens Comtes de Provence, 1767

Au Roy, *Vers*, 1773

Lettre sur les Médailles Romaines, 1074

Idyle, 1781

Lettre au sujet des Remarques sur l'Ortographe, 1783

L'Asne et les Chardons, *Fable*, 1791

Lettre sur l'Horlogerie, 1793

Enigmes et Logogryphes, 1799

Nouvelles Literaires, &c. 1802

Bibliotheque Raisonnée, 1805
Inscriptions anciennes, 1807
Avantures de Telemaque, 1813
Journal Litteraire, &c. 1815
Memoires de l'Académie de Boulogne, 1816
Ouvrage concernant la Ville de Troye, 1819
Nouvelles Estampes, 1826
Médailles du Roy gravées en taille-douce, 1827
Air noté sur la Prise de Philisbourg, 1828
Spectacles. Les Fêtes Nouvelles, *Balet*, 1829
Tragédie d'*Hermenigilde* et Balet, *&c.* 1842
Nouvelles Etrangeres de Russie et Pologne, 1847
De Dannemarck, Allemagne et Italie, 1852
De Naples, 1853
Siege et Prise de Gaëtte, 1854
Inscription Latine posée à Bitonte, 1855
D'Espagne et Grande-Bretagne, *ibid.*
D'Angleterre, 1856
Description historique de Philisbourg, *ibid.*
Armée d'Allemagne, 1859
Lettre du Roy au Maréchal d'Asfeld, 1860
Addition aux Nouvelles Etrangeres, 1865
Armée d'Italie, 1869
Morts, Naissances des Pays Etrangers, *ibid.*
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1871
Promotion d'Officiers Generaux, 1877
Régimens donnez, 1884
Pensions accordées, 1885
Morts, Naissances et Mariages, 1886
Arrêts notables, 1872

Errata de Juillet.

PAge 1660. ligne 21. ébranler, *lisez* émousser. P. 1778. l. 9. Livre, *l.* Livie. P. 1851. l. 30. avoit, *l.* avoient.

La Médaille gravée doit regarder la page 1827

L'Air noté la page 1828